Div

The University of Chicago
Libraries

Cres cat Sci entia Vita Exco latur

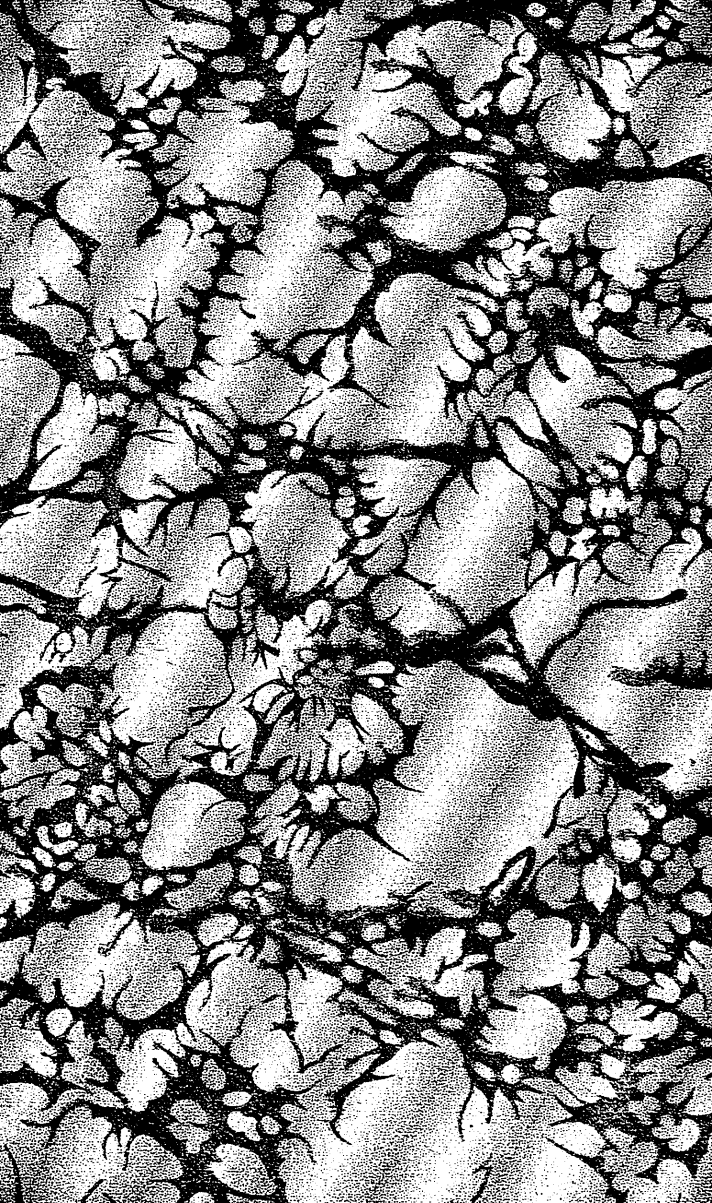

Chanoine Ch. CORDONNIER

Le Culte du Saint-Sacrement

ÉTUDE HISTORIQUE

Ses Origines — Son Développement
Ses Manifestations

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS (VIe)
P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, RUE CASSETTE, 10

Le Culte du Saint-Sacrement

NIHIL OBSTAT.

L. LABAUCHE,

Parisiis, die 14ª Augusti 1923.

Imprimatur.

E. ADAM, *v. g.*

Parisiis, die 18ª Decembris 1923.

Chanoine Ch. CORDONNIER
DU CHAPITRE MÉTROPOLITAIN DE ROUEN,
MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE

Le Culte du Saint-Sacrement

Ses Origines — Son Développement
Ses Manifestations

ÉTUDE HISTORIQUE

PARIS
P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, RUE CASSETTE, 10

1904

BX 2215
.C 8

A LA MÊME LIBRAIRIE

RETRAITES PROGRESSIVES AUX JEUNES FILLES SUR LA VIE CHRÉTIENNE

Par le chanoine **Ch. CORDONNIER**

Volumes in-12 écu

PREMIÈRE SÉRIE. — I. **BETHLÉEM** ou **principes et fondements de la vie chrétienne.**

DEUXIÈME SÉRIE. — II. **NAZARETH** ou **Alimentation de la vie chrétienne.**

TROISIÈME SÉRIE. — III. **AU TEMPLE DE JÉRUSALEM** ou **le Progrès dans la vie chrétienne.**

QUATRIÈME SÉRIE. — IV. **DANS LE SILENCE ET DANS LA PRIÈRE** ou **le développement de la vie chrétienne.**

CINQUIÈME SÉRIE. — V. **DE LA MORT A LA VIE** ou **les Grandes vérités de la vie chrétienne.**

SIXIÈME SÉRIE. — VI. **AUPRÈS DU PUITS DE JACOB** ou **l'Apostolat dans la vie chrétienne** (fin des *Retraites Progressives*).

A L'ÉCOLE DU MAITRE.

I. **La Vie au Tabernacle.**
II. **La Vie issue du Tabernacle.**

751308

LISTE DES OUVRAGES CONSULTÉS

Pour ne point surcharger le texte de renvois fréquents qui l'alourdiraient et contrarieraient la lecture, nous dressons ici une liste d'ouvrages qui nous ont servi pour la composition. Les lecteurs pourront s'y reporter, contrôler et même développer eux-mêmes les détails que nous avons accumulés, tout en nous rendant compte que d'autres auraient mérité de prendre place dans le récit.

1. Batiffol : *Études d'Histoire et de Théologie positive.* Paris, 1905.
2. Baunard : *Un siècle de l'Église de France.* Poussielgue, 1902.
3. Bertholet : *Histoire de l'Institution de la Fête-Dieu.* Liège, Oudart, 1846.
4. *Les Congrès Eucharistiques internationaux.* Paris, Bonne Presse, 1914.
5. Corblet : *Histoire du Sacrement de l'Eucharistie.* Palmé, 1888.
6. Coubé : *La Communion Hebdomadaire.* Retaux, 1899.
7. Dalgairns : *La Sainte Communion.* Bray et Retaux, 1884.
8. *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie* par Dom Cabrol. Letouzey, 1900.
9. *Dictionnaire de Théologie catholique* par Vacant et Mangenot. Letouzey, 1908.
10. *Dictionnaire d'Apologétique* par d'Alès. Beauchesne.
11. Dudon : *La Communion fréquente et quotidienne.* Beauchesne, 1910.
12. *L'Esprit de l'Adoration Réparatrice.* Notice.

13. Le P. Eymard : Documents sur sa vie et ses vertus. Bureau des Œuvres Eucharistiques, 23, avenue Friedland, Paris.

14. *La Fondatrice de Marie-Auxiliatrice* par Théloz. Vitte, 1894.

15. P. Faber : *Le Saint-Sacrement*, trad. de Bernhardt. Paris, 1856.

16. Fouard : *Les Origines de l'Église — Saint Pierre — Saint Paul*. Gabalda.

17. Mgr Gerbet : *Dogme générateur de la piété catholique*. Paris, 1867.

18. Le P. Garenaux : *La Dévotion au Cœur Eucharistique*, et Krebs, un volume de même titre : tous deux église Saint-Joachim, Rome, 1907.

19. *Revue de l'Archiconfrérie du Cœur Eucharistique*, divers numéros.

20. G. Goyau : *Histoire religieuse de la Nation Française*. Plon.

21. Dom Guéranger : *L'Année Liturgique*, particulièrement les volumes du Temps après la Pentecôte. Mame, 1920, 16e édition.

22. d'Hulst : *Vie de la Mère Marie-Thérèse* et quelques notices particulières sur l'esprit et les méthodes de l'Adoration réparatrice, confiées par les Religieuses de la Rue d'Ulm, et qui ne sont pas dans le commerce.

23. Jourdain : *La Sainte Eucharistie*. Lethielleux, 1900.

24. Labauche : *Leçons de Théologie dogmatique*, t. IV. Bloud.

25. S. Alphonse de Liguori : *Œuvres ascétiques* traduites par le P. Dujardin. Castermann, 1867.

26. Martigny : *Dictionnaire des Antiquités Chrétiennes*. Hachette, 1877.

27. Monsabré : *Conférences de Notre-Dame, Carême 1884*.

28. Mourret : *Histoire de l'Église*, 9 vol. Bloud.

29. *Les Religieuses du Saint-Sacrement*, notice.

30. *La Société de Marie-Réparatrice.*

31. *Les Sœurs Servantes du Saint-Sacrement*, notice. Rue Cortambert, Paris.

32. TIXERONT : *Précis de Patrologie.* Gabalda, 1918.

33. *Les Triomphes Eucharistiques.* P. Féron-Vrau, Bonne Presse.

34. *Le Très-Saint-Sacrement.* Revue des Œuvres Eucharistiques, avenue Friedland.

35. *La Sainte Table* ou le quatrième livre de l'*Imitation* expliqué verset par verset par l'abbé HERBET. Paris, Buffet, 1862.

36. Mgr DE SÉGUR : *La France au pied du Saint-Sacrement.* Paris, 1878.

37. J. STEEG : *Le procès de la Fête-Dieu. Histoire de l'Eucharistie.* Paris, 1878.

38. Le P. TESNIÈRE : Toutes ses Œuvres Eucharistiques, en particulier *Somme de la prédication Eucharistique,* 5 vol. Bureau des Œuvres Eucharistiques, 23, avenue Friedland.

PRÉFACE

Lorsque, la veille de sa mort, Notre-Seigneur réunissait ses Apôtres dans le Cénacle, pour célébrer avec eux la Pâque légale, il n'avait pas seulement l'intention de se conformer aux exigences de la loi mosaïque ; il voulait inaugurer une nouvelle Pâque toute d'amour et de générosité. Aussi, à la fin de ce repas béni, il prenait du pain, il prenait du vin ; il prononçait sur chacun de ces éléments les paroles toutes-puissantes : « Ceci c'est mon corps, ceci c'est mon sang. » Il ajoutait : « Faites ceci en mémoire de moi. » L'Eucharistie était instituée dans sa forme essentielle par les paroles sacramentelles, et dans sa durée par le sacerdoce qui en assurait la perpétuité.

Merveille d'amour divin ! Au moment où Judas le vend, Jésus se donne ; au moment où il va commencer une série de souffrances sans nom, Jésus songe aux peines de l'humanité, qui ne se peuvent apaiser sans lui, et il s'offre à rester pour les consoler ; au moment où il va, pour payer la Justice divine, immoler sa vie, faire couler son sang, dans un sacrifice dont le prix suffirait en une fois à effacer tous les péchés des siècles, il veut, perpétuelle victime, être là toujours, pour offrir par sa chair immolée mystiquement et son sang répandu de même, au Père perpétuelle-

ment outragé, l'hommage de son abaissement, de son adoration.

Tels sont, en deux mots, le but et la valeur de notre Eucharistie, but et valeur dont nous bénéficions. Car elle est bien faite pour nous : « *Cum dilexisset suos qui erant in mundo, usque in finem dilexit eos.* » Jamais parole sacrée n'eut de plus solennelle ni de plus vivante réalisation.

Et, d'après ce que nous venons de dire, le mystère eucharistique se présente à nous sous deux aspects : Il est un sacrifice, il est un sacrement.

Comme sacrifice, Jésus renouvelle l'offrande du Calvaire et s'offre à son Père dans un état de mort mystique, qui est à lui seul la reconnaissance infinie de la majesté de son Père, en face de laquelle rien, et surtout le péché, ne peut subsister. De plus, dans cet état extérieur de mort, le Christ est mangé par le fidèle qui, incorporé à son Sauveur, obtient la vie en lui. Voilà le Sacrement (1).

Notre-Seigneur a-t-il eu d'abord en vue le sacrifice ou le sacrement? Il semble que l'on peut dire que c'est en vue du sacrement qu'il perpétua son sacrifice.

Car, d'une part, la justice divine était apaisée par une immolation commencée avec l'Incarnation, achevée au Calvaire et dont chacun des actes avait un prix infini. Point n'était besoin d'un sacrifice qui durât jusqu'à la fin des siècles pour compléter une œuvre à laquelle désormais rien ne manquait.

D'autre part, la façon dont Notre-Seigneur institue son sacrement, la veille de sa mort, c'est-à-dire au

(1) Labauche, *L'Eucharistie*, p. 2.

moment où sur le point de quitter ses Apôtres il trouve le moyen de continuer à vivre auprès d'eux, nous en est une nouvelle preuve. Ajoutez que c'est à la fin de la Cène, c'est-à-dire à la fin d'un repas dont le principal objet était non seulement la manducation en commun, mais la donation d'une nourriture d'un genre et d'une valeur exceptionnelle, — les mots qui accompagnent immédiatement la confection de l'Eucharistie : « Prenez et mangez, prenez et buvez », nous le rappellent. De plus, cette précaution de perpétuer son œuvre, en donnant aux Apôtres et à leurs successeurs le pouvoir de refaire le même geste en prononçant les mêmes paroles toutes-puissantes, nous montre clairement que Notre-Seigneur avait à cœur d'assurer à tous le bienfait de la manducation eucharistique. Il voulait qu'à personne ne manquât cet aliment divin qu'Il venait pour la première fois de distribuer aux Apôtres.

Enfin, historiquement parlant, puisque — nous allons le dire — c'est surtout le côté historique que nous voulons traiter, la Communion fut le premier objet de l'attention des Chrétiens. C'est cela surtout et d'abord qu'ils virent dans l'Eucharistie. Évidemment la communion était inséparable du sacrifice, mais alors que la Messe prenait du temps pour se composer une liturgie qui lui fût propre, pour se constituer des rites nouveaux, personnels, la Communion, du premier coup, devenait l'acte habituel de la primitive Église ; acte célébré très fréquemment, peut-être quotidiennement (Act., II, 45), dès les jours qui suivirent la Pentecôte.

Quant à la dévotion au Saint-Sacrement, il faudra

attendre plusieurs siècles pour qu'elle s'établisse.

Comment donc l'humanité s'est-elle comportée à l'égard du bienfait eucharistique ?

Tel est le point précis que nous voulons essayer d'établir.

A une condescendance divine tellement ineffable qu'elle devrait provoquer une reconnaissance et un amour sans pareils, il n'est pas possible que les hommes soient restés insensibles. Les bords du lac, au jour de la promesse, avaient vu, avec stupeur sans doute, s'éloigner du Maître infiniment bon une foule de Capharnaïtes insensibles ou incrédules. Il est vraisemblable que l'humanité, qui ne change guère, hélas ! verra encore s'agiter dans son sein les mêmes éléments de dureté ou d'incrédulité, et qu'une partie d'elle-même trouvera le discours trop dur et Jésus trop inaccessible.

Mais l'autre partie, celle qui refuse de s'en aller, celle qui au contraire s'attache à son Maître, comment a-t-elle compris, comment s'est-elle comportée en face de ce mystère, assez profond pour animer sa foi, et assez clair pour provoquer ses hommages ? Voilà ce qui nous attire ; voilà ce que nous voudrions raconter.

Qu'il soit bien entendu que nous ne prétendons pas faire une étude dogmatique ni morale de l'Eucharistie. Les Docteurs ont épuisé la matière. Et nous n'avons pas la prétention d'ajouter aux illuminations projetées sur l'Hostie par des esprits d'élite et des saints remarquables.

Mais suivre, pas à pas, au moins siècle par siècle, les diverses transformations apportées par l'humanité

au culte qu'elle a rendu à l'Eucharistie, il y a là, il nous semble, un attrait pour la piété, autant qu'une nouveauté pour l'esprit.

*
* *

Nouveauté, avons-nous dit? Nous maintenons ce mot, bien qu'il puisse paraître prétentieux.

Certes, nous n'avons pas l'audace de croire que nous allons mettre le pied dans une région inexplorée, comme si, depuis vingt siècles que l'Eucharistie existe, la piété chrétienne soit allée constamment de l'avant sans s'arrêter jamais pour se recueillir, et s'édifier en étudiant ce qu'avaient fait les siècles antérieurs.

Non, nous n'oublions pas que plus d'une page a été écrite sur ce sujet avant les nôtres et incontestablement mieux que nous ne saurions le faire. On trouvera même la liste de quelques ouvrages qui nous servirent à composer celui-ci, au début du volume. Ce sont des documents précieux, mais éparpillés, sur un sujet qui mérite une vue d'ensemble. Ils étudient un côté de la question et, avec une persévérance bien méritoire, ils ont préparé des matériaux. Ces matériaux, il nous a semblé qu'ils pouvaient être rassemblés de façon à construire un édifice qui s'ajoute à ceux que la piété catholique ne cessera d'élever à la gloire du Dieu puissant et bon qui demeure parmi nous.

N'avons-nous pas été audacieux de tenter pareille œuvre? Nous aurions au moins pour excuse le désir tout sacerdotal que la grâce a fait naître et qui nous poussa à contribuer de nos mains inhabiles à servir

les artisans de choix qui voudront bien utiliser nos efforts. Nous aurions surtout pour raison ce désir qui nous a été exprimé par un maître aussi discret que savant : il nous a dit que nous pourrions combler une lacune. Son désir était un ordre ; la bienveillance avec laquelle il a soutenu l'ouvrier et examiné soigneusement l'œuvre a été pour nous un encouragement précieux dont nous voulons, au début de ces pages, lui adresser une reconnaissance émue.

Quelle qu'elle soit, du reste, cette œuvre n'aspire qu'à un rôle modeste. Faire connaître ce qui a été fait, c'est souvent provoquer de nouvelles initiatives. Quelle récompense alors ce serait pour ce travail, qui nous a causé plus de joie que de peine, que de penser que d'autres s'en serviront peut-être pour augmenter la foi, l'amour, le respect qui résument tout le Culte du Saint-Sacrement !

LE CULTE DU SAINT-SACREMENT

CHAPITRE I

Les premiers temps. — Les Agapes

La double parole du Christ : « Prenez et mangez », qui transformait son corps et son sang en nourriture, et cette autre : « Faites ceci en mémoire de moi », qui donnait à des hommes le pouvoir de perpétuer son geste divin, reçut immédiatement son accomplissement.

L'humanité s'assit à la table du Christ et communia à son corps et à son sang. Les Apôtres, cela va sans dire, reproduisirent l'acte ineffable dont ils avaient reçu le pouvoir, et les premiers chrétiens firent de la réception du sacrement de l'autel la principale de leurs préoccupations religieuses.

Comment, au début du Christianisme, comprit-on et réalisa-t-on la chose ? Aussi loin que les Livres saints nous permettent de remonter, c'est-à-dire jusqu'aux jours qui suivirent la mort de Notre-Seigneur, nous voyons que les fidèles attachaient un sens particulier à « la fraction du pain ».

Le lendemain de la Résurrection, les deux disciples auxquels se joignit Notre-Seigneur, sur le chemin

d'Emmaüs, le reconnaissent à la « fraction du pain » (Luc., XXIV, 31).

Et les Actes des Apôtres (II, 42 et 46; XX, 11; et XXVII, 35) parlent de l'empressement avec lequel les nouveaux baptisés se rendaient aux prédications des Apôtres, aux réunions communes, à la fraction du pain.

Chez les premiers chrétiens c'est sous ce terme que l'on désignait la cérémonie eucharistique et la manducation qui suivait.

Il y avait dans cette appellation d'importantes raisons. D'abord Notre-Seigneur, au Cénacle, avait manifestement procédé à la « fraction du pain ». Les Évangélistes qui en parlent (Matth., XXVI, 26; Marc, XIV, 22; Luc, XXII, 19; et S. Paul, I Cor. XI, 24) sont unanimes à souligner ce geste. On sait que si saint Jean ne fait pas mention dans son Évangile de l'Institution de la Sainte Eucharistie, son chapitre VI a raconté avec de tels détails la promesse du Sacrement que manifestement il est au courant de l'effet qui en a été la suite. De plus, quand il écrivait son livre, à la fin du premier siècle, l'Eucharistie était tellement célébrée par tous les fidèles, nous allons le voir, qu'il était inutile de rappeler des origines, que les formules liturgiques reçues alors avaient solennellement consacrées. Il lui suffisait d'insister sur certaines paroles du Sauveur, affirmant la nécessité de la Communion pour avoir part aux dons du salut, et réfuter ainsi les objections des Capharnaïtes d'alors et de toujours qui essaient de trouver des excuses à leur abandon de l'Eucharistie dans des raisons d'à côté qui ne sont, en somme, que les conséquences de leurs passions.

Tous les autres soulignent le geste de la fraction

du pain. Il résumait donc naturellement dans une formule synthétique le Sacrement tout entier.

De plus, n'oublions pas l'importance que les anciens, les Juifs en particulier donnaient à ce mot : la fraction du pain. Tout le monde sait que les Juifs ne coupaient pas leur pain. Celui-ci était en forme de disque rond, assez petit, surtout très mince, et ne nécessitait en aucune façon l'usage du couteau. Manger le pain, rompre le pain était synonyme de prendre un repas. On s'invitait entre amis à « rompre le pain ». Nous avons dit depuis « rompre le pain de l'amitié ». C'était donc chose habituelle et connue. Le fait que les premiers chrétiens soulignent de façon entendue cette fraction du pain nous fait comprendre qu'ils y attachaient une signification nouvelle.

Ils le faisaient à dessein du reste ; car tous les adeptes d'une religion quelconque ont soin de ne pas livrer indistinctement aux profanes les secrets de leur culte. En abritant sous un nom connu la cérémonie eucharistique ils dissimulaient aux regards étrangers leurs rites sacrés et ils se comprenaient.

C'était encore prudence élémentaire, car bien vite la religion du Christ fut étroitement surveillée et persécutée. L'heure n'était donc pas venue de parler aux païens de la manducation du corps et du sang de Jésus.

On se reconnaissait à la fraction du pain.

Mais où se faisait cette fraction du pain ?

Il ne peut être question, la chose est évidente, des repas ordinaires qui se prenaient individuellement, famille par famille, et où l'on rompait le pain, base de l'alimentation juive comme il l'est encore de la nôtre. Ce n'est pas une histoire des mœurs juives que

nous écrivons. De ces repas-là nous n'avons rien à dire. D'autres plus solennels réunissaient la Communauté chrétienne. C'est dans ceux-là que se faisait la fraction du pain, qui nous occupe, c'est-à-dire la Consécration du corps et du sang de Jésus-Christ.

Où se faisaient-ils ?

Rappelons d'abord qu'il y avait à Jérusalem deux centres principaux du culte.

Le Temple d'abord, à nul autre semblable. Normalement les Juifs devaient y monter à la troisième, à la sixième et à la neuvième heure, pour mêler leurs voix à celles qui imploraient le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. A vrai dire, il était le seul lieu de culte. Pourtant, afin de favoriser la prière et de permettre des réunions plus intimes, on avait élevé des synagogues.

Chaque ville, chaque village possédait une ou plusieurs synagogues. On s'y réunissait pour entendre la lecture des Livres Saints et vaquer à la prière non seulement le samedi, jour du sabbat, mais encore le lundi et le jeudi. Aux heures où la prière s'élevait du Temple, elle s'élevait également de la synagogue.

L'origine de ces maisons de prières remonte à Esdras ; il fit, en les instituant, une œuvre de génie, car le Temple détruit aurait entraîné dans sa chute une religion que rien n'aurait plus rattachée à son centre, tandis que les synagogues, disséminées à travers la Judée d'abord et à travers le monde ensuite, donnèrent à Israël même proscrit un point de ralliement.

De plus, les synagogues, avec l'enseignement de la Loi qui s'y distribuait, contribuèrent grandement à garder à la religion de Moïse la vitalité qu'elle possède encore aujourd'hui. Alors qu'au Temple on n'appre-

nait rien, qu'on n'y instruisait pas, que tout se bornait à la récitation de formules, que tous bientôt savaient par cœur, la synagogue, avec le docteur qui présidait, était le centre intellectuel attitré des Juifs. De là l'importance que prit rapidement cette institution.

Primitivement le nombre en était limité.

Les docteurs exigeaient qu'il y eût au moins 10 personnes capables de la fréquenter pour en permettre l'établissement. Mais 10 personnes étaient vite trouvées. Et le nombre des synagogues s'était tellement multiplié que, au premier siècle de l'ère chrétienne, Jérusalem en comportait de 460 à 480.

Elles se touchaient pour ainsi dire ; chaque rue en renfermait plusieurs. Il en était de même à travers toute la terre, partout où se trouvaient les colonies de ceux qu'on a appelés les Juifs de la dispersion. De sorte que leurs synagogues, qui favorisaient l'union de tous les Juifs, favorisèrent aussi l'établissement des Communautés chrétiennes qui avaient du même coup une église centre de leurs réunions.

On pourrait presque dire que chaque famille avait la sienne. Et ceci va singulièrement favoriser les réunions eucharistiques des premiers chrétiens.

Les premiers disciples de Jésus, Juifs convertis allaient évidemment aux synagogues. Mais aussi fidèles que les autres à l'esprit de la Loi, alors que ceux-ci, Cyrénéens, Alexandrins, Juifs de Cilicie, etc., fréquentaient surtout les synagogues, et de préférence celles où ils se trouvaient en communauté d'origine, d'éducation, de langue et de coutumes, avec ceux qu'ils y rencontraient, les premiers chrétiens « persévéraient tous les jours dans le Temple, unis entre eux de cœur et d'esprit » (Act., II, 46), à la troisième, à la sixième et à la neuvième heure.

Ainsi tout était commun avec Israël. Les Apôtres, qui évidemment favorisaient ces pratiques, évitaient par là de paraître introduire de nouveaux dogmes, et par la fréquentation du Temple rattachaient la foi en Jésus aux témoignages des patriarches, à ceux de David et des prophètes.

Pourtant ils ne s'en tinrent pas là. Le Temple n'était plus qu'un symbole. Avec le voile déchiré qui rendait vulgaire le Saint des Saints, avec ses sacrifices inutiles et découronnés il ne pouvait plus que rappeler la religion de Moïse. Le Christ avait par son immolation dominé, renversé tout cela. Et c'est la fraction du pain qu'il avait commandé de renouveler en mémoire de Lui.

Dociles à cet ordre, chaque soir vraisemblablement tous s'assemblaient. Les premiers jours, ce fut évidemment au Cénacle. Bientôt il fut incapable de contenir la foule croissante des disciples. Alors quelques synagogues, celles qui appartenaient aux Chrétiens, devinrent le lieu de réunion, et très vite les maisons particulières dérobèrent les saints mystères aux regards profanes. Ces assemblées, images de la Cène, reproduisaient celle-ci avec la plus grande perfection possible. Elles s'ouvraient par un repas modeste, où « chacun louant Dieu prenait sa nourriture avec joie et simplicité de cœur » (Act., II, 46).

A la fin, l'un des Apôtres, rompant le pain, bénissant la coupe, les consacrait, comme avait fait le Sauveur. Chacun mangeait, buvait, et l'union à Jésus se consommait ainsi, rayonnant ensuite en chacun des membres et établissant cette concorde, cet esprit de charité qui ne tardera pas à éclater aux yeux de tous. Dans les maisons où ne pouvait se trouver aucun

des Douze, l'Eucharistie était, sans doute, ou apportée d'une des réunions que présidait un Apôtre, ou conservée quelques jours. C'était alors et toujours à la fin du repas pris en commun que les convives communiaient.

Les repas en commun prenaient le nom d'Agapes, c'est du moins l'opinion commune, le sens habituel, et qui est resté, à ces réunions fraternelles.

Qu'étaient les Agapes?

Avant tout, des repas fraternels. Ils dataient de temps immémorial. Il est certain que les païens les pratiquaient et qu'en particulier à l'occasion des mariages et surtout des funérailles on se réunissait et l'on mangeait. Dans ces dernières cérémonies les survivants unissaient dans leurs pensées ceux qui vivaient à ceux qui n'étaient plus, et ils offraient aux défunts des vivres pour leur usage personnel. Tantôt ils enfermaient les vivres dans le tombeau, tantôt ils les mettaient à la porte, tantôt enfin les vivres offerts par les survivants étaient consommés par ceux-ci et formaient le menu du festin de famille que l'on prenait en l'honneur du mort.

Les Lacédémoniens, les Athéniens, les Carthaginois et les Romains connaissaient ces repas fraternels. Seulement, remarquons tout de suite que ces repas funéraires se signalaient par la licence extrême des paroles et des mœurs. Les païens portaient, même dans leur chagrin, leurs habitudes de débauche. C'était une façon à eux d'oublier leur peine, tandis que les premiers Chrétiens apportèrent tout de suite à leurs Agapes une attitude incontestable de recueillement et de charité.

Je dis : incontestable, si je me reporte aux préceptes

sacrés de prudence et de modestie que les Apôtres tout de suite donnèrent à leurs fidèles. Mais je ne dis pas : incontestée, car les païens ne manquèrent pas d'attribuer aux premiers chrétiens, en raison même du mystère dont ils entouraient leurs réunions, les excès qui se passaient dans les leurs. Minucius Félix atteste que de son temps — fin du IIe siècle ou commencement du IIIe — les païens donnaient aux repas chrétiens des noms infamants. Ils se faisaient une idée tellement grossière de ces réunions, qu'ils les comparaient « au festin de Thyeste et à l'inceste d'Œdipe ». Contre ces accusations infâmes et sans fondement, nous le verrons surtout quand nous rappellerons la façon dont se recevait l'Eucharistie, Tertullien dans son *Apologétique*, ch. VII-IX, proteste avec indignation et preuves à l'appui. Il nous a donné du même coup un récit de la façon dont se passaient les Agapes : « On cherche à décrier nos soupers, disait-il, non seulement comme criminels mais comme trop somptueux, on ne parle que des repas des Chrétiens. Leur nom seul montre quel en est le motif, on les appelle d'un mot qui chez les Grecs veut dire « dilection ». Quoi qu'ils puissent coûter, c'est un bénéfice d'en faire les frais au nom de la religion, car nous soulageons les pauvres par ce moyen. Vous voyez à quel point est honorable le motif de nos soupers, appréciez l'ordre qui y règne, et comment ils peuvent être des œuvres de religion. On n'y souffre rien de vil et d'immodeste, on ne se met à table qu'après une prière à Dieu; on mange à la mesure de sa faim, on boit dans la mesure convenable aux gens pudiques, on se rassasie comme il convient à qui n'oublie pas que même pendant la nuit on a Dieu à adorer; on

converse comme qui sait que Dieu écoute. Après qu'on s'est lavé les mains et qu'on a allumé les flambeaux, quiconque pouvant chanter, soit d'après les Saintes Écritures, soit d'inspiration, est invité à le faire au milieu de tous, et l'on peut juger alors comment il a bu. Le repas finit comme il a commencé, par la prière. On se sépare non pour faire du désordre, commettre des insolences, des meurtres, mais avec modestie, avec pudeur : comme gens qui ont soupé de discipline plutôt que de bonne chère »; et Tertullien conclut : « *Hæc coactio christianorum* : Voilà quelles sont les assemblées chrétiennes. »

Il y avait aussi dans la société gréco-romaine des multitudes de petites confréries dont les membres se réunissaient à certains jours pour prendre entre eux un repas amical. Chacun apportait alors sa quote-part, et on appelait ces repas (αγαπητικα) repas d'amitié. Auguste avait bien proscrit ces Confréries, à moins qu'elles n'eussent un but funéraire. Mais en réalité elles existaient encore partout, soit en vertu d'une tolérance, soit sous le couvert du but autorisé.

L'institution était donc connue. Les premiers chrétiens n'avaient même pas besoin d'innover, puisqu'en réalité la célébration de l'Eucharistie était tellement unie à la célébration de la dernière Cène et par suite au repas que Notre-Seigneur prenait avec ses Apôtres avant de mourir, Cène que le Sauveur avait ordonné qu'on renouvelât en son souvenir, qu'il n'est pas étonnant que, se conformant aux prescriptions du Maître et aux souvenirs qui leur étaient chers, ils n'aient eu immédiatement la pensée de faire de ces Agapes le moment de la Consécration eucharistique.

Ils reproduisaient ainsi dans toute sa totalité le

repas pascal de la veille de la mort du Seigneur. Ils échappaient aussi aux inquisitions malveillantes des païens, en faisant ce qu'eux-mêmes faisaient dans de multiples circonstances.

La foi les guidait, et parce que la charité réclamée par le Christ comme la marque distinctive de la société naissante s'épanouissait au point de frapper les regards même des païens, les Agapes chrétiennes prirent immédiatement un cachet très significatif.

Saint Jean Chrysostome, qui écrivait au IVe siècle (347-407), dans son Homélie (*Oportet haereses esse*) nous décrit ainsi les agapes primitives : « Les fidèles, dit-il, se réunissaient pour le service divin; mais après la prédication, les prières, la participation aux divins mystères, ils ne retournaient pas aussitôt chez eux, quoique l'assemblée religieuse fût terminée. Les hommes riches faisant apporter de leurs maisons des aliments tout préparés, prenaient un repas auquel les pauvres étaient invités, les uns et les autres se trouvant indistinctement à la même table. »

A lire saint Jean Chrysostome, on pourrait croire que les Agapes comprenaient, d'abord, le sacrifice eucharistique, puis le repas en commun.

Ce fut en effet ainsi que les choses se passèrent, mais seulement quand les persécutions forcèrent les chrétiens à modifier le cours de leurs cérémonies.

Primitivement en effet, on célébrait les agapes le soir, pour mieux consacrer le souvenir de la Cène. Cette heure tardive et le mystère dont les chrétiens l'entouraient firent naturellement naître les soupçons les plus grossiers et les plus immérités. On transporta alors au matin ces réunions fraternelles, et, comme elles commençaient par l'offrande du sacrifice, les

paroles de saint Jean Chrysostome s'expliquent d'elles-mêmes.

Mais au début du Christianisme le repas en commun était la partie première, préparation, si j'ose dire, de l'autre, la communion eucharistique, la principale, la plus sacrée. Il était même prescrit de ne commencer le repas en commun que lorsque tous les fidèles étaient réunis et pourvus de vivres suffisants. La raison s'explique facilement. Comme chacun devait apporter sa quote-part, mais que les pauvres en étaient dispensés et prenaient sur la part des riches, si le repas avait commencé avant l'arrivée de tous, les premiers venus auraient été abondamment pourvus, tandis que les autres n'auraient plus trouvé que des restes insuffisants. Délicatesse de charité qu'il est bon de signaler. Les convives, avant de s'asseoir, élevaient les mains vers le ciel et priaient Dieu de bénir leur repas. Ils s'asseyaient ensuite par rang d'ancienneté : les hommes à droite, les femmes à gauche, l'apôtre qui présidait et plus tard le prêtre au milieu. Le repas se faisait en silence, mais on y lisait quelques passages des Saintes Écritures accompagnés souvent de commentaires.

Après ce repas venait le repas eucharistique proprement dit, lequel était le but de la réunion.

Puis on donnait le baiser de paix.

Les Agapes se firent d'abord dans le Cénacle, puis dans les maisons particulières. Aux temps des persécutions, elles eurent lieu dans les catacombes, en des salles spéciales ; plus tard dans les églises, puis dans leurs annexes, jusqu'à ce que le banquet disparut définitivement : sans doute à la fin du Ier siècle, ou au plus tard du IIe siècle, du moins à Rome et dans le monde

romain. Il dut exister plus tard ailleurs, dans l'Église d'Afrique par exemple, puisque saint Augustin raconte (*Conf.*, c. VI) que, sur l'ordre de saint Ambroise, le portier de la cathédrale de Milan en interdit un jour l'entrée à sainte Monique, qui apportait avec elle, comme elle le faisait en Afrique, du pain, du vin et d'autres mets. Ceci devait se passer à la fin du IVe siècle, puisque saint Ambroise fut proclamé évêque de Milan en 374. Mais faut-il bien entendre par là que ces provisions étaient destinées à la communauté? qu'elles étaient même apportées là pour y être consommées sur place? Nous n'oserions l'affirmer, car trop d'obscurités entourent encore les détails de vie des premiers siècles chrétiens

De tout ce qui précède, il est aisé de conclure quelle fut l'attitude et par conséquent le culte que les premiers chrétiens assuraient à la sainte Eucharistie, et particulièrement à la Communion qui résumait pour eux le Sacrement tout entier. Le recueillement était profond, la piété était vive, le souvenir était vibrant. Vraiment on perpétuait « la mort du Sauveur ».

Les premières communautés chrétiennes reproduisaient exactement, avec un soin scrupuleux, les cérémonies de la Cène. Elles ne pouvaient rien faire de mieux.

Nous sera-t-il permis de faire remarquer aussi qu'au recueillement extérieur s'ajoutait une joie toute intérieure? Gardons-nous de croire que le souper eucharistique, même envisagé comme banquet funèbre, fût empreint de tristesse. C'est le contraire qu'il faudrait dire. D'abord la mort n'offrait pas aux chrétiens les pensées lugubres qu'elle éveillait chez les païens. Pour ces derniers, elle était la séparation d'avec les biens

d'ici-bas, séparation dont ne pouvaient évidemment les consoler les espérances plus ou moins saugrenues qui leur faisaient envisager un séjour auquel peu croyaient. L'au-delà leur apparaissait comme tellement vague qu'il lui était impossible de compenser les réalités d'ici-bas qui leur échappaient. Pour les chrétiens, au contraire, la mort c'était la réunion au Christ; et la réunion était envisagée comme une conclusion de la Communion, puisque le Maître avait dit que « celui qui mangerait son corps et boirait son sang, il le ressusciterait ». De plus, remarquons que la pensée de cette résurrection se trouvait évoquée par le fait même de la consécration.

Sans doute, c'était la mort du Christ qu'elle symbolisait; mais le souvenir de cette mort devenait inséparable de celui de la Résurrection; car dès le début du Christianisme le dimanche prit la place du sabbat, et la cérémonie eucharistique, par le moment même où elle se tenait, parlait d'immolation, mais aussi d'espérance. L'assemblée chrétienne en effet, s'il est vrai qu'elle se réunit dans les tout premiers temps, chaque soir, espaça plus tard ses réunions. On choisit alors le samedi vers le soir. On avait gardé ce jour pour ménager la transition et donner une satisfaction extérieure aux Juifs convertis qui conservaient une préférence marquée pour ce jour que leurs pères avaient si longtemps sanctifié. Le samedi, du reste, pouvait parfaitement rappeler le sabbat qui suivit la mort de Jésus, et pendant lequel il demeurait au tombeau, attendant l'aube du jour glorieux de Pâques, de même que dans l'hostie il garde, malgré son anéantissement, la réalité de son existence et la certitude de la glorification éternelle.

Commencée vers le soir, l'assemblée se prolongeait fort avant dans la nuit, le souper, la prédication, la prière, la fraction du pain demandant de longues heures. Elle s'achevait donc le dimanche, avant l'aube, c'est-à-dire au jour et à l'heure qu'avait glorifiés la résurrection du Christ. Le rapprochement s'imposait. Le banquet eucharistique annonçait bien « la mort du Sauveur », mais « jusqu'à ce qu'il vienne ».

Ce sentiment de joie se manifesta surtout aux heures sombres des persécutions. On dirait que l'Eucharistie produisait déjà en réalité la paix toute divine assurée à ceux qui la reçoivent. A ces moments terribles il semble que tout devait être à la tristesse et à la terreur. Eh bien! malgré tout, il suffisait aux chrétiens d'avoir avec eux, de porter sur eux la Sainte Eucharistie pour être capables de conserver la plus surnaturelle sérénité au sein des plus affreux supplices.

Ainsi tout de suite la vie chrétienne se concentre auprès du sacrifice eucharistique.

Célébré vraisemblablement chaque jour, immédiatement après la mort de Notre-Seigneur et pendant les 50 années qui suivirent, il se trouve, de par la discipline de saint Paul, restreint à un seul jour par semaine.

Dès le IIe siècle, les chrétiens occidentaux commencèrent à célébrer la liturgie eucharistique deux fois la semaine, en outre du dimanche, c'est-à-dire aux jours des stations : le mercredi et le vendredi.

Au IVe siècle, l'Église orientale, spécialement, à ces trois jours en ajoute un quatrième : le samedi (Basil., *Ep. ad Caes. Patric.*).

A la même époque, en Occident les habitudes diffè-

rent. Dans quelques Églises, au dire de saint Augustin (*Ep. LIV ad Januar.*), il n'y avait pas de jour où l'on n'offrît le saint Sacrifice. Ailleurs il n'y avait de messe que le samedi et le dimanche; ailleurs que le dimanche seulement.

Enfin le VIe siècle vit la messe quotidienne s'établir partout. Toutes ces messes étaient des messes solennelles.

De plus, après le Ve siècle, du moins en Occident, on célébrait la messe non seulement solennelle tous les jours, mais à certaines fêtes il était permis au même prêtre ou au même évêque d'en célébrer deux. On appelait ce jour : polyliturgique. On en comprend facilement la raison. Comme aux fêtes solennelles la multitude de fidèles était si grande que la basilique ne pouvait la recevoir, il était nécessaire de renouveler l'oblation du sacrifice. Cette coutume s'est généralisée depuis.

CHAPITRE II

Premières prescriptions

Remarquons que, pendant le demi-siècle qui suivit l'Institution de la sainte Eucharistie, tout est encore sommaire, j'allais dire « superficiel » dans ce culte. On est sous l'impression des événements qui, depuis 2 ans, 10, 20 ans laissaient dans l'âme de tous un souvenir ineffaçable. Ce souvenir était grave. On vivait ce souvenir, sans plus. On ne se demandait pas encore s'il ne méritait pas de préparation spéciale, de rite, de législation particulière. On se présentait aux Agapes, tel qu'on était, en costume de travail, de tous les rangs de la société; de tous les points de l'horizon, on y venait, attiré par les amis que l'on rencontrait, la paix qu'on y goûtait, l'esprit de foi aussi incontestable qui animait les premiers chrétiens.

Hélas! la nature humaine ne tarda pas à prendre le dessus. Et vers l'an 57, vingt-cinq ans par conséquent environ après la mort de Notre-Seigneur, saint Paul était forcé de rappeler les Corinthiens à l'ordre et aux convenances. Disons pourtant tout de suite que l'on aurait tort de généraliser les reproches que saint Paul faisait. Il ne faudrait pas conclure, de ses réprimandes, que les abus fussent universels. L'Église de Corinthe était dans une situation particulière qui la

prédisposait à connaître les excès que stigmatise l'Apôtre. La ville que César avait relevée de ses ruines, un siècle environ après que Mummius l'eut détruite (146), avait vu accourir dans ses murs des foules de commerçants Juifs et Syriens, Grecs et Romains.

Ils voulaient faire là une fortune rapide. La situation privilégiée de la ville autorisait leurs plus légitimes espérances. Mais dans ce monde de marins, de courtiers de commerce, de commerçants, l'influence passait aux plus hardis, parce qu'ils devenaient les plus riches. Cette population mêlée, aventurière, tout entière au lucre et à l'exploitation, avait des pensées et des mœurs peu faites pour accueillir et surtout s'assimiler la foi chrétienne, les vertus chrétiennes. Aussi quand l'Apôtre y vint vers l'automne de l'an 53, il trouva peu de secours matériels d'abord, puisqu'il rappellera plus tard, dans sa Ire Épître aux Corinthiens (IV, 11-13), qu'il est toujours dans la situation lamentable où ils l'ont connu, souffrant de la faim, de la soif, en un mot dans une détresse dont nous nous faisons difficilement idée, détresse qui le forçait à travailler et ne lui permettait l'évangélisation que le jour du repos sabbatique à la synagogue.

Les esprits étaient ainsi peu disposés à entendre sa doctrine de désintéressement et de charité. Et à part Aquila et Priscille, qui le prirent chez eux et furent pour lui des amis à toute épreuve et aussi une aide et un appui pour son ministère, il ne trouvait que l'isolement.

N'importe. Il se mit à l'œuvre et prêcha désormais toutes les semaines en pleine synagogue, « faisant

entrer dans ses discours le nom du Seigneur Jésus en persuadant Juifs et Grecs (1) ».

Il le fit, du reste, avec une netteté qu'il n'avait pas employée avec les Athéniens, pour qui il avait eu quelques précautions oratoires. Ici il exposait brutalement la doctrine : « Je n'ai pas jugé bon, disait-il aux Corinthiens (I Cor., II, 1, 2), de savoir quoi que ce soit parmi vous, sinon Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié. » Il réussit grandement. Païens et Juifs cédèrent à la persuasion de la Croix, de tous les rangs, de toutes les conditions, même les plus basses et les plus décriées.

Cette foule de convertis mêlés avait certainement de bonnes intentions. Elle vint d'abord aux agapes fraternelles, avec les sentiments qui convenaient; mais ces sentiments ne purent longtemps imposer tout le respect voulu. On était en l'an 57, ou environ, et Paul (I Cor., XI, 20) réprimande vivement les Corinthiens des abus qu'ils ont laissé s'introduire dans leurs réunions eucharistiques :

« Je ne puis vous louer, leur dit-il, en une chose que je vais vous dire : c'est que vous vous conduisez de telle sorte dans vos assemblées qu'elles vous nuisent au lieu de vous servir. Car, premièrement, j'apprends que lorsque vous vous assemblez, il y a des partialités parmi vous; et je le crois en partie, parce qu'il faut qu'il y ait des hérésies parmi vous, afin que l'on découvre par là ceux d'entre vous qui ont une vertu éprouvée. Lors donc que vous vous assemblez comme vous le faites, ce n'est plus pour manger la Cène du Seigneur, car chacun mange

(1) Act., XVIII, 4 et sq.

auparavant son propre souper en particulier, sans attendre les autres; ainsi les uns n'ont rien à manger, pendant que les autres le font avec excès. N'avez-vous pas vos maisons pour y boire et pour y manger, ou bien méprisez-vous l'église de Dieu, voulez-vous faire honte à ceux qui sont pauvres? Que vous dirai-je à ce sujet? Vous en louerai-je? non, certes, je ne vous en loue point. »

Trois reproches dans ces paroles sévères étaient adressées aux fidèles. D'abord ils mangeaient dans l'enceinte des lieux qu'ils avaient choisis pour les réunions eucharistiques; et cela ne convenait déjà plus à ces endroits sacrés, symboles des temples chrétiens, plus sacrés que ne l'avait jamais été aucun édifice consacré au culte. Ils ont des maisons, qu'ils fassent là leurs repas habituels, et qu'ils ne viennent à l'église que pour y consommer la nourriture spirituelle.

Et puis ils viennent communier après avoir pris leur repas, de là les graves inconvénients que saint Paul signale et qui sont si peu conformes à la dignité nécessaire pour recevoir le grand sacrement. Enfin il s'établit des divisions entre eux, c'est-à-dire que l'esprit de charité qui confondait jadis dans une même dilection riches et pauvres tend à s'en aller.

Saint Paul parle net. Saint Pierre à la même époque (*II Ep.*, II, 1-3) signale les faux frères qui se glissaient dans les rangs des fidèles et déshonoraient leurs agapes par une grossière intempérance. Et saint Jude (*Ep. Catholica*, 4-13) flétrit les corrupteurs de la foi et des mœurs qui sont la honte des festins de charité : « Ils y mangent avec nous, dit-il, sans aucune retenue; ils n'ont soin que de se nourrir eux-mêmes, ce sont des nuées sans eau que le vent emporte çà et là; ce sont des

arbres qui ne fleurissent qu'en automne, des arbres stériles doublement morts et déracinés. »

Mais quand Paul a reproché les abus, remarquez combien ses paroles ont de majesté. Après avoir rappelé l'institution de l'Eucharistie telle que la révélation la lui a apprise, et qui tend au « *manducate* » de la Communion, immédiatement il trace pour la première fois des préceptes qui sont la conséquence de la dignité que mérite le sacrement : « Parce que chaque fois que nous communions nous rappelons la mort du Seigneur, il est important que nous soyons des témoins dignes. Alors ne venons pas à cet acte comme à un acte ordinaire, mais éprouvons-nous pour savoir si nous sommes dignes, car celui qui mangerait ou boirait indignement serait coupable d'une profanation qui n'irait à rien moins qu'à atteindre le corps et le sang du Seigneur. »

Saint Paul veut que la décence la plus rigoureuse règne dans les réunions chrétiennes : l'homme n'y doit pas avoir la tête couverte, mais la femme au contraire doit y porter un voile (XI, 15).

Ces réunions ne doivent point être des occasions de manger et de boire, car elles ont par le souvenir qu'elles font revivre une majesté sans pareille : « Toutes les fois que vous mangez ce pain, que vous buvez cette coupe, vous annoncez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'Il vienne. » Il ne faut donc point manger ce pain et boire cette coupe indignement, de peur d'être responsable du corps et du sang du Seigneur, mais au contraire « discerner le corps du Seigneur ». Enfin ces réunions chrétiennes ne sont point faites pour rassasier. « Si quelqu'un a faim, qu'il mange chez lui » (XI, 34).

Voici que pour la première fois des préceptes positifs apprennent aux fidèles la façon spirituelle dont ils doivent se préparer à communier. C'est comme une ébauche des dispositions qui se préciseront dans la suite des siècles et qui constitueront les éléments du culte que mérite la réception de l'Eucharistie.

C'est encore sommaire; mais la voie est tracée. La Communion n'est plus seulement un souvenir que l'on perpétue n'importe comment; c'est un acte grave qui mérite le respect et nécessite certaines précautions. Remarquons qu'il n'y a pas encore à proprement parler de culte pour la sainte Eucharistie. Jusqu'ici on la considère comme une nourriture. Cette nourriture, les fidèles ont une tendance à la prendre comme une nourriture ordinaire.

L'Apôtre relève les esprits et les met en garde contre la négligence; on ne va pas encore au-delà.

*
* *

Pourtant très vite, on pourrait même dire : dès le début, des rites cérémoniels passaient dans les habitudes des communiants, puis s'affirmaient dans des prescriptions pontificales, rappelant aux Chrétiens le respect qu'ils doivent à l'acte sacré qu'ils accomplissent.

Le culte s'ébauche déjà dans ces manifestations extérieures. Il est la conclusion logique, immédiate des paroles de saint Paul (I Cor., x, 16) : « Le calice de bénédiction que nous bénissons n'est-il pas la communion du sang du Christ? Et le pain que nous rompons n'est-il pas la communion du corps du Christ? »

Comment se faisait alors la Communion?

La « *Didachè* », dont la date oscille entre les vingt dernières années du premier siècle, nous parle de la réunion du dimanche au cours de laquelle les frères participaient à la fraction du pain. C'est tout.

Dans la « *Didachè* », pourtant, l'Eucharistie est appelée « une nourriture et une boisson spirituelle », et la célébration de l'Eucharistie : « un sacrifice ».

Elle nous donne déjà un texte de prière à réciter avant la Communion : « Pour l'Eucharistie, vous rendrez grâce de cette manière : d'abord sur le Calice : Nous te remercions, ô notre Père, pour le cep sacré de David, ton serviteur, que tu nous a fait connaître par Jésus ton serviteur ; honneur soit à toi dans l'Éternité ! Sur le pain rompu : Nous te remercions, ô notre Père, pour la vie et la lumière dont tu nous a faits participants par Jésus ton serviteur ; honneur soit à toi dans l'éternité ! Comme ce pain rompu a été divisé sur la montagne puis rassemblé ici, puisse aussi ton Église, des extrémités de la terre, être réunie dans ton royaume ! Car à toi appartient l'honneur et la puissance par Jésus-Christ dans l'éternité. Mais personne ne doit manger de votre Eucharistie que ceux qui ont été baptisés au nom du Seigneur, car le Seigneur a dit : « Ne donnez pas les choses saintes aux chiens. » Saint Justin, qui écrivait vers le milieu du IIe siècle, puisqu'il mourut en 163 (*Apolog.*, I, c. LXV), ajoute : « On distribue à chacun sa part des éléments bénis et l'on envoie la leur aux absents par le ministère des diacres. »

C'est plus précis, bien qu'il nous faille avouer que nous manquons de documeuts exacts sur la méthode employée au Ier siècle. C'est seulement à la fin du IIe,

où Tertullien suppose le fait de la pratique de la communion, en outre du dimanche, aux jours de station, où le jeûne est prescrit et qui avaient régulièrement lieu le mercredi et le vendredi (*De oratione*, c. XIX), que nous avons quelque éclaircissement. Au début du IIIe, les documents nous permettent de préciser la façon dont se faisait la Communion, le respect dont on l'entourait, le culte qu'on lui accordait dans ces temps reculés.

A quelle époque disparurent les agapes, repas pris en commun suivi de la communion ? Probablement très vite ; mais nous devons avouer qu'aucun texte précis pendant les deux premiers siècles ne nous renseigne à ce sujet.

A quelle époque le repas du soir se transforma-t-il en un sacrifice du matin ? Ici encore même incertitude. Pourtant notons que l'an 111, Pline le Jeune, légat en Bithynie, écrivait à l'empereur Trajan que les chrétiens « se réunissaient à des jours fixés, avant le lever du soleil, pour chanter entre eux alternativement un hymne au Christ ».

Les Constitutions Apostoliques, dont la composition remonte vraisemblablement entre l'an 250 et 300, et qui ne sont, du moins dans les six premiers livres, que le commentaire de la Didachè, nous disent (l. II) qu'après le sacrifice chaque degré participe au corps et au sang du Christ, s'approche avec respect ; et après l'Évêque, le clergé, les catégories particulières de fidèles, puis les hommes, les femmes et les enfants reçoivent la Communion.

De ceci nous pourrons déjà retenir que d'une façon générale à chaque sacrifice correspondait pour tous les assistants une communion. Il est vraisemblable que

cette coutume tomba en désuétude, au plus tard après la paix de l'Église. La preuve consisterait en ceci que, avant que l'on distribuât la communion au peuple, un diacre était chargé d'annoncer aux assistants le jour et le lieu de la prochaine réunion. On voulait ainsi, sans doute parce que les rangs s'éclaircissaient à ce moment, que personne ne pût ignorer le détail pratique de la future réunion.

D'où venaient le pain et le vin eucharistiques?

Sans doute des fidèles eux-mêmes. Ils appportaient la matière de leurs communions comme jadis ils avaient apporté leur part de nourriture dans les repas pris en commun.

Lorsque les repas se séparèrent définitivement de l'acte de la Communion, que celle-ci fut transportée au matin, au cœur même du sacrifice, les offrandes des fidèles en pain et en vin furent la quote-part ancienne. Et c'est sur cette matière que les paroles sacerdotales opéraient la transformation sacramentelle.

Comment communiait-on dans les premiers siècles, au moins à partir du IIIe siècle? car si pour les deux premiers les témoignages sont rares, à partir du IIIe ils deviennent abondants et concordants. Tertullien en commence la série.

Avant la consécration du pain et du vin, c'est-à-dire après la litanie et la bénédiction donnée au peuple par l'évêque, le diacre réveillait l'attention des fidèles en disant : « *Attendamus* : Soyons attentifs », et l'évêque disait à haute voix : « *Sancta sanctis* : Les choses saintes sont pour les saints. » Le peuple répondait : « Un seul saint, un seul Seigneur, un seul Christ pour la gloire de Dieu le Père, béni dans les siècles. Amen. Gloire à Dieu au plus haut des cieux, paix sur

la terre, bonne volonté aux hommes! Hosannah au Fils de David! béni soit celui qui vient au nom du Seigneur! Le Seigneur est Dieu, il s'est manifesté à nous! Hosannah au plus des cieux. » Saint Cyrille de Jérusalem mentionne clairement cette formule et explique qu'elle suivait l'oraison dominicale (*Catech. mystog.*, v, 16), et saint Chrysostome (*Hom.* XVII, in Hebr.) compare ici le diacre au héraut des Jeux olympiques, avec cette différence que le héraut interpellait chacun des assistants, alors que le diacre exhorte tous les fidèles en général à s'éprouver eux-mêmes, les choses saintes ne devant être données qu'aux saints.

Puis venait la consécration et, immédiatement après, la communion. L'évêque communiait le premier, se communiait lui-même. Puis venaient les prêtres, les diacres, les sous-diacres, les lecteurs et psalmistes, les ascètes, les diaconesses, les vierges, les veuves, les petits enfants, enfin tout le monde sans exception.

L'évêque déposait le pain consacré dans la main droite ouverte supportée par la gauche, les doigts joints, la paume concave. Les femmes ne recevaient pas le corps du Christ directement dans la main nue, mais sur la main couverte d'un linge appelé « dominical », qu'elles apportaient pour cet usage. Le prêtre alors, le diacre et le sous-diacre, montaient à l'autel, posaient sur la table sainte la main contenant le pain consacré et communiaient ainsi. Les autres assistants communiaient de retour à leur place, du moins d'une façon générale. En Gaule pourtant, dans les premiers temps, c'est-à-dire jusqu'au VIe siècle, puisque le deuxième concile de Tours tenu en 566 consacre cette pratique, les fidèles, hommes et femmes, entraient

dans l'enceinte sacrée et s'avançaient jusqu'à l'autel comme les clercs et les prêtres : « *ad orandum et communicandum laicis et feminis, sicut mos est, pateant sancta sanctorum* ».

Le diacre tendait le calice où chaque communiant buvait directement. A chacun l'Évêque disait : « *Corpus Christi* », le diacre : « *Sanguis Christi.* » Chacun répondait : « Amen. » Avant de recevoir le pain consacré, les fidèles baisaient la main de l'Évêque; usage répandu dans l'antiquité et pratiqué dès le IVe siècle par tous les fidèles tant en Occident qu'en Orient.

Les communiants se tenaient debout pour recevoir le corps du Christ. C'est du moins l'opinion générale, et ce que paraît signifier ce mot fréquent dans les Constitutions apostoliques : « *Erecti ad Dominum stemus.* » Cette posture, loin d'être irrespectueuse, comme nous serions tentés de la croire, indiquait au contraire le respect et la joie, celle que les Juifs, et les Chrétiens après eux, employaient pour la prière. Très vite on avait compris que la posture couchée adoptée par les Anciens dans leurs repas, et conservée quelque temps dans les Agapes, devait être remplacée par celle-ci plus conforme au respect et plus à l'abri de tout commentaire défavorable. Aujourd'hui les prêtres seuls ont conservé l'usage de communion debout. Remarquons néanmoins que, alors même qu'ils communient debout, ils témoignent leur respect en inclinant profondément le corps et la tête. Saint Cyrille de Jérusalem en avait déjà (*Catech.* v) donné la prescription en disant : « *Accedit, non extendens manum, sed pronus.* »

Au temps de saint Grégoire le Grand, la formule que prononçait le célébrant en donnant la sainte Communion s'était modifiée. Il disait : « *Corpus Domini*

nostri Jesu Christi conservet animam tuam. » Au siècle de Charlemagne, d'après Alcuin (*De offic.*), elle se rapprochera encore plus de celle qui est en usage aujourd'hui ; on disait : « *Corpus Domini nostri Jesu Christi custodiat te in vitam æternam.* »

CHAPITRE III

La messe et la Communion, seuls hommages rendus à l'Eucharistie

Pendant la Communion, on chantait, en particulier, le psaume XXXIII. Les Constitutions Apostoliques le prescrivent nommément. Il était une invitation à bénir le Seigneur pour les grâces qu'il leur avait faites, puisqu'il débutait par ces mots : « *Benedicam Dominum in omni tempore.* »

Sans doute il est encore empreint des préceptes austères de la Loi ancienne qui recommande la crainte : « *timorem Domini docebo vos* »; mais le ton est nettement adouci. Composé pour le peuple juif qui avait besoin d'être stimulé au bien par la perspective de la récompense divine accordée aux justes : « *Oculi Domini super justos, non est inopia timentibus eum* », et de la colère qui s'appesantit sur les méchants : « *vultus autem Domini super facientes mala ut perdat de terra memoriam eorum* », il s'adapte à merveille à la religion du Christ qui parle de mansuétude et d'amour. Et à l'heure où l'âme chrétienne rencontre vraiment son Dieu dans la Communion, quelle leçon que ces paroles qui sont comme nulle part ailleurs de circonstance : « *Gustate et videte quoniam suavis est Dominus* » !

La liturgie juive au repas pascal entonnait le « *In exitu Israel* », chant de gloire humaine et de protection terrestre ; la liturgie chrétienne aux Pâques plus intimes des Communions quotidiennes invite les âmes à goûter dans le silence de leur reconnaissance la douceur du présent que leur fait le Christ. Nous voilà loin du Sinaï, de ses éclairs, de son tonnerre, de la terreur que tout cela inspirait. La majesté de Jéhovah a fait place à la douceur du Christ. Il est bon de le constater, et de constater aussi que c'est la Communion qui est une des premières manifestations de cette transformation dans les sentiments et dans les mœurs.

Du reste, en agissant ainsi, l'Église naissante était fidèle à son programme. Liturgiquement parlant, elle ne créait pas, elle transformait. Les Juifs avaient toujours uni dans leurs cérémonies le chant des Psaumes aux rites du sacrifice. Les Chrétiens avaient repris ces habitudes pieuses et transporté dans leurs offices des chants empreints de tant de piété.

Toutes les liturgies, tant la liturgie grecque que celle de Jérusalem, des Arméniens, de Constantinople et de Rome, sont unanimes à approuver et à encourager le chant de ces cantiques.

On favorisait ainsi l'éclosion des sentiments des Communiants en leur donnant un thème tout indiqué à leur méditation. Déjà apparaît une orientation très nette vers une attitude non seulement extérieure, mais expression de sentiments reconnaissants.

Il y avait aussi à ce chant des psaumes une raison que nous appellerons matérielle. Comme il était admis alors que tous les assistants au sacrifice participaient à la Communion, le nombre des communiants était grand, les allées et venues étaient nombreuses. Elles

pouvaient provoquer de la monotonie, des distractions, du désordre. Alors pour occuper les esprits et maintenir l'harmonie, on chantait. Et ce chant devenait une prière.

L'Église latine y ajoutait une autre préoccupation : celle de faire, en plus, produire aux rites de la communion un enseignement et une expression facilement saisissables. Saint Paul dans Ire aux Corinth., x, 17, avait dit : « Puisqu'il y a un seul pain, nous qui sommes plusieurs, formons un seul corps, car nous participons tous au même pain. » Déjà la formule de chant évangélique :« *sint unum* », s'établit, se recommande.

Et il n'est pas inutile de faire remarquer que cette unité des fidèles s'exprime tout naturellement par la réception de l'Eucharistie.

Ainsi nous avons remarqué que le seul célébrant, qu'il fût l'Évêque, ou le Pape à Rome, donnait à tous la Communion, après avoir mis dans le calice une parcelle de l'hostie avec laquelle il se communiait, et quelques gouttes de vin pris dans le calice où il se disposait à boire lui-même. C'est ce qu'on appelait la *commixtio*. Ce rite indiquait nettement l'idée de l'unité entre le chef de la hiérarchie et les fidèles.

C'est dans cette même pensée d'unité que, bien qu'il y eût d'ordinaire en chaque ville plusieurs églises ou plusieurs centres de réunion pour les fidèles et un clergé plus ou moins nombreux, tous cependant se réunissaient pour la collecte ou « *synaxis* » en un seul lieu désigné par l'Évêque.

Celui-ci était entouré alors du « *presbyterium* » ou collège des prêtres de chaque cité. Cette assemblée sacerdotale formait son conseil, et augmentait par sa

présence la solennité des cérémonies eucharistiques. Au nombre de douze, du moins à l'origine, et pour représenter le sénat apostolique, ce chiffre fut promptement augmenté. Dès la fin du Ier siècle il y avait, rien qu'à Rome, 25 prêtres, préposés aux 25 « Titres » ou églises de la ville. Le Pontife se transportait d'un « Titre » à l'autre pour la célébration des mystères. Autour de lui, les 24 prêtres des autres « Titres » s'unissaient à son action dans la solennité du même sacrifice, et avec lui célébraient au même autel. A leurs places respectives, les diacres et tous les clercs inférieurs coopéraient, selon leur ordre, aux Mystères sacrés. Ceci fut maintenu à Rome, jusqu'au XIIIe siècle. C'était déjà grandiose, et l'Eucharistie avait ses adorateurs respectueux et fervents.

*
* *

Un autre rite procédait encore de cette même préoccupation d'unité et de charité.

Les frères absents, ceux que l'âge, la maladie ou divers autres obstacles retenaient chez eux, recevaient de la main d'un diacre, qui le leur apportait, le pain sacré. Saint Justin (*Apolog.*, I, c. 67), après avoir décrit l'ordre des réunions, dit qu'elles se terminaient par la distribution du corps du Christ aux frères présents et son envoi aux absents. Ce soin faisait partie du service liturgique des diacres. Portaient-ils à la fois le pain et le vin ? Il semble que résolument on peut répondre : non. L'Église, au moins l'Église latine, puisque l'Église grecque a conservé l'usage de la Communion sous les deux espèces, avait

une tendance manifeste à simplifier les choses afin de les rendre accessibles à tous, et à tous les moments, même ceux des persécutions, qu'elle allait traverser. Liturgiquement parlant, nous le dirons plus tard, elle adaptait ces rites aux circonstances. C'est ainsi, par exemple, que quand l'usage de la Communion des fidèles à la messe commença à faire place à l'assistance sans communion, la consommation des saintes espèces étant rapidement achevée, le psaume XXXIII fut remplacé par une antienne. De même, comme la Communion sous l'espèce du pain, strictement parlant, suffisait, on s'en tint à cette cérémonie.

Cela évitait les graves inconvénients que pouvaient rencontrer les diacres à porter, même soigneusement enfermé, le précieux sang sous l'espèce liquide du vin.

Et puis bientôt, en temps de persécution, ce ne furent plus seulement les diacres qui portèrent la sainte Eucharistie aux absents, mais des laïcs en furent chargés, des adolescents de préférence, ou des jeunes gens, comme nous le voyons dans le fait du jeune Tarcisius, qui fut massacré sur la voie Appienne, sans doute vers 260, car son martyre se rapporte à l'édit de Valérien de 257, qui condamnait à mort tout membre d'une association non reconnue par l'État. Les païens, auxquels il refusait de laisser l'Eucharistie qu'il transportait, le lapidèrent. Saint Damase composa un poème pour célébrer sa mort (1).

(1) Tarcisium sanctum Christi sacramenta gerentem
Cum male sana manus peteret vulgare profanis,
Ipse animam potius voluit dimittere cæsus
Prodere quam canibus rabidis cælestia membra.

Il est vrai d'ajouter que Tarcisius était acolyte, et que, autant qu'on peut le supposer, ses fonctions comme celles des autres acolytes, dont le pape Corneille nous dit en l'an 251 qu'ils étaient à Rome au nombre de 42, consistaient surtout à porter, aux prêtres titulaires des centres éloignés du principal, le « *fermentum* » ou même les Saintes Espèces consacrées par l'Évêque. Mais dans d'autres circonstances, de simples laïcs furent chargés de cette mission. Au IIIe siècle par exemple, saint Denys d'Alexandrie raconte, et Eusèbe nous cite le texte même de ce récit, qu'un vieillard, nommé Sérapion, jadis excommunié pour avoir faibli pendant une persécution et sentant sa fin approcher, sollicita l'envoi du viatique. Saint Denys d'Alexandrie le lui envoya par l'intermédiaire d'un jeune garçon.

Dans d'autres circonstances on s'adressait à un Évêque même très éloigné avec qui on entendait, par cette prière qu'on lui faisait et le pain consacré qu'il envoyait, rester en communion. Celui-ci accédait à la prière du suppliant et envoyait dans un linge la Sainte Eucharistie.

Il arrivait même que parfois les fidèles emportaient l'Eucharistie chez eux pour s'en communier durant la semaine. (Corblet, I, 604.)

*
* *

Le texte des Constitutions Apostoliques que nous avons cité énumère parmi les communiants non seulement les grandes personnes, mais les enfants. Qu'en était-il au juste à leur sujet?

Il semble que l'on peut dire résolument qu'ils étaient, comme tous les autres, admis à la Communion dès le plus bas âge, aussitôt après leur baptême. Il est vrai que pendant les premiers siècles les baptisés étaient plutôt des adultes; mais les enfants n'étaient pas exclus du baptême, et parmi les baptisés il pouvait se trouver de jeunes enfants. C'est à eux sans doute que pensait le diacre quand, se tournant vers le peuple pour annoncer le baiser de paix qui précédait la Communion, il disait : « Mères, prenez vos enfants. »

La pensée qui avait guidé les premiers chrétiens en admettant les enfants à la réception de la sainte Eucharistie, était de leur permettre de réaliser l'ordre de Notre-Seigneur : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous. »

Pourquoi les exclure de cette vie qui leur était incontestablement nécessaire comme à tous et dont la source était exclusivement l'Eucharistie ?

Pourtant avouons que nous ne possédons aucun décret des Apôtres ou de leurs successeurs immédiats réglementant l'âge auquel les chrétiens doivent recevoir l'Eucharistie. Il n'y a historiquement parlant aucun document qui nous renseigne pendant les premiers siècles. Il n'y eut même, pendant longtemps, aucune loi de l'Église qui déterminât l'époque à laquelle on devait donner le baptême aux enfants. Pendant les quatre premiers siècles une grande liberté régnait à ce sujet, les uns faisant baptiser leurs enfants le huitième jour de leur naissance en mémoire de l'antique circoncision, que le baptême remplaçait; les autres attendant qu'ils eussent l'âge de raison.

Du Ve au VIIIe siècle on voulait qu'ils eussent l'u-

sage de la parole, pour qu'ils pussent répondre eux-mêmes aux interrogations liturgiques. Mais tout cela suppose bien des enfants en bas âge et admis par suite à la communion. Tout le monde sait que maintenant, tout en conservant la séparation de la communion et du baptême, l'Église demande que ce dernier sacrement soit conféré aux enfants le plus vite possible.

Mais déjà dans la primitive Église, et longtemps après, puisque, en France, Robert Paupulus, qui écrivait au XIIe siècle, prescrivait aux prêtres d'administrer l'Eucharistie aux nouveau-nés, en trempant un doigt dans l'espèce du vin pour le leur faire sucer. Saint Cyprien (*De lapsis*, c. xxv), saint Augustin (*Epist.* 98), en avaient déjà parlé. C'est dire que l'on attachait tant d'importance à la communion du baptisé, que si par hasard il venait à mourir auparavant, on le plaignait d'avoir été privé de cette grâce suprême. On se rappelle que saint Fulgence raconte qu'un diacre nommé Ferrand allait jusqu'à croire qu'un jeune esclave noir, mort subitement dans l'intervalle qui séparait son baptême de sa communion, aurait un sort moins heureux que les autres néophytes. Saint Fulgence dut le rassurer.

Au IIe siècle, saint Justin nous apprend qu'après le baptême on conduisait le néophyte dans le lieu où les chrétiens sont assemblés et où se faisait la prière suivie du baiser de paix, de l'oblation du pain et du vin par le président, de la consécration et de la distribution à tous les assistants. Au IIIe siècle, la discipline en vigueur était la même, la communion suivait immédiatement l'initiation baptismale. Saint Cyprien de Carthage (1) nous raconte une anecdote qui prouve

(1) Cyp., *De Lapsis*, c. xxv.

bien que les enfants en bas âge communiaient. Vers l'année 251, pendant la persécution de l'empereur Dèce, des parents fuyant les persécutions confièrent une fillette, baptisée toute petite, aux soins de sa nourrice. Celle-ci, païenne, ou chrétienne timorée, conduisit la fillette devant les magistrats, comme l'exigeait l'édit de Dèce, et la fit participer aux mystères païens en absorbant une mie de pain trempée de vin consacré aux idoles. La persécution terminée, les parents revinrent à Carthage, reprirent l'enfant et, puisqu'ils étaient chrétiens, la conduisirent aux offices et en particulier à la messe que célébrait ce jour-là l'évêque Cyprien. La nourrice n'avait pas dit aux parents l'acte sacrilège qu'elle avait imposé à l'enfant, mais quand cette petite fille fut à l'office, elle grogna, se débattit, pleura comme si elle souffrait. Ce fut bien autre chose quand vint le moment de la Communion. Le diacre, selon la coutume, présenta le calice aux assistants. Il arriva près de l'enfant et le lui tendit comme aux autres. Celle-ci détourna la tête, serra les dents, refusa de boire. Le diacre, qui ne plaisantait pas, fit ouvrir de force la bouche de la fillette, y versa quelques gouttes du précieux sang, que celle-ci ne garda pas, du reste, mais qu'elle rendit au milieu de hoquets et de vomissements. La nourrice, interloquée, expliqua ce qui s'était passé jadis.

Il est clair, d'après ce récit, que les enfant tout jeunes étaient admis à la Communion.

On pouvait donner la Communion sous les deux espèces aux enfants comme à tous les assistants.

Pourtant, et cela nous montre bien la coutume établie de communier les jeunes enfants, il y avait des règles qui prescrivaient, quand ils n'avaient que quel-

ques jours ou quelques mois, de ne leur donner que le précieux sang qu'on prenait dans le calice avec une cuiller, une coquille, ou même une feuille. Parfois encore le prêtre trempait son doigt dans le vin consacré et en mettait quelques gouttes sur les lèvres de l'enfant, ce qui se fait encore dans les pays orientaux.

Plusieurs anciens sacramentaires, tels que celui qui fut édité par Dom Hugues Ménard, de même que dans le manuscrit de Reims et l'*Ordo Romanus*, recommandaient même aux mères de ne point donner le sein aux enfants dans l'intervalle du baptême et de la communion. Ceci suppose évidemment l'âge peu avancé des enfants et le peu de temps qui devait séparer les deux actes : du baptême et de la communion (1).

Cet usage se perpétua longtemps.

Au IXe siècle seulement on commença à admettre des exceptions. Dans certains diocèses comme à Amiens et Beauvais, la communion des enfants était encore en vigueur au XVe siècle. Le concile de Trente la proscrivit définitivement.

Du reste, on avait eu très vite la notion qu'à la pureté requise pour s'approcher du Dieu de toute pureté l'âge de l'enfant s'accommodait à merveille. Et puis le Christ pendant sa vie n'avait-il pas manifesté une prédilection spéciale pour les enfants, qu'il attirait et dont il prenait ouvertement la défense ?

C'est pourquoi sans doute on avait uni de façon si complète le baptême et la communion. On veillait alors à ce que rien ne manquât aux dispositions au moins extérieures, les seules dont les enfant fussent capables.

(1) Corblet, *Le Baptême*, II, p. 454.

Plus tard on se rendit compte que les enfants baptisés et non communiés pouvaient aspirer aux joies du ciel. Dans son livre : *De peccatorum meritis et remissione,* saint Augustin avait affirmé catégoriquement que si un néophyte meurt assitôt après son baptême il n'a plus rien à payer à la justice de Dieu, ni de retard à subir avant d'entrer dans le royaume des Cieux. Pourtant on peut dire que jusqu'au XIIe siècle la coutume persista de communier les enfants, plus habituellement sous la seule espèce du vin. Elle disparut complètement au XIIIe siècle, où les conciles de Bordeaux et de Bayonne (1255 et 1300) en firent la défense formelle.

Le concile de Trente, dans sa session XIV, trancha la question en disant que le sacrement de pénitence est une seconde planche de salut après le baptême. On est donc également sauvé si l'on meurt avec la grâce baptismale, ou si, après avoir péché gravement, on a reçu l'absolution sacramentelle.

Il n'est point question ici de la communion ; donc elle n'est point un moyen nécessaire de salut. Quant à la communion des enfants avant l'âge de discrétion, le même Concile dit, dans sa session XXI, que la pratique ancienne était fondée sur des raisons plausibles au temps où elle était en vigueur, mais elle ne signifie pas qu'il faille en conclure que la communion fût considérée alors comme nécessaire pour le salut.

Ce qui n'empêche que l'on ne cessa point de convoquer les enfants à la sainte Table ; et la première communion, dont nous parlerons plus loin, avec sa préparation, ses cérémonies, sa rénovation des vœux du baptême, devint non seulement une fête pour l'âme qui recevait son Dieu, mais pour tous ceux qui

dans la famille et chez les amis s'associaient à l'honneur de la Communion.

En attendant, plus d'une fois les enfants rendirent même service à l'Eucharistie. Saint Jean Chrysostome (*Hist. eccl.*, l. IV, ch. 6) raconte qu'à Constantinople, quand il était resté des saints mystères consacrés une grande quantité de parcelles, on conduisait à l'église les écoliers, les plus jeunes de préférence, et qu'ils consommaient ces parcelles. Ce fait passa bientôt en habitude, tellement qu'en 585, un concile tenu à Mâcon prescrivait que : « si tous les éléments du sacrifice n'ont pas été consommés, le prêtre chargé du soin de l'église appelle, le mercredi et le vendredi, des petits enfants encore innocents, leur impose un jeûne en proportion avec leur âge et leur distribue les Saintes Espèces ».

Cet usage a disparu dans l'Église latine vers le XIIIe siècle. Saint Thomas nous dit dans sa *Somme*, III^a pars, q. 80, que, de son temps, il était partout aboli.

*
* *

Mais ce qui apparaît aussi dès les premiers âges, c'est la pensée que la Communion était pour le dernier voyage le suprême viatique, et on veillait à ne point s'en priver. Le concile de Nicée, au Canon 13, dit : « A l'égard de ceux qui touchent à leur terme, on observera l'ancienne pratique, en sorte que ceux qui meurent n'aient pas été privés du dernier et indispensable viatique. »

L'ancienne pratique ! C'est donc qu'elle existait avant le concile, et depuis longtemps puisqu'elle était

ancienne. Le Concile la sanctionnait de son autorité et lui donnait presque la force d'une loi. On faisait même plus. Ce n'était pas une communion mais deux et même trois que l'on procurait aux mourants. Nous lisons dans la vie de sainte Mélanie que, le 5 janvier 437, l'oncle de celle-ci, Valusianus, s'était fait baptiser et, sentant sa fin prochaine, fit prévenir sa nièce de l'état alarmant de sa santé. Mélanie accourut, aussi vite que le lui permit la maladie dont elle-même souffrait, elle passa la nuit au chevet de son oncle et le fit communier trois fois. Mélanie à son tour, sur le point de mourir, fit célébrer la messe dans l'oratoire contigu à sa cellule et communia. Pendant la journée, l'Évêque de Jérusalem lui apporta la Sainte Eucharistie et elle communia encore, puis dans la soirée elle communia pour la troisième fois quelques instants avant d'expirer.

Ceci n'est point un fait isolé, puisque la Vie de saint Basile nous dit qu'il communia à plusieurs reprises la veille de sa mort.

*
* *

Il est certain que les laïcs, hommes et femmes, se communiaient eux-mêmes dans les premiers temps de l'Église. Ils agissaient ainsi, soit à la Sainte Table, soit dans leurs demeures, avec le pain sacré que l'offiant leur mettait dans la main.

Combien de temps dura cette pratique?

Vraisemblablement tout le temps des persécutions. Il y avait, pour légitimer cette tolérance, d'abondantes et d'impérieuses raisons.

Que l'on se figure l'impression d'horreur que devait produire dans l'âme des Chrétiens l'annonce d'une persécution. Rappelons, ne serait-ce que pour mémoire, le martyre de saint Polycarpe, évêque de Smyrne, disciple de l'apôtre saint Jean. Ce vénérable témoin des temps apostoliques fut victime, en 155, sous le consulat de Statius Quadratus et sous le gouvernement d'Antonin le Pieux (138-161), d'une de ces agitations populaires que provoquaient les ennemis des chrétiens.

Il avait 86 ans. La foule l'escorta jusqu'au stade où se tenait le proconsul avec un tumulte indescriptible au milieu duquel on distinguait surtout ce cri : « Mort aux athées ! »

Le document cité par Funck (1) et duquel Dom Leclercq dit, dans son livre *Les Martyrs*, I, 66 : « Ces actes défient la critique. Ils furent écrits moins d'un an après l'événement », ce document donc en parle ainsi :

« Polycarpe, dit le proconsul, au nom du respect que tu dois à ton âge, repens-toi. Jure par le génie de César et crie : « Plus d'athées ! » Polycarpe alors, promenant un regard grave sur la foule qui couvrait les gradins, la montra de la main : « Oui, certes, dit-il, plus d'athées ! » Et il leva les yeux au Ciel, en poussant un profond soupir. Statius Quadratus lui dit : « Jure, et je te renvoie. Insulte le Christ. » Polycarpe répondit : « Il y a quatre-vingt-six ans que je le sers, et il ne m'a jamais fait de mal. Comment pourrais-je insulter mon Sauveur et mon Roi ? — Jure par le génie de César. — Tu feins d'oublier qui je suis.

(1) *Patres Apostolici*, I, p. 314 et 315.

Écoute : Je suis chrétien. — J'ai des bêtes féroces... — Fais-les venir. Il m'est bon de passer des maux de cette vie à la justice suprême. — Puisque tu méprises les bêtes, je te ferai brûler. — Tu me menaces d'un feu qui dure une heure. Ne sais-tu pas qu'il y a le feu de la peine éternelle, réservé aux impies? »

Pendant que Polycarpe disait ces choses et d'autres encore, la grâce divine illuminait son visage. On remarqua alors que celui qui paraissait le plus troublé par l'interrogatoire, ce n'était pas l'accusé, mais le proconsul.

« Au feu! » criait la foule, qui se répandit dans les boutiques et les bains, pour y chercher des fagots. Le bûcher fut préparé... On lia Polycarpe à un poteau debout et les mains derrière le dos. Il leva les yeux au Ciel et dit : « Seigneur, je te bénis et te rends gloire pour tous les bienfaits que j'ai reçus de toi, par le Pontife éternel, Jésus-Christ, ton Fils bien-aimé, par lequel à Toi avec Lui et l'Esprit-Saint soit la gloire maintenant et dans les siècles futurs. Amen. »

Après qu'il eut dit *Amen*, les valets du bourreau mirent le feu au bois. Et nous fûmes alors témoins d'un prodige. La flamme, en montant, sembla s'arrondir en voûte au-dessus de la tête du martyr et présenter l'aspect d'une voile de navire gonflée par le vent.

Un bourreau s'avança et frappa le saint vieillard d'un coup de couteau. Puis on brûla son cadavre.

Onze chrétiens périrent martyrs comme lui. Daigne le Seigneur nous faire les compagnons de leur sort et de leur félicité. »

La persécution de Marc-Aurèle, dans laquelle périrent entre autres, à Rome, sainte Félicité et ses sept

enfants (162), saint Justin et six chrétiens arrêtés avec lui (163), sainte Cécile (177) et les martyres de Lyon, l'évêque Pothin, le prêtre Zacharie, le diacre Sanctus, le néophyte Maturus, Attale de Pergame, la jeune esclave Blandine et plusieurs autres chrétiens, au milieu de supplices inouïs et qui duraient des journées entières, étaient bien de nature à provoquer un sentiment d'effroi chez ceux qui étaient menacés. L'édit portait que non seulement les chrétiens seraient condamnés quand ils seraient accusés comme sous Trajan, mais systématiquement recherchés par l'ordre de l'Empereur. C'était la porte ouverte à toutes les investigations, odieusement favorisées par toutes les trahisons et toutes les délations. Ni âge ni sexe n'étaient épargnés. A tout moment, l'homme revêtu de la toge sénatoriale, la vénérable matrone, la jeune fille ou le jeune homme de 16 ans pouvaient être transportés du milieu des raffinements et de la splendeur des demeures romaines devant un magistrat cruel, pour être publiquement flagellés, torturés, mis à mort.

Parmi toutes ces horreurs, le seul point radieux était la présence, au milieu d'eux, de Celui pour lequel ils mouraient. Aussi, au moment où l'Église était déclarée en état de persécution, le premier acte de l'Évêque était de distribuer la sainte Eucharistie entre les fidèles, afin qu'ils pussent emporter Notre-Seigneur dans leurs demeures et se donner la communion, quand ils voudraient, de leurs propres mains. Ainsi, au milieu de leurs tristesses profondes, de leurs sanglantes épreuves, ils puisaient une joie étrange qui rayonnait dans tous leurs gestes et qui partait de l'Eucharistie.

Nous en avons encore quelques vestiges, trop rares au

gré de notre curiosité, mais singulièrement éloquents. Sur les calices de verre, ornés de l'effigie du Bon Pasteur, dans lesquels on offrait le sang de l'Agneau sans tache, figurent des instruments de torture achetés aux bourreaux après la mort des martyrs. Ils y ajoutaient la lyre de la joie et l'ancre de l'espérance, symboles que les chrétiens affectionnaient, qu'ils gravaient sur leurs anneaux, qu'ils mettaient comme signe de reconnaissance sur les écrits qui nous sont restés d'eux, sur les murs des Catacombes où ils descendaient : vivants qui s'exposaient à la mort, et qui rendaient témoignage du bonheur intérieur dont ils jouissaient au milieu des tentations terribles de ces époques de persécution. L'idée de la mort ne les effrayait point parce qu'elle était effacée par l'espérance de la résurrection glorieuse. Quand la lyre se brisait entre leurs doigts mourants, ils savaient l'endroit où Dieu lui aurait refait des cordes plus belles pour la mettre à l'unison des cantiques célestes, et la pensée qui devait les guider, au moment où ils s'administraient le Sacrement de l'Eucharistie, c'est que la Sainte Communion était la semence de l'immortalité, le gage de la vie éternelle.

*
* *

Plus tard on comprit que l'Eucharistie méritait un traitement plus conforme à son éminente dignité, et peu à peu la législation s'établit que le prêtre seul pouvait distribuer la sainte Communion ; il est presque possible de suivre les divers degrés des restrictions qui furent apportées à cette législation.

En 692, le concile in Trullo décida qu'en présence d'un évêque, d'un prêtre ou d'un diacre, un laïc ne pouvait se donner à lui-même les saints mystères sous peine d'une excommunication qui durerait huit jours. Un synode tenu à Paris défendit formellement aux femmes de porter la sainte Communion même aux malades.

Au Xe siècle, saint Théodore Studite déclarait que les laïques et les moines ne pouvaient se communier eux-mêmes qu'en l'absence d'un prêtre ou d'un diacre.

Le synode de Londres en 1138 précisa davantage encore, et déclara que le viatique doit être porté aux malades par les prêtres ou les diacres. C'est seulement en cas de nécessité que l'on pouvait autoriser les laïques à les remplacer. Le concile d'York, en 1195, ne parle plus que du diacre pour les cas de nécessité. Lui seul peut remplacer le prêtre.

Saint Thomas (in IV *Sent.*) enseigne que les laïcs ne peuvent point toucher l'Eucharistie, hors le cas de nécessité, qu'il leur est interdit, par suite, de donner le viatique, puisqu'il n'est pas absolument indispensable. Saint Alphonse de Liguori pourtant admettra qu'un laïc pourrait porter et administrer le viatique à un malade qui sans cela en serait privé.

Quoi qu'il en soit de ces cas hypothétiques, au moins en nos pays, où les paroisses sont multipliées et où les prêtres sont plus que jamais à la disposition des mourants, il est aujourd'hui de règle que, sauf les prêtres célébrants, personne ne se communie soi-même. Cette prescription va si loin, qu'un prêtre même, qui serait, par la maladie ou une infirmité, privé de la possibilité de célébrer, doit, comme tout

simple fidèle, demander à un autre prêtre de lui donner la Communion.

Saint Alphonse (l. VI, p. 238) croit pourtant qu'un prêtre pourrait, à défaut d'autre ministre, se communier, même par simple dévotion. Il en serait de même, d'après le saint Docteur, du simple diacre.

La Sacrée Congrégation de la Propagande élargit pourtant ces prescriptions restrictives, mais voici dans quelles circonstances.

Au mois de juillet 1841, le vicaire apostolique du Tonkin avait demandé si, vu la persécution qui sévissait alors, il n'était pas permis aux chrétiens menacés de mort de se communier.

La Sacrée Congrégation répondit, le 10 août, en permettant que l'Eucharistie apportée aux chrétiens emprisonnés pour la foi leur fût laissée pour être consommée par eux en secret.

On remarquera que la Sacrée Congrégation répond, pour un cas précis qui lui est proposé, qu'elle n'étend nullement à d'autres circonstances la permission qu'elle donne, qu'elle n'autorise pas du tout un laïc à aller, même dans le cas de persécution, chercher une hostie consacrée dans le tabernacle pour se communier ou communier un de ses frères. En somme, la réponse du 10 août nous paraît plutôt, par l'exception qu'elle fait, consolider encore la règle générale qui défend à tous, sauf aux prêtres, de toucher la sainte Eucharistie pour la distribuer.

Qu'en est-il des diacres?

Dès le début de l'ère chrétienne, ceux-ci furent adjoints aux prêtres pour la distribution de l'Eucharistie aux fidèles, parce que, en vertu de leur ordination, il sont ministres immédiats du prêtre. Primiti-

vement, comme nous le voyons dans saint Justin, ils distribuaient régulièrement aux fidèles le pain et le vin consacrés et les portaient aux absents. En Afrique, d'après saint Cyprien, ils présentaient seulement le calice aux fidèles pour la communion du précieux sang. Les Constitutions Apostoliques (l. VIII) ne permettent au diacre que la présentation du calice aux fidèles. Et d'après Mgr Duchesne (*Orig. du culte chrétien*, p. 178), c'était la pratique de l'Église romaine.

Au Concile de Carthage en 398, on décida que le diacre ne distribuerait l'Eucharistie qu'au cas de nécessité et par délégation du prêtre. Actuellement le diacre n'a plus, quant à la distribution de l'Eucharistie, d'attributions fixes, mais il peut toujours être délégué par l'évêque ou le curé en cas de nécessité.

En-dessous d'eux, les clercs inférieurs et particulièrement les acolytes ont été employés pour porter l'Eucharistie aux fidèles. Dans sa Décrétale à Decentius, Innocent I informe cet évêque qu'il se servait des acolytes pour faire porter le « *fermentum* » aux différentes paroisses de Rome, en signe de communion avec eux. On sait qu'on appelait de ce nom la portion du pain consacré à la messe épiscopale (Mgr Duchesne, *Liber Pontificalis*, p. 169). On se rappelle, du reste, l'épisode de saint Tarcisius et la belle épitaphe que lui consacra le pape saint Damase.

Toutefois, jamais, pas plus les acolytes que les clercs n'ont été les ministres ordinaires de la communion publique. Aujourd'hui leur rôle et leurs pouvoirs à ce sujet ne se distinguent plus de ceux des simples laïcs.

CHAPITRE V

L'Eglise règlemente l'usage de la Communion

La forme la plus accessible du culte donné à la sainte Eucharistie dans la Communion consiste évidemment dans la fréquence de sa réception. Il est clair que plus nous aurons pour elle de foi, de respect, d'amour, plus nous aimerons à la recevoir.

Avant de préciser les conditions requises pour communier, essayons de parcourir les siècles chrétiens, pour voir comment ils se comportèrent dans cet hommage de foi à la sainte Eucharistie. Ce sont les habitudes qui se contractaient, les pratiques qui s'établissaient, les exagérations parfois qui se faisaient jour, qui forcèrent l'Église à modifier ses prescriptions et à dicter successivement, et toujours avec prudence, les règles que nous rencontrerons. Rien ne la laisse indifférente, mais le respect dû au Saint-Sacrement de l'autel provoque en toute première ligne sa sollicitude. Il ne nous sera pas difficile de constater que là comme partout, plus qu'ailleurs même, elle unit la discrétion à l'autorité, la sage réserve à la prudente libéralité.

Avant même de parler des siècles chrétiens, ne pour-

rions-nous pas trouver dans les âges précédant le Christ une indication au moins très sommaire de l'esprit qui doit présider à la manducation de l'Eucharistie?

Évidemment alors on ne communiait pas, pour la raison très simple que la sainte Eucharistie n'existait pas. Mais n'avait-elle pas déjà quelque figure qui la symbolisait? Les Docteurs ont reconnu dans les Prophètes les chantres anticipés des merveilles accomplies par le Christ. Or, l'Eucharistie, certes, peut prendre place parmi les plus grandes. Saint Thomas l'appelle : « *miraculorum ab ipso factorum maximum* : le plus grand des miracles que Jésus accomplit » (Brév. Rom., in festo SS. Corporis). Elle a donc pu et a dû être présentée au monde, en figure au moins, avant sa réalisation. De l'aveu de tous, la manne est un symbole très parfait de l'Eucharistie. Pain descendu du Ciel pour soutenir la marche des Hébreux vers la terre promise, il nous laisse entrevoir cet autre pain plus fortifiant encore, qui mènera les chrétiens à travers les sécheresses et les embûches de ce désert qui est notre monde, jusqu'à cette terre promise à toutes les âmes de bonne volonté, qui s'appelle : le Ciel. Cette manne qui tombait chaque jour n'est-elle pas une invitation à manger chaque jour l'autre pain dont elle est la figure?

Le pain cuit sous la cendre et qui soutient Élie (III Reg., XIX, 8) l'aide à marcher quarante jours et quarante nuits pour atteindre la montagne d'Horeb; les pains de proposition que l'on devait renouveler chaque jour ne nous rappellent-ils pas que nous avons, nous aussi, dans notre marche laborieuse, d'identiques besoins et un pareil soutien?

Voici David qui parle : « J'ai été battu comme une herbe, et mon cœur s'est flétri parce que j'ai oublié de manger mon pain » (Ps. CI, 5). Or n'est-ce point chaque jour que nous aussi nous sommes battus comme l'herbe par l'adversité ou par les tentations?

Il dit encore (Ps. CIII, 15) : « le pain fortifie le cœur de l'homme. » Toujours le pain est présenté par lui comme la nourriture ordinaire, convenant à tous; et d'une façon unanime les Pères ont vu en lui l'évocation anticipée du pain eucharistique.

La sagesse nous crie (Prov. IX, 5) : « Venez, mangez mon pain, et buvez le vin que je vous ai mêlé. » Qui n'entendrait cet appel? Qui ne répondrait le plus souvent possible aux invitations reçues?

Il y a donc, dans les siècles antérieurs à notre Christianisme, non seulement des figures qui nous laissent apercevoir dans le lointain la merveilleuse et divine Eucharistie; mais, à lire les Prophètes, on dirait qu'ils nous indiquent même la façon de nous en servir. A les entendre, elle est bien ce « pain quotidien » que Notre-Seigneur nous apprendra quelque jour à demander à son Père ; et, pris au pied de la lettre, les conseils qu'ils nous donnent devraient normalement amener l'humanité chaque jour à la sainte table.

La conclusion semble absolue : de même que les gens sains et bien portants font du pain la base de leur nourriture quotidienne, ainsi les Chrétiens doivent mettre à la racine de leur vie spirituelle la manducation du corps de Jésus-Christ.

Mais entrons dans l'histoire. Nous allons voir comment l'humanité a compris ces appels.

En fait que s'est-il passé?

Nous avons dit déjà comment, pendant les trois premiers siècles, les fidèles usèrent abondamment de la Communion.

L'Église admit-elle tout de suite la communion de tous les jours?

Il est assez difficile de l'affirmer, du moins sur des textes précis de l'époque. Saint Paul parle de « *dominicam coenam manducare* », mais n'indique nullement quand se prenait ce repas du Seigneur.

Le texte des Actes : « *erant perseverantes..... in communicatione fractionis panis* » (II, 42), ne précise pas davantage la fréquence des communions.

Pourtant au verset 46, il y a un mot qui indiquerait que chaque jour les fidèles se réunissaient au Temple d'abord, dont nous avons dit qu'ils gardaient la fréquentation, et dans leurs maisons ensuite pour la fraction du pain : « *Quotidie frangentes circa domos panem* ».

Mais un autre (XX, 7) : « *una autem sabbati cum convenissemus ad frangendum panem* », fortifierait l'opinion qui a fait croire à certains que les réunions n'avaient lieu qu'une fois par semaine.

Il est vrai que l'on peut facilement supposer que le fait raconté alors s'est passé un samedi où l'on s'était réuni, ce qui ne prouverait pas qu'on ne se réunît que ce jour-là. (Batiffol, *Études d'Histoire et de Théologie posit.*)

Vers la fin de l'époque apostolique, la *Didachè* ne parle que de la réunion du dimanche où les fidèles participaient à la « *fractio panis* ». Seulement ici nous entrons dans une disposition nouvelle qui va nous acheminer à la communion quotidienne. S'il est entendu en effet que chaque fois que les fidèles se réunissent la réunion se termine par la communion,

plus les réunions se multiplieront, plus aussi les communions augmenteront en nombre.

Au IIe siècle, saint Justin († 163) parle comme la *Didachè*. Rien de précis encore, sauf qu'il affirme que chaque réunion comportait la distribution de l'Eucharistie aux fidèles présents et son envoi aux absents par le ministère des diacres. (*Apol.*, I, n. 67, tom. 6, col. 427.)

Vers la fin du IIIe siècle, Tertullien parle d'une pratique plus fréquente de la communion, et reconnaît qu'elle est possible les jours où le jeûne est prescrit, c'est-à-dire le mercredi et le vendredi. Il parle aussi (*ad Uxorem*, l. II, c. v) de la communion à domicile, comme étant acceptée par l'Église même en dehors du cas de maladie. On ne voit pas alors comment les fidèles pieux n'auraient pas profité de la liberté dont ils jouissaient, possédant chez eux l'Eucharistie, de ne pas la recevoir chaque jour. Enfin le même Tertullien, pour écarter les fidèles de l'idolâtrie, leur parle de leurs mains qui chaque jour touchent le corps du Seigneur (*De idololatria*).

Remarquons que pendant ces deux premiers siècles nous sommes réduits à des conjectures. Les textes des siècles subséquents préciseront ces données assez vagues, et nous n'avons aucune raison pour ne pas y ajouter foi. Mais nous ne pouvons, textes de l'époque en mains, aucunement préciser la fréquence des communions, au début des siècles chrétiens.

Que nous reste-t-il, d'ailleurs, des écrits de ces époques? En somme, peu de chose, et ce peu de chose est sujet à bien des réserves au point de vue date et authenticité.

La doctrine des douze apôtres appelée communément

la *Didachè*, du premier mot qui en grec en énonce le titre, est un écrit anonyme, et dont l'auteur est inconnu. Sa composition remonte aux vingt dernières années du Ier siècle; elle est déjà un traité sérieux de morale et de discipline. Et dans la deuxième partie — le livre en comprend quatre —, qui contient une instruction liturgique, nous trouvons beaucoup de choses concernant l'Eucharistie. Ce livre nous représente, en somme, assez fidèlement quelle était dans ces temps reculés la vie intérieure des communautés chrétiennes, au triple point de vue de l'enseignement oral reçu, des pratiques observées et du gouvernement qui s'y exerçait, mais ne va pas au delà.

L'épître Clémentine, ainsi nommée parce qu'elle remonte à saint Clément, le troisième successeur de saint Pierre, est la première que nous possédions, en dehors de celles des Apôtres. Elle a été écrite aux Corinthiens entre 95 et 98. Elle touchait une question de hiérarchie ecclésiastique et ne fait aucune mention de l'Eucharistie.

Puis viennent les lettres de saint Ignace, évêque d'Antioche et disciple de saint Jean. Ici encore rien qui se rapporte à la façon ou à la fréquence de la réception de l'Eucharistie. Saint Ignace se propose surtout de précautionner les fidèles contre les erreurs et les divisions que tâchaient de semer parmi eux certains missionnaires de l'hérésie et du schisme. Comme saint Ignace fut martyrisé sous Trajan, la onzième année de Trajan, dit saint Jérôme, donc en l'an 109, la lettre de saint Ignace pourrait remonter à quelques années auparavant.

Les actes de saint Polycarpe pourraient augmenter la liste, mais ne nous apprennent rien non plus sur le sujet qui nous intéresse.

Le livre du *Pasteur*, attribué à Hermas et écrit à Rome sous le pontificat de Pie I, remonte aux années 140-155, et traite tout entier de la pénitence.

L'explication des sentences du Seigneur composée, dit-on par Papias, et divisée en cinq livres, date d'une année qui serait proche de 150.

C'est tout ce qui nous reste de notre siècle chrétien. C'est bien peu, et il n'est pas étonnant que nous ne puissions, à l'aide de ces textes sommaires et imprécis, fixer d'une façon satisfaisante nos connaissances sur les pratiques de ces temps lointains, ce qui pourtant nous intéresserait profondément.

*
* *

Faut-il nous étonner de cette pauvreté de documents?

Pouvons-nous même voir dans leur laconisme une raison de croire que la vraie vitalité de l'Église ne daterait que des siècles postérieurs?

Nullement. D'abord représentons-nous l'état forcé de tâtonnement dans lequel se trouvaient les premiers chrétiens, en un temps où tout était à organiser, où des habitudes devaient se prendre, habitudes entièrement nouvelles, et qui réclamaient, pour être acceptées comme des lois, l'autorité suprême de l'Église. Or cette autorité ne se consultait pas facilement. Les Apôtres saint Pierre, saint Paul, saint Judes, saint Jacques, envoyaient alors quelques lettres, et y élucidaient bien certaines questions controversées, comme celles dont nous avons parlé déjà dans les Épîtres de saint Paul aux Corinthiens et de saint Pierre.

Mais les lettres mettaient du temps à parvenir. Entre le temps de leur départ et celui de leur arrivée, d'autres questions s'étaient élevées qui nécessitaient d'autres réponses.

Rappelons aussi, pour expliquer la rareté des document de l'époque, que l'on écrivait infiniment moins alors que maintenant, et que l'on avait d'autant plus de raison de ne point laisser paraître de documents que l'horizon s'assombrit très vite et que l'atmosphère laissa prévoir l'orage contre le Christianisme naissant. A cette époque il était déjà vrai de dire que *scripta manent*. Ils auraient servi de pièces à conviction. Et encore qu'on n'y aurait puisé qu'une conviction des plus édifiantes sur les pratiques chrétiennes, des esprits malintentionnés n'auraient pas manqué de s'en servir en vue de critiques toujours possibles. Aussi la loi du secret imposée aux langues était plus rigoureuse encore aux plumes. Il y eut incontestablement des écrits qui furent publics. Nul ne peut oublier que le Ier siècle fut celui des Apologies. Mais outre que beaucoup d'œuvres sont perdues, celles que nous possédons nous montrent que c'est surtout sur les pratiques eucharistiques des premiers siècles que la discipline du secret pesait de tout son poids de prescriptions respectables.

Très vite on s'est plié à cette discipline du secret. Les monuments écrits et figurés des premiers siècles sont enveloppés de mystère; l'allégorie et le symbolisme y règnent partout; le langage des Pères et des Docteurs est plein de réticences; les produits de l'art ne sont à proprement parler qu'un ensemble d'hiéroglyphes et d'énigmes. Et l'on sent que c'est là chose voulue, discipline systématique imposée par les cir-

constances énumérées plus haut. Jésus-Christ avait dit (Matth. VII, 6) : « Ne livrez point les choses saintes aux chiens, et ne jetez pas vos perles devant les pourceaux », « *nolite dare sanctum canibus, neque mittatis margaritas vestras ante porcos* ». Les chrétiens prenaient le conseil à la lettre, leurs adversaires donnaient si souvent raison aux épithètes énergiques que renfermait le texte !

Il n'est pas probable pourtant que cette loi fût tellement rigoureuse qu'elle ne permît pas de pénétrer la doctrine eucharistique dans le premier âge.

Les Apôtres se contentaient sans doute de graduer leur enseignement. Saint Paul nous dit en effet (I Cor., III, I) : « Et moi je n'ai pu vous parler comme à des hommes spirituels, mais comme à des personnes encore charnelles, et comme à des enfants en Jésus-Christ. » Au moment où parlait saint Paul, cette méthode sage et discrète s'imposait par l'incapacité des esprits à s'élever facilement jusqu'aux hauteurs spirituelles entrevues par la sainte Eucharistie. Plus tard, en raison des persécutions subies, on fit une loi de ce qui avait été longtemps formule de prudence, et le secret devint une prescription rigoureuse. Elle dut naître de l'expérience que l'Église acquit, à ses dépens, des périls d'une trop confiante publicité. Cette prescription souffrait pourtant quelques exceptions et fléchissait toutes les fois que le bien de la religion l'exigeait. On publiait alors les mystères religieux devant les catéchumènes, et devant les ennemis, mais on n'en découvrait que ce que les circonstances exigeaient de faire connaître. C'est donc seulement par cette porte timidement entr'ouverte que nous pouvons pénétrer

dans la vie chrétienne et particulièrement dans la vie eucharistique des premiers siècles.

La situation des Chrétiens au milieu d'un monde qui très vite — puisque la première persécution date de l'an 64 — les surveilla, les obligeait à se précautionner contre la malveillance dont ils se sentaient l'objet. De plus, les dogmes, de leur nature assez relevés pour n'être accessibles qu'à une élite déjà habituée aux vérités naturelles, réclamaient certains ménagements dans la révélation. La lumière du soleil aveugle si elle n'est atténuée, ou du moins il est indispensable que les yeux s'acclimatent à la considérer. Enfin il y avait toute la foule des indifférents, ceux qu'on appelait les non-initiés ou même des catéchumènes. A ceux-là il était plus que prudent de ne révéler que ce qu'ils pouvaient comprendre.

Ajoutons même que la simplicité des rites chrétiens était capable de causer quelque étonnement, peut-être même du scandale, chez ceux qui n'en pénétraient pas encore le sens. Le Christianisme est un culte « en esprit et en vérité ». Le Dieu des Chrétiens, comme il le disait lui-même à la Samaritaine, ne s'inquiète que superficiellement de savoir sur quel mont on l'adore, c'est-à-dire qu'il tient surtout à l'hommage intérieur du cœur, de l'esprit. Non pas qu'il se désintéresse complètement de l'extérieur, puisque cet extérieur lui doit aussi des hommages. Mais le culte extérieur n'étant rien sans la sincérité intérieure, c'est celle-ci surtout qu'il faut soigner. Il s'ensuit que les dehors de ce culte en esprit et en vérité offraient un frappant contraste avec les splendides cérémonies et surtout avec les sacrifices dont les catéchumènes avaient été témoins dans le paganisme et même le judaïsme.

C'est ce qu'a si bien exprimé saint Jean Chysostome dans sa 23e homélie sur saint Matthieu : « Nous célébrons les mystères portes closes, non point que nous supposions quelque côté faible dans nos mystères, mais parce que ceux que nous en éloignons sont encore trop faibles pour y participer. »

Pouvons-nous ajouter encore que ce voile discret que l'on prolongeait même aux yeux des catéchumènes avait pour résultat d'exciter davantage leur curiosité et d'enflammer leur zèle? C'est tellement humain cela ! Ce que nous ne pouvons savoir qu'imparfaitement d'abord, emprunte de ce mystère même une part de prestige, qui produit en nous le désir et les efforts pour le pénétrer, tandis que ce qui se découvre totalement et sans peine, perd à nos yeux de sa grandeur, en raison de la facilité avec laquelle il s'est offert. « Si les sacrements des fidèles, dit saint Augustin (*Homil.* XCVI, in Joan.) ne sont pas découverts aux catéchumènes, ce n'est pas qu'ils ne puissent en supporter la connaissance, mais c'est afin qu'ils les désirent avec une ardeur proportionnée au soin qu'on met à la leur cacher. »

Nous avons une preuve évidente de cette façon d'agir dans les Catéchèses de saint Cyrille de Jérusalem. Elles sont divisées en deux parties : les premières furent prononcées devant les Catéchumènes et ne renferment pas un mot relatif aux mystères et surtout au sacrement de l'Eucharistie. Celles de la seconde classe au contraire, que le grand évêque consacra à l'instruction des seuls fidèles ou baptisés, s'expriment au sujet de ces mêmes mystères d'une manière tellement claire qu'on ne peut rien désirer de plus.

C'était une prudence.

Mais ce pouvait être aussi à l'occasion une tactique. La défense était facile, puisqu'elle portait sur des choses qu'aucun chrétien ne révélait. Aussi Tertullien (*Apolog.*, VII) avait-il encore beau jeu à répondre à ceux qui voulaient tirer une accusation des prétendus excès que dissimulaient les réunions chrétiennes : « Si nous sommes toujours cachés, quand a-t-on vu ce que nous commettons ? Qui a pu le dévoiler ? Ce ne sont pas assurément nos complices, puisque par leur essence même tous les mystères obligent fidèlement au secret. »

On se taisait donc. On employait aussi, pour en parler, des allégories. Les Pères Grecs l'appellent : le bien : Το αγαθον, ou, s'il s'agit des deux espèces, les biens par excellence : Τα αγαθα.

Les liturgies orientales ont une façon toute poétique d'en parler que le poète Fortunat a interprétée dans cette formule :

« *Corporis Agni margaritum ingens.*
« La riche perle du corps de l'Agneau. »

L'expression la plus commune et la plus connue représentait Notre-Seigneur dans l'Eucharistie sous la forme du « poisson ». Tous savent que chacune des lettres qui composent le mot grec : ιχθυς, qui signifie « poisson », est l'initiale des mots qui veulent dire : « Jésus-Christ fils de Dieu Sauveur. » De plus, le poisson nous était apparu dans l'histoire de Tobie, comme la figure du Christ en personne, nourrissant le voyageur auquel nous ressemblons tous ici-bas, de sa substance, chassant les démons ennemis, que nous ne cessons de rencontrer, par sa vertu salutaire, et rendant la lumière au monde que les passions aveuglent.

Aussi n'est-ce point sans une raison prophétique et mystérieuse que le poisson nous est montré dans la Genèse (I, 22) béni par Dieu après sa création comme l'homme même le fut aux premiers jours. — Ensuite il accompagne le pain dans ces multiplications miraculeuses des bords du Lac, et où s'annoncent et se dessinent par avance les merveilles eucharistiques. — Enfin, rôti sur les charbons, il reparaîtra encore après la Résurrection du Seigneur, uni toujours au pain dans le repas offert par le Christ aux 7 disciples sur les bords du lac de Tibériade (Jean, XXI, 9).

C'était donc dans ces syllabes obscures pour tous, sauf pour les initiés, un sublime raccourci de la foi concernant la nature et les opérations de Notre-Seigneur.

Saint Zénon de Vérone appelle la sainte Eucharistie : « *Desiderata* : ce qui est désiré. »

Palladius, dans sa *Vie* de saint Jean Chrysostome, à propos de la profanation du sang de Jésus-Christ qui eut lieu dans l'église de Constantinople à l'occasion d'un tumulte populaire, se sert de cette expression : « *Symbola effusa* : les symboles furent répandus. »

Toutes ces expressions voilées suffisaient aux fidèles qui en avaient la clef, elles ne révélaient rien à ceux qui n'étaient pas initiés.

Mais, même si aucun document ne nous indique d'une façon sûre les pratiques de ces premiers temps, ne pouvons-nous pas penser que le désir de communier était véhément de la part des chrétiens, que leurs communions étaient fréquentes, pour ne pas dire quotidiennes ? Quelques-uns parmi les premiers fidèles avaient été peut-être les auditeurs des discours dans lesquels Notre-Seigneur leur promettait le pain vivant

descendu du ciel. Ils le possédaient maintenant : ils pouvaient le recevoir. Comment n'en auraient-ils pas abondamment profité ? « Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement. » Et vous voudriez que les fidèles soient restés insensibles à pareille promesse ?

De plus, les Apôtres, leur expliquant ces paroles de Notre-Seigneur, ont dû leur représenter que, pour atteindre cette vie éternelle que l'Eucharistie contenait en germe, il fallait soutenir et développer la vie spirituelle, toujours en but aux guerres incessantes que lui fait l'esprit du mal. L'Eucharistie était destinée à entretenir cette vie ; comme la guerre ne cesse pas, le soutien lui non plus ne devait pas connaître de relâche.

Et puis le Maître n'avait-il pas parlé d'un pain supersubstantiel qu'il était bon de demander au Père ? Et de même que le pain matériel se prend chaque jour, l'autre ne devrait-il pas être aussi réclamé pour chaque jour ? C'était bien là alors le pain quotidien, nourriture de l'âme comme le pain matériel est la nourriture du corps.

Ces analogies si simples, et qui ne demandaient certes aucune illumination particulière, échappèrent-elles à ces esprits chrétiens si près encore des paroles divines qu'ils en percevaient les échos et qu'ils devaient attentivement les scruter ? Rien ne nous autorise à l'affirmer, mais tout nous pousse à le penser.

Les Apôtres, du reste, n'avaient-ils pas entendu à la Cène le Maître leur dire : « Faites ceci en mémoire de moi » ? Il n'avait donné à cet ordre ni limite ni réticence. Toutes les fois donc qu'il leur semblerait bon,

selon les besoins et la dévotion du peuple, ils pouvaient consacrer et distribuer l'Eucharistie.

Pourquoi alors auraient-ils imposé une restriction là où l'auteur avait mis tant d'abandon ?

Encore une fois, à défaut même de documents, notre conviction ne peut-elle pas se baser sur ces raisons de cœur pour croire que les premiers chrétiens rendirent à la Communion un culte qui se manifestait d'abord par l'empressement?

Ne faudra-t-il même pas quelque jour modérer l'ardeur des fidèles, portée aux exagérations? Ne sera-ce pas de là que viendront ces excès, comme le furent ces communions multipliées, dans la même journée et auxquelles l'Église devra mettre bon ordre?

Quand le Christianisme eut pris de la consistance, et qu'il fit énergiquement face à la lutte engagée contre lui, il affirma et expliqua ses pratiques, et nous pouvons alors pénétrer, preuves en mains, dans les habitudes eucharistiques de ces temps lointains.

C'est ce qui arriva au IIe siècle et qui nous valut, de la part de saint Justin notamment, une *Apologie* qui nous donne sur le thème que nous traitons d'abondants détails, Il fallait alors se défendre. L'accusation principale lancée contre les chrétiens était celle d'athéisme. Contrairement aux lois, les chrétiens refusaient d'adorer les dieux de l'empire et pratiquaient un culte non autorisé par le Sénat.

A cette accusion se joignirent des calomnies grossières répandues dans le peuple et que certains lettrés ne dédaignèrent pas d'accepter. Dans leurs réunions, disait-on, les chrétiens mangeaient la chair d'un enfant préalablement mis à mort et enfariné (festin du Thyeste) ; ils se livraient à des immoralités qui

rappelaient l'union incestueuse d'Œdipe avec sa propre mère. On reconnaît là les interprétations malicieuses provoquées par le silence qui entourait les saints Mystères. Saint Justin y répondit, non seulement en détruisant ces accusations, mais en ajoutant une démonstration positive de l'ordre et de la vertu qui régnaient dans les réunions des chrétiens. Il s'en tient là. C'est une apologie qu'il fait : ce n'est pas une histoire approfondie qu'il écrit. Il n'y a donc pas encore en lui une lumière capable de jeter un jour suffisant.

Pour ce qui nous intéresse, les choses s'éclaircissent à partir du IIIe siècle, et nous allons voir alors, par des faits et par l'enseignement, s'établir une doctrine et se créer des habitudes qui, toutes, ont pour but d'entourer la Communion de tout le prestige qu'elle mérite.

Essayons de les suivre rapidement.

Des écrits de saint Jérôme (352-420), de saint Augustin (354-430), de Gérontius († 439), de saint Ambroise (333-397), de Clément d'Alexandrie (150-212), de saint Basile (330-379), de saint Jean Chrysostome (344-407), de Gennade († 458 ou 471), il résulte que la pratique de la communion quotidienne était en usage dans l'Église d'Occident comme d'Orient, qu'elle était en tous cas approuvée et en honneur. Saint Jérôme engage positivement les fidèles, dans le danger pressant de la persécution, à communier chaque jour, « *se quotidie calicem Christo bibere, ut possint et ipsi propter Christum sanguinem fundere* », « afin, dit-il, qu'ils puissent, après avoir bu le sang du Christ, répandre eux aussi leur sang pour le Christ » (Epist. 56 *ad Thibaritanos*, t. IV, col. 350).

Quand les Pères s'aperçoivent que les fidèles s'en

éloignent, ils s'en plaignent et le déplorent. Ils voient dans ce relâchement une diminution de foi, donc de respect. Saint Jean Chrysostome, en particulier, blâme la négligence de ceux qui communient rarement, alors, dit-il, que le sacrifice a lieu tous les jours (Hom. in epist. I ad Cor.). Il reproche leur diminution de ferveur à ceux qui ne s'approchent de la sainte Table que par habitude et sans dévotion véritable. Et, pour guider sûrement les pas de ceux qui veulent aller à la Communion avec tout le respect qu'elle mérite, il trace des règles qui permettent aux consciences d'y venir en paix et à la communion de produire tous ses fruits. Pour la première fois, des préceptes positifs sont donnés sur les dispositions que l'on doit apporter à la sainte Communion : vie exempte de reproches et remplie de bonnes œuvres, pureté d'âme et piété. Et, comme il faut aller à la Communion sans péché, il faut prendre soin d'avoir purgé sa conscience et de s'être corrigé.

C'est simple, mais tout est déjà compris dans ces formules lapidaires qui montrent le respect dont l'Église de ces siècles lointains entourait le sacrement de l'Autel. La délicatesse de conscience se manifestait déjà dans certaines inquiétudes d'âme provoquées par l'usage du mariage. Et nous voyons saint Jérôme et saint Augustin discuter cette grave question. Saint Jérôme, très nettement, exigeait la continence avant la Communion ; saint Augustin, plus large, mais sans se prononcer, laisse à chacun le soin d'agir selon les exigences de sa conscience. L'important, dit-il, est de recevoir toujours la sainte Eucharistie « *absque condemnatione nostri et pungente conscientia* » (Ep. LIV).

Et comme diverses coutumes tendent à s'établir sur

la fréquence de la Communion, que les uns croient plus honorer la sainte Eucharistie en la recevant chaque jour, d'autres en espaçant pour s'y préparer mieux, il répond que, comme Zachée et le Centurion ont tous deux honoré le Sauveur « *diverso et quasi contrario modo* », puisque l'un lui ouvrait immédiatement et toutes grandes les portes de sa demeure, tandis que l'autre n'osait, parce qu'il s'en croyait indigne, le recevoir ; ainsi, de ces diverses dispositions constatées, aucune n'est blâmable. Une seule chose est à condamner : le mépris pour cette divine nourriture.

Du Ve au XIIIe siècle, mais surtout à partir du IVe, l'histoire constate une diminution dans la fréquence des communions parmi les fidèles. La terre se refroidit déjà ; que fait alors l'Église ? Non seulement elle ne cède pas, sans protester, à ce relâchement ; mais elle va édicter des règles précises destinées à encourager les bonnes volontés, à stimuler les négligences et à assurer à l'Eucharistie tout le respect dont les circonstances et la vie d'alors pourraient la priver.

D'abord elle maintient ses invitations à la Communion fréquente ou quotidienne. Saint Grégoire le Grand (540-604), en recommandant la célébration quotidienne du sacrifice eucharistique, recommande implicitement la fréquentation de la communion par laquelle tous participent plus immédiatement au sacrifice et, en affirmant que c'est l'Eucharistie qui nourrit, abreuve et purifie l'Église (Exp. in 7 Ps. Pœnit., Ps. VI), il laisse entendre que c'est une nourriture qui doit être fréquemment reçue.

D'autres seront plus nets. Saint Isidore de Séville († 636) reprend la discussion que saint Augustin, nous

l'avons dit plus haut, n'avait pas voulu trancher, et des deux opinions en présence il exclut nettement, comme n'étant pas respectueuse pour la bonté manifestée par le Christ dans l'Eucharistie, celle qui tendait à ralentir l'élan vers la Communion (*De ecclesiast. officiis*, l. I). Mais évidemment il faut y apporter une âme purifiée et même un être tout entier sanctifié ; aussi les époux feront bien de garder la continence, en vue de se préparer à la réception de l'Eucharistie. L'opinion, du reste, paraît, sur ce chapitre, se généraliser ; et le conseil passa dans la pratique jusqu'à la fin au moins du Xe siècle. Saint Bède († 735), Raban Maur, archevêque de Mayence († 858), saint Pierre Damien († 1072) et saint Grégoire VII insistent tout de même pour que les fidèles nourrissent leurs âmes de la Communion, soutien contre les luttes de l'ennemi et antidote des passions.

Et comme se priver de la Communion suppose une négligence coupable, un mépris impardonnable, nous voyons à cette époque que l'on prend des mesures énergiques pour combattre cette apathie. C'est ainsi que certains pénitentiels, celui par exemple de Théodore, archevêque de Cantorbéry à la fin du VIIe siècle, celui de Cassiacum à la fin du IXe siècle, déclarent que tous les chrétiens doivent communier chaque dimanche et que ceux qui passent trois dimanches sans communier doivent être excommuniés.

Mais si les Pères et les Docteurs de cette époque, dans la presque totalité, invitent les fidèles à honorer la sainte Eucharistie en la recevant, tous comprennent et disent que l'obligation de communier ne doit jamais faire oublier le soin de le bien faire. Dispositions nécessaires, dispositions souhaitables, ces dis-

tinctions se trouvent déjà comme la manifestation évidente du souci que portent les Docteurs de rendre à l'Eucharistie l'hommage de respect qui lui est dû. C'est pour cela que l'on commence à admettre une certaine restriction surtout de la part des laïcs. Saint Théodore Studite († 828) expose nettement sa pensée sur ce sujet. A une personne du monde qui depuis longtemps recevait rarement la Communion et qui l'interrogeait sur ce point, il répond que la question principale n'est ni la rareté ni la fréquence de la Communion, mais la pureté de conscience avec laquelle on s'en approche, qu'il est bon de s'abstenir par respect quand on n'a pas la pureté du cœur, et que l'abstinence doit être courte ou longue selon les dispositions que l'on possède.

Et voici dans les *Capitula* de Théodulphe, évêque d'Orléans († 921), une précision de doctrine, qui nous amène résolument sur la voie des réglementations de l'avenir. Il demande à ses prêtres de mettre en garde les fidèles contre une fréquentation négligente et contre trop d'éloignement; qu'il choisissent, pour s'approcher de ce sacrement, un temps où ils se purifient de leurs vices, où ils ornent leur âme des vertus chrétiennes, où ils ont pratiqué l'aumône et qu'ainsi préparés ils s'approchent d'un si grand sacrement.

Pendant toute cette période, la chose est visible, une décadence se manifeste dans la pratique de la Communion, notamment parmi les laïcs, et, disons-le sans crainte, décadence due surtout au relâchement et à la négligence du clergé pastoral et même des ordres religieux. L'Eucharistie est délaissée. Les uns la reçoivent plus souvent, les autres moins, les uns le font mieux, les autres plus mal.

La Communion diminuant de prestige et de valeur par suite d'une diminution de foi, le monde paraît décidé à oublier de plus en plus ce don admirable et divin.

*
* *

Au respect personnel qui convient aux communiants l'Église a eu soin d'ajouter des prescriptions concernant le temps de la communion.

Afin de placer la Communion dans un cadre digne d'elle, l'Église souhaiterait d'abord que, continuant la tradition des âges apostoliques, chacun des fidèles qui assiste à la sainte messe y reçoive la sainte Communion. De plus, son désir serait que le moment de la Communion des fidèles soit, comme il était dans les premiers temps, le moment de la Communion du prêtre.

Communier en dehors de la messe, faire la chose rapidement, sans l'entourer du respect extérieur que rappelle et que provoque le sacrifice de la messe, lui paraît toujours dépouiller cet acte auguste du respect qu'Il mérite.

Pleine de condescendance pourtant, convaincue d'ailleurs du profit particulier que chacune des âmes qui communient retire de sa Communion, l'Église se plie aux exigences d'une vie souvent trop affairée pour laisser à chacun des actes qui la composent sa hiérarchie et sa valeur. Une cause raisonnable lui paraît donc alors une excuse valable pour demander et recevoir la Communion en dehors même de tout acte liturgique. Pourvu que les dispositions intérieures soient

ce qu'elle réclame, l'Église s'en contentera, mais elle a soin de rappeler la grande maxime de l'Apôtre : « *Probet seipsum homo.* »

A plus forte raison, fera-t-elle plier son désir de voir ses enfants communier pendant la messe, devant une raison d'urgence ou de nécessité. Porter le viatique aux malades, aux mourants, elle le permettra, à toute heure du jour et de la nuit. Elle multipliera le nombre des communions qu'elle permet de faire sans être à jeun.

Mais là encore son désir serait que le Saint-Sacrement, qui se dérange pour aller visiter les malades, soit entouré de respect. C'est pourquoi jadis, dans des siècles plus chrétiens, nous le dirons plus loin, le prêtre portait ostensiblement la sainte Eucharistie précédé d'une petite clochette qui avertissait les distraits ou les indifférents de la majesté de celui qui passait porté par son prêtre, et escorté d'un cierge ou d'une petite lanterne dont la flamme était le symbole des sentiments qui devaient s'animer au contact de la lumière et de la vie.

Si ces témoignages extérieurs ont dû, sous l'empire des circonstances et pour ne pas effaroucher les indifférents ou les adversaires se modifier ; si par prudence, pour ne pas, hélas! s'exposer aux outrages, le prêtre passe sans manifester extérieurement ce qu'il porte, l'Église demande encore aux fidèles qui reçoivent chez eux le Dieu de l'Eucharistie de lui préparer un accueil empressé et, au milieu d'un décor digne de lui, une place de choix.

Elle supporte la diminution d'une manifestation extérieure de foi, mais pourtant, où elle le peut, elle entretient et encourage les pratiques anciennes.

Elle rédige des prescriptions précises sur le soin avec lequel le tabernacle qui contient la sainte Eucharistie doit être fermé à clef, et la clef tenue en lieu sûr. Elle s'inquiète du temps où les saintes Espèces doivent être renouvelées : tous les huit, tous les quinze jours, au maximum chaque mois, ne précisant que pour faire au prêtre une obligation grave de veiller avec précaution sur ce dépôt confié à sa garde.

Elle entre dans des détails précis, examine avec respect tous les cas qui lui sont proposés sur la validité des communions, par défaut ou par altération des matières sacramentelles.

Et ce respect profond, elle voudrait surtout en pénétrer tous les fidèles.

*
* *

N'est-ce pas encore un hommage rendu à la puissance de l'Hostie, que cette coutume, un peu excessive sans doute, mais qui persista si longtemps et qui consistait à donner la Communion aux morts ? Poussé par le désir d'apaiser la justice du Juge suprême, on se présentait devant lui, couvert des mérites de son Fils.

Alors non seulement on ensevelissait parfois les cadavres avec une parcelle eucharistique, mais on allait jusqu'à communier les cadavres.

Cette pratique dérive probablement de la coutume constatée en divers lieux au IVe siècle de donner la Communion aux mourants, de telle sorte que l'Eucharistie fût encore dans leur bouche quand ils rendaient l'âme. Lorsque cette communion suprême n'a-

vait pas pu être donnée à temps, on en concluait qu'il fallait la donner après la mort.

C'est contre cet usage que saint Jean Chrysostome, avec son grand bon sens, protestera en disant : « Lorsque Jésus-Christ a dit : « Si vous ne mangez ma chair et ne buvez mon sang, vous n'aurez pas la vie en vous », de qui parlait-il : des vivants ou des morts ? » (S. J. Chrys., in Ep. I ad Corint.)

La pratique existait tellement que l'auteur de la Vie de saint Basile rapporte que l'évêque voulut être enseveli avec la troisième partie de la Communion dont il avait reçu les deux premières quelques instants avant sa mort. Saint Ambroise reçut de la main du prêtre Honorat la sainte Communion à l'instant même où il rendait l'âme.

Nous voyons aussi dans la Vie de saint Benoît qu'il fit placer une hostie sur la poitrine d'un jeune religieux qui était mort sans avoir communié et dont le cadavre avait été plusieurs fois rejeté hors du sépulcre. En Occident donc comme en Orient, cet usage existait et dura longtemps de mettre les cadavres sous la garde du pain eucharistique. On se souvenait peut-être de cette parole de saint Jean Chrysostome : « Là où est le Christ, le démon n'ose entrer » (In psalm. XLI).

Le concile d'Hippone en 393, celui de Carthage en 397, le synode d'Auxerre en 585, avaient bien prohibé ces pratiques. Nous les trouvons existant encore au VIIe siècle. Mieux que cela. Non seulement on voulait donner aux cadavres une hostie, on mettait parfois dans leur tombeau un calice dans lequel aurait peut-être été déposé le vin sacré.

Lors de l'ouverture du tombeau de saint Birin, envoyé par le Pape en Angleterre où il mourut en 650,

on trouva, avec le corps : « *quidam calix parvus* », un petit calice. Et en Germanie, où l'on suivait les usages de l'Église latine, on trouva, lors de l'inhumation de saint Udabric mort en 973 : « *pixis argentea et in pixide sanguis Domini et alia sancta continebantur* », un vase d'argent, dans lequel étaient contenu le sang du Seigneur et d'autres choses sacrées (*Annales ecclésiastiques anglo-saxonnes*).

CHAPITRE V

Le langage eucharistique dans les premiers siècles

Ceux qui liront ces pages se demanderont peut-être comment les chapitres précédents répondent au titre de l'ouvrage : « *Le culte du Saint-Sacrement* », puisqu'il n'y est question que de l'histoire de la Communion.

Nous avouons que c'est surtout jusqu'ici de la Communion dont il s'agit, mais nous en avons dit déjà la raison. Pendant les premiers siècles de l'Église et jusqu'au XIIIe tout converge vers la Communion. Il fallait donc bien suivre les premiers chrétiens dans ces façons de traiter avec l'auguste Sacrement de l'autel, dans les usages que nous constatons, dans les prescriptions qui règlementent ces habitudes.

Remarquons, du reste, que cette sorte d'exclusivisme, dont certains pourraient se plaindre, porte en soi sa part, et non la plus insignifiante du culte dû au Saint-Sacrement.

L'empressement avec lequel les Chrétiens ont accepté la parole du Christ qui leur avait dit : « Prenez et mangez », n'est-il pas un acte de foi à cette divine parole réalisée dans l'Eucharistie? La fréquence

de leurs communions n'est-elle pas un acte d'amour à l'égard de Celui dont ils veulent être les hôtes? Les témoignages de respect dont ils l'entourent et sur lesquels, nous l'avons dit, l'Église veille avec un soin constant, ne sont-ils pas une façon de montrer qu'ils savent à qui ils s'adressent et que la condescendance du Divin Bienfaiteur ne leur fait pas oublier sa Majesté?

Culte imparfait; disons mieux, incomplet; nous l'avouons. Mais la Providence, qui réservait au XIIIe siècle de développer ce culte en faisant apparaître les multiples perfections du Sacrement, s'est contentée des hommages que les premiers siècles insuffisamment instruits lui ont accordés. Nous ne pouvons pas être plus difficile qu'elle, et nous n'avons pas cru qu'il nous était permis de passer sous silence, sous le fallacieux prétexte qu'ils n'étaient pas complets, des hommages qui ont bien déjà leur valeur et qui sont du reste, même depuis que les autres s'y sont ajoutés, un témoignage encore réclamé de nos cœurs dans nos rapports avec le Saint-Sacrement. Nous pouvons faire mieux en faisant plus, mais nous avons toujours à garder à Notre-Seigneur, l'hôte de nos âmes dans la sainte Communion, les sentiments de foi, d'amour, de respect, que nos ancêtres nous ont appris à lui témoigner.

Ces sentiments d'ailleurs ont eu leur expression. Et nous pouvons, en rappelant le langage eucharistique des premiers siècles, voir combien ils étaient abondants et avisés. Ce n'est pas d'abord du langage des Pères, ni des Docteurs, que nous voulons parler; nous y viendrons après. Mais à côté de celui-là, inspiré sans doute par lui, il y a tout un langage symbolique qui

nous est resté sur les monuments de l'antiquité chrétienne et qui est pour nous un haut et précieux enseignement.

Pourquoi ce langage est symbolique, les circonstances pénibles, périlleuses au milieu desquelles s'est développé pendant plusieurs siècles le Christianisme nous en ont assez expliqué la raison. On ne pouvait que par allégorie parler du dogme merveilleux de l'Eucharistie, en face des païens grossiers et soupçonneux. Et quand, pendant les siècles qui suivirent les persécutions, on put s'exprimer plus à l'aise, le pli était pris. Les monuments anciens, du reste, tout symboliques qu'ils étaient, se trouvaient si riches en leçons, si bien adaptés aux usages habituels, que l'on continua, tout en les perfectionnant, à les employer.

C'est surtout de la façon dont les quatre premiers siècles ont représenté le Saint-Sacrement qu'il est ici question.

Il était naturel que les chrétiens se servissent, pour représenter l'Eucharistie, de figures sous lesquelles l'Ancien Testament l'avait fait pressentir au monde. De fait, c'est là une première et importante source de leurs inspirations.

Le sacrifice d'Abraham, qu'on rencontre dans les plus anciens monuments, semble n'avoir qu'une similitude lointaine avec la sainte Eucharistie : on pourrait même prétendre que, dans les cas ordinaires, ce sacrifice n'a qu'une signification sépulcrale ou funéraire rappelant la prière si touchante de la « *Commendatio animae* » et qui disait : « *Libera, Domine, animam servi tui, sicut liberasti Isaac de hostia et de manu patris sui Abrahae.* » Aux tombaux des martyrs le sacrifice d'Abraham pourrait symboliser le caractère

sacrificatoire de leur mort. Oui, mais cette persistance à reproduire ce sujet, en relation avec des scènes eucharistiques, laisse bien entendre que le sacrifice d'Abraham symbolise le grand sacrifice, celui qui s'opère sur l'autel, et où la victime n'a pas été épargnée, bien que l'immolation ne soit plus sanglante mais simplement mystique.

Alors une application toute naturelle se faisait à l'esprit des Chrétiens. Pécheurs, comme nous le sommes tous, ne mériterions-nous pas que la justice divine s'appesantisse sur nous? Elle n'y manquerait certainement pas, ses droits, tôt ou tard, devant être reconnus. Heureusement pour nous, un autre Isaac, que son Père, cette fois, n'a pas épargné, a pris notre place et payé pour nous la rançon de nos péchés. Auprès de ce souvenir, nos pères prenaient une notion plus nette de la gravité des fautes et nourrissaient un amour plein de reconnaissance à l'égard de cette divine Victime, qui venait à eux pour leur communiquer, dans la sainte Communion, les fruits bénis de son sacrifice.

Une autre parole de la prière citée plus haut disait : « *Libera animam servi tui, sicut liberasti Danielem de lacu leonum* » : parole que l'on peut facilement appliquer aux luttes même de cette vie. En effet, nous voyons aussi dans les monuments antiques, plus rarement sans doute, une fresque, qui rapelle les vivres apportés à Daniel dans la fosse où Nabuchodonosor l'avait enfermé. Le symbole est trop clair. L'Eucharistie, aliment divin apporté du Ciel, non plus par un ange, mais par le Christ lui-même, convient à merveille à ceux qui, perpétuellement en contact avec l'ennemi que l'Écriture nous représente comme un lion

rôdeur, doivent lutter, se défendre contre les morsures mortelles de l'ennemi. Cette position critique de Daniel ne convenait-elle pas, d'ailleurs, de façon précise encore aux temps de persécution? Les chrétiens de ces époques n'étaient-ils pas constamment entourés de menaces vivantes? N'étaient-ils pas exposés constamment à être dévorés ?

Le sacrifice de Melchisédech est trop manifestement, avec le pain et le vin qui s'y offrent, une figure du grand sacrifice où le corps et le sang du Christ se voileront des apparences du pain et du vin, pour que dès les premiers temps il ne soit reproduit. Dans une mosaïque de Saint-Vital de Ravenne datant du VIe siècle, on y a même joint le sacrifice d'Abel et dans des conditions qui en font un enseignement vivant. Sur le sommet du tableau, et séparée de tout le reste par la moitié d'un arc, apparaît une main, emblème de la divinité. Du côté gauche, Abel est représenté offrant à cette main divine un agneau : l'agneau, la plus ancienne figure de l'Agneau véritable qui devait un jour s'immoler pour le salut du monde. Du côté droit, c'est le sacrifice de Melchisédech. Et pour rendre plus frappante l'analogie qui existe entre le sacrifice figuratif et le sacrifice réel de la loi nouvelle, l'artiste a placé le grand prêtre devant un autel où sont déposés deux petits pains et un vase de vin, tandis que dans ses deux bras élevés vers la main divine il offre un pain plus grand. Et, détail caractéristique, le prêtre est vêtu d'un manteau assez ample recouvrant une tunique courte, ce qui le fait ressembler totalement à un prêtre chrétien du rit grec, célébrant le saint Sacrifice.

Ces deux figures du même mystères et qui parlaient

si nettement aux yeux, l'Église les a plus tard insérées au canon de la Messe : « *Munera justi Abel et quod tibi obtulit summus sacerdos tuus Melchisedech, sanctum sacrificium, immaculatam hostiam.* »

La manne du désert nous rappelle, et rappelait aux premiers chrétiens, le pain vivant descendu du Ciel et apportant la vie aux hommes dans le désert de ce monde. Notre-Seigneur lui-même avait donné l'idée de reproduire cette analogie quand il avait dit : « *Patres vestri manducaverunt manna in deserto, et mortui sunt. Qui manducat hunc panem vivet in aeternum* » (Joan., VI, 39). Précieusement on avait recueilli cette comparaison et on l'avait traduite sur les fresques, qui nous représentent des Israélites, hommes et femmes, recueillant pieusement dans leurs mains le pain qui tombe du Ciel.

*
* *

Figures symboliques, souvenirs historiques aussi. Les Évangélistes rapportaient des miracles qui avaient trop d'analogie avec l'Eucharistie pour que les siècles chrétiens n'en tirent pas la matière de tout un enseignement.

La multiplication des pains et des poissons fut dès les premiers temps rappelée aux esprits.

Cette scène était si claire, du reste !

La foule qui se nourrit n'était-elle pas le symbole de toutes les foules qui viendront, à travers les siècles, chercher, de Celui qui peut tout, le secret d'apaiser leur faim ? Ces pains qui se multiplient n'annoncent-ils pas celui qui chaque jour, sans rien perdre ni de

sa valeur ni de son abondance, s'offrira à toutes les âmes qui le réclameront? Ces poissons, dont l'antiquité chrétienne se servira pour rappeler dans chacune des lettres qui composent leur nom la personne même du Christ, ne sont-ils pas un appel à la foi et à la piété? Aussi personne ne s'y trompait sans doute. Et quand ils voyaient reproduite sur les murs des Catacombes cette scène prodigieuse de bonté, nos pères ne devaient-ils pas s'animer aussi à reproduire dans leurs âmes le désir, la reconnaissance, l'amour qui possédait la foule, au point que, le miracle une fois accompli, elle ne pouvait consentir à laisser disparaître celui qui se montrait à la fois si puissant et si bon?

Le miracle de Cana parlait aussi de lui-même, et très vite il fut reproduit. Le changement de l'eau en vin et le changement du vin au sang de Notre-Seigneur, quelle analogie facile à comprendre!

Les Pères, saint Cyprien par exemple (*Epist.* **63**), saint Cyrille de Jérusalem (*Cat.* **22**), saint Ambroise (*De Virgin.*, l. III), en ont fait d'abondants commentaires. Ils n'ont pu qu'éclairer ce que les premiers chrétiens avaient depuis longtemps compris sans pouvoir l'exprimer aussi bien.

Dans une autre circonstance de sa vie glorieuse, après la Résurrection, Notre-Seigneur fit avec ses apôtres un repas tout au moins symbolique, qui n'a pas échappé aux reproductions de l'art primitif. Saint Jean (XXI, I et seq.) nous dit qu'après la pêche miraculeuse sur le lac, Notre-Seigneur invita ses Apôtres à manger avec lui. Le repas se composait d'un poisson et d'un pain. Les Pères, notamment saint Augustin (*in Joan.*), y ont vu nettement un symbole eucharis-

tique. La fresque date de la fin du IIe siècle. Les Apôtres sont dans leurs costume de pêcheurs, c'est-à-dire nus dans la partie supérieure du corps. Nous les distinguons ainsi des personnages d'habitude au nombre de 7, qui dans les autres scènes représentent la multitude. Les chrétiens pouvaient, avec une légitime fierté, se rappeler que ce n'étaient plus seulement les apôtres qui étaient les invités de la table du Maître; mais que, depuis le jour où il instituait le Sacrement de son corps et de son sang, tous, prêtres et fidèles, avaient le droit de s'approcher, de manger et de boire.

*
* *

Notre-Seigneur ne s'était pas borné à agir. Il avait expliqué son action. Et cette action, qu'il avait discrètement enveloppée du voile de la parabole, était assez apparente pour qu'on en fixe le souvenir.

Que de fois, par exemple, il s'était comparé à la vigne! Et combien cette comparaison trouvait naturellement place sur les murs des salles où s'offrait l'Eucharistie! La vigne? n'est-ce point elle qui offre, par les raisins d'où sortira le vin, la matière du sacrifice eucharistique? Et où donc mieux que dans la Communion pourrons-nous éprouver l'influence de cette sève bénie qui, du cep, passe en chacun des rameaux? Aussi la vigne apparaît à la voûte d'une galerie de Sainte-Domitille, dans une peinture qui est de la fin du Ier siècle.

Il avait dit aussi, ou plutôt le chantre inspiré avait parlé du besoin que la terre a de lui, et comparé les âmes « au cerf altéré qui soupire après la fontaine de

vie ». Les siècles chrétiens reprendront dans leur liturgie le psaume plus que significatif : « *Quemadmodum desiderat cervus ad fontem aquarum...* », et tout naturellement l'adapteront à l'Eucharistie. C'est bien ainsi que les premiers chrétiens l'avaient compris. Les cerfs buvant à la source, les colombes becquetant les raisins, le vase où se désaltèrent des oiseaux, des colombes ou des paons, furent très souvent reproduits, quoique postérieurement aux précédents souvenirs, Il n'est point nécessaire de faire grand effort pour comprendre la signification de ces fresques. Les chrétiens les plus simples se rappelaient, en les voyant, les effets salutaires de la communion. Boire au calice du Seigneur comme les cerfs ou les autres animaux qui s'y désaltéraient, c'était pour eux la grande préoccupation, le désir suprême de leur Christianisme. Ils ressemblaient à ces deux saints reproduits sur une fresque romaine au milieu du IVe siècle, qui, d'un champ de blé figurant la terre, montent sur une échelle qui aboutit au Christ, au ciel. En bas de l'échelle se trouve un serpent qu'ils foulent aux pieds. Au-dessus est peinte la multiplication des pains. C'est en mangeant de ces pains, symbolisant évidemment l'Eucharistie, que les Saints Martyrs, comme les chrétiens ordinaires du reste, ont trouvé la force suffisante pour écraser le serpent infernal, triompher des tourments et mériter ainsi la possession du Christ.

De sorte que l'on pourrait dire que ces monuments de l'antiquité chrétienne formaient tout un enseignement dogmatique, source du culte dû au Saint-Sacrement. A la lecture de ces fresques, qui parlaient à leurs regards, leurs pensées s'élevaient. Ils préparaient leurs Communions sans livre, oserions-nous dire,

sans aucun au moins de ces livres, de piété sommaire, qui se repaît d'exclamations, sans pénétrer dans la profondeur des vérités que les dogmes enseignent. Ils n'avaient qu'à regarder autour d'eux. A la lumière discrète des lampes qu'ils portaient avec eux et dont la flamme projetait sur les murailles quelques reflets timides, comme de crainte d'être surpris par l'ennemi toujours aux aguets, ils apprenaient sur la Communion, sa grandeur, ses effets, ses bienfaits, la force qui y est enclose, et l'éternité dont elle est le gage, des notions que nos chrétiens d'aujourd'hui, plus tranquilles pourtant dans leur foi, n'ont sans doute plus. De là peut-être, de la ferveur de leurs communions naissaient ces convictions qui ne pâlissaient pas devant les tyrans et se formaient dans leur esprit des certitudes qu'ils jetaient à la face de leurs persécuteurs, avec un langage inattendu sur des lèvres que ceux-ci croyaient si peu capables de ces hautes vérités!

*
* *

Il faut avouer, du reste, que c'est là, plus que de l'enseignement eucharistique, encore sommaire durant les neuf premiers siècles, qu'ils puisaient leurs convictions.

Tout l'essentiel de la doctrine est connu, évidemment. Les monuments dont nous avons parlé apprenaient suffisamment aux premiers chrétiens ce qu'ils devaient croire sur la présence réelle, le ministre, le sujet, les bienfaits de l'Eucharistie, la nécessité de sa réception et les conditions qui lui sont imposées pour qu'elle produise ses fruits, les germes d'immortalité

qu'elle contient. Et nul doute qu'à ces représentations n'ait fait écho l'enseignement donné au peuple par les évêques et les prêtres.

Mais les multiples questions que l'on s'est posées depuis, sous l'influence des erreurs que les siècles suivants tentèrent de provoquer, n'existaient pas alors. On n'avait discuté ni sur le mode de la transsubstantiation dont on n'avait pas encore défini le mot, ni sur le mode d'être de Jésus-Christ dans le sacrement, ni sur les accidents eucharistiques, ni sur l'étendue, ni sur la matière, ni sur le sort qui est fait à la substance du pain et du vin après la consécration. Autant de problèmes, dont l'énumération n'est pas close d'ailleurs, qui ne seront pas posés de prime abord, et dont on n'a eu à chercher la solution qu'au fur et à mesure de leur apparition.

Aussi les Pères des premiers siècles n'ont positivement ni discuté ni défendu ni expliqué l'Eucharistie. Leur enseignement oral, comme leur polémique écrite, avait un caractère pratique, immédiat, urgent, commandé par les circonstances. Ils n'avaient pas autre chose à faire. On croyait, à cette époque, à la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie, on en vivait; on ne la discutait point ; encore moins l'attaquait-on. Le dogme eucharistique, à part l'erreur des Aquariens relative à la matière du sacrifice, et que combattirent Clément d'Alexandrie et saint Cyprien, ne fut l'objet d'aucune attaque spéciale pendant toute l'ère patristique. Il n'est donc pas étonnant que les Pères des premiers siècles n'aient point fait de l'Eucharistie un objet particulier de leurs travaux. Ils en parlent évidemment, tantôt en passant et par simple allusion, tantôt pour instruire les nouveaux baptisés.

Mais ils le font d'ordinaire en procédant plutôt par des affirmations que par une étude approfondie qui chercherait à rendre compte de tout et à éclairer autant que possible l'obscurité du mystère. Ils se sont contentés de proclamer ce qu'il faut croire, à savoir que le corps et le sang du Christ sont présents dans l'Eucharistie, en dépit du témoignage des sens. Ils l'ont fait d'une façon discrète, afin de ne pas trahir le grand secret qui s'imposait aux premiers siècles. Ils l'ont fait d'une façon imparfaite, car la terminologie appropriée au sujet leur faisait même défaut et ils ont dû souvent, pour exprimer leur pensée, employer des expressions qui prêtent à la confusion.

Mais qu'importe? C'était d'une chose admise qu'il s'agissait : on n'en demandait pas plus. Et l'on resta longtemps dans cette heureuse quiétude.

Il faudra atteindre le IXe siècle pour que le langage eucharistique prenne un développement, connaisse un progrès qui est la suite logique des études particulières provoquées par les circonstances.

En ce siècle on commença à s'en occuper beaucoup, c'est pourquoi la littérature eucharistique du IXe siècle est abondante. Mais remarquons encore que si les contemporains de Charlemagne traitent de l'Eucharistie, ils ne spéculent guère : ils sont encore, comme leurs prédécesseurs, orientés vers la pratique. La communion et la liturgie attirent et absorbent leur attention. Charlemagne favorise ces préoccupations, disons même qu'il en est l'excitateur. Entre divers autres actes il publie à Aix-la-Chapelle en 809 un capitulaire sur la réserve eucharistique en vue de la communion des malades, adultes et enfants. Mais on le voit : c'est toujours de la communion qu'il s'agit. On continue à

vivre de l'Eucharistie ; il faudra qu'Amalarie, vers 825, vienne, dans une théorie au moins étrange, parler du « corpus triforme » du Christ, erreur que Florus de Lyon fit condamner au concile de Kiersy-sur-Oise en 838, pour que commence l'ère des discussions et aussi des précisions théologiques.

Mais ceci ne rentre pas dans le plan de notre ouvrage.

*
* *

De tout ce que nous avons dit des premiers siècles il est facile de conclure que le culte accordé au Saint-Sacrement était plus que sommaire. La foi amenait auprès de l'hostie sainte et y faisait découvrir la présence réelle du Verbe incarné. La piété, désireuse de s'assurer le bienfait de la parole du Sauveur : « Prenez et mangez », avait pris et mangé. C'était tout. On tâtonnait. De toute évidence, le Saint-Sacrement n'avait ni les honneurs, ni les hommages qui lui convenaient.

N'en soyons pas surpris. L'organisation du culte liturgique se fit progessivement, donc lentement, durant les six premiers siècles ; plus intérieure dans les trois suivants : de Constantin jusqu'à Grégoire le Grand. Elle se fit sous les auspices de l'Église, chargée par Jésus-Christ de la diriger, moins par des ordonnances ecclésiastiques formelles et autoritaires que par le développement naturel des choses, par la manifestation spontanée de la foi des fidèles et de la vie religieuse des foules, par le mouvement même des besoins de l'esprit chrétien. De là, à côté de l'unité dans les

choses essentielles sur laquelle l'Église étendait avec raison l'intransigeance de son autorité, maintes diversités s'introduisirent dans les choses purement extérieures et temporelles. On vit même se produire à la longue des formes moins convenables et moins dignes. C'est alors que l'Église intervenait, pour supprimer nettement ce qui portait atteinte à la rigueur du dogme, ou pour déconseiller ce qui en diminuait la splendeur. Tout ceci demandait du temps, réclamait de la patience, des ménagements, la susceptibilité humaine ne s'exerçant jamais davantage que dans ces matières religieuses où chacun se croit souvent le droit de dogmatiser, en raison de préférences personnelles, de constatations qui semblent authentiques, d'apparentes et souvent imaginatives suggestions, qui troublent mais qui rendent obstinés ceux qui en furent gratifiés.

Surtout la Providence a ses heures de manifestation. Le soleil n'arrive pas du premier coup à son plein rayonnement. C'est lentement, progressivement, qu'il monte à l'horizon. Ainsi Dieu ménage aux esprits et aux temps une lumière proportionnée à leurs capacités et à leurs besoins. Il avait résolu d'attendre jusqu'au XIIIe siècle pour compléter, d'une façon qui était incontestablement très opportune, la foi chrétienne et les hommages qui sont dus à l'Eucharistie.

Il fallait sans doute que les esprits soient plus mûrs, la doctrine plus assise, l'humanité plus attirée par sa longue et déjà soucieuse vie, vers un mystère qui renferme en lui tant de consolations. Il fallait doucement préparer la voie. Lorsqu'il s'était agi d'instituer ce sacrement d'amour, Notre-Seigneur avait laissé entrevoir, d'abord discrètement, puis plus ouvertement

enfin il avait annoncé nettement : « le pain descendu des Cieux ». Il reprenait le même chemin.

Les premiers siècles avaient été une préparation voulue. La Communion, à laquelle se bornait le culte de l'Eucharistie, n'était pas l'hommage total qu'elle méritait. Une voix autorisée, sans doute particulièrement favorisée d'accents jusqu'alors inconnus, étant donnée la multitude de vérités qu'elle nous enseigne, allait apprendre que l'Eucharistie, seul de tous les sacrements, n'est pas un acte qui passe, mais produit une présence qui demeure. A la lettre et aussi longtemps que les Saintes Espèces qui en constituent le voile extérieur ne sont point ou corrompues ou disparues, l'Eucharistie est la permanence du Christ sur notre pauvre terre. En rapprocher l'humanité, l'amener à rendre au Dieu caché les hommages auxquels il a droit, par toute sorte de pratiques de foi, d'amour, de reconnaissance, ce sera donc une justice à l'égard du Dieu vivant, quoique caché. Ce sera, de plus, pour l'humanité docile, une source incalculable de grâces. Encore fallait-il que la terre pût comprendre ces choses. Aujourd'hui l'œuvre est prête, l'ouvrier peut apparaître.

CHAPITRE VI

La Grande Transformation du XIIIe siècle

Ce siècle, que l'on peut appeler l'âge d'or de la scolastique, devait nécessairement aborder dans ses discussions théologiques le dogme éminemment respectable et touchant de la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie. Il le fit en effet. Quelques écrits d'allure moins scolastique exposèrent, plus librement que dans les traités que l'on pourrait appeler des traités d'école, cette grande question. Tels sont le : *De sacramento Eucharistiae* (7 chap.), de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris (*Opera omnia*, Venise, 1591, Pars II, p. 410-431); le *Liber de Sacramento Eucharistiae* d'Albert le Grand (*Opera*, Paris, 1899, t. 38, p. 191-432), pour ne citer que les principaux.

Disons tout de suite, d'ailleurs, que d'autres auteurs vont d'un coup les éclipser tous. Ils se nomment :

Saint Bonaventure (1221-1274);

Saint Thomas d'Aquin (1226-1274) (*Summa contra Gentes*, l. IV, ch. 41-49. — *Summa theologica*, III, 9, ch, 73-83);

Pierre de Tarentaise, devenu plus tard Innocent V, † 1276;

Duns Scott (in IV *Sent.*, l. IV, ch. 8 et suiv.);

Alexandre de Halès, † 1245 (*De Sacram. Euch.*, ch. III, p. 423 et suiv.).

Dans ces divers écrits, notamment dans ceux de saint Thomas d'Aquin et de Duns Scott, décidément les chefs des deux écoles qui, pour se séparer sur les points de détails, restent identiques sur les points principaux, au moins pour ceux qui s'entendent de dogmes définis, la doctrine eucharistique ébauchée dans les siècles précédents s'élabore définitivement et atteint sa perfection.

Héritiers de leurs prédécesseurs dont ils possèdent tous les écrits, ils peuvent profiter des ressources scripturaires et patristiques accumulées par eux. Ils mettent alors sur ces productions la marque de leur génie. Ils complètent, ils précisent, ils trouvent une terminologie plus nette, plus abondante, ils discutent les essais de solution apportés aux questions épineuses, ils rejettent ceux qui leur paraissent insuffisants, fortifient et mettent en lumière les explications qui les satisfont, ils en proposent d'autres.

Pour atteindre ces résultats appréciables, ils se servent d'une langue plus précise et plus nette; ils suivent une méthode plus rigoureuse, et se mettent résolument à l'école d'Aristote; ils lui empruntent l'habitude d'une dialectique vigoureuse. Leurs explications de la transsubstantiation, du mode d'existence du Christ dans l'Eucharistie et de la persistance des accidents, sans l'existence d'un sujet naturel qui les soutienne, sont plus fermes et plus nettes. On sent qu'ils sont maîtres de leur matière.

Mais ce qui les distingue avant tout de leurs prédécesseurs, ce qui va orienter la piété eucharistique

vers une autre et toute nouvelle forme du culte, c'est qu'ils envisagent l'Eucharistie comme Sacrement qui demeure plutôt que comme sacrifice qui s'offre et disparaît. Ils le distinguent des autres sacrements principalement en ce qu'il n'est pas un simple signe d'une grâce toute spirituelle, mais en ce qu'il contient vraiment, réellement, le corps du Seigneur, pour être la nourriture des chrétiens.

Saint Thomas nous donne sur le Sacrement de l'Eucharistie (P. III., Quest. 73, Art. I) une doctrine précise et neuve.

On appelle, dit-il, sacrement ce qui contient quelque chose de sacré. Or, une chose peut être sacrée de deux manières : absolument, ou par rapport à une autre. Il y a cette différence entre l'Eucharistie et les autres sacrements, dont la matière est sensible, que le contenu de l'Eucharistie, qui est le corps même du Christ, est absolument sacré, en Lui-même et par lui-même, — au lieu que la chose sacrée contenue dans l'eau du baptême, c'est-à-dire la vertu sanctificatrice, n'est telle que par son rapport avec autre chose : c'est-à-dire encore dans son application au sujet qui la reçoit. Il en est de même du Saint Chrême et des autres choses analogues.

Le sacrement de l'Eucharistie reçoit donc son être sacré par le fait même de la consécration et indépendamment de tout usage que l'on pourrait en faire ; au lieu que les autres sacrements ne le reçoivent qu'à l'instant où la matière est appliquée à l'homme pour le sanctifier.

Il est, de plus, un signe permanent dont l'existence est antérieure et indépendante de l'usage qu'on en fait. Par le fait même que les paroles sacramentelles

ont été prononcées sur le pain et sur le vin, Notre-Seigneur habite sous les apparences du pain et du vin. La présence du Christ au sacrement, dit saint Thomas, n'est pas le résultat d'un mouvement local, comme si le corps glorifié de Jésus quittait le ciel, où il demeure pour être sur l'autel, et sur plusieurs autels à la fois, mais celui d'une conversion réelle de toute la substance du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ. Cette substance ne se résout pas, pas plus qu'elle n'est anéantie; elle se convertit par un changement total, celle du pain en la substance du corps, et celle du vin en la substance du sang de Jésus-Christ. Seuls les accidents du pain et du vin demeurent.

Et jusqu'à ce que ces accidents aient été consommés ou dissous, la présence du Christ continuera. Il sera donc toujours loisible à l'humanité de retrouver son Dieu : il suffira qu'elle s'approche de l'hostie.

Cette permanence de la présence réelle sous les espèces eucharistiques est d'une importance extrême au point de vue pratique, car elle va dominer tout le culte de l'Église dans ce qu'il a d'essentiel.

Dès lors, en effet, que Notre-Seigneur reste présent sous les espèces sacramentelles, il sera non seulement permis, mais exigé, de lui rendre le culte qui lui convient, c'est-à-dire : le culte de latrie ou d'adoration, puisqu'il est le Fils unique de Dieu et Dieu lui-même. Mais si l'Eucharistie le contient, l'Eucharistie peut recevoir nos adorations, puisque la seule réalité qui soit en elle est la personne de Jésus-Christ.

Ainsi parlera le Concile de Trente, qui, au XVIe siècle (1547-1562), dogmatisera, sanctionnera de son autorité suprême l'enseignement de saint Thomas

d'Aquin et condamnera en particulier Luther, Mélanchthon et Calvin.

Par conséquent il sera légitime d'organiser, à l'égard de la Sainte Eucharistie, tous les témoignages extérieurs et solennels d'adoration, que l'on peut accorder à Dieu. On pourra la fêter, la porter en procession, l'exposer. Et ceci en tout temps, puisque toujours la présence réelle est un fait; et tout spécialement en face de l'Hérésie, aux moments plus douloureux où le mal semble dominer, afin que Dieu apporte par sa présence sacramentelle manifestée, reconnue, la force de sa divinité.

Par conséquent il sera légitime, mieux que cela, « *pie et religiose admodum* », c'est-à-dire louable et très opportun, que l'on mette en réserve la Sainte Eucharistie. Si cette présence, en effet, n'est pas limitée au moment de la communion, il n'y a pas de raison pour que l'Eucharistie soit immédiatement consommée ou distribuée aux assistants. Il n'y a même plus de raison pour confier aux fidèles le soin de l'emporter chez eux, où ils pourraient la négliger, la profaner, ou du moins la priver des hommages auxquels elle a droit. Sans doute le but premier de l'institution est la Communion : « *Accipite et manducate* », mais le fait de garder dans les églises la Sainte Réserve ne sera pas un obstacle, certes, à la communion des fidèles ; elle la facilitera, au contraire, puisque l'on sera toujours sûr de la trouver au tabernacle, dont le prêtre sera constitué le gardien vigilant, par conséquent respectueux et digne, et d'où il l'extraira, le cas venu, pour la donner aux fidèles ou même pour la porter aux mourants. De plus, le culte qui va s'instituer auprès du Saint-Sacrement pourra être, devra être,

même un culte personnel et tout intime qui, en même temps qu'il rend au Christ les hommages qui lui sont dus, satisfait la piété en lui fournissant libre accès auprès du Sauveur, présent et vivant au tabernacle. Ce culte-là sera singulièrement favorisé par la Sainte Réserve de l'Eucharistie. Nous verrons plus loin combien la piété catholique s'est montrée, en ce sens, abondante et ingénieuse.

CHAPITRE VII

Institution de la fête du Saint-Sacrement

Dans la Bulle qui promulgue au monde catholique l'établissement de cette fête, le pape Urbain IV dit que le jour de la Cène est, à proprement parler, la fête de l'Eucharistie.

De fait, depuis les origines de l'Église, le Jeudi Saint était la fête du Saint-Sacrement, la fête du Corps et du Sang de Notre-Seigneur livrés pour nous. C'est pour cela que certains ne jeûnaient pas ce jour-là, parce qu'ils ne croyaient pas devoir joindre une fête et un jeûne. D'autres communiaient le Jeudi Saint après avoir mangé ; et saint Augustin n'ose pas blâmer cette coutume, qui représentait, disait-il, de façon plus complète la première Cène. C'est pour cela surtout que tous communiaient ce jour-là. Actuellement encore et pour la même raison, la messe du Jeudi Saint est accompagnée des cérémonies d'une grande fête, quoique ce soit en Carême, dans la Semaine Sainte et dans les derniers jours, où l'on est particulièrement appliqué à pleurer la mort douloureuse du Christ. La cérémonie est même particulièrement touchante ; aussi la messe est unique et tous les prêtres se réservent pour communier de la main du célébrant, voulant ainsi

perpétuer de façon visible, aux yeux de tous les siècles, cette première communion, que les Apôtres reçurent de la main même de Notre-Seigneur au Cénacle.

Mais le Jeudi Saint, il fallait jadis s'occuper de la réconciliation des pénitents. Il faut encore songer à la consécration du Saint Chrême, à la cérémonie particulièrement suggestive du lavement des pieds. Et puis le souvenir de la Passion projette déjà son voile de deuil sur cette journée qui mériterait de n'être qu'à la joie.

Il était donc utile de prendre un autre jour où la pensée pût exclusivement se porter vers cette merveille d'amour. L'Église pourrait ainsi suppléer à ce qui ne pouvait se manifester, le Jeudi Saint, de respect et de reconnaissance en l'honneur du Saint-Sacrement.

Sans doute, toutes les solennités de l'année sont, dit encore Urbain IV, des fêtes de l'Eucharistie, et son souvenir se perpétue dans chacune des messes quotidiennes; mais la faiblesse de l'esprit et la négligence humaine paient souvent si mal la condescendance de Dieu, qu'il a paru bon de faire célébrer solennellement dans tout l'univers catholique la fête du Saint-Sacrement, « afin que les fidèles, revivant alors les grands souvenirs du passé — « *intra se praeteritis memorantes* », — puissent corriger, par l'humilité de l'esprit et la pureté du cœur, ce qu'ils ont apporté de négligence ou de fragilité dans les messes ordinaires : « *id quod in ipsis missarum solemniis, ex negligentia vel fragilitate minus plene gesserunt, tunc attente in humilitate spiritus et animi puritate restaurarent* ».

Du reste, même sous l'ancienne loi, il ne se passait aucun jour où l'on n'offrît à Dieu, matin et soir, le sacri-

fice d'un agneau, ce qui n'empêchait pas que la Pâque fût célébrée, le premier mois, d'une façon particulièrement solennelle, en mémoire du bienfait autrefois accordé à son peuple, quand il le délivra de la servitude d'Égypte. Pourquoi donc, sous la loi nouvelle, outre le sacrifice offert chaque jour sur nos autels, ne célébrerait-on pas une fête particulière en l'honneur de ce grand Sacrement ?

Ces raisons, et quelques autres sans doute, qui décidèrent Urbain IV à instituer la fête du Saint-Sacrement, ses prédécesseurs les connaissaient sûrement et en avaient senti la légitime importance. Mais Dieu, nous l'avons dit, procède avec lenteur. Il a ses temps, ses moyens proportionnés aux exigences des circonstances. L'Église se laisse conduire par son esprit, et c'est au moment voulu par Dieu qu'elle développe ses pensées, qu'elle affirme par ses décisions définitives ce qui depuis toujours était renfermé dans son esprit. N'avons-nous pas vu, au XIXe siècle, l'Immaculée-Conception et l'Infaillibilité pontificale augmenter le trésor extérieur des vérités imposées à la foi des fidèles ?

Ainsi Urbain IV était destiné par Dieu à instituer une fête qui eût directement pour but d'honorer le Corps et le Sang de Jésus-Christ, vivant et présent sous les espèces du pain et du vin.

A vrai dire, le moment était particulièrement choisi.

Nous sommes au XIIIe siècle, siècle bouleversé par les factions, les hérésies, les mouvements populaires, voire même par les excommunications et les mises en interdit de nations qui, comme la France, gardent au cœur de sublimes pensées et d'héroïques résolutions, mais se laissent aller à des révoltes doctrinales.

Ce siècle héritait d'abord des tares que lui laissait le siècle précédent. Les hésésies des Vaudois et des Albigeois avaient apporté une perturbation considérable dans les esprits. Le midi de la France avait été particulièrement atteint, et de là l'erreur s'était répandue un peu partout en Europe, semant les ruines morales par des théories où le moins que l'on puisse en dire c'est qu'elles « n'étaient pas seulement une révolte contre l'Église, mais une abdication de l'homme devant la nature (1) » ; par un prosélytisme farouche, qui lui avait amené des partisans, au point qu'en 1177 le Comte de Toulouse, Raymond V, écrivait : « L'hérésie a jeté la discorde dans toutes les familles. Les prêtres eux-mêmes ont cédé à la contagion. Les églises sont désertes et tombent en ruines. Les personnages les plus importants se sont laissé corrompre. La foule a suivi leur exemple, ce qui fait que je n'ose ni ne puis réprimer le mal (2). »

Le Concile de Tours en 1163 disait : « Le mal se répand comme un cancer. » Il fallut organiser contre ces dévastations morales une Croisade. En 1184, devant les ravages sociaux Frédéric Barberousse et le pape Lucius III avaient convenu d'engager une lutte sans merci d'où était sortie l'Inquisition. Et Innocent III, élu pape le 8 janvier 1198, avait redoublé d'ardeur dans la répression des hérétiques.

Détail qui ne manque pas d'intérêt pour l'histoire que nous écrivons, c'est que l'une des erreurs que contenait l'hérésie consistait à affirmer que l'homme, tel qu'il était créé, était l'œuvre commune de Dieu et de

(1) Goyau, *Hist. Relig.*, p. 223.
(2) Goyau, *Hist.*, p. 224.

Satan : son âme il la devait à Dieu, son corps était un cadeau de Satan. Il répugnait donc que Jésus eût pris chair, son corps n'avait pu être qu'une apparence.

La Providence allait répondre en permettant l'établissement d'une fête solennelle qui honorerait non seulement son corps vivant sur la terre pendant sa vie publique, mais perpétué dans la vie du Tabernacle.

La situation générale de l'Église, du reste, laissait également à désirer. Innocent III, qui avant son élévation au Souverain Pontificat avait été aux écoles de Rome, de Paris et de Bologne, avait vu de près le clergé d'Italie et de France. Il en savait les vertus, mais il en savait aussi les tares. L'esprit batailleur et peu ecclésiastique de certains évêques, leur appétit de lucre, de la vie facile, leurs habitudes de népotisme, l'incorrection des élections épiscopales viciées par les condescendances des Chapitres qui introduisaient dans leur sein des moines, des dignitaires du clergé rural peu recommandables; les misères de la vie paroissiale, que l'on comprend trop, étant donné l'exemple qu'elle recevait de la part de ceux qui auraient dû l'édifier; le relâchement des monastères, tout cela n'était pas sans inquiéter le Souverain Pontife.

C'était le moment où la grande moniale Hildegarde transmettait d'une plume impitoyable aux pontifes et aux rois les oracles du Ciel. Elle écrivait, « l'an de l'Incarnation 1170 », la vision qui lui avait révélé la détresse de l'Église et les menaces qui pesaient « sur ceux qui avaient maculé son visage, en traînant le corps et le sang de l'Époux dans l'abominable impureté de leurs mœurs et la fange immonde de leurs fornications (1) ».

(1) Ep. LII.

Les désordres du sanctuaire amenaient forcément le relâchement des peuples. Ils se dégoûtèrent du mets céleste présenté trop souvent par des mains souillées. Les convives se faisaient rares au banquet de l'Amour, et l'abandon devint si prononcé qu'en 1215, presqu'à la veille par conséquent des événements que nous allons raconter, le IVe concile de Latran porta la loi de la communion annuelle obligatoire sous peine de faute grave.

Une autre transformation, qui nous intéresse spécialement dans cette histoire eucharistique, est à signaler dans les solennités extérieures du culte.

Les cérémonies dont nous avons parlé, et qui groupaient primitivement dans un éclat incontestable autour du pontife célébrant tous les prêtres d'une même cité, avaient cédé la place à des cérémonies toutes privées. La messe basse prenait la place des messes solennelles. Les fondations particulières et les honoraires ou « *stipendium* », dont l'usage ne fit que s'accroître à l'arrivée des ordres mendiants, transformaient peu à peu le culte général, solennel, de l'Eucharistie en une dévotion particulière. L'Église essaya de protester, espérant encore ramener le peuple chrétien, comme corps social, aux formes anciennes du culte, puis elle toléra, enfin elle encouragea l'initiative individuelle qui prenait sa part du sacrifice en subvenant aux besoins du sacrificateur. Les messes privées se multiplièrent, pour satisfaire aux obligations contractées envers les donateurs ; et par une suite nécessaire les autres messes diminuèrent de fréquence et de solennité. Le sacrifice se dépouillait de ces allures majestueuses, qui lui assuraient aux yeux des générations un prestige incontesté, et qui forçaient les

yeux à se tourner au moins pendant le temps de sa durée vers Celui qui s'immolait sur l'autel.

Bientôt, on commença, pour favoriser une piété qui ne s'accommodait déjà plus des longues stations à l'église, à distribuer la communion en dehors de la messe et sous des motifs qui n'étaient pas très impérieux. D'autre part, et sous l'impulsion d'une crainte compréhensible, d'un respect qui, en effet, ne saurait être trop profond, on s'avisa que la présence de la personne du Christ dans l'hostie méritait une vénération qui aurait facilement confiné à la terreur. On supprima alors quelques usages qui dans l'origine avaient eu pour but de mieux exprimer l'application du sacrifice dans sa totalité et son universalité. Et parce qu'ils pouvaient exposer les Saintes Espèces à quelque irrévérence, on laissa tomber en désuétude pour les simples fidèles la communion au précieux sang, puis au calice lui-même, et on priva de la communion les enfants en bas âge. Comme le rappelle l'Église dans l'oraison de la fête des Stigmates de saint François, « le monde se refroidissait ».

Tout cela évidemment signifiait que, sous l'emprise des circonstances et suivant nécessairement l'esprit du temps, une révolution rituelle s'accomplissait. La situation du monde, malgré les bouleversements dont nous avons parlé, n'était point désespérée; elle ne présentait même pas les inquiétudes exagérées que certains historiens aiment à nous représenter. L'état était grave, incontestablement. Il y fallait des remèdes. Le pape Innocent III était de taille à les découvrir et à les appliquer. Il confia d'abord aux ordres religieux : Cisterciens et Dominicains, le soin de restaurer dans les esprits la pure doctrine de l'Évangile; il n'hésita

pas à frapper l'épiscopat, le clergé, les moines qui lui semblaient répréhensibles; à susciter dans les esprits assez généreux, pour concevoir et exécuter la pensée des croisades, la résolution de se lever pour réformer les abus. C'était bien. Ces moyens humains étaient nécessaires, Dieu allait apporter sa part toute surnaturelle dans ces efforts méritoires. Elle vint, comme elle vient souvent, du côté et de la façon auxquels on s'attendait le moins. Aux innombrables pèlerins de Compostelle, de Saint-Nicolas de Bari, de Saint-Martin de Tours, qui entreprenaient parfois de très longs voyages pour vénérer un tombeau et les restes d'un saint; aux innombrables croisés, qui avaient traversé les mers et combattu les infidèles pour reconquérir les lieux sanctifiés par la présence visible du Christ; à la foule des croyants qui portaient encore au fond de leurs âmes chrétiennes les traditions ancestrales, Dieu allait porter mieux qu'un souvenir, mieux que des reliques, il allait rappeler à l'humanité qui, dans une trop grande proportion, s'en écartait, qu'elle possédait réellement la présence de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

On était aux premières années du XIIIe siècle.

Il y avait à Liège, au pied du mont Cornillon, un monastère conçu d'après la forme ancienne aujourd'hui disparue, et qui était voué au soulagement des malades. La maison religieuse qui l'abritait était assez vaste et divisée en un hôpital et un couvent; le premier destiné aux lépreux de l'un et l'autre sexe; et le second partagé en deux corps de bâtiment, l'un pour la demeure des frères, et l'autre pour celle des sœurs. Ces dernières étaient tenues d'obéir à une supérieure, selon la règle de leur institut, et les frères et les sœurs

obéissaient encore à un prieur qui était comme leur chef. Le tout, du reste, dépendait de l'évêque de Liège. La communauté était diocésaine et suivait la règle de saint Augustin. Ceux qui la représentent, tantôt soumis à la règle de saint Bernard, tantôt à celle de saint Norbert, confondent un état qui fut particulier et dura quelques années dans des circonstances assez troublées qu'il est inopportun de raconter ici, avec la situation habituelle (1).

Ces détails ne sont peut-être pas inutiles pour comprendre les difficultés qui naîtront plus tard, et que fera connaître la suite de notre récit.

Dans ce monastère, une religieuse hospitalière, totalement inconnue du monde, nommée Julienne, vivait dans la prière et la mortification. Le thème habituel et préféré de ses méditations était l'auguste Sacrement de nos autels. Et sa préoccupation constante était de réclamer une fête en l'honneur de ce mystère.

Un jour qu'elle était plus vivement pressée par cette pensée de diffusion eucharistique, elle eut une vision qui la troubla. Elle vit en face d'elle la lune qui se détachait nettement dans le ciel ; son éclat était très pur dans son ensemble, mais, dans le bas, l'astre portait une brèche. Elle crut à une illusion, à une tentation de l'ennemi. Elle y répondit par un redoublement de piété, de vigilance, de mortification. Tout fut inutile, la vision reparaissait sans qu'elle pût en pénétrer le sens.

Dieu alors eut pitié de son trouble et la tira de sa perplexité. Il lui fit comprendre que la lune symbolisait l'Église radieuse et éclairée par toutes les fêtes

(1) Voir Bertholet, p. 16 et suiv.

qu'elle célébrait, mais l'échancrure obscure qu'elle apercevait signifiait l'absence d'une fête destinée à honorer l'Eucharistie.

Toute claire que fût cette révélation, l'humilité profonde de Julienne la lui fit encore envisager comme suspecte, et près de 20 ans s'écoulèrent sans qu'elle se déterminât à rien dire de la mission que Dieu lui avait confiée.

En 1220, elle devint prieure de son monastère. Avec cette charge, qui la mettait en évidence et qui donnait plus de poids à sa parole, les instances intérieures revinrent. A peine se mettait-elle en prières, que la vision réapparaissait. Persister dans son silence lui eût semblé une faute. Elle s'en ouvrit enfin à un pieux et savant chanoine de Saint-Martin de Liège, Jean de Lausanne, le priant de conduire les choses d'après les prescriptions canoniques, et le suppliant de taire son nom.

Jean de Lausanne, qui portait, du reste, dans son cœur un amour semblable pour la Sainte Eucharistie, n'eut pas de peine à reconnaître dans la vision dont Julienne lui faisait le récit une manifestation authentique de l'intervention divine. Aussi se chargea-t-il volontiers de la mission que Julienne lui confiait. Il en conféra avec des théologiens de renom. L'école des Frères Prêcheurs de Liège comptait dans son sein des hommes remarquables, comme les Frères Gilles, Jean et Gérard. Tous applaudirent à l'idée de la fête eucharistique. A eux se joignirent, des premiers et des plus fervents : Hugues de Saint-Cher, alors provincial des religieux de Saint-Dominique et depuis cardinal ; Guyard de Laon, évêque de Cambrai, et Jacques Pantaléon de Troyes, archidiacre de Liège, peu après nommé

à l'évêché de Verdun, ensuite patriarche de Jérusalem, enfin élevé au souverain pontificat le 29 août 1261.

Julienne fut heureuse du résultat des démarches de celui qu'elle avait pris comme confident. Elle ne doutait plus du succès définitif de son désir. Et pour en hâter la réalisation, elle pria un jeune clerc du mont Saint-Martin, nommé Jean, de composer un office pour la nouvelle solennité. La prudence aurait dû commander au jeune religieux de décliner cette offre, en raison même de son jeune âge et de son instruction théologique assez sommaire; mais il était de ceux chez qui le zèle ardent et l'amour de Dieu ne connaissent pas d'obstacle. Il accepta, se mit à l'œuvre, compta sur les prières de Julienne qui lui promettait de redoubler de ferveur et de pénitence, composa en effet un office qui reçut les approbations des maîtres dont nous avons parlé et que Jean de Lausanne avait consultés.

Cet office, qui commence par ces mots : *Animarum cibus,* fut adopté et récité par l'église de Saint-Martin, jusqu'à ce que saint Thomas d'Aquin eut composé le sien, dont nous parlerons plus loin.

Tout marchait donc à souhait. Mais les œuvres de Dieu ne s'avancent pas ainsi d'ordinaire sur des chemins sans entrave. Et les épreuves vinrent d'abord, et comme toujours, de ceux à l'opposition desquels on pouvait le moins s'attendre.

Le projet de la fête une fois divulgué, plusieurs ecclésiastiques de Liège s'y opposèrent, disant qu'elle était superflue, puisqu'à chaque messe que l'on célébrait, on renouvelait la mémoire de ce divin Sacrement. D'autres, plus hardis, protestèrent hautement contre les révélations de Julienne, provoquées —

disaient-ils — par de pures rêveries et une imagination surexcitée par les austérités de sa vie.

On se fait difficilement idée de la passion que mirent à discuter cette chose, pourtant bien simple et bien inoffensive, ceux qui prirent parti dans l'affaire. Julienne avait pour elle quelques esprits distingués, quelques religieux dont nous avons parlé. Mais d'autres ecclésiastiques, voire même des religieux, la raillaient et en parlaient fort mal. L'affaire entra dans le domaine public, et, comme il arrive toujours dans ces circonstances, les moins autorisés devinrent les plus audacieux. On discuta la révélation dont Julienne se disait gratifiée; on la traita de folle. Ceux-là même qui ne la connaissaient pas « la vilipendaient et la calomniaient dans les carrefours, dans les maisons, dans les compagnies et dans les festins (1). »

Elle devint la fable de la ville; on la huait, on la sifflait, on la montrait du doigt et l'on fabriquait tous les jours contre elle de nouvelles calomnies plus offensantes les unes que les autres.

Devant ces torrents d'injures que la pauvre fille n'avait pas provoquées, mais dont elle se sentait incapable de détourner ou d'interrompre le cours, elle se tourna du côté de Dieu. Elle était persuadée qu'elle plaidait sa cause et, sans se rebuter de tant de contradictions, elle n'en fut, au contraire, que plus zélée et plus animée à poursuivre son œuvre.

Mais, pour ne pas agir avec la moindre apparence d'une passion humaine et pour multiplier la protection divine, peut-être pour échapper quelque temps aux obsessions de la malice humaine, elle entreprit

(1) Bertholet, p. 45.

un pèlerinage à Cologne, où se trouvaient beaucoup de reliques des Saints Martyrs, et où surtout se trouvait une église dédiée à saint Pierre. De là elle se rendit à Tongres, où se trouvait une chapelle de la Sainte Vierge bâtie, disait-on, par saint Materne, et la plus ancienne de toutes celles qui avaient été construites en l'honneur de la Mère de Dieu, de ce côté des Alpes. Elle alla ensuite à Maëstricht, qui conserve les reliques de saint Gervais, le plus zélé défenseur en son temps de la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Elle ne rentra qu'après ces pieux pèlerinages plus décidée que jamais à aller de l'avant.

La lutte était engagée; l'affaire fut portée devant l'évêque de Liège, Robert de Toronto. On le suppliait de trancher le différend. Celui-ci hésitait. Il réfléchit, examina lui-même les raisons qui s'opposaient à l'établissement de la fête et celles qui la favorisaient. Enfin, après avoir approuvé l'office composé par le jeune clerc, il rédigea, en 1246, une lettre circulaire à tous les ecclésiastiques, séculiers et réguliers, de son diocèse, par laquelle il ordonnait de célébrer désormais, tous les ans, le jeudi après la fête de la Sainte Trinité, la fête du Saint-Sacrement. La veille devait être un jour de jeûne préparatoire.

Il se disposait, du reste, à publier cette ordonnance et à l'inscrire dans les statuts du diocèse en la présentant au Synode qu'il voulait réunir dans le courant de l'année. Il mourut, le 16 octobre 1246, avant d'avoir réalisé ces projets.

Les mécontents, du coup, relevèrent la tête; quelques-uns même n'hésitèrent pas à calomnier la mémoire du pieux évêque défunt, et allèrent jusqu'à l'accuser d'avoir voulu trafiquer des choses saintes.

La méchanceté a des limites qu'il n'est permis à personne de franchir. Un jugement confondit les calomniateurs et ceux qui les soutenaient.

Et la pensée eucharistique suivit son chemin.

En 1247, et pour la première fois, la fête du Saint-Sacrement fut célébrée à Liège. Les chanoines de Saint-Martin y apportèrent toute la pompe et toute la magnificence dont ils étaient capables. Ils furent, du reste, admirablement servis par les circonstances. Hugues de Saint-Cher, dont nous avons parlé plus haut, venait d'être nommé cardinal, au titre de Sainte-Sabine, et était envoyé comme légat en Angleterre. Pour s'y rendre, il avait résolu de passer par Liège et de s'y reposer quelques jours. C'était à proximité de la date assignée pour la nouvelle fête. Quand les chanoines de Saint-Martin connurent ses projets, ils lui députèrent quelques-uns d'entre eux pour lui demander de vouloir officier pontificalement le jour de la fête du Saint-Sacrement. Il le promit, tint sa parole, et au milieu de l'office il se sentit intérieurement si pénétré d'une nouvelle ardeur pour l'institution de la fête, qu'il interrompit le cours des cérémonies, monta en chaire et prononça un discours des plus éloquents et des plus convaincus sur l'excellence et l'opportunité de cette institution. Quelque temps après, il envoyait à tous les évêques, abbés, prieurs et autres dignitaires ecclésiastiques soumis à sa juridiction, une lettre leur enjoignant de faire célébrer désormais, le jeudi d'après l'octave de la Pentecôte, la fête du Saint-Sacrement. Cette lettre, dont les archives de Liège ont conservé le manuscrit jusqu'au siècle dernier, commençait par ces mots : « *Dum humani generis merita.* »

L'heureuse Julienne était au comble de la joie. Elle espérait bien voir, l'année suivante, la fête célébrée partout dans le monde. C'était aller vite. Du reste, elle ne devait assister que du haut du ciel à l'épanouissement de ses désirs. Elle mourut cette même année 1247.

Les opposants ne se déclaraient pas vaincus, d'autant que Henri de Gueldre, qui avait en 1246 succédé à Robert de Toronto, ne se montrait pas favorable à la nouvelle institution. Plusieurs années encore la lutte continua. La fête était célébrée dans certaines communautés et dans quelques diocèses; mais elle n'avait pas l'unanime acceptation qui lui convenait.

Une autre religieuse de Saint-Martin, nommée Ève, qui avait été l'amie de Julienne, avait hérité de son zèle pour l'institution de la fête du Saint-Sacrement. Elle hérita aussi de la mission que la première n'avait pu achever. Elle mit tout en œuvre pour affermir d'abord ce que sa sainte amie avait commencé. Et quand Jacques Pantaléon, qu'elle avait connu quand il était archidiacre de Liège, fut devenu Urbain IV en 1261, elle osa demander à Henri de Gueldre de solliciter du Pape une bulle qui pût, en fixant irrévocablement la solennité du Saint-Sacrement, mettre fin pour toujours aux contestations qui renaissaient sans cesse. Urbain IV, à peine arrivé au Souverain Pontificat, trouvait en Italie de grandes difficultés qui absorbaient tout son temps. Les partis, à Rome, étaient tellement turbulents, qu'ils l'empêchaient d'y fixer sa résidence habituelle. D'autre part, Charles d'Anjou le frère de Louis IX, à qui celui-ci venait de donner le royaume des Deux-Siciles et qui s'était engagé, en recevant le royaume de Naples, à le regarder comme fief du

Saint-Siège, et à ne jamais réunir ni l'Empire ni la Lombardie à ses Nouveaux États, oubliait immédiatement sa parole et s'installait partout : à Naples, à Milan, et jusqu'à Rome où il absorbait dans sa personne le Sénat tout entier. C'étaient là beaucoup de soucis. Urbain IV tardait donc à répondre à l'évêque de Liège. Ce ne fut que quelques années plus tard qu'il put satisfaire les désirs d'Henri de Gueldre. Ces désirs, du reste, concordaient totalement avec les siens. Des circonstances particulières lui parurent une intervention directe de la Providence, pour l'amener à hâter sa décision. Il avait été en effet subitement obligé de se rendre à Orvieto, pour y traiter des affaires ecclésiastiques, quand un prodige se passa à Bolsène, petite ville près d'Orvieto, et provoqua un grand émoi. Un prêtre, qui célébrait la sainte messe en l'église Sainte-Christine, avait été, durant la célébration des Saints Mystères, poursuivi de doutes sur la réalité de la présence du Christ sous les saintes Espèces. Il avait accepté ces doutes : sa foi chancelait, il se sentait prêt à renoncer à son sacerdoce quand, après la Consécration, de l'hostie même, un sang vermeil s'échappa qui se répandit sur le corporal, rétablit la foi du célébrant et émut profondément les assistants.

Un fait aussi extraordinaire ne pouvait manquer de se répandre. Bientôt le Pape en fut informé. Il fit constater canoniquement le fait, s'entoura de toutes les lumières théologiques qu'il put consulter. Quand il fut assuré de la réalité du prodige, il ordonna qu'une procession solennelle serait faite à Orvieto. Peu après, en 1264, il publiait une Bulle, par laquelle il déclarait que la fête du Saint-Sacrement se célébrerait à l'avenir le jeudi après l'octave de la Pentecôte, avec toute la

pompe et toute la magnificence possibles. Cette Bulle commence par ces mots : « *Transiturus de hoc mundo Salvator* », et est insérée au Bullaire romain, t. I, p. 118.

Le Pape reprend, en les faisant siennes, toutes les raisons qu'avaient invoquées Robert de Toronto et Hugues de Saint-Cher dans les lettres dont nous avons parlé. Et pour que sa Bulle eût pleine et entière exécution, plusieurs décrets vinrent s'ajouter pour préciser le sens, et fournir quelques idées sur la façon dont le Pape entendait que l'on solennisât cette fête. De plus — et ce détail n'est pas le moins touchant, — il se souvint que l'idée première était partie de Saint-Martin de Liège; il s'informa donc pour savoir s'il n'y avait plus là quelqu'une des âmes qu'il y avait connues particulièrement désireuses de promouvoir cette institution. Julienne était morte, mais Ève n'avait point cessé de multiplier ses prières et ses instances pour obtenir l'institution de cette fête du Saint-Sacrement. Urbain IV l'apprit et il poussa la condescendance jusqu'à écrire de sa propre main à cette humble religieuse pour lui annoncer la mesure qu'il prenait, la féliciter du succès que ses prières obtenaient et l'engager à glorifier et remercier le Seigneur. Cette lettre est datée du sixième des Ides de septembre, l'an de Notre-Seigneur 1264.

La même année, le 2 octobre, Urbain mourait. Par une conséquence déplorable, quoique très humaine, les ordonnances qu'il avait rédigées pour la célébration de la fête du Saint-Sacrement restèrent sans effet, tellement que l'évêque de Mende, Durand, qui écrivait plus de vingt ans après la mort de ce pape, ne fait aucune mention de cette solennité. Il fallut attendre

le pontificat de Clément V (1295-1315) pour la voir s'implanter définitivement dans la liturgie. Une bulle de 1311 confirmait authentiquement celle d'Urbain IV. Les rois de France, d'Angleterre, d'Aragon, acceptèrent la fête du Saint-Sacrement. Jean XXII, successeur de Clément V, la sanctionna de nouveau en 1316. Et à partir de 1318 elle était célébrée dans toutes les églises de France. Cette solennité s'est perpétuée depuis, et sans interruption, jusqu'à nos jours. Les Papes successivement l'ont enrichie de faveurs spirituelles. Et en 1542 Henri II avait ordonné de chômer durant toute l'octave. On appelait ces huit jours : la petite Fête-Dieu.

Actuellement elle occupe un rang très solennel dans le Cycle des fêtes liturgiques. Elle est double de première classe, avec octave privilégiée de second ordre. Seules les fêtes de Pâques et de la Pentecôte possèdent une octave privilégiée de premier ordre. Seules, les fêtes de l'Épiphanie et du Saint-Sacrement en ont une de second ordre. L'octave de Noël et celle de l'Ascension sont de troisième ordre, et les octaves des autres grandes fêtes, comme celles de l'Assomption, de la Toussaint, de saint Joseph, sont dites communes.

CHAPITRE VIII

L'Office divin pour la Fête du Saint-Sacrement

Avant de mourir et pendant qu'il était à Orvieto, Urbain IV avait appelé près de lui Thomas d'Aquin, qui se trouvait alors en Italie.

L'illustre docteur pressa le Pape de mettre la dernière main à l'institution de la fête du Saint-Sacrement. Et le Pape, de son côté, chargea Thomas d'Aquin de composer l'office de la nouvelle fête. Celui-ci se mit à l'œuvre et fit cette merveille liturgique et théologique qui est le premier et l'immortel monument destiné à célébrer le culte du Saint-Sacrement. « Résumé impérissable des croyances antiques, dit l'abbé Bareille, dans son *Histoire de saint Thomas d'Aquin* : les hymnes qui composent l'office vivent encore de notre foi, dont elles sont l'éternel aliment. Elles portent, à travers les générations et les siècles, la même pensée, le même sentiment, la même vie. Chaque nation, chaque église a ses chants particuliers pour toute autre fête ; mais elles se réunissent toutes en une seule voix pour répéter la voix de l'Ange de l'École. Et ces chants, confondus avec les chants inspirés du roi-prophète, remonteront sans cesse vers le trône de l'A-

gneau, avec les nuages de l'encens, les flots de l'harmonie, le parfum des fleurs nouvelles, et les élans enflammés de toutes ces âmes qui, des lourdes obscurités du temps, aspirent sans cesse aux pures visions de l'immortalité. »

Il y a, sur la composition de cet office par saint Thomas, une légende au moins, qu'il est intéressant de raconter. Denis le Chartreux prétend que le Souverain Pontife aurait chargé à la fois, sans leur rien dire de cette concurrence, saint Thomas et saint Bonaventure, et que l'office de saint Thomas aurait été choisi comme supérieur à l'autre. Suivant d'autres auteurs, David Rameus en particulier, la comparaison n'aurait même pas pu s'établir, car frère Bonaventure étant allé rendre visite à frère Thomas dans sa cellule, pendant qu'il travaillait, aurait été tellement émerveillé de l'œuvre que le pieux dominicain avait composée, qu'il aurait brûlé la sienne en rentrant chez lui. D'autres enfin prétendent que c'est en face même du Pape que Bonaventure, discrètement et à mesure que saint Thomas lisait les pages de sa composition, aurait déchiré les siennes. Aucun de ces récits ne repose sur un fondement historique, mais l'impression que tous produisent est bien celle que les siècles ont ressentie, depuis qu'ils lisent ou qu'ils chantent l'office composé par saint Thomas d'Aquin : un sentiment d'admiration pour son génie, et d'édification pour la piété fervente qui s'en exhale.

De l'office composé par le frère Jean, sur la demande de sainte Julienne, il ne reste que quelques fragments. Dom Guéranger en cite un grand nombre dans son *Année liturgique* (Temps après la Pentecôte, I, p. 180 et suiv.).

*
* *

Nous nous reprocherions de ne pas donner au moins un résumé de l'office du Saint-Sacrement écrit par saint Thomas d'Aquin. Certains auteurs, Jourdain par exemple, dans son livre *la Sainte Eucharistie* (2e partie, ch. XIV et XV), et Dom Guéranger dans son *Année liturgique* (Temps après la Pentecôte, p. 225 et suiv.) en parlent avec leur compétence bien connue. Mais l'un et l'autre se placent plus au point de vue de la liturgie qu'à celui du culte réservé au Saint-Sacrement. Il y a donc place pour de nouvelles explications. Les prêtres qui chaque année récitent cet office savent quel aliment il offre à leur piété. Les fidèles qui liront ces lignes, y puiseront peut-être la pensée d'étudier ce monument incomparable de foi. En somme, rien n'a été écrit depuis, que l'office de saint Thomas n'ait contenu en germe. Peut-être même oserions-nous dire que toutes les initiatives postérieures de la piété chrétienne sont allées chercher là leurs inspirations.

La première pensée que développe saint Thomas est évidemment une pensée de respect. Le Christ est roi, et un roi possède une grandeur proportionnée à son domaine. Le domaine du Christ est l'univers : il est le Roi des nations. Notre premier devoir est de nous prosterner devant lui : *Christum regem adoremus dominantem gentibus*. Ce règne social affirmé dès le début, et revenant dans l'invitatoire des Matines comme un refrain du Ciel auquel la terre fait écho, dispose nos âmes à entrer plus sainement dans le développement du mystère.

Mystère de gloire. Relisez le *Sacris solemniis*, qui

vient immédiatement après. C'est le récit de l'inoubliable Institution de l'Eucharistie, mais en quels termes! La simplicité de la Cène emprunte aux accents de l'éloquence un prestige inoui et se termine par cette constatation qui a provoqué, plus d'une fois depuis qu'à la suite de l'Ange de l'École nous avons prononcé ces paroles, une émotion pleine de confusion et de reconnaissance : « *Panis angelicus fit panis hominum.* »

Puis vient avec les psaumes la longue série des mélodies, qui dans leurs chants inspirés nous ramènent constamment à la douceur du service de Dieu, à l'abondance des consolations qu'il réserve à ses fidèles, à leurs prières que Dieu écoute, au soutien qu'ils obtiennent (Ps. I et XV). Invitation discrète à soupirer après Dieu, comme le cerf aspire après l'eau des fontaines (Ps. XLI). Invitation plus précise surtout faite à l'humanité qui rêve de s'en approcher, invitation donc à purifier son âme dans la lumière et dans la vérité (Ps. XLII). On ne peut monter autrement à l'autel de Dieu qui réjouit et prolonge la jeunesse. Mais quand on a pu dire en toute sincérité : « *Judica me Deus* », on peut tressaillir de joie auprès du Dieu de Jacob et chanter, dans la limpidité d'une âme favorisée par la grâce : « *Quam dilecta tabernacula tua* » (Ps. LXXXIII).

L'enthousiasme de David transporté dans l'âme des amis de l'Eucharistie, c'est évidemment pour eux une façon très opportune de manifester leurs sentiments. Mais l'Église ne veut pas que la piété ne vive que de sentiment. Et pour l'édification et l'instruction de ceux qui prétendent bénéficer du Dieu de l'Eucharistie, elle reprend sur un mode plus calme, le mode et le ton de l'histoire, dans les leçons de Matines, le récit des moments solennels du Jeudi Saint. C'est saint

Paul qui nous les raconte. Ce récit, l'apôtre nous déclare qu'il l'a reçu du Seigneur lui-même. C'est donc le Christ qui par la voix de Paul nous instruit. C'est lui qui nous dit la grandeur de la Cène, et aussi les précautions d'âme que nous devons prendre pour assurer à ces moments que nous revivons tout le respect qu'ils méritent.

N'est-ce pas convenable, du reste, qu'auprès du Tabernacle, le Christ seul nous parle ou ceux-là qu'il inspire? Et afin d'ajouter de la précision encore à ces récits des immortels moments, avec une délicatesse pleine de tact, entre chaque leçon l'Église met en présence un passage de l'Ancien et un autre du Nouveau Testament, qui, tous deux s'enchaînant à merveille, font ressortir l'accord de la Loi et des Prophètes avec l'Évangile, au sujet de l'Eucharistie.

Les psaumes se succèdent ensuite dans les différentes heures de l'Office, faisant passer sur les lèvres des générations, qui n'en trouveront jamais de plus beaux, les accents inspirés de David. Avec lui nous chantons au Dieu de l'Eucharistie nos sentiments de respect, de reconnaissance, d'amour, de confusion et d'espérance.

Derrière ces chants inspirés passe l'immortel attachement de l'homme à son Dieu, attachement développé encore par le mystère dont il s'entoure, les voiles dont il s'enveloppe. Il le disait avant de disparaître au jour de l'Ascension : « Il est expédient que je me retire. » De fait, la disparition de l'Homme-Dieu aux regards des mortels devait amener en eux, par la grâce de l'Esprit-Saint, une plénitude de lumière et une ferveur d'amour dont sa vie ici-bas n'avait pas provoqué de si bel exemple. Marie seule, illuminée du feu divin, avait pu lui rendre d'une façon complète

les hommages que nous essayons de lui rendre aujourd'hui.

*
* *

La messe du Saint-Sacrement fait un magnifique écho à ces pensées de foi. La poésie mêle ses accents à ceux de la piété. Dès le début, le Seigneur nous est présenté comme celui qui nourrit ses élus de la fleur du froment et du miel sorti de la prière. Notre pensée doit être de tressaillir d'allégresse, d'être dans la jubilation : « *Exsultate Deo adjutori nostro, jubilate Deo Jacob.* »

Pourtant n'oublions jamais au prix de quel sacrifice la généreuse diffusion de son corps et de son sang s'est faite sur le monde. Revivons alors cet enchaînement que Notre-Seigneur lui-même a voulu établir entre la Cène et sa passion.

C'est ce souvenir qu'il nous a livré : « *Sub Sacramento mirabili passionis tuae memoriam reliquisti.* » C'est le fruit de sa rédemption que nous venons puiser dans la Communion au Corps et au Sang divin : « *redemptionis tuae fructum in nobis jugiter sentiamus.* » Aussi nous apporterons à recevoir ce Sacrement les soins délicats dont saint Paul nous fait encore entendre la nécessité : « *Probet autem seipsum homo.* » Jamais, comme au début de ce sacrifice où doit se renouveler l'abaissement du Christ et sa donation à nos âmes, il n'a été nécessaire de nous remettre en présence de la grandeur touchante qui doit provoquer en nous un nouvel effort pour ne point manger indignement une nourriture qui deviendrait notre condamnation alors qu'elle est faite pour notre salut.

Paroles austères qui ne peuvent manquer de provoquer en nous un retour loyal sur l'état dans lequel nous nous trouvons. Paroles lumineuses aussi, qui nous rappellent que c'est par l'immolation du Rédempteur sur la croix que la chair de cet Agneau de Dieu est devenue véritablement une nourriture et son sang véritablement un breuvage, et que c'est par une miséricorde sans pareille qu'il a prolongé cette immolation en donnant aux prêtres le pouvoir de la reproduire sur l'autel. Paroles convaincantes qu'il est impossible de discuter, qui faisaient dire à Luther lui-même : « Elles sont trop claires », et qui doivent inonder de clartés ceux qui, le cœur docile et l'âme bien préparée, les relisent pour en vivre.

Mais trêve de souvenirs lugubres.

L'Église se permet une exception dans sa liturgie toujours si simple et si régulière. Au milieu du sacrifice elle a intercalé un chant de triomphe, auquel je ne sais pas si l'on peut, dans toute la série des offices qu'elle a approuvés, en comparer un seul. Ne serait-ce pas, après avoir posé sa plume et avoir interrogé du regard le Crucifix qu'il avait d'habitude sur sa table de travail et que l'on conserve dans l'église Saint-Dominique d'Orvieto, que Thomas d'Aquin entendit sortir, des lèvres du Christ, ces paroles qui à elles seules récompenseraient toute une vie de labeur : « *Bene dixisti de me* : Vous avez bien parlé de moi » ?

Le *Lauda Sion* est imcomparable. L'Église, qui est la véritable Sion, y manifeste son enthousiasme et y épanche son amour en des termes où la précision toute scolastique de la doctrine s'unit admirablement à la poésie de la forme. Strophes magistrales pleines du feu ardent qui animait leur auteur ; déploiement majes-

tueux de simplicité et de grandeur; source intarissable de méditations lumineuses, lorsque le chant, en harmonie avec la pensée, soutient dans nos cérémonies de Fête-Dieu l'enthousiasme que la seule pensée de la présence auguste provoque en nous, il semble que tout cela s'anime et qu'enfin l'humanité a trouvé une façon suffisante de clamer, au Dieu qu'elle aime, son respect et sa fidélité. Que peut-elle faire de mieux, sinon de conclure la célébration de ces divins mystères par le souhait qui dépasse tous les autres : que l'éternité sans voile consomme en une union parfaite, dont elle est l'image et la figure, la participation transitoire et voilée au Corps et au Sang précieux : « *Fac nos divinitatis tuae sempiterna fruitione repleri : quam pretiosi Corporis et Sanguinis tui temporalis perceptio præfigurat.* »

*
* *

L'Église, en élevant la fête du Saint-Sacrement au rite solennel, qui comprend une Octave, a voulu affirmer le respect profond qu'elle professe pour l'auguste Sacrement de nos autels.

Les octaves, dans l'Église, sont un souvenir des grandes solennités qui autrefois, chez les Juifs, duraient huit jours entiers, et se célébraient le huitième jour avec une pompe au moins égale au premier. C'est ainsi que le Lévitique ordonnait de prolonger pendant huit jours la fête des Tabernacles, que Salomon voulut que la Dédicace du Temple durât huit jours. La même chose eut lieu lors de son rétablissement par Zorobabel.

L'Église adopta très vite cette pratique. La fête de

Pâques embrassa dès l'origine une semaine, puis ce fut celle de la Pentecôte, et enfin, au temps de Charlemagne, celle de Noël et de l'Épiphanie.

Les fêtes des Saints elles-mêmes eurent leur octave, à partir du VIIIe siècle.

Le but de l'Église, en prolongeant ainsi la durée des fêtes, est d'en rehausser la solennité, d'amener les fidèles à entretenir plus longtemps et à mieux graver dans leurs âmes les pensées, les sentiments et les résolutions qu'elles inspirent. Elle ne pouvait faire moins pour la fête du Saint-Sacrement, si admirablement destinée à chanter l'amour persévérant du Sauveur pour l'humanité au milieu de laquelle il s'obstine à demeurer, et si féconde en leçons de générosité. Aussi pendant huit jours, les plus grands docteurs : saint Augustin, saint Jean Chrysostome, saint Grégoire le Grand, saint Cyprien, saint Ambroise, saint Hilaire, saint Cyrille de Jérusalem, saint Cyrille d'Alexandrie, viendront, de concert avec saint Thomas d'Aquin, apporter comme le témoignage du respect des siècles à Jésus-Christ présent dans l'adorable sacrement de son amour.

Tout était prêt. Les siècles futurs n'ont plus qu'à faire écho aux grandes voix du passé. Ils n'y manqueront pas.

CHAPITRE IX

L'Architecture Religieuse et le Saint-Sacrement

Pour procéder par ordre dans la suite des manifestations chrétiennes à l'égard du Saint-Sacrement, nous partirons de l'extérieur, de ce qui paraît, et nous atteindrons ensuite les sentiments de piété provoqués dans l'âme, et manifestés ensuite par des institutions adaptées à leur objet.

Pour posséder, et pour garder le Saint-Sacrement, il fallait des édifices dignes de lui. La foi robuste de nos pères l'a compris. Et elle s'est mise à lui construire des églises. Basiliques majestueuses, cathédrales splendides, ou églises plus modestes des villes et des campagnes, toutes sont l'expression de la piété universelle. Toutes les classes de la société contribuèrent à les bâtir. L'artiste a donné son génie, le baron sa terre, le bourgeois son argent ; l'homme du peuple a offert ce qu'il avait : ses bras robustes ; il s'est attelé anx chars, il a porté les pierres sur ses épaules. Pendant plus de deux siècles, toutes les forces vives ont collaboré. De là, la vie puissante qui rayonne de ces œuvres éternelles. Les morts même s'associent aux vivants. La cathédrale est pavée de pierres tombales.

Les générations anciennes, les mains jointes sur leurs dalles funèbres, continuent à prier dans la vieille église. En elle le passé et le présent s'unissent en un même sentiment d'amour. Elle est la conscience de la cité (1).

Cette adhésion unanime, ces efforts en commun pour la construction des églises au XIIIe siècle, indiquent plus qu'une collaboration à une œuvre matérielle, elle est un indice de la foi qui présidait au fond des âmes et de l'intention que tous possédaient de donner au Saint-Sacrement une demeure digne de lui. Victor Hugo a écrit, dans l'un des chapitres de *Notre-Dame de Paris* : « Au Moyen-Age, le genre humain n'a rien pensé d'important qu'il ne l'ait écrit ou proclamé. »

Il faut avouer qu'en ce cas, ce qu'il pensait était vraiment de première importance, car ce qu'il a écrit en pierre est de première valeur.

L'ornementation des églises avait commencé presque en même temps que s'étaient construits les lieux du culte.

Au début, et pendant toute la période des persécutions, surtout pendant que les églises n'étaient encore que les mystérieuses salles de Catacombes où s'offraient les Saints Mystères, il y avait évidemment peu d'éclat dans les décorations intérieures. Pourtant, à la fin du Ier siècle et au commencement du IIe siècle on trouve des traces de peintures. Toutes ces peintures étaient symboliques, et s'appuyaient le plus souvent sur des images ou des expressions bibliques, parfois même sur des légendes mythologiques. Ainsi le Christ était

(1) E. Mâle, *L'art religieux du XIIIe siècle en France*, p. 462.

représenté sous l'image d'un pasteur portant une brebis sur ses épaules.

Mais les artistes chrétiens, très vite, prêtèrent leur concours aux mains malhabiles qui les premières avaient répété les croix, symbole incompris d'abord des païens et qui rappelaient si bien aux fidèles la source de leur religion et la mort du Rédempteur.

Bientôt on vit, représentée sur les murs, une dame romaine soutenant dans ses bras un enfant; plus loin, un vieillard frappait un rocher d'une verge; un torrent jaillissait et tombait à ses pieds en cascade. Jonas est encore une des plus anciennes figures, ainsi que Daniel au milieu des lions qui le respectent, et les trois enfants qui vivent au sein de la fournaise.

Toutes ces figures s'expliquaient d'elles-mêmes, et étaient un enseignement vivant sur la Vierge-Mère, sur la grâce sortant à flots de l'œuvre rédemptrice, sur la protection divine au sein des persécutions et sur la fidélité que l'on doit à Dieu.

Des arbres et des guirlandes, des arcades, des voûtes pratiquées dans le tuf, des compartiments simulés où se dressaient, debout ou assis, les apôtres, les prophètes ou les martyrs, complétaient ces ornementations sommaires, et préludaient aux formes définitives que devaient adopter plus tard les églises quand la liberté leur aurait été donnée de paraître au grand jour.

Tous ces tableaux étaient presque toujours exécutés à la fresque, c'est-à-dire sur un enduit de mortier de chaux et de sable fin qu'on recouvrait, encore frais, de couleurs à l'eau lesquelles pénétraient dans cette couche humide et s'assimilaient en séchant de manière à ne jamais s'altérer qu'avec l'enduit lui-même.

Quand l'édit de Constantin connu sous le nom d'édit de Milan eut clos en 313, au moins pour jusqu'à Julien l'Apostat, l'ère des persécutions officielles et sanglantes, les fidèles se hâtèrent de profiter de la paix qui leur était donnée. Ils firent construire des églises. Il nous reste quelques souvenirs de ces antiques édifices : Saint-Jean de Latran à Rome, le Saint-Sépulcre à Jérusalem, la basilique de la Nativité à Bethléem, gardent dans leur gros œuvre l'empreinte de constructions primitives déjà grandioses. La basilique de Saint-Clément, dont la reconstruction a été faite sur le plan adopté primitivement, nous donne une idée de ce qu'étaient les sanctuaires chrétiens à l'aurore de la liberté du culte. Ce plan, du reste, n'était autre que celui donné par les Constitutions apostoliques. Rédigées entre l'an 250 et 300, peut-être plus tard, ces Constitutions nous font connaître les églises que le rédacteur avait sous les yeux, ou que l'on bâtissait de son temps.

L'église était longue et semblable à un vaisseau dont la largeur est moindre que la longueur. Ce rapport entre l'église et le vaisseau est si ancien que partout le corps de l'église se nomme la nef (*navis*). Pourtant il y avait même alors des exceptions. Constantin fit bâtir des églises de forme ronde ou octogonale. Et saint Grégoire, au dire de son fils l'illustre docteur-évêque de Constantinople, avait bâti à Nazianze, en Cappadoce, sa ville épiscopale, une superbe église aussi octogonale.

L'église était tournée vers l'Orient. Comme les Chrétiens avaient l'habitude de se tourner vers l'Orient pour faire leurs prières, ils tournèrent de même leurs oratoires et leurs églises. L'Orient, dit Tertullien, a

toujours été regardé comme la figure de Jésus-Christ soleil resplendissant qui nous apporte la lumière. Pourtant, même sur ce point il y eut quelques divergences. La situation des lieux déterminait ces divergences. Et puis il arriva plusieurs fois, au temps des premiers empereurs chrétiens, que l'on prit des monuments profanes pour les transformer en églises. Ils n'étaient pas évidemment tournés vers l'Orient, et ils ne pouvaient pas le devenir par le seul fait de leur nouvelle destination. On se contenta d'y ajouter des coupoles qui, placées au-dessus du sanctuaire, indiquaient de loin le caractère pieux du monument et lui donnaient un caractère grandiose. Bientôt on vit des coupoles accessoires plus petites et de petites tours se grouper autour de la principale. C'est là ce qui constitue le caractère de l'architecture byzantine qui domine jusqu'au moyen-âge.

Les invasions, les guerres et les fléaux de toute sorte qui ne cessèrent de désoler l'Europe jusqu'au Xe siècle ont apporté la dévastation dans les églises primitives, comme dans les autres monuments. Il n'en reste que peu de débris.

A la fin du Xe siècle, la trêve de Dieu, instituée par l'Église, permit au monde de respirer.

Les Associations religieuses reprirent leurs travaux de construction. La seconde partie du Xe siècle en particulier se signale par la fondation ou la restauration d'un grand nombre d'édifices voués au culte. Certains ont voulu voir, dans cette multitude de constructions, une sorte d'affolement dû à la terreur qu'inspirait à l'avance l'approche de l'an 1000. Il est possible que ce soit là la source. Mais le mouvement, une fois commencé, ne s'arrêta plus, et le XIe et le

XIIe siècle ont vu l'épanouissement d'une ère architecturale qui peupla le monde de merveilles.

Le caractère particulier du style de cette époque est le plein cintre : les portes et les fenêtres dans toutes ces églises sont arrondies par le haut. On appela et on continue d'appeler ce style : style roman.

Remarquons surtout, puisque la chose a, dans cette histoire, sa grande valeur, que tout dans ce style rappelle la croix. La dimension de la nef principale représente, avec les deux bras latéraux du transept qui la coupent, avec l'inclinaison légère du chevet, l'image de la Rédemption avec le Rédempteur dont la tête s'incline pour mourir. Tout le monde sait que la grande dévotion de nos pères du Moyen-âge se portait vers le signe sacré du salut et que, pour en ravir aux Infidèles les lieux qui s'en étaient illustrés, ils n'avaient pas hésité à organiser les Croisades.

Il n'est donc pas étonnant qu'ils aient porté ces préoccupations constantes jusqu'en la construction des églises, destinées du reste à en reproduire le souvenir vivant dans l'auguste sacrifice de la messe.

De plus, les guerres incessantes dont nous avons parlé les mettaient dans la nécessité de se défendre. Les églises servaient souvent de retraite à toute une population. De là la nécessité d'organiser même ces édifices sacrés en vue d'une défense toujours possible. On mélangeait ainsi le respect dû au Dieu de l'Eucharistie avec le souci d'une précaution personnelle. De là ces fenêtres étroites, élevées, plus larges de l'intérieur que de l'extérieur, sortes de meurtrières comme celles que nous voyons dans les châteaux-forts et offrant à ceux qui du sein de l'édifice tiraient sur les assaillants la facilité de les atteindre sans être exposés eux-mêmes

à la riposte. De là aussi ces masses imposantes, ces blocs de pierres considérables qui revêtaient de toutes parts un caractère uniforme et régulier, et qui composaient des murailles gigantesques, destinées à résister aux assauts des adversaires. La maison du Père devenait la sauvegarde des enfants.

Vint le XIIIe siècle. Sous l'influence de la paix qui résolument s'établissait ; sous l'influence aussi des doctrines lumineuses qui jaillissaient des plumes et des enseignements des docteurs, la pensée religieuse tenta de monter vers les hauteurs. Elle s'éleva et entraîna à sa suite les conceptions architecturales. Ce fut alors le gracieux de la forme uni à la majesté du symbolisme théologique. Les plans s'agrandirent, se surélevèrent, le plein cintre disparut, et avec lui disparut la lourdeur qui en était inséparable. L'ogive triompha, l'ogive, pleine d'élégance en même temps que de sublimité et de grandeur.

Il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage de décrire en détails ni d'énumérer les magnifiques églises de cette époque. Un fait nous frappe, que nous croyons manifeste, c'est que, autant le style roman se préoccupait de la croix qu'il voulait représenter, autant le style ogival a le souci du Tabernacle, qu'il prétend honorer. Saint Thomas venait de démontrer théologiquement que le Tabernacle, dans lequel à cette époque on renfermait la Sainte Eucharistie, était peuplé de la présence permanente du Dieu incarné. Il était donc juste que le monument lui-même parlât de cette présence sacrée. Que l'on regarde alors nos magnifiques cathédrales : Notre-Dame de Paris par exemple et Reims, et de l'extérieur on aura l'illusion que la façade est un immense ostensoir. La rosace du milieu

symbolise à merveille la « sainte monstrance », comme l'appelait le Concile de Cologne de 1452, et les colonnes qui la soutiennent sont les pieds de ce gigantesque ostensoir.

De plus, en raison de la hauteur où cette rosace se trouve placée, et de ses dimensions, quand un rayon de soleil pénètre à travers ces verrières devenues lumineuses, c'est le Tabernacle qu'elles éclairent directement. Ajoutez à cela que les transepts de droite et de gauche possèdent aussi des rosaces semblables. Et vous aurez alors, quand le soleil se joue dans ces verrières multipliées, comme un faisceau de lumières qui, du fond et de chacun des côtés, projettent sur le tabernacle une vraie fête de lumière et de piété.

Ainsi l'Eucharistie s'ajoutait à la Croix, l'une attirant l'autre ; toutes deux complétant admirablement la dévotion chrétienne.

*
* *

Longtemps les peintures qui ornèrent les églises et dressèrent ainsi, au Dieu qui y descend, un temple moins indigne de l'abriter, étaient restées symboliques et sommaires. La foi était profonde, mais l'art faisait ce qu'il pouvait, et ce qu'il pouvait n'était pas merveilleux.

Vers le VIIe et le VIIIe siècle, la sculpture commença à s'épanouir. Elle devint, si j'ose dire, plus réaliste et dessina sur les chapiteaux, sur les colonnes, sur les encorbellements, sur les murs, quelques figures d'abord un peu plates, puis arrondies, et en un relief de plus en plus saisissant.

On aborda alors les histoires des saints qui, à elles seules, étaient un enseignement de la vertu.

A partir du XIe siècle, l'architecture ayant fait de grands progrès, la sculpture la suivit, et l'art, dans son ensemble, fut capable de fixer par des images d'une perfection croissante tout ce que la science théologique va lui apprendre et lui demander de reproduire. A mesure que le XIe siècle s'avance, que le XIIe apparaît et se développe, que l'on aborde le XIIIe, le ciseau ou le pinceau mal assuré, la connaissance plus profonde, la foi toujours aussi vive au moins dans l'âme des artistes pieux, produiront de véritables merveilles. Ils feront des églises les vraies maisons de Dieu, distinguées de toute autre demeure, grandioses, majestueuses et recueillies. Ce ne sera plus seulement l'intérieur que l'on parera ; mais l'extérieur lui-même chantera à sa façon le Dieu qui y demeure. D'innombrables personnages, superposés en des ogives concentriques, sembleront les gardiens vigilants du Maître, et les introducteurs autorisés auprès de Lui des générations qui perpétuent dans la suite des siècles la foi dont ils furent les hérauts, les martyrs ou les docteurs. Les grands mystères de la vie chrétienne seront reproduits avec un luxe de personnages et une abondance de détails qui nous dispenseront de tout effort pour découvrir le sens véritable caché sous le symbole. Le jugement dernier, la résurrection des morts, la glorification des justes et l'éternelle condamnation des damnés apparaîtront magnifiques aux regards stupéfaits du spectateur, qui plus d'une fois se demandera comment il est possible de faire ainsi parler la pierre. Tout se perfectionne et tout se purifie. Le dessin perd de sa naïveté, les saints et les martyrs appa-

raissent avec la gravité qui leur convient, les vierges portent sur leur front l'humble douceur qui fait leur charme, les docteurs assis et méditant la loi empruntent aux graves questions qu'ils scrutent un calme profond et une austérité d'attitude qui provoque la réflexion. Les anges ont leurs ailes élevées vers le Ciel, même quand ils touchent la terre ; les démons seuls gardent — et c'est justice — des laideurs cruelles, des figures sarcastiques, bouffies d'orgueil, grimaçantes de colère, de dépit ou de haine. Parcourez, par exemple, pour ne citer qu'elles, les magnifiques cathédrales de Chartres, de Reims, de Poitiers et d'Amiens, et dites si, en pénétrant sous leurs voûtes, après avoir franchi le seuil de leur portail embelli par les figures merveilleuses dont nous venons de parler, il n'y a pas comme un sentiment de respect, de recueillement qui vous saisit. De sorte qu'on arrive près du Tabernacle, disposé tout naturellement à s'agenouiller en face de ce Maître dont la majesté prolonge dans l'immobilité et l'immortalité de la pierre de tels adorateurs.

Plus tard on a voulu faire autrement. A-t-on vraiment fait mieux ? La Renaissance au XVe siècle apporta sa perfection plus grande dans la forme, mais elle y mélangea comme un relent de paganisme qui semble un peu détonner. Le symbolisme chrétien disparaissait pour faire place aux feuillages, aux figures d'animaux, aux monstres fantastiques et parfois aux satyres déplacés et inconvenants.

L'Église se laïcisait. Heureusement nous avons au XIXe siècle, notamment, reconquis un peu de bon sens et d'amour pour l'art. Une campagne énergique fut menée en 1833 et 1840 par des hommes comme

Rio dans son ouvrage *De l'art chrétien*, Montalembert dans ses *Mélanges d'art et de littérature*, où il nous représente un de nos ancêtres du XVe siècle sortant du tombeau et comparant la France telle qu'il l'a laissée à la France telle que nous l'avons faite. « Quel contraste, dit-il, entre les églises et chapelles dans chaque village, toujours remplies de sculptures et de tableaux d'une originalité complète, avec les hideux produits de l'architecture officielle de nos jours, la flèche à jour avec les noirs tuyaux de nos usines, et en dernier lieu le noble et gracieux costume d'autrefois avec notre habit, à queue de morue ! (1) »

Dans près d'une centaine de pages, le jeune et brillant écrivain nous promenait à travers la France et nous faisait assister aux dévastations dont souffraient les édifices religieux. Il faisait plus. Il nous laissait entendre leurs plaintes. Par toutes leurs blessures il lui semblait, et il nous semble après lui, qu'elles invectivent les deux catégories de vandales et de vandalisme : qu'il appelle le vandalisme destructeur et le vandalisme réformateur. Et hardiment il dénonce les auteurs de ces déformations. Le gouvernement, les municipalités, les propriétaires, le clergé, les fabriques, tous, à tour de rôle, passent sous les coups impitoyables de sa critique, d'ailleurs très entendue.

Et élevant le ton, il évoquait avec une émotion pieuse ce que devaient dire aux âmes des ancêtres et ce que devraient dire aux nôtres, si nous les aimions toujours, ces vieilles et saintes églises où nous avons appris à prier : la croix de leur transept, le mystère de leurs nefs, le symbolisme de leurs ornements, la

(1) Architecture. De l'attitude actuelle du Vandalisme.

lumière discrète de leurs verrières, l'abondance de leurs sculptures, les histoires touchantes racontées par leurs pierres.

C'était tout un hommage rendu à la foi et à l'art, hommage suivi d'un appel à l'indignation contre les malfaiteurs, qu'il dénonçait au cri de honte et d'indignation : « Expulsons les Barbares ! »

C'était osé, peut-être un peu exagéré.

Mais ces protestations répondaient à un besoin du moment. Les laïcs marchaient d'accord avec Montalembert, considéré comme ayant un pied, sinon les deux, dans les milieux ecclésiastiques.

M. de Caumont fondait, pour marcher dans le sens de Montalembert, la Société archéologique de Caen. En mars 1832, la *Revue des Deux Mondes* publia un article de Victor Hugo : « Guerre aux démolisseurs ! » et, quelques mois après, un autre de M. Magnin, sur le même thème. Le *Constitutionnel* lui-même, embourgeoisé et peu suspect d'esprit chrétien, popularisait parmi sa nombreuse clientèle l'idée de la réaction artistique. Et Michelet dans son livre *le Prêtre* alla jusqu'à s'attribuer le mérite d'avoir ramené les prêtres au sens de l'esthétique religieuse. C'était aller un peu loin.

Les églises romanes et ogivales se relevèrent, se restaurèrent. La commission des monuments historiques, ébauchée le 18 décembre 1837 par M. de Salvandy, veilla avec une préoccupation simplement artistique sans doute, mais salutaire quand même, sur leur conservation. D'autres se construisirent et se construiront qui, dans la pureté de ligne et l'austère quoique gracieuse majesté de la forme et des ornementations, resteront dignes du Dieu de nos Tabernacles.

CHAPITRE X

La Sainte Réserve

Ce n'est évidemment pas du XIIIe siècle que date la foi de l'Église à la présence réelle du Corps et du Sang de Notre-Seigneur, sous les espèces du pain et du vin, nous l'avons vu.

Mais la façon de comprendre et de pratiquer cette foi modifie, avec la suite des siècles, l'attitude des fidèles à l'égard de ces Saintes Espèces.

Les premiers siècles voyaient surtout dans l'Eucharistie l'œuvre divine de la Communion. Les Saintes Espèces étaient donc le véhicule tout indiqué par lequel Notre-Seigneur dans son Sacrement passait jusqu'à notre âme.

On les gardait, pour pouvoir s'en nourrir.

Saint Justin dans son *Apologie* adressée au Sénat de Rome nous apprend qu'après la célébration des Saints Mystères on gardait quelques parties que les diacres portaient aux fidèles qui n'avaient pu y assister.

Les Bollandistes nous racontent (1) que sainte Eudoxie, qui fut martyrisée sous le règne de Trajan, obtint des gardes, qui vinrent l'arrêter, d'entrer, avant de les suivre, dans son oratoire. Là elle ouvrit le coffret où

(1) Bolland., t. I, p. 19.

était mise en réserve la Sainte Eucharistie. Elle prit une parcelle d'hostie et se remit ensuite entre les mains de ses bourreaux.

Au IIe siècle les Papes réservaient l'Eucharistie pour l'envoyer en signe de paix et d'union aux évêques (1). Saint Basile le Grand nous apprend que pendant les persécutions les fidèles avaient toujours chez eux l'Eucharistie, pour pouvoir se communier de leurs propres mains (2). Cette coutume de réserver la Sainte Eucharistie dans les maisons particulières ne disparut même pas avec les persécutions, et Baronius estime qu'elle continua jusqu'au VIe siècle, en Occident, jusqu'au pontificat d'Hormisdas, qui fut élu pape en 514, et qu'elle fut encore de plus longue durée en Orient.

On réservait même la Sainte Eucharistie pour la porter avec soi dans les voyages. Saint Louis, roi de France, se faisait accompagner par le Saint-Sacrement dans ses expéditions guerrières.

Il y avait également quelques cérémonies liturgiques, dans lesquelles on conservait la Sainte Eucharistie : par exemple, lorsqu'un nouvel évêque recevait la consécration épiscopale, il devait communier, pendant les 40 jours qui suivaient, avec l'Eucharistie réservée de la cérémonie de sa consécration.

De même les nouveaux prêtres communiaient pendant 40 jours avec des parcelles de l'hostie consacrée à leur première messe (3).

Les vierges recevaient aussi, le jour de leur profes-

(1) Saint Irénée, *Ep. ad Victor.*, apud Eusèb., *Hist. Eccl.*, l. V, ch. 25.

(2) Saint Basile, *Ep. ad. Caesar.*

(3) Jourdain, *La Sainte Eucharistie*, IIe P., l. I, p. 786.

sion, des mains de l'évêque une hostie entière, qu'elles partageaient en 8 parts. Ainsi elles prolongeaient pendant toute une octave la joie de leur consécration (1).

Nous avons dit plus haut, d'après saint Grégoire, qu'on réservait quelquefois la Sainte Eucharistie pour la déposer avec les morts dans leur sépulcre.

Tout ceci évidemment partait d'une excellente intention. Il est certain que conserver la Sainte Eucharistie dans les églises, en particulier pendant les siècles de persécution, eût été s'exposer à une profanation fréquente. Alors les prêtres l'emportaient chez eux, pour la distribuer aux malades, et les fidèles la gardaient dans leurs demeures pour s'en nourrir les jours où ils ne pouvaient se rendre à l'église.

C'était aussi un hommage incontestable à la réalité et à la puissance du Sacrement.

Mais il y avait de trop graves inconvénients, étant donné la faiblesse et l'accoutumance naturelle aux choses les plus grandes, pour que l'Église ne songeât pas à entourer d'un culte plus sérieux le Dieu présent sous les Saintes Espèces.

Aussitôt qu'eut cessé l'ère des persécutions, que les églises se furent multipliées et que les fidèles purent sans danger assister aux saints mystères, on prit des mesures pour assurer au Très Saint-Sacrement une habitation digne de lui. On restreignit d'abord, pour en arriver à défendre ensuite aux fidèles d'emporter chez eux la Sainte Eucharistie. C'est à l'église qu'ils devaient venir communier, ou de l'église que partait le Saint Viatique destiné aux malades. Au VIe siècle, l'usage autorisé dans les premiers temps avait complètement

(1) Corblet, l. XII, p. 541.

disparu, du moins en Occident. En Orient il paraît s'être conservé un peu plus longtemps, puisqu'au Xe siècle un moine d'Achaïe, saint Luc le jeune, recevait de l'évêque de Corinthe toute une série de prescriptions sur la façon dont il devait communier chez lui (1).

Mais — et ce détail est caractéristique de la pensée des douze premiers siècles — même quand la Sainte Hostie était réservée dans les demeures, ou dans les églises; quand on la portait aux malades, ou qu'on l'emportait avec soi pour les voyages, ou même que les papes ou les rois l'envoyaient à d'autres rois en guise de preuve d'amitié et de foi, jamais on ne l'exposait aux regards. Soigneusement renfermée, elle échappait complètement aux adorations des foules. Au-dessus du coffret, qui la dissimulait, souvent on plantait une croix. C'était sur elle, en somme, que l'adoration des premiers siècles était concentrée. Les Constitutions apostoliques sont pleines de prescriptions sur la façon dont il faut construire, orienter, décorer l'autel ; elles ne parlent pas, ou transitoirement, des armoires dans lesquelles on conserve la Sainte Réserve.

Et remarquons encore, bien que cette réflexion ait déjà été faite dans les pages précédentes, remarquons le but personnel, intéressé, de cette réserve eucharistique. C'est pour s'en nourrir, pour s'en fortifier, pour s'en faire un talisman religieux et une sauvegarde, que l'humanité prend sur l'autel la part de l'hostie sainte qu'il lui faut. Le culte qu'elle rend ainsi au Dieu présent sous les Saintes Espèces est évidemment un culte

(1) Corblet, I, l. XII, p. 525.

réel, mais il tend plutôt à la défense, au soutien de cette humanité, qu'à l'honneur de Dieu qui la visite. Il manque quelque chose à ces hommages.

Du reste, rien, dans les vases qui renferment la Sainte Réserve ni les lieux où on les place, n'invitait le peuple à s'approcher pour adorer.

Nos tabernacles actuels, si riches, si propres au recueillement, ont commencé par être de simples armoires eucharistiques, sans ornementation, déposées dans la sacristie, creusées derrière l'autel, ou dans l'épaisseur d'un pilier, ou sous l'autel, comme il est arrivé à Notre-Dame de Paris, où jusqu'en 1699, date de sa démolition, le Saint-Sacrement était conservé sous l'autel dit « des Ardents », placé derrière le maître-autel.

Parfois même les armoires étaient mobiles et portatives. Ce n'est qu'au XIIIe siècle que ces armoires furent ornées de sculptures.

Et dans ces armoires le Saint-Sacrement était conservé dans des ciboires qui affectaient la forme d'un petit édicule rond, carré, ou hexagonal, surmonté d'un toit conique, qui leur donnait l'apparence d'une tour.

On tirait ces tours de l'armoire pendant le Saint-Sacrifice, on les posait sur l'autel pour pouvoir ensuite distribuer la Sainte Communion aux fidèles. C'est de cette habitude, sans doute, que l'on conçut plus tard l'idée de faire adhérer à l'autel l'armoire et d'y placer le ciboire. Ainsi il n'y avait plus à se déranger pour prendre et reporter l'armoire avec son contenu.

Tout le monde sait qu'une des formes les plus courantes des tabernacles anciens était la colombe, dans laquelle on renfermait les Saintes Espèces, et que l'on

suspendait au-dessus de l'autel à une corde ou à une chaîne que soutenait une potence ou un palmier, ou plus ordinairement une crosse, pour exprimer symboliquement que Jésus-Christ est le chef et le pasteur de la famille religieuse. Un jeu de poulie permettait de faire descendre ou monter à volonté ce tabernacle mobile. Une enveloppe ou étoffe recouvrait totalement le vase eucharistique, et, comme sa partie inférieure était garnie d'une ganse, un cordonnet placé à l'intérieur de cette ganse permettait, quand la colombe eucharistique avait regagné sa place, de la fermer par le bas et d'offrir ainsi aux regards l'image d'une tente renversée. N'est-ce point de cette figure de tente qu'est venu plus tard le mot de « tabernacle » dont nous appelons maintenant les armoires sacrées fixées aux autels où nous enfermons les Saintes Espèces?

Il est vrai qu'aucun mot ne convenait mieux à indiquer la destination et la grandeur de cet édifice construit sur l'autel. Il est emprunté, comme on le sait, à l'Ancien Testament.

De même que le Tabernacle des Israélites renfermait l'arche d'alliance, celui des Chrétiens renferme plus que le signe sacré de cette alliance entre Dieu et l'homme : la réelle et perpétuelle présence de Celui qui par son sang a scellé entre Dieu et l'homme le pacte d'union rompu par le péché.

C'est au XIIIe siècle, après le concile de Latran et sous Innocent III, que l'on commence à se servir d'un tabernacle mobile, sorte de coffret de bois ou de métal que l'on plaçait sur l'autel, indifféremment au centre ou sur les côtés; mais ce ne fut qu'au XVe siècle que ce réceptacle de la Sainte Eucharistie se dressa d'une manière permanente au milieu même de l'autel.

Depuis, l'art s'est ingénié à orner nos Tabernacles de la façon qui convient à leur sainte destination. L'Église laisse toute liberté pour la forme extérieure qu'ils veulent adopter. Mais elle a prescrit de tapisser d'une étoffe de soie blanche les parois intérieures.

Et sur la porte, en pierre, en métal ou en bois, les sculptures les plus riches, les ornementations les plus précieuses sont un hommage du génie humain à l'Artiste céleste qui consent à demeurer parmi nous. Elles rappellent du même coup aux adorateurs l'obligation d'orner leurs âmes pour en faire la demeure digne de celui qui y descendra. Autour des tabernacles, comme autour du ciboire, pour en rappeler sans doute l'origine et le sens, un pavillon en tissu d'or et d'argent l'enveloppe complètement. L'Église a prescrit que le pavillon soit blanc, parce que le blanc est la couleur de l'Eucharistie. Aux offices funèbres, on peut changer la couleur, mais le violet, et non le noir, sera la couleur adoptée, car aucun emblème de mort ne doit voiler le tabernacle où repose le Pain de vie.

CHAPITRE XI

La Sainte Réserve exposée

C'est donc dans le Tabernacle que Notre-Seigneur repose : c'est de là que la piété éclairée par la doctrine de saint Thomas d'Aquin ira le tirer pour l'exposer aux regards et à la foi des adorateurs.

De fait, nous ne voyons nulle part, avant le XIIIe siècle, d'expositions du Saint-Sacrement. Nous avons même rappelé plus haut que les siècles antérieurs mettaient tous leurs soins à ne pas exposer aux regards la Sainte Hostie, même quand on la portait au loin.

Pourquoi l'Église a-t-elle modifié son attitude?

Nous avons dit assez les raisons de prudence qui s'imposaient pendant les siècles de persécutions, nous n'y revenons pas.

Mais d'autres périls devaient menacer l'Église dans les hérésies qui successivement s'élevèrent contre sa doctrine. Le dogme eucharistique devait, au moins autant que les autres dogmes, être soumis à la contradiction. Contradiction, du reste, toujours bienfaisante dans ses conséquences, puisqu'elle projette sur les vérités discutées plus de lumière, et sur l'attitude qu'il convient de garder à leur endroit plus de netteté.

C'est ainsi qu'à la fin du XIe siècle, Bérenger (1000-

1088) avait attaqué, avec une violence passionnée doublée d'une perfidie de rhéteur, le dogme eucharistique. A vrai dire, il ne niait pas absolument la présence réelle, mais il en donnait une interprétation tellement idéaliste qu'elle se réduisait à une figure. Il repoussait aussi avec tant d'insistance la pensée de la manducation « matérielle » du corps du Christ dans la Communion, que celle-ci n'apparaissait plus que comme le symbole d'une nourriture toute spirituelle.

Condamné à Rome par le pape Léon IX dans un concile tenu en 1050, il avait été renvoyé, pour se défendre, devant un concile qui devait s'ouvrir à Verceil au mois de septembre de la même année.

Il y fut de nouveau, et après discussion, solennellement condamné. Il protesta, obtint du roi de France Henri Ier la réunion, à Paris, d'un concile présidé par le légat du Pape, le moine Hildebrand, où il accepta de souscrire à sa propre condamnation.

Puis, après une série embrouillée d'affirmations et de rétractations, il renia au concile de Bordeaux, en 1080, et définitivement, espérons-le pour lui, ses hérésies.

Ses menées avaient jeté le trouble dans beaucoup d'esprits. Le peuple est plus enclin à suivre ceux qui démolissent les dogmes que ceux qui les établissent. Et dans sa conscience toujours un peu simpliste, quelque obscurité demeurait.

Longtemps on a cru et dit que l'élévation de l'hostie avait été instituée pour protester contre l'hérésie de Bérenger de Tours sur la transsubstantiation. C'est là une erreur historique, car Bérenger vivait un siècle avant l'apparition de ce rite. Du reste, comme nous l'avons dit, il ne niait pas positivement la présence

réelle, mais simplement le mode de cette présence. D'après lui elle provient d'un changement, non « *per absumptionem* », c'est-à-dire par transsubstantiation, mais « *per assumptionem* », c'est-à-dire que la substance du pain et du vin subsistait et s'unissait le corps et le sang du Christ. C'est la doctrine de l'impanation, condamnée par l'Église.

C'est seulement un siècle plus tard que Pierre le Chantre († 1197), professeur et chancelier de l'Université de Paris, enseignait que la transsubstantiation du pain au corps de Notre-Seigneur ne s'opérait pas comme on l'avait enseigné jusqu'alors, et comme on l'admet universellement aujourd'hui, aussitôt que les paroles de la consécration avaient été prononcées sur l'hostie, mais seulement après la consécration du calice.

Comme Paris était à cette époque, à la fin du XIIe siècle, le centre des controverses théologiques et que l'opinion de Pierre le Chantre en particulier avait fait quelque tapage, c'est de Paris que partit l'ordre, en guise de protestation, d'élever l'hostie immédiatement après la consécration. On voulait ainsi la montrer aux assistants comme étant vraiment devenue le corps du Seigneur et les amener, en s'inclinant, à protester contre l'erreur condamnée.

Ce n'est que plus tard, vers la fin du XIIIe siècle, que l'on prescrivit aux assistants de regarder la sainte hostie à l'élévation, comme un acte de piété méritoire. La pratique s'en établit alors; les assistants mirent beaucoup d'empressement à voir le corps du Seigneur. Leur empressement même dégénéra peu à peu en superstition. On ne tarda pas à limiter tout l'hommage dû à la Sainte Hostie, à ce regard de curio-

sité plus que de piété qu'on lui réservait. On lui attribua même un pouvoir miraculeux infaillible, tellement que ceux qui avaient vu de leurs yeux le corps du Seigneur se croyaient pour la journée à l'abri de mort subite, immunisés contre tout accident corporel. Cette pratique dégénéra donc bientôt en extravagance. Beaucoup de fidèles mettaient toute leur dévotion à voir la sainte Hostie et à assister à autant d'élévations que possible. Ils couraient dans l'église d'un autel à un autre, ou montaient sur les bancs, regardaient dans la direction de tous les autels, écartaient violemment leurs voisins, ou essayaient de se hisser sur leurs épaules. Bacon rapporte qu'au XVIe siècle, lorsque le prêtre, en certaines régions de l'Angleterre, n'élevait pas assez haut l'hostie consacrée, les assistants lui criaient : « Plus haut, sire Jean, plus haut, élevez-la un peu plus haut. » Dans certaines églises d'Espagne et d'Angleterre on tendait derrière l'autel un rideau noir pour faire mieux ressortir la blancheur de l'hostie et la rendre ainsi plus visible (1).

A Eton et à Saint-Paul de Londres, on interrompait l'école pour que les écoliers puissent accourir à l'église juste au moment de l'élévation et revenir ensuite à leurs études. La préoccupation de voir l'hostie finit par dominer tellement chez certains toute autre pensée, que le reste de la messse ne comptait plus.

Ces exagérations amenèrent l'Église à inviter les assistants à s'agenouiller, puis à s'incliner respectueusement. Cette pratique est encore générale. Pourtant un rescrit de Pie X daté du 18 mai 1907 accorde une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines aux chrétiens

(1) Vacant, *Dict. de Théolog. cathol.*, IV, col. 2325.

qui au moment de l'élévation regarderaient l'hostie, mais à la condition de le faire avec foi, piété et amour. Concession d'indulgences qui n'est pas l'expression d'un ordre. Le Souverain Pontife favorise, sans l'imposer, cette pieuse pratique; il n'interdit pas l'inclination profonde, et chacun, en somme, reste libre d'adopter celle des deux attitudes qui lui convient le mieux, pourvu qu'elle soit vraiment de foi et de piété.

*
* *

A partir du XIIIe siècle, le rite de l'élévation est devenu universel. Pour que personne, par distraction, ne laisse passer sans le remarquer ce geste de foi sacerdotale, vers 1240 l'évêque de Paris, Guillaume d'Auvergne, avait introduit la pratique, que connaissait déjà le diocèse de Reims, d'avertir les fidèles, au son d'une cloche, de la solennité du moment, afin, était-il dit, « qu'ils puissent alors se proterner et demander pardon à Dieu de leurs péchés ». Ce tintement de la clochette au moment de l'élévation n'est, du reste, qu'un souvenir des sonneries de cloches, qui dans certains pays continuent toujours à saluer la descente de Notre-Seigneur sur l'autel. Chez les Bénédictins, si fidèles à garder dans leur liturgie les usages consacrés, c'est la cloche du monastère qui avertit de l'élévation. A Solesmes, un moine quitte le chœur à ce moment, traverse l'église et va agiter la cloche à chacune des élévations.

De plus, et pour emplir l'âme de respect, on invita les fidèles à se présenter à la Sainte Table les mains jointes, et à s'agenouiller. Jusqu'alors, on s'en souvient, la Sainte Communion était reçue debout, et

chaque fidèle prenait entre ses mains l'hostie sainte. Depuis lors, le prêtre seul déposa sur les lèvres la sainte Hostie. Et comme on supprima, à cette époque aussi et de façon définitive, la communion sous l'espèce du vin, les fidèles purent apprendre de saint Thomas que leur communion était complète en ne recevant même que les Saintes Espèces du pain, car, nous dit-il :

Caro cibus, sanguis potus,
Manet tamen Christus totus
Sub utraque specie.

*
* *

L'Église fit plus. Elle institua un rite particulier d'adoration du Saint-Sacrement. Elle tira la Sainte Réserve du Tabernacle où elle reposait, elle la plaça dans ces tabernacles portatifs que nous appelons Ostensoirs ou Soleils, et elle l'offrit ainsi aux regards et à l'adoration des fidèles.

A quelle époque exactement commencèrent ces expositions du Saint-Sacrement ? Très probablement au moment de l'institution de la Fête-Dieu. Aucun document certain ne permet d'en fixer la date ; mais il est vraisemblable qu'en Belgique d'abord, peu de temps après l'institution de cette fête, et seulement pour ce jour-là, l'usage s'établit d'exposer aux regards des fidèles l'objet sacré de la fête. Jusqu'au XVe siècle cet usage fut particulier. C'est seulement en 1452, au concile de Cologne, que fut réglementée, par le Cardinal Nicolas de Cusa, la prescription de l'exposition du Saint-Sacrement.

Bientôt la piété des fidèles pour le Saint-Sacrement augmentant, on ne se contenta plus d'exposer le Saint-Sacrement.

Avant de le replacer dans le Tabernacle, on forma au XVIe siècle, avec l'Ostensoir, un signe de croix sur les assistants : ce fut la première bénédiction du Saint-Sacrement. Certains même la donnaient avec le saint ciboire. Et comme il n'était pas possible de laisser à la seule piété individuelle le soin d'adorer l'hostie exposée, on se groupa, pour les heures d'exposition : on puisa dans l'arsenal merveilleux des prières de saint Thomas d'Aquin de quoi nourrir la foi par des prières appropriées. De là naquirent ces cérémonies tout intimes, que nous avons appelées en France du nom qui convient au respect dû au Saint-Sacrement : Salut ou Salutation, qu'on nomme en Espagne : *reservatio*, et en Italie, du geste auguste qui termine cette cérémonie : *benedizione*.

Pour comprendre, et pour mieux rappeler à ceux qui, en raison de l'habitude, en ont perdu la notion exacte, la grandeur émotionnante de cette bénédiction, il est bon de citer ces paroles du protestant Jenisch (1) :

« C'est un moment sublime, dit-il, je dirai même un moment divin, que celui où le prêtre catholique bénit la foule avec l'Hostie renfermée dans l'Ostensoir, ou qu'il l'expose à ses adorations. En ce moment unique le catholique élève son cœur jusqu'au trône de la Trinité. Création, Rédemption, Sanctification, vie éternelle, espérance et effroi en vue de l'éternité, tout cela se présente à son âme ; son corps et son esprit ne sont plus de la terre, ils sont absorbés en Dieu, et

(1) Cité par Corblet, t. II, p. 422.

Dieu en eux. Lequel, d'entre nos prédicants, pourra se glorifier d'avoir produit par ses prêches cette vue si vive de l'invisible, cette représentation de ce que nul œil n'a vu, de ce que nulle oreille n'a entendu, de ce qui n'a jamais pénétré dans un cœur humain ? Assistant moi-même un jour au salut, dans l'église de Saint-Étienne, et voyant tomber à terre, devant le Saint-Sacrement, une foule recueillie, je me prosternai avec ces fidèles, répandant des larmes d'attendrissement et de bonheur. »

La chose est en effet trop grave en elle-même pour que l'Église laisse à la libre disposition de chacun la forme et les jours d'exposition.

Le concile de Cologne, dont nous avons parlé, avait décidé qu'on n'exposerait le Saint-Sacrement que le jour de la Fête-Dieu et pendant l'octave de cette fête, puis en dehors de ce temps, une seule fois seulement par an. C'était bien peu. Les fidèles n'étaient point satisfaits. En effet, nous voyons une certaine divergence s'établir immédiatement. Ainsi, en France, dès le XVIe siècle, dans un certain nombre d'églises le Saint-Sacrement était exposé à la messe et au salut, les dimanches et les jeudis ; dans d'autres, une ou deux fois par mois ; dans d'autres, seulement chaque dimanche.

C'était mieux. Mais voici que saint Alphonse de Liguori, évêque de Sainte-Agathe des Monts, ordonna qu'on fît dans son diocèse l'exposition tous les soirs.

D'autres évêques permirent qu'elle fût la conclusion habituelle de chaque prière du soir. A Liège — et cela ne nous étonnera pas de la ville d'où est partie la pensée de l'institution de la Fête-Dieu, — avant 1793, subsistait une coutume touchante : chaque jour, à

l'heure du midi, une bénédiction se donnait à toute la ville du haut de la tour de l'église Saint-Martin.

Rome, toujours attentive à concilier les désirs légitimes des âmes pieuses avec les précautions nécessitées par la faiblesse de la générosité humaine, a mis de sages limites aux expositions du Saint-Sacrement.

La Congrégation des Rites, qui entre dans les détails, distingue avant tout entre l'exposition solennelle et non solennelle. Celle-ci, dans laquelle le Saint-Sacrement reste voilé et renfermé dans le Tabernacle dont on ouvre seulement la porte, peut avoir lieu dans des circonstances privées et sans autorisation épiscopale particulière.

Mais pour l'exposition solennelle, dans laquelle les Saintes Espèces sont visibles, il faut toujours l'autorisation de l'évêque. Il n'est permis ni aux ordres religieux, ni aux corporations, ni aux curés, d'exposer solennellement le Saint-Sacrement sans le consentement de l'Ordinaire. L'autorisation de l'évêque est en quelque sorte restreinte en ce que la Sainte Congrégation romaine a ordonné le 6 mars 1606, que l'exposition solennelle n'eût lieu qu'aux fêtes solennelles. et hors de là, que pour une cause publique et grave.

CHAPITRE XII

L'Adoration du Saint-Sacrement

Cette « *causa publica et gravis* » dont parle la Congrégation des Rites ne trouve-t-elle pas tout naturellement sa réalisation dans les outrages dont le Très Saint-Sacrement est perpétuellement, et à certains moments surtout, l'objet ?

Avant même que la Congrégation n'ait pour ainsi dire codifié ces pensées, la piété des fidèles y avait répondu.

Puisque Notre-Seigneur réside perpétuellement dans son Tabernacle, qu'il en sort parfois pour nous bénir, pourquoi n'organiserait-on pas autour de ce Tabernacle une adoration qui se ferait perpétuelle ? La question devait naturellement se poser. Et, de fait, elle s'est posée et a été résolue dans le sens que l'on sait. Il suffit que nous regardions autour de nous pour nous assurer que le Saint-Sacrement voit se grouper autour de lui, de jour et de nuit, une garde vigilante et pleine d'amour.

Comment et quand se sont organisées ces adorations auprès du Tabernacle ?

Remarquons d'abord qu'elles n'ont pas commencé par être perpétuelles, et qu'il faut même attendre le XVIe siècle pour voir d'une façon précise s'instituer

l'Adoration proprement dite du Saint-Sacrement exposé.

C'est sous la forme des prières des Quarante-Heures qu'elle nous apparaît vers 1520 ou 1530.

Pourquoi ce chiffre de Quarante ?

Par une raison exclusive de piété. Tout le monde sait la valeur symbolique de ce chiffre de quarante. Dans l'ancienne loi les eaux du déluge tombent 40 jours et 40 nuits. Pendant 40 années, Israël erre dans le désert avant d'entrer dans la terre promise. Sur le Sinaï, Moïse converse avec Dieu pendant 40 jours. Le prophète Élie marche 40 jours pour gagner le sommet de l'Horeb, et pendant ce temps un pain mystérieux, que tous les Pères se sont accordés à considérer comme l'image du pain eucharistique, soutient ses forces défaillantes. Jonas parcourt les rues de Ninive en disant : « Encore 40 jours, et Ninive sera détruite. »

Pendant sa vie, Notre-Seigneur semble avoir attaché ce chiffre 40 aux principaux événements de sa vie. 40 jours après sa naissance il est présenté au Temple. C'est après avoir jeuné 40 jours et 40 nuits qu'il commence sa vie publique. Il passe 40 heures dans le tombeau et reste 40 jours sur la terre après sa Résurrection.

Quelle est la raison de cette préférence pour un chiffre qui lui-même n'a pas plus d'importance qu'un autre ? Il y a là un mystère qu'il serait superflu de vouloir pénétrer, mais, puisque Dieu l'a choisi, pourquoi l'humanité ne répondrait-elle pas par une docilité aveugle à ce qui semble être une invitation à continuer ce que Dieu avait commencé ?

Serait-il téméraire de penser que cette perspective

ne fut pas étrangère à l'institution de prières qui dureraient quarante heures, en face du Saint-Sacrement exposé, ce qui les rendrait plus solennelles; pour réparer certains excès dans le moment même où ils se commettent, ce qui les rendrait plus ferventes; et pour obtenir certaines faveurs, aux époques où elles sont plus nécessaires, ce qui les rendrait plus instantes?

A vrai dire, on ne s'accorde pas sur la date exacte où ont commencé ces prières publiques en face du Très Saint-Sacrement.

En 1534, alors que la ville de Milan souffrait cruellement de la guerre que se livraient François Ier et Charles-Quint, un Père Capucin, le Père Joseph de Ferno, réunit les fidèles au pied des autels, le lundi de la Quinquagésime, et prolongea la prière durant 40 heures. Mais le Saint-Sacrement n'était pas exposé.

Il faut attendre l'année 1556 pour que les mêmes prières se fassent, cette fois devant le Saint-Sacrement et dans un but de réparation.

C'est à Lorette que les choses se passèrent : une troupe de comédiens venait d'y arriver pendant le carnaval et se disposait à y donner des représentations plus que licencieuses. Un Père Jésuite, le Père Olivier Manarée, pour détourner les fidèles de ces spectacles, fit, avec la permission de l'évêque, décorer somptueusement la chapelle du collège, y exposa le Très Saint-Sacrement, multiplia la musique, les chants, les illuminations, les prédications, et invita la foule à obtenir par ses prières le pardon des malheureux qui jetaient ainsi le scandale, et des autres non moins malheureux qui le subissaient.

Ce serait là, à vrai dire, le principe de ces adorations réparatrices, qui depuis cette date et à la même époque se sont partout propagées.

Avant cette année 1556, il y avait à Rome une confrérie de pèlerins, qui depuis 1548 s'engageait à adorer durant 40 heures le Saint-Sacrement, exposé dans l'église de la Trinité, tous les premiers dimanches de chaque mois, et dans le cours de la semaine sainte. De plus, les trois jours qui précédaient les Cendres, les pèlerins prenaient la tête d'une multitude de fidèles et se rendaient processionnellement dans les sept basiliques de Rome. Pie IV, en 1560, approuva les Constitutions de cette confrérie et accorda des indulgences à ceux qui assisteraient aux prières des Quarante-Heures.

En 1592, Clément VIII étendit à toutes les églises de Rome la dévotion que possédait l'église de la Trinité et permit que l'adoration se perpétuât durant tout le cours de l'année. En 1705, Clément XI rendit ces prières obligatoires pour la ville de Rome. C'est ainsi que les prières des Quarante-Heures, limitées d'abord aux jours qui précèdent le Carême et à quelques circonstances exceptionnelles, se changèrent en véritable adoration perpétuelle (1).

Il faudrait donc attribuer à Rome l'honneur d'avoir inauguré ce culte de l'adoration perpétuelle. Ce serait normal après tout,

Pourtant, certains (2) veulent que l'origine en soit réservée à cette ville de Liège, qui avait déjà bénéficié des révélations eucharistiques faites à sainte Julienne. Il n'y a pas de traces assez authentiques de cette dévotion même à Liège, avant 1592, pour que nous puissions lui reconnaître les bénéfices de cette institution.

(1) Corblet, l. XVIII, p. 452.
(2) Bertholet, *Hist. de la Fête-Dieu.*

Elle pénétra sûrement en France à la fin du XVIe siècle, mais dans quelques paroisses, dans quelques communautés qui isolément organisaient cette garde d'amour auprès de l'Eucharistie. Au XVIIe siècle, avec saint François Régis, qui établit cette dévotion, dans le Vivarais, pendant une mission qu'il y donnait en 1620; avec le baron de Renty, qui en 1641 établit dans la paroisse Saint-Paul de Paris une confrérie de dames qui s'engageaient à adorer chaque jour le Saint-Sacrement, pendant quelques heures de l'après-midi; avec la Mère Mechtilde du Saint-Sacrement, M. Bourdon, archidiacre d'Évreux et le Père Jésuite Vincent Huby, la dévotion s'implanta, se multiplia.

La paroisse Saint-Sulpice de Paris l'institua définitivement en 1648, et de la façon dont Monsieur Olier le raconte dans ses manuscrits : « Ces jours passés, dans notre église de Saint-Sulpice, Notre-Seigneur et adorable Maître a bien voulu souffrir l'attentat effroyable de douze voleurs qui ont porté leurs mains sacrilèges sur le Saint Ciboire, ont jeté par terre son Sacré Corps, c'est ce qui a donné lieu à douze habitants de la paroisse de s'unir en esprit aux douze apôtres pour réparer ce crime abominable, par tout ce que leur inspirera la religion dont leur cœur est rempli. Ils se sont associé douze autres adorateurs pour doubler leur réparation, et, par cette réunion de vingt-quatre, ils ont voulu imiter la fonction religieuse des vingt-quatre autres vieillards de l'Apocalypse qui adorent continuellement Jésus-Christ, prosternés et abîmés devant son trône. Ces vingt-quatre personnes se partageront les vingt-quatre heures du jour, demeurant chacune, l'une après l'autre, l'espace d'une heure devant l'auguste Sacrement de l'autel, afin d'y

être en adoration perpétuelle et de pouvoir en leur manière, toute pauvre qu'elle est, honorer Dieu sur la terre, comme il est honoré par les Anges et les bienheureux dans le Ciel. »

Depuis ce moment, et jusqu'à la période révolutionnaire, on peut dire que l'adoration du Saint-Sacrement s'est propagée partout.

Notons pourtant que jusqu'alors il ne s'agit que d'adoration diurne.

A part quelques rares couvents, comme celui des Clarisses d'Amiens, où en 1774 commençait une adoration de jour et de nuit, qui ne s'est interrompue qu'aux mauvais jours de la Révolution, les adorateurs se succèdent du matin jusqu'au soir. A ce moment le Saint-Sacrement est reposé dans son Tabernacle, après un salut et une bénédiction.

Quelques jours particuliers, cependant, pendant l'année, et dans quelques villes isolées, l'adoration se prolonge même la nuit. On essaie par exemple, comme à Orléans, de sanctifier, par une exposition et une adoration, la première nuit de l'année; on prolonge, durant les trois nuits qui précèdent le mercredi des Cendres, l'adoration du jour.

Essais timides, qui ne trouveront leur plein épanouissement qu'au XIXe siècle.

La fin du siècle précédent nous léguait le souvenir du Dieu de l'Eucharistie chassé de ses églises, errant, fuyant comme un malfaiteur devant la haine sauvage des prétendus réformateurs. Mais elle avait vu aussi des prêtres héroïques, des chrétiens et des chrétiennes généreuses procurant aux prisonniers, aux moribonds, aux condamnés à mort, jusqu'au pied de l'échafaud, au péril de leur vie, comme au temps revenu des pre-

mières persécutions, le bienfait suprême de la communion eucharistique. Il y avait encore, présente dans beaucoup d'esprits, la mémoire de ces confréries du Saint-Sacrement, de ces Congrégations dont nous parlerons et qui, mutilées, décimées, ne demandaient qu'à renaître. Souvenirs bénis, que la paix relative assurée par le Concordat de 1802 allait raviver, et que la littérature de Fontanes et de Chateaubriand allait poétiser.

Le remords qui ne pouvait manquer d'exister au fond des âmes pour tant de sacrilèges et de dévastations inutiles, la faim et la soif de Dieu aiguisées par de longues années de jeûne et de tourmente, la constatation des périls auxquels se condamnent la société et les individus qui s'éloignent de l'autel, les bouleversements nombreux qui menaçaient les sociétés et l'Église; tout cela instinctivement ramena au pied du Tabernacle les âmes qui au fond d'elles-mêmes sentent la place que tient le Dieu de l'Eucharistie. Et, cette place une fois reconquise, on ne voulut plus la quitter, ni le jour ni la nuit.

C'est de Rome que nous vint la première réalisation de la pensée d'une adoration ininterrompue.

En 1810, dans l'église Sainte-Marie *in Via Lata*, une confrérie se fonda qui avait pour but de procurer au Saint-Sacrement exposé une suite inlassable d'adorateurs. Pie VII était alors absent de Rome, retenu en captivité par Napoléon. Sa captivité et les dangers qui menaçaient l'Église ne furent pas étrangers à ces veillées de prières que l'on organisa autour du Saint-Sacrement. A son retour à Rome, en 1814, le Pape encouragea la Confrérie, l'enrichit d'indulgences et lui donna son organisation définitive. Léon XII l'érigea en archiconfrérie en 1824.

Paris ne tarda pas à imiter Rome. Après les journées de juin 1848, un jeune Juif de Hambourg, Hermann Cohen, qui, après avoir parcouru l'Europe par un chemin de gloire, de liberté et de volupté, avait été converti à l'âge de vingt-six ans, en entendant au fond de lui-même, pendant qu'il assistait à l'élévation de l'hostie, ces paroles : « *Ego sum via, veritas et vita* », se fit le héraut de l'Eucharistie.

Avant même d'entrer chez les Carmes et de faire retentir les chaires de l'Europe de ses cris d'enthousiasme pour le Christ-Hostie, il avait songé à lui grouper quelques âmes ferventes. Avec l'abbé de la Bouillerie, vicaire général de Paris, il avait enrôlé 23 catholiques, qui promettaient d'organiser l'adoration ininterrompue du Saint-Sacrement. Et — détail touchant — ils passèrent leur première nuit d'adoration à Notre-Dame des Victoires, le 6 décembre 1848, à la date même où Pie IX s'exilait à Gaète. Le 20 et le 21 décembre, Mgr Sibour ordonnait les prières des Quarante-Heures pour l'auguste Pontife, et les adorateurs reprirent leur veillée fervente. Pour ne pas troubler l'organisation paroissiale, cette association de bonne volonté se transporta de Notre-Dame des Victoires à la chapelle des Pères Maristes, rue Montparnasse. En 1850 elle s'agrégea à l'Archiconfrérie établie à Rome par Léon XII en 1824. Et depuis 1855 elle a à Paris organisé une suite ininterrompue d'adorations de jour et de nuit auxquelles chaque paroisse successivement contribue, pendant que les autres diocèses s'organisaient de façon à permettre aux églises d'avoir chaque année, à tour de rôle, leur jour et parfois leur nuit d'adoration.

Pourquoi ne pas ajouter, pour terminer ce chapitre,

une initiative délicate qu'ont réalisée certaines âmes?

Parce qu'elles ne peuvent, en raison de leurs occupations, ou de leurs infirmités ou de leur sexe, veiller auprès du Tabernacle, elles se sont dit que, de même que les Israélites jadis se tournaient vers le temple pour adorer, elles pourraient, de leur demeure, se transporter en esprit au pied du Tabernacle et faire de chez elles une heure d'adoration. Elles se sont mises à l'œuvre de « l'adoration nocturne à domicile ». Cette œuvre, fondée en 1851 sous l'inspiration de l'abbé de la Bouillerie, a été érigée en archiconfrérie par Pie IX en 1858. Et depuis ce temps, chacune des associées fait chez elle, chaque mois, une heure ou plus d'adoration nocturne.

CHAPITRE XIII

Les témoignages extérieurs de respect

L'attitude que gardaient les fidèles en face de la sainte Eucharistie devait être empreinte des sentiments de foi qui les animaient. Cette attitude à pu varier, mais elle paraît désormais et définitivement acquise par les dispositions liturgiques que les Papes ont déterminées.

Il ne faut pas évidemment attacher une importance trop grande à ces manifestations extérieures. Le Dieu qui réclame surtout un culte « en esprit et en vérité » s'attache aux sentiments dont il pénètre, même sans qu'ils paraissent, la réalité. Pourtant il est de fait d'abord que la participation du corps soutient et développe les sentiments de l'âme; qu'elle en doit être normalement l'expression, et que rien ne contribue à porter à la piété comme le spectacle que donnent les fidèles quand ils sont extérieurement recueillis et respectueux.

Il y eut, pour exprimer l'adoration que nous professons à l'égard du Saint-Sacrement, quelques tâtonnements inévitables; et il devait y avoir en cela, comme en tout le reste, une sorte de progression, qu'il est assez difficile peut-être de préciser, mais qu'il est pourtant intéressant de noter.

L'attitude qu'adoptèrent les premiers chrétiens devait être naturellement celle qu'avaient gardée durant de longs siècles les Juifs dans leurs cérémonies. Or ceux-ci priaient et adoraient toujours debout, même les jours de Sabbat et de fête, la tête inclinée en avant, les yeux fixés sur le sol. Les premiers fidèles adoptèrent cette attitude et la gardèrent longtemps. Même pour la communion, nous avons dit plus haut que c'était debout qu'ils la recevaient, et que le prêtre déposait dans la main du communiant le pain consacré.

Pourtant la génuflexion fut en usage dès les premiers temps, à titre personnel et dans quelques circonstances particulières. Elle n'était, du reste, pas inconnue de l'Ancien Testament, puisque nous voyons, au livre II des Paralipomènes (ch. XXIX, v. 30), Ézéchias prescrire aux lévites de chanter les louanges du Seigneur « *magna laetitia* » et de l'adorer « *incurvato genu* ». Le prophète Daniel lui-même (ch. VI, v. 10), priant dans sa maison, la face tournée vers Jérusalem, fléchissait le genou trois fois le jour et adorait le Seigneur.

C'était donc la manifestation d'un sentiment de respect. Les Chrétiens ne tardèrent pas à s'en servir. Dans les Constitutions apostoliques déjà on en use; et à certains moments de la messe le diacre dit aux fidèles : « *Flectamus genua* ». Plus tard, au XIe siècle, les Constitutions de Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, dont nous avons parlé, prescrivent de fléchir le genou à la procession du jour des Rameaux quand passait la châsse où l'on avait renfermé le Saint-Sacrement. L'hérésie de Bérenger, ayant provoqué une réprobation et une indignation qui ne se comprennent que

trop, on sentit qu'il fallait réparer les subtilités de l'hérésie par des manifestations nouvelles de la foi, et la génuflexion se généralisa.

Mais même lorsque, à partir du XIIIe siècle, l'élévation de la Sainte Hostie fut instituée, les Rituels ne parlent d'abord d'aucune génuflexion à ce moment de l'élévation. Il n'est question que d'une inclination de tête. Le pape Honorius III (1216-1227) prescrivit que l'on s'inclinât avec respect au moment de l'élévation. Au synode tenu à Mayence en 1261, on demanda d'enseigner aux fidèles à ployer le genou ou à s'incliner avec le plus grand respect, quand le prêtre lève la sainte Hostie. Rien encore n'est précis ni obligatoire.

Au XIIIe siècle la coutume de s'agenouiller se généralise, et au XIVe siècle des miniatures représentent, à l'élévation, des fidèles pieusement agenouillés. Il faudra attendre le XVe siècle pour que la génuflexion devienne générale. Enfin, le 14 décembre 1602, la Congrégation des Rites a déclaré que tous les fidèles sans distinction de sexe sont tenus de faire la génuflexion devant le Saint-Sacrement, quand il est renfermé dans le Tabernacle et qu'ils doivent se prosterner, c'est-à-dire fléchir les deux genoux quand le Saint-Sacrement est exposé sur l'autel. Le Jansénisme et le Gallicanisme essayèrent bien d'enrayer ce mouvement de respect extérieur. Mais la coutume a survécu aux menées des perfides hérésies. Et maintenant tous ceux qui passent ou s'arrêtent auprès du Tabernacle sentent qu'une atmosphère de respect entoure ce lieu trois fois saint. Tous? Nous voudrions qu'il n'y eût pas d'exception! Mais pourquoi faut-il constater que, même là, la routine fait parfois, chez ceux qui en sont les habitués, changer l'attitude de sou-

mission en une désinvolture peu édifiante? Tout le monde connaît la réflexion piquante de Philippe II, à qui l'on avait rapporté qu'un homme était passé, dans une église, devant le Saint-Sacrement, sans s'incliner : « Ce doit être, dit le roi, un Juif, ou un sacristain. » Hélas! les sacristains font école, et à voir comment certains fidèles se comportent dans les églises, on serait tenté de se demander si les sacristains ne sont pas légion.

Disons, en terminant cette question, qu'il n'y a guère que dans les églises orientales, que les assistants se prosternent jusqu'à terre ou même s'étendent tout leur long sur le parquet du sanctuaire, en guise d'adoration, ou même avant de recevoir la Communion. Ces manifestations extérieures ne rentrent pas dans nos mœurs. C'est seulement dans quelques rares cérémonies d'extraordinaire gravité que nous avons adopté et gardé cet usage. Par exemple, le prêtre se prosterne devant l'autel, le Vendredi Saint au matin, au début de la messe que l'on appelle des Présanctifiés, et le Samedi Saint pendant que l'on termine le chant des litanies. Et les ordinands, ainsi que l'évêque au jour de sa consécration, se prosternent pendant que l'on chante ou que l'on récite sur eux les litanies des Saints.

Faut-il maintenant, comme complément à ces marques de respect, songer aux précautions que l'Église a bien dû prendre contre la faiblesse ou la malice humaine tentée d'abuser de la facilité avec laquelle Notre-Seigneur a remis entre nos mains la libre disposition de son Corps et de son Sang?

En somme, ces précautions sont encore un hommage indirect rendu à Notre-Seigneur vivant dans son

Sacrement. C'est ainsi que depuis les premiers siècles les prêtres sont invités à prendre le plus grand soin pour qu'aucune parcelle ou aucune goutte du précieux Sang ne tombe par terre. Et les livres pénitentiaux de l'époque ne manquent pas d'assigner des peines sévères, et qui varient avec la négligence, à ceux qui auraient dans ce sens manqué à leurs devoirs. L'un d'eux en particulier mérite d'être cité, en raison de la précision des détails qu'il contient sur les peines à supporter. C'est le Pénitentiel du monastère de Bobbio au VIIe siècle (1). Il impose six mois de pénitence au pain et à l'eau au prêtre qui par négligence aura laissé corrompre le pain eucharistique; la même peine à celui qui laisse tomber la Sainte Hostie et qui ne la retrouve point; quarante jours, s'il la retrouve; dix jours à celui qui répand à terre le précieux Sang; trois jours à celui qui en laisse couler sur l'autel; un jour à celui qui laisse tomber la Sainte Hostie sur l'autel.

Nous avons lu dans la vie de saint Charles Borromée qu'un jour, ayant, par la faute de celui qui l'assistait, laissé tomber une hostie, il en conçut tant de chagrin qu'il se priva quatre jours de dire la sainte Messe et qu'il se condamna huit jours à un jeûne rigoureux.

C'est aussi pour multiplier le respect envers le Saint-Sacrement que l'on a supprimé la communion sous les deux espèces, qu'on a interdit aux laïcs de toucher aux vases sacrés, que l'entrée du chœur leur a même été longtemps défendue.

Il y a surtout une forme de respect qui se manifeste par une indignation pieuse et une réparation, quand

(1) Corblet, l. XVIII, p. 365.

nous apprenons que des profanations ont eu lieu à l'égard du Saint-Sacrement. Partout on a éprouvé le besoin de purifier l'outrage par des protestations extérieures d'amour. Des cérémonies expiatoires s'organisaient alors sous la forme de processions, de prédications, de communions générales, de chants de pénitence.

Une de ces manifestations mérite d'être citée, en raison de la solennité qu'elle revêtit : l'an 1648, pendant la nuit du 27 au 28 juillet, deux voleurs, entrés par une fenêtre de Saint-Sulpice, forcèrent le Tabernacle de la chapelle de la Vierge, enlevèrent le saint ciboire et jetèrent les hosties sacrées dans un coin d'un confessionnal. Le bruit de ce sacrilège, s'étant répandu dans Paris, alarma toutes les personnes de piété. On crut qu'il fallait réparer par quelque action d'éclat une si grande injure faite au Saint-Sacrement. Henri de Bourbon ou de Verneuil, abbé de Saint-Germain-des-Prés, ordonna une suite d'œuvres de piété, des messes, des prédications et des processions, dont la dernière se fit le jeudi 6 août, avec la plus grande solennité. Ce jour-là toutes les boutiques du Faubourg furent fermées, et les rues par où devait passer la procession, tendues de tapisseries comme à la Fête-Dieu. Les prêtres de la paroisse, précédés de leurs croix, allèrent quérir les religieux de l'Abbaye de Saint-Germain, et l'on fut en état de commencer la procession sur les dix heures du matin. A la tête de la procession marchaient les Jacobins du faubourg, au nombre d'environ 50; après eux, en plus grand nombre, étaient les petits Augustins. Ensuite venaient 100 ecclésiastiques en surplis, et enfin les religieux de l'Abbaye... Le Nonce du Pape porta le Saint-Sacrement;

la reine Anne d'Autriche, malgré la longueur du chemin et la chaleur de la saison, accompagna la procession et assista à la cérémonie jusqu'à huit heures du soir.

Nous savons tous qu'une loi du 20 avril 1825 frappait de la peine de parricide la profanation des hosties. Ce témoignage de foi était évidemment trop beau pour que les athées ne s'acharnassent pas à le faire disparaître. Et depuis 1830, on en est revenu aux prescriptions ordinaires. Le crime qu'est la profanation qui s'attaque à l' « amour sans défense », par conséquent deux fois sacré, est rentré parmi les délits de droit commun. Entre les voleurs, on ne fait plus de distinction. Aussi les profanations se sont multipliées, donnant lieu chaque fois à des cérémonies expiatoires. Mais combien d'autres sacrilèges — nous parlons de ceux qui se consomment à l'intérieur des âmes — restent secrets! Ceux-là peuvent être seulement expiés par un redoublement d'amour qu'ont à cœur d'apporter à l'Auguste Victime les âmes qui comprennent son délaissement et sa miséricorde. C'est pour parer à ces divers sacrilèges que se sont fondés certaines confréries et certains ordres religieux dont nous parlerons.

CHAPITRE XIV

Les Processions

Il ne devait pas suffire à la piété populaire de voir exposé sur l'autel le Saint-Sacrement. Nos siècles de foi se complaisaient dans les manifestations extérieures, et, les dangers aidant, ils devaient tout spontanément multiplier leurs hommages, et développer autour de la Sainte Réserve le nombre des adorateurs. Saint Thomas d'Aquin avait encouragé ces piétés extérieures par ces mots qui se chantent dans nos processions : « *Quantum potes, tantum aude ; quia major omni laude* : Tout ce que vous pouvez pour louer votre Sauveur, faites-le, car il est au-dessus de toute louange. »

Ces témoignages extérieurs de piété ont toujours été dans l'esprit de ceux qui voulaient honorer le Seigneur. L'Ancien Testament, au IIe livre des Rois (1), nous offre un exemple qui convient assez au sujet que nous traitons. Il s'agit de David, qui, pour assurer à l'arche d'alliance une demeure digne d'elle, fit assembler le peuple d'Israël sur la montagne de Cariathiarim, prit l'arche qui était en dépôt chez Abinadab et la conduisit solennellement jusqu'à Jérusalem. L'arche sainte était portée sur un chariot tout neuf, au son de toutes sortes d'instruments de musique. Et comme David, effrayé par la mort d'Oza, qui avait imprudemment

(1) Ch. VI.

porté la main sur l'arche, ne se trouvait pas assez pur pour la posséder, il la fit déposer chez un homme de bien qui s'appelait : Obededom.

Trois mois plus tard, nouvelle procession, cette fois pour introduire l'arche dans Jérusalem.

Les prêtres purifiés selon les rites de la loi de Moïse la portaient sur leurs épaules au milieu des transports de piété et des démonstrations de joie les plus vives.

Enfin quand Salomon eut achevé la construction du Temple, il y déposa l'arche d'alliance qu'il avait promenée encore processionnellement et au milieu d'une pompe qui dépassait de beaucoup celle qu'avait déployée David.

Ce souvenir et ces habitudes ne pouvaient pas ne point passer dans l'Église. De fait, nous voyons de tout temps des processions, soit en raison de certaines fêtes religieuses, soit à cause de quelques calamités ou de divers événements politiques, soit pour satisfaire la piété des fidèles.

Le Missel Romain nous a laissé comme un souvenir vivant de ces processions qui alors s'appelaient « stations », et nous indique encore à l'Introït de certaines messes le lieu où se faisait la « station ».

Ce mot, du reste, fut emprunté au dialecte militaire des anciens Romains et passa de la milice païenne à la milice chrétienne. Il désigna ainsi les réunions des premiers fidèles aux tombeaux des Martyrs, le jour anniversaire de leur mort, que l'Église appelle : « *dies natalis* ». Ce jour-là, auprès du tombeau on priait, on chantait des psaumes, et le sacrifice eucharistique venait resserrer et cimenter l'union déjà existante entre les fidèles. La pierre sous laquelle le martyr dormait son dernier sommeil, et qui était parfois

tout empouprée de son sang, devenait l'autel où le sang de l'Agneau divin était offert.

Après l'édit de Milan (313), l'Église sortit radieuse des Catacombes, où elle avait, trois siècles durant, soutenu sans faiblir la tyrannie des Césars. Elle donna libre essor à son culte. Les basiliques se construisirent, superbes, grandioses, spacieuses, se prêtant au concours des foules immenses. Aussi jugea-t-on opportun de ne plus limiter le jour des « Stations » aux seuls anniversaires des Martyrs. Ces processions liturgiques se firent le mercredi, le vendredi, le samedi de chaque semaine, et tous les jours du Carême, sans oublier certains dimanches de l'année.

On se réunissait d'abord dans une église désignée, pour y chanter des psaumes : c'était la « *Collecta* ». Après une oraison dite par le prêtre sur l'assemblée et nommée pour cela : « *Oratio super collectam* », les fidèles se dirigeaient en procession vers la « Basilique de la Station », où le Pape célébrait les Saints Mystères.

Tantôt cette procession affectait l'allure d'une marche suppliante. C'était en temps d'épidémie, quand la peste, la famine, le tremblement de terre, affligeaient le peuple de Rome. C'était encore le jour des Rogations. Ces jours-là, empereurs, patriciens, plébéiens, soldats, marchaient nu-pieds, la tête couverte de cendres, et soutenaient les fatigues d'un itinéraire considérable jointes à celles d'un jeûne rigoureux. En certains jours la procession avait l'allure d'un véritable cortège triomphal, comme au dimanche de *Laetare*.

A cette époque évidemment ces processions, toutes grandioses qu'elles fussent, n'avaient d'autre caractère eucharistique que le sacrifice qui était célébré dans l'église de la « Station ».

Dès le VIIe siècle, nous pouvons noter des processions qui ont un certain rapport avec nos processions du Saint-Sacrement. Mais une chose est à remarquer, c'est que jusqu'au siècle de l'Institution de la Fête-Dieu, nulle part et en aucune circonstance nous ne voyons transporter la Sainte Hostie, visible, dans l'ostensoir. Vers 675, après un concile tenu à Prague on fit une procession solennelle. La Sainte Hostie était portée en procession, mais enfermée dans un tabernacle. C'était donc, à proprement parler, la procession du Tabernacle. C'est ainsi qu'à cette époque en Allemagne, en Angleterre, en Normandie, on processionnait. Et dans les statuts que Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, composa au XIe siècle pour l'ordre de Saint-Benoît, il décide même que ce tabernable serait porté sur un brancard qui serait lui-même soutenu par deux prêtres revêtus d'aubes.

Remarquons aussi que ces processions du tabernacle n'avaient pas lieu le jour de la Fête-Dieu, pour la raison bien simple d'abord que cette fête n'existait pas, et aussi parce que c'était moins le Corps et le Sang divin contenus dans l'Hostie que l'on voulait honorer, que les souvenirs liturgiques que l'on désirait solenniser. Aussi les jours particulièrement choisis étaient : soit le dimanche des Rameaux pour honorer l'entrée triomphale de Jésus-Christ à Jérusalem ; soit le Vendredi Saint, où l'on reportait, après la Communion du célébrant, la Sainte Hostie réservée jusqu'à l'autel qui, la veille, avait servi de chapelle ardente et où on la laissait jusqu'au jour de Pâques ; soit le Jeudi Saint dans la journée, ou même dans la soirée.

Il faut attendre le XIIIe siècle, avec les magnifiques développements que la théologie et la liturgie donnè-

rent à la Fête-Dieu, pour assister à ces processions, qui apportent au Dieu de l'Eucharistie des hommages exceptionnels.

Malheureusement nous ne savons exactement ni quand ni où ces formes du culte extérieur commencèrent.

*
* *

Les processions du Saint-Sacrement débutèrent-elles à l'intérieur des églises, ou sortirent-elles tout de suite? Là encore l'incertitude règne.

La chose se comprend. Les églises ne contiennent qu'un nombre limité de fidèles ; de plus, la rue appartient à Dieu comme les sanctuaires les plus réservés ; pourquoi ne demanderait-on pas au Dieu de l'Eucharistie de parcourir ces rues, pour bénir de plus près les maisons qui les bordent et les fidèles qui les habitent?

C'est de là, très vraisemblablement, de cette initiative populaire, que prirent naissance les processions du Saint-Sacrement.

On ne peut, du reste, assigner à cette institution aucune prescription ecclésiastique, pas plus qu'on ne peut lui assigner aucune date précise. Le XIIIe siècle en vit l'apparition presque en même temps que l'institution de la Fête-Dieu : c'est ce qui fait supposer à quelques écrivains, comme Bellarmin et Benoît XIV, que la procession fut instituée en même temps que la fête liturgique. Aucun document de l'époque ne nous en assure. Il faut remonter jusqu'en 1315 pour trouver dans une Bulle du pape Jean XXII l'ordre de célébrer la Fête-Dieu avec octave et de « porter l'Eucharistie en procession dans les rues et les places publiques ».

Mais ce qui est certain, c'est qu'en 1323 les processions solennelles du jeudi de la Fête-Dieu étaient en usage. Tournai, Chartres et Sens s'y mettaient vers la même époque.

Ce qui est certain aussi, c'est que, aussitôt que ces processions furent consacrées par l'usage, elles furent très suivies et durèrent sans interruption. On s'efforça de leur donner un éclat tout particulier. La piété populaire, toujours entreprenante, voulut que le cortège qui accompagnait le Dieu de l'Eucharistie fût digne de Lui. Et c'est au milieu des fleurs, de l'encens, des chants les plus variés, que s'avançait la procession. Des plumes aussi littéraires qu'enthousiastes nous ont raconté le charme singulier de ces cérémonies, les nombreux figurants qui, par leurs costumes, leurs évolutions, précèdent le Saint-Sacrement, l'annoncent pour ainsi dire dans des démonstrations d'un respect varié, qui ne nuit en rien à la piété. Le coffret, même enrichi de draperies et surmonté d'une croix, dans lequel on dérobait jadis soigneusement la Sainte Réserve aux regards des assistants, a été remplacé par un ostensoir, au centre duquel apparaît bien visible le Saint-Sacrement. Un dais l'abrite, pour souligner davantage sa présence et ajouter, par l'appareil majestueux dont il l'enveloppe, un respect plus profond.

Il fut un temps où les pouvoirs publics non seulement autorisaient, mais favorisaient les processions et s'y associaient même par une présence officielle et réglementée.

L'article 43 de la loi du 18 germinal an X prescrivait ainsi les honneurs que les troupes doivent rendre au Saint-Sacrement : « Lorsque le Saint-Sacrement

passera à la vue d'une garde ou d'un poste, les sous-officiers ou soldats prendront les armes, se présenteront, mettront le genou droit en terre, inclineront la tête, porteront la main droite au chapeau, mais resteront couverts. Les tambours battront aux champs; les officiers se mettront à la tête de leurs troupes, salueront de l'épée, porteront la main gauche au chapeau, mais resteront couverts. Le drapeau saluera. Aux processions du Saint-Sacrement les troupes seront mises en bataille sur les places où la procession devra passer. Le poste d'honneur sera à droite de la porte de l'église par laquelle la procession sortira. Les troupes à cheval viendront après l'infanterie ; les régiments d'artillerie à cheval occuperont le centre des troupes à cheval. La gendarmerie marchera à pied entre les fonctionnaires publics et les assistants. L'artillerie fera trois salves pendant le temps que durera la procession et mettra en bataille, sur les places, ce qui ne sera pas nécessaire pour la manœuvre du canon. »

Tous les détails sont prévus, comme dans une parade militaire.

Depuis quelques années, au moins en France, beaucoup de municipalités, sous le futile prétexte de respecter la liberté de conscience et de ne pas entraver la circulation des rues, ont interdit au Dieu de l'Eucharistie de sortir de son temple. Mesure officielle qui ne repose que sur un prétexte, mais qui gêne considérablement les manifestations que notre foi et notre piété voudraient assurer au Saint-Sacrement. En attendant que se lève sur nous l'ère de la vraie liberté et que nous reconquérions les droits dont l'autocratisme sectaire nous a dépouillés, toutes les parois-

ses organisent dans l'intérieur des églises les processions qui ne peuvent plus se dérouler dans la rue. Ces processions sont devenues comme le complément ordinaire des fêtes eucharistiques. Non seulement au jour de la Fête-Dieu et pendant son octave, mais à chacune des fêtes où l'on veut honorer l'Hostie Sainte, à certains jours consacrés, comme aux premiers dimanches du mois, la procession se déroule. Le cadre est moins grandiose, la foule est moins dense, mais le recueillement peut-être y gagne, la foi est plus universelle, la piété plus profonde. Finalement, l'Eucharistie continue à travers nos églises cette marche triomphale qui convient si bien à sa majesté et à notre amour.

*
* *

N'oublions pas une des formes les plus touchantes du respect adressé au Saint-Sacrement. C'est celui qui l'accompagne quand il est porté aux moribonds sous la forme du Saint Viatique.

Primitivement on le portait sans grand apparat. C'est seulement à l'époque ou Bérenger édita ses blasphèmes à l'égard de la présence réelle que la piété voulut compenser ces erreurs par une recrudescence de foi. On ne négligea dans ce but aucune circonstance, et le Saint Viatique fut entouré de respect. Le concile de Wintzbourg, en 1287, ordonnait que le Saint-Sacrement serait porté aux malades, en grande cérémonie. Il obligeait même l'évêque à punir le prêtre qui se serait permis d'enfreindre cette prescription. Et la Congrégation des Rites a proscrit, le 6 février 1875, comme un abus qu'il fallait éliminer, l'usage de porter le Viatique en secret, sans aucun signe de culte

extérieur, à moins qu'on n'eût de graves motifs d'agir ainsi.

Hélas! les motifs graves se sont singulièrement multipliés durant nos dernières années. Mais il est évident que l'esprit de l'Église est bien d'honorer publiquement le Saint-Sacrement, même et surtout quand il quitte le Tabernacle pour apporter aux malades la lumière et la force suffisantes pour bien mourir.

Les siècles de foi et les pays de foi nous ont laissé, sur le respect professé à l'égard du Saint-Viatique, des souvenirs multipliés et touchants. Dès le XIIIe siècle, les Conciles s'inquiètent de l'attitude que doivent observer les fidèles qui rencontrent le Saint-Sacrement. Ceux de Wintzbourg en 1215 et de Cologne en 1280, par exemple, prescrivent aux fidèles qui rencontrent le Saint Viatique de s'agenouiller et de réciter quelques prières.

Cette attitude commandée fut observée strictement par tous les fidèles qui savent ce que contient de grandeur le Saint-Sacrement, doublement condescendant quand il va au-devant de ceux qui ne peuvent plus venir jusqu'à lui. L'histoire de ces respects extérieurs accordés au Saint Viatique contient de bien belles pages qu'il nous est évidemment impossible de relater ici. Il y a pourtant certains faits qui montrent que les grands savaient que, sans perdre rien de leur prestige, ils augmentaient au contraire leur influence en manifestant leur foi.

Nous lisons dans la Vie de Rodolphe de Habsbourg, comte de Brisgau, qu'en 1264, alors qu'il était à la chasse, il entendit le son d'une clochette; il s'informa de ce que cela signifiait, et on lui répondit que c'était le Saint Viatique que l'on portait à un malade. Il s'ar-

rêta et vit un prêtre au bord d'une rivière, qui se déchaussait pour la passer à gué. Rodolphe lui demanda ce qu'il faisait. Celui-ci lui répondit que, pressé d'arriver auprès du moribond près de qui on l'avait appelé, il traversait la rivière et portait sur lui le Saint-Sacrement. A ces mots, Rodolphe se prosterna, adora le Saint Viatique et fit monter le prêtre sur son cheval. Le malade ayant été administré, on renvoya le cheval au comte Rodolphe. Celui-ci ne permit plus à personne de monter ce cheval, parce que, dit-il, « il a porté le Maître du Ciel et de la terre (1) ».

Ne raconte-t-on pas, sur Henri IV, ce fait assez caractéristique? Un jour qu'il passait dans la rue près du Louvre, il rencontra un prêtre qui portait le Saint-Sacrement; il se mit à genoux et l'adora respectueusement. Le duc de Sully, en bon huguenot qu'il était resté, lui demanda, un peu ironiquement : « Sire, est-il possible que vous croyez à cela? » Le roi, avec sa vivacité habituelle, lui répondit : « Oui, vive Dieu, j'y crois et il faut être fou pour n'y pas croire; je voudrais qu'il m'eût coûté un doigt de la main et que vous y crussiez comme moi (2). »

Pie IX nous a laissé, entre autres exemples de foi, ce témoignage de piété à l'égard du Saint Viatique. Alors qu'il n'était pas encore confiné dans l'enceinte du Vatican, s'il rencontrait dans Rome le Saint Viatique, il descendait immédiatement de son carrosse et, prenant l'ombrellino, il accompagnait le Saint-Sacrement jusque dans les maisons les plus pauvres, fût-ce dans une mansarde.

(1) Cité par Bertholet, p. 82.
(2) Péréfixe, *Histoire du Roy Henri le Grand*, II, 28.

Le roi d'Espagne ne manque jamais, quand l'occasion s'en présente, de remplir le même devoir de piété respectueuse à l'égard du Saint Viatique.

Alphonse XIII escorta plusieurs fois le Saint-Sacrement, portant pieusement un cierge allumé, suivant le prêtre jusque dans les maisons les plus humbles, et demeurant même après la cérémonie pour dire au moribond quelques paroles de sympathie et d'édification.

Il me souvient avoir été, dans la catholique Belgique, le témoin d'une scène à la fois touchante et édifiante. Dans une maison amie où j'étais descendu, pendant le repas du midi, alors que les conversations étaient très animées, le bruit d'une petite clochette se fit entendre. Le père comprit, déposa sa serviette sur la table, se leva, et, suivi de toute la famille, se dirigea vers la porte qui donnait sur la rue. Nous aperçûmes alors, venant de l'église, un prêtre portant le Saint Viatique à un malade. Il tenait le Saint-Sacrement de façon à ce que personne ne pût ignorer le précieux dépôt qu'il portait, pendant qu'en face de lui un clerc, revêtu d'habit de chœur et ayant à la main une lanterne allumée, agitait de l'autre main la petite clochette que nous avions entendue. Quelques chrétiens marchaient, recueillis et le cierge à la main, derrière le Saint Viatique.

Nous nous agenouillâmes en silence à la porte de la maison. Sur tout le parcours d'ailleurs, et à la porte de chaque maison, les membres de la famille étaient agenouillés et priaient. Aussi longtemps que le pieux cortège n'eut pas, en tournant une rue, disparu aux regards, tous les fidèles restèrent attentifs et recueillis. A ce moment seulement ils reprirent leur repas

qu'ils interrompirent encore lorsque le prêtre regagnait l'église, le ministère accompli, et que la petite sonnette les invita de nouveau au recueillement et à la prière.

Puisque nous parlons du saint Viatique, comment oublier le spectacle unique dans l'histoire que nous a laissé la dernière guerre? Au fond des tranchées, dans les cagnas, où il attendaient la prochaine attaque ou la visite des projectiles meurtriers de l'ennemi, nos combattants étaient constamment exposés à la mort. Il leur fallait des forces, de la patience, des réserves surtout de foi et d'espérance chrétienne, pour accepter sans faiblir la situation douloureuse où la guerre les mettait. La visite que leur faisait le Dien de l'Eucharistie était donc aussi auguste et aussi nécessaire que celle qu'il consent à faire aux moribonds étendus sur leur lit d'agonie. Nos soldats l'avaient compris. Aussi, quand leurs aumôniers descendaient dans les tranchées, portant sur leur poitrine le Dieu de l'Eucharistie beaucoup réclamaient comme une joie suprême de recevoir l'hostie. Les indifférents regardaient avec un œil d'envie cette foi et ce bienfait eucharistiques, et les adversaires d'hier, adversaires réconciliés du reste par la communion à la fraternité d'armes sinon à la même foi et aux mêmes espérances, faisaient taire, sur leurs lèvres, la parole de scepticisme. Ils s'inclinaient aussi et faisaient, à leur façon, un cortège au moins respectueux à Celui qui ne dédaignait pas plus la boue des tranchées que la misère des mansardes.

CHAPITRE XV

Les Adorateurs officiels du Saint-Sacrement

La piété eucharistique ne devait pas s'arrêter en si beau chemin. Notre-Seigneur, à certaines heures porté processionnellement ou escorté, quand il passe, pour aller jusqu'au lit des malades, c'était bien. Mais puisqu'il est là toujours, que sa présence ininterrompue est une merveille d'amour inlassé, et que d'autre part la haine inexplicable continue à la poursuivre sans relâche, l'humanité n'aura-t-elle pas à cœur de dresser, devant l'insouciance ou la haine, le témoignage constant de son amour et de sa réparation?

Notre-Seigneur, au moment de son agonie, avait reproché à Pierre de ne pouvoir veiller « une heure » avec lui. Il demandait bien peu de chose : une heure. La piété chrétienne a compris cette discrétion et ce désir contenu d'avoir pour veiller près de Lui des adorateurs inlassables. Et elle y a répondu.

Sans doute, pour perpétuer une présence, que les occupations terrestres détournent souvent de la pieuse adoration, elle avait allumé des lampes, qui disaient par leur petite flamme discrète la perpétuité des hommages que le Christ-Eucharistie mérite. Mais ces lampes ne sont que des objets inanimés, et ce sont des cœurs que le Christ réclame.

Ne médisons pas trop pourtant de ces lumières

symboliques que l'humanité entretient auprès de Lui. Dieu y attache une réelle valeur. Dans le Lévitique (XXIV, 2, 3, 4) il avait ordonné qu'il y eût toujours des lampes ardentes devant le tabernacle, « *ponentur semper in conspectu Domini* » ; et il entendait signifier par là le sacrifice perpétuel que devait lui offrir son peuple, « *cultu rituque perpetuo in generationibus vestris* ».

L'Église a ajouté aux lampes eucharistiques une signification nouvelle. Au respect que symbolisaient les lampes du Tabernacle ancien elle a non seulement joint un acte de foi à la présence réelle du Christ sur nos autels, mais, se rappelant qu'il était la Lumière du monde, elle a voulu qu'une lumière indiquât à tous le besoin qu'ils ont d'éclairer leurs pensées à Celui qui seul possède la vérité.

Ajoutons à cela que cette lampe qui brille est un signe de vie et de joie. Les ténèbres sont l'emblème de la mort, et si la lampe veille auprès des couches funèbres, c'est pour nous rappeler l'aurore de la lumière qui désormais ne s'éteindra plus. La joie accompagne la vie ; et si nous voulons nous rappeler le passé glorieux de l'Église, nous remarquerons que quand l'Esprit-Saint lui apporta l'inappréciable bienfait de sa présence, c'est sous la forme de flammes qu'il descendit sur les Apôtres.

Signe de domination aussi. Jadis on portait une lumière devant les empereurs ou rois, pour affirmer ainsi leur majesté. N'en mérite-t-il pas une, et plus belle et plus durable, Celui dont la majesté ne connaît pas d'éclipse, et qui peut, sans s'humilier, connaître les merveilleux abaissements de l'Eucharistie?

Signe de dévotion enfin. Comme la lampe qui, doucement, consume son huile, en donnant sa lumière,

chacune de nos existences devrait se consumer d'amour auprès de Celui dont on a pu, songeant peut-être à l'Eucharistie, écrire en toute vérité qu'il nous a aimés jusqu'à l'extrême limite.

Aussi de tout temps, même dans les Catacombes, des lampes brûlaient devant la Sainte Eucharistie. Et, très vite, cette coutume solidement établie fut sanctionnée par l'autorité des Conciles. Celui de Verdun, au VIe siècle, en faisait déjà une prescription. Depuis, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, parce qu'il y avait sur ce point soit un relâchement, soit une différence d'interprétation, les Conciles n'ont pas manqué de rappeler le précepte de la lampe allumée et entretenue par de l'huile véritable et pure. Le Lévitique n'avait-il pas dit déjà (XXIV, 2) : « *oleum de olivis purissimum ac lucidum* » ? Aussi la Congrégation des Rites, le 9 juillet 1864, se montrait très stricte à ce sujet.

On ne peut guère s'empêcher de reconnaître, du reste, que la piété des fidèles a toujours compris les raisons de haute convenance qui imposaient cette lampe devant le Saint-Sacrement. Elle a veillé avec un soin jaloux à ne point laisser s'éteindre cette lumière.

Dès le début, elle a été attirée par cette pensée de respect. Le jour même où Hugues de Saint-Cher, dont nous avons parlé, officiait pontificalement à Liège, en 1251, pour solenniser la fête du Saint-Sacrement, il y prêcha aussi avec grande conviction. Ses accents furent tellement entraînants qu'un chanoine de Saint-Martin, nommé Étienne, voulut dans son testament assurer une rente annuelle à l'église afin que dans la suite on y célébrât la fête avec plus de magnificence. Sa sœur, qui était pourtant son héritière, mais qui portait dans

son cœur une égale piété à l'égard du Saint-Sacrement, loin de le détourner, l'engagea vivement à mettre à exécution sa pieuse pensée. C'est ainsi que, d'un consentement mutuel, ils léguèrent à l'église de Saint-Martin un revenu suffisant pour l'entretien du luminaire (1).

Dans certaines périodes particulièrement troublées, comme la Révolution, il fallut bien, par prudence, dissimuler l'endroit où l'on gardait la Sainte Réserve. Mais on s'attacha, aussitôt que possible, à rallumer les lampes éteintes.

Pour que la pauvreté incontestable de certaines paroisses ne fût jamais une raison de négliger ce témoignage de foi, ceux que la fortune a favorisés de ses dons ont parfois assuré la fondation à perpétuité d'une ou de plusieurs lampes. En 1853, une chrétienne de piété fervente et de geste large, Mademoiselle de Mauroy, voulut même fonder une association destinée à fournir des lampes aux églises pauvres. Pie IX bénit de tout cœur ce pieux projet. Et comme les associées devaient s'engager, en outre, à faire tous les mois, chacune chez soi, une heure d'adoration à l'heure qui lui serait prescrite, le Souverain Pontife leur donna le nom de « lampes vivantes du Saint-Sacrement ». Plus tard, ayant reçu un legs testamentaire qu'il avait la faculté d'appliquer à l'œuvre qu'il aurait le plus à à cœur, il songea immédiatement à l'œuvre des lampes du Saint-Sacrement et ordonna, pour prouver combien il s'intéressait à cette dévotion, qu'on remît à cette œuvre la somme qui lui était ainsi parvenue.

(1) Bertholet, p. 61.

*
* *

Lampes vivantes du Saint-Sacrement !

Ce mot empruntait aux lèvres de Pie IX une valeur symbolique. Mais pourquoi d'autres ne réaliseraient-ils pas cette interprétation? Pourquoi, auprès du Tabernacle où la lampe brûle, d'autres âmes ne viendraient-elles pas, sans relâche, renouveler leurs protestations d'amour, et faire ainsi au Dieu qui s'y cache un cortège incessant de foi?

Il était impossible que cette question ne se posât pas quelque jour, et qu'une fois posée, elle ne fût pas résolue avec la générosité que savent mettre dans leurs élans les âmes vraiment pieuses.

De là naquirent les Congrégations religieuses qui livrent leur vie à l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement.

Sans doute toutes les Communautés ont pour le divin Prisonnier du Tabernacle une dévotion particulière. Disons mieux : la vie religieuse serait incompréhensible et insupportable s'il n'y avait pas, pour l'éclairer et la soutenir, le tabernacle auprès duquel les âmes se font une joie sans égale de venir se prosterner. Mais c'est de celles qui, en raison même de leur règle, s'occupent spécialement de l'adoration, que nous voulons parler. Il sera facile de constater combien ingénieusement chacune d'elles s'est assigné un but particulier d'adoration ou de réparation, et combien alors elles sont, auprès du Dieu du Tabernacle, les remplaçantes autorisées et souvent les victimes salutaires de leurs frères pour apaiser la justice.

A vrai dire, la Sainte Eucharistie étant ce que la foi

nous enseigne, il semble qu'aussitôt après son institution au Cénacle, dès les premiers jours de l'exercice du sacerdoce, depuis que se conserve quelque part au monde, dans l'hostie consacrée, la présence réelle, véritable et substantielle de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'adoration dut en être incessante.

Nous avons dit comment, tout en gardant précieusement la foi à cette présence sacramentelle, les siècles primitifs avaient été surtout attirés par la Croix.

Et ce n'est que plus tard, sous la bienfaisante influence des écrits de saint Thomas d'Aquin et les révélations de sainte Julienne, sous les coups répétés du Protestantisme, du Jansénisme et du philosophisme, qui provoquaient une réaction, que les âmes s'attachèrent au Tabernacle.

C'est ainsi qu'il faut remonter assez loin pour voir les premières Congrégations eucharistiques apparaître. Avant le XIIIe siècle aucune trace d'institution de ce genre. Après ce que nous avons dit de la piété des premiers siècles, cette constatation ne saurait sembler étrange. Le XIIIe siècle, le XIVe siècle même, se passèrent sans qu'on organisât aucune congrégation proprement eucharistique.

Vers la fin du XIVe siècle, pourtant, une réforme du grand ordre bénédictin en détacha en Italie une branche qui prit le titre de « Moines Blancs du corps du Christ ». Elle ne prospéra pas. Et Grégoire XIII la confondit plus tard avec la congrégation des Olivétains.

Mais à partir de la fin du XVIe siècle et depuis, les congrégations de ce genre se multiplièrent. C'est ainsi qu'en 1594 se fonda la Congrégation du Sacré-Cœur de Jésus et de Marie par l'abbé Coudrin, et dont le but est, timidement encore, adorateur, puisque cette

congrégation est missionnaire, mais réellement pourtant, eucharistique, puisque les membres font quotidiennement, et en se succédant, une heure au moins d'adoration.

Au XVIIe siècle on vit successivement apparaître à Avignon, en 1632, les missionnaires du Saint-Sacrement fondés par Christophe d'Authier de Sisgau, plus tard évêque de Bethléem, institut qui disparut après la Révolution, — en 1639, les Dominicaines de l'Adoration Perpétuelle du Saint-Sacrement, — en 1647, l'Institut de l'Adoration Perpétuelle du Saint-Sacrement de Port-Royal des Champs, — en 1654, les Bénédictines de l'Adoration Perpétuelle du Saint-Sacrement, — en 1671, les Pauvres Filles du Saint-Sacrement, — en 1683, les Religieuses du Corpus Domini.

Au XVIIIe siècle : en 1715, la Congrégation des Sœurs du Saint-Sacrement à Romans, — en 1733, les Religieuses de la Congrégation du Saint-Sacrement, — en 1748, la Congrégation des Sœurs du Saint-Sacrement à Autun, — en 1767, l'ordre des Religieuses de Saint-Norbert, — en 1780, l'Institut des Prêtres du Saint-Sacrement fondé en Calabre, mais qui ne se développa point, ne fut du reste pas approuvé par Pie VI et se fondit dans l'ordre des Rédemptoristes.

Le XIXe siècle vit se fonder et s'épanouir quelques ordres dont le développement et la ferveur sont admirables. En 1807, les Adoratrices Perpétuelles du Saint-Sacrement, — en 1835, les Sœurs de l'Adoration Perpétuelle, — en 1845, la Congrégation des Religieuses de l'Adoration Perpétuelle du Saint-Sacrement, — en 1848, la Congrégation des Dames de l'Adoration Réparatrice, — en 1852, la Congrégation des Sœurs de l'Adoration Perpétuelle et des églises pauvres, —

en 1857, la Société du Très-Saint-Sacrement, destinée par le P. Eymard aux prêtres, et dédoublée en 1858 pour permettre aux Vierges Adoratrices de se grouper sous le nom de Servantes du Très-Saint-Sacrement. En 1857, avait été fondée par la Baronne d'Hooghvort la Société de Marie Réparatrice.

Toutes ces Communautés méritent une mention spéciale, car Dieu, qui est l'inspirateur de ceux qui les ont fondées, a voulu par leur institution répondre à un besoin de l'époque. Il est bien évident, en effet, pour qui veut étudier les faits d'une façon impartiale et surnaturelle, qu'à chaque période avec les besoins qui la caractérisent correspondent des remèdes appropriés. Il serait donc particulièrement intéressant de contrôler, par l'époque où chacune de ces Congrégations parut, la part qu'elle apportait à la piété et les ressources qu'elle offrait aux contemporains qui l'ont vue naître.

Mais ce n'est pas leur histoire que nous écrivons. Disons seulement, en en soulignant quelques-unes, comment par leurs origines, leurs constitutions, et leur but, elles ont développé le culte du Saint-Sacrement et parcouru tout le cycle des manifestations de la piété à l'égard du Divin Prisonnier des Tabernacles.

Parmi elles, les unes, tout en portant dans leur vie le soin d'honorer spécialement le Saint-Sacrement, ajoutent pourtant d'autres travaux. C'est ainsi que la Congrégation du Sacré-Cœur de Jésus et de Marie, autrement dite « Société de Picpus », du nom de la rue où elle s'établit d'abord en 1594, et qui comprend une communauté d'hommes et une autre de femmes, multiplie les œuvres extérieures. Cette Société a pour

but d'honorer tout à la fois la Sainte Enfance de Jésus par l'éducation de la jeunesse, sa vie cachée par l'adoration du Saint-Sacrement de l'autel, sa vie évangélique par les missions, sa vie crucifiée par la mortification. C'est évidemment beaucoup. Nul doute que les religieux et les religieuses de cette Société ne remplissent avec ardeur et fidélité le but de leur institut. Ils ont pourtant un droit spécial à être mentionnés dans ce livre, car leur culte pour le Saint-Sacrement est incontestable, et c'est là qu'ils puisent le secret de multiplier leurs œuvres. Chaque jour, du reste, leur activité se concentre dans une heure d'adoration devant le Saint-Sacrement, et pendant cette heure, en souvenir de la livrée ironique dont les Juifs couvrirent Notre-Seigneur durant sa Passion, ils revêtent un manteau rouge.

Deux autres Congrégations que nous avons nommées n'ont guère qu'une tendance eucharistique, bien qu'elles en portent le nom. C'est ainsi que les Religieuses de la Congrégation du Saint-Sacrement fondée en 1733 et dont la maison-mère était à Perpignan, dirigent des hôpitaux et se livrent à l'éducation. Elles s'obligent à réciter chaque jour l'Office du Saint-Sacrement et à lui faire une visite d'une demi-heure.

La Congrégation des Sœurs du Saint-Sacrement, fondée en 1748 et dont la maison-mère est à Autun, limite son culte à la récitation quotidienne de l'Office du Saint-Sacrement, mais n'est même tenue obligatoirement à aucune visite au Tabernacle. Son but est plutôt charitable : soigner les malades, élever des jeunes filles, aider les malheureux, orner les églises. Mais comme leur fondateur, Monsieur Agut, donnait à ses filles la dévotion au Saint-Sacrement comme source de

grâces et soutien de leur activité, il était bon de ne pas les oublier.

*
* *

Voici une orientation plus nette et plus exclusive vers le Dieu du Tabernacle. Celles-ci sont positivement des adoratrices, par vocation et par fonctions.

La première en date, puisqu'elle remonte à 1639, est la Congrégation connue aujourd'hui sous le nom de Dominicaines de l'Adoration Perpétuelle du Saint-Sacrement.

A elles, ou plutôt à leur fondateur revient l'honneur d'avoir inauguré cette adoration de jour et de nuit, qui se perpétuera dans la suite en de si édifiantes et si fécondes institutions.

Celui-ci s'appelait Antoine le Quien, dominicain et maître des novices au couvent d'Avignon. Son amour pour le Saint-Sacrement était tel qu'il signait : « le P. Antoine du Saint-Sacrement », et qu'il voulait parmi ses frères promouvoir l'adoration ininterrompue.

Malheureusement la perpétuité de ces hommages de piété était bien difficile, pour ne pas dire impossible, dans un ordre adonné à une vie aussi active que celle des Frères Prêcheurs. Il songea donc à grouper des âmes dont l'occupation exclusive fût l'adoration du Très-Saint-Sacrement.

En 1639, à Avignon, il trouva une personne que depuis longtemps il avait préparée à cette mission : Anne Négrel, et avec qui il fonda une maison — dont il la fit supérieure.

Tout de suite la pensée qui domina leur vie fut l'acte de foi constante à l'égard de la Sainte Eucharistie.

Adoration ininterrompue, cela va sans dire. Et comme les premières Mères de cet Institut étaient trop peu nombreuses au début pour se partager les heures du jour et de la nuit, elles passaient auprès du Tabernacle des jours et des nuits entiers. Tout converge là dans leur Institut. Même en dehors de leurs heures d'adoration leur pensée ne quitte pas l'hôte divin. Elles gardent la vie silencieuse et cachée, soigneusement préservées de l'envahissement du monde par une existence strictement cloîtrée et une orientation constante de leurs meilleures intentions vers Notre-Seigneur Eucharistie. Elles s'engagent par leur consécration religieuse au service du Dieu du Tabernacle. Elles s'abordent par ce salut : « Loué soit le Saint-Sacrement ! », elles se quittent par la même formule d'adieu. Si elles écrivent, les premiers mots qui sortent de leur plume sont « Loué le Saint-Sacrement ! ». Au travail, aux repas, à tous les exercices, c'est la même devise qui commence tout, pour tout sanctifier dans une orientation très précise. Si elles sont, par les circonstances, qui se sont évidemment modifiées depuis leur fondation, forcées de rechercher dans le travail des mains leur moyen de subsistance, c'est à la confection et à l'entretien des linges d'autel et des ornements sacerdotaux, à la miniature d'images eucharistiques, qu'elles s'adonnent ; si même elles offrent parfois asile dans leur maison à quelques jeunes filles qu'elles instruisent, c'est, après en avoir fait un choix rigoureux, avec la préoccupation de s'occuper de celles en qui elles ont découvert un attrait particulier pour le Saint-Sacrement. Enfin, un usage touchant qui traduit avec un charme exquis la convergence de toute leur vie vers la Sainte Hostie, c'est qu'il ne se cultive pas une fleur,

dans leurs couvents, qui ne soit réservée à parer le le saint autel.

Leur costume lui-même est une prédication vivante de leur amour pour la Sainte Eucharistie. Sur leur robe noire, ornée d'un scapulaire blanc et d'une chape blanche pour l'adoration, elles portent deux écussons d'argent, à l'image du Saint-Sacrement, l'un à l'endroit du cœur, à titre d'épouse de Jésus-Christ qu'elles aiment uniquement, l'autre sur le bras droit à titre de servante, trop heureuse de se dévouer pour un tel Maître, réalisant en cela ce qui est écrit au Cantique des cantiques : « Pose-moi comme un sceau sur ton cœur, comme un sceau sur ton bras. »

Et leur Règle a soin de leur rappeler dans tous les détails le but exclusivement eucharistique de leur vie, d'en faire, par suite, des âmes ardentes. Des prescriptions minutieuses leur rappellent leur rôle : « Lorsque les Sœurs viendront au chœur, elles salueront le Saint-Sacrement avec une grande révérence et un grand amour. Se mettant à genoux devant la grille et s'inclinant profondément la face contre terre, elles feront de même avant de sortir du chœur..... Elles n'interrompront jamais l'adoration tant de nuit que de jour, même pendant le repas et la récréation ; ce saint exercice fait l'esprit, la vocation et l'emploi particulier de leur Institut.....

« Aimez Dieu pour ceux qui ne l'aiment pas.

« Adorez pour ceux qui méprisent.

« Louez pour ceux qui blasphèment. »

Ajoutons qu'elles unissent la dévotion à la Très Sainte Vierge à l'amour de son divin Fils. La psalmodie de son office et la pratique de son rosaire sont, entre autres, deux exercices quotidiens de leurs com-

munautés, qui se montrent en cela les dignes filles de saint Dominique.

Cet esprit, qui leur a été communiqué au temps de leur fondation, n'a point dégénéré. Leur Règle a traversé sans réforme les vicissitudes de près de trois siècles d'histoire ; et les cœurs qui la suivent en notre XXe siècle ne se sont pas refroidis.

*
* *

Quelques années plus tard, en 1715, naissait la Congrégation des Sœurs du Saint-Sacrement, dont la maison-mère est à Romans, dans la Drôme. Le but principal de l'Institut, tant dans la pensée de son fondateur, l'abbé Pierre Vigne, ancien pasteur protestant de Genève, que dans la Règle acceptée et suivie par toutes les Sœurs, est de rendre un culte spécial à Notre-Seigneur dans l'Eucharistie. L'adoration y est continuelle ; celles-là même parmi les Sœurs qui sont occupées à instruire des jeunes filles ou à soigner les malades ne sont pas dispensées de leur heure quotidienne d'adoration.

En 1767, en Suisse, une Congrégation qui s'intitula : Ordre des Religieuses de Saint-Norbert, fut fondée dans le diocèse de Coire, par Joseph Hély. Là aussi l'adoration est perpétuelle. Les Sœurs ne se contentent pas de leurs hommages individuels et silencieux, elles y ajoutent le chant de quelques cantiques. Et, chose assez curieuse, ces cantiques sont chantés devant le Saint-Sacrement exposé, en langue populaire, dans la circonstance en langue allemande.

La Sœur Marie-Madeleine de l'Incarnation, supérieure des Franciscaines d'Ischia, détacha de son ordre

en 1807 une branche des « Adoratrices Perpétuelles du Saint-Sacrement ». On les a depuis appelées : les Sacramentines. Tout dans leur vie converge vers le Saint-Sacrement : leur costume l'indique, puisque sur leur robe blanche elles portent, bien en évidence, un ostensoir brodé et qu'elles se relaient sans interruption devant le Saint-Sacrement exposé, durant toute la journée, à la vénération publique. La nuit, le Saint-Sacrement est rentré, mais elles continuent leur adoration devant le tabernacle.

Même but et mêmes procédés de la part des Sœurs de l'Adoration Perpétuelle fondées par Mademoiselle de Moëlieu à Quimper, en 1835. Ici le Saint-Sacrement n'est ni jour ni nuit descendu de son trône d'amour. Sans interruption les Sœurs l'adorent. Pourtant elles gardent encore le souci de l'éducation des petites filles pauvres.

*
* *

L'aspect change avec les « Servantes du Saint-Sacrement », qui doivent leur fondation au P. Eymard, en 1858. Celles-ci n'ont pas d'œuvres extérieures. Libres ainsi de toute sollicitude, elles peuvent s'occuper uniquement de Celui à qui elles se sont consacrées ; elles sont donc purement contemplatives. Le Saint-Sacrement exposé leur suffit ; elles n'ont rien autre chose à faire qu'à l'adorer de jour et de nuit.

Leur fondation, du reste — avec celle des Pères du Saint-Sacrement, dont nous parlerons plus loin —, arrivait à propos, dans ce milieu du XIXe siècle où les pensées de la foi étaient tant combattues par une science qui s'enorgueillissait des progrès qu'elle prétendait réaliser.

Et quand le P. Eymard fit consulter Pie IX sur le projet qu'il portait en son cœur d'instituer un Ordre du Saint-Sacrement, celui-ci lui répondit que ce projet venait de Dieu : « Cette œuvre manquait ; l'Église a besoin de ce secours. »

Le P. Eymard avait, d'ailleurs, admirablement précisé l'idée qui servit de base à sa fondation. Se souvenant que l'Église avait institué autrefois la Fête-Dieu pour ranimer la foi à l'Eucharistie niée par les hérétiques, il se dit que, comme remède à une négation devenue presque universelle, il faudrait une Fête-Dieu perpétuelle :

« Le culte de l'exposition du Très Saint-Sacrement, disait-il, est le besoin de notre temps; il faut cette protestation publique de la foi des peuples en la divinité de Jésus-Christ et en la vérité de sa présence sacramentelle. C'est la meilleure de toutes les réfutations à opposer aux renégats, aux apostats, aux impies et aux indifférents. Ce culte est nécessaire pour sauver la société. La société se meurt parce qu'elle n'a plus de centre de vérité et de charité, mais elle renaîtra pleine de vigueur quand tous ses membres viendront se réunir autour de la vie, à Jésus dans l'Eucharistie. Il faut Le faire sortir de sa retraite pour qu'Il se mette de nouveau à la tête des sociétés chrétiennes, qu'Il dirigera et sauvera. Il faut lui construire un palais, un trône royal, une cour de fidèles serviteurs, une famille d'amis, un peuple d'adorateurs. »

Il rencontra, pour l'aider dans son œuvre, une âme d'élite, que Dieu avait préparée à ce rôle par une nature élevée, délicate, portée dès son enfance à un amour de Dieu, qu'elle voulait développer dans le silence et la prière et qui se concentrait tout entier sur le taber-

nacle. Mademoiselle Marguerite Guillot avait entendu le P. Eymard pendant qu'il prêchait un Carême à Lyon en 1845. Elle lui confia son âme ; lui, en fit la première de ses « Servantes du Saint-Sacrement » lorsque, après l'avoir façonnée pour sa tâche, il lui confia en 1858 le soin de diriger et de développer la famille religieuse dont elle devenait la Mère sous le nom de Mère Marguerite du Saint-Sacrement. L'œuvre s'est abondamment développée. Parties de Paris, transférées à Angers, où elles eurent en 1864, à proprement parler, leur première maison, elles prirent, le 26 mai, sous la présidence de l'évêque d'Angers, leur beau costume blanc et leur nom de Servantes du Saint-Sacrement. Le P. Eymard exposa lui-même le Saint-Sacrement, et les Sœurs commencèrent avec lui l'adoration qu'elles n'ont pas interrompue depuis.

Cette Congrégation, comme son nom l'indique, se consacre donc uniquement au service de Notre-Seigneur dans son état eucharistique et me paraît la plus nettement orientée dans ce sens, de toutes les Congrégations rencontrées jusqu'alors et dont il a été fait mention plus haut. Son œuve essentielle, à laquelle elle ne pourrait renoncer sans cesser d'être ce que l'a faite son fondateur, c'est l'adoration perpétuelle du Très Saint-Sacrement perpétuellement exposé. Dès qu'une maison nouvelle est suffisamment constituée, l'exposition et l'adoration ne doivent y cesser ni le jour ni la nuit, — sauf, selon la loi liturgique, les trois derniers jours de la Semaine sainte. Toutes les religieuses y sont tenues personnellement. Le tour de chacune revient trois fois en vingt-quatre heures, c'est-à-dire toutes les huit heures, variant cependant chaque jour, de sorte que chacune parcoure successi-

vement en une semaine toutes les heures du jour et de la nuit.

En plus de ces adorations silencieuses, la Communauté récite en chœur le grand office de l'Église. La messe, le chapelet et la bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement rassemblent encore les adoratrices aux pieds de Notre-Seigneur.

Le reste du temps, après que l'on a satisfait aux emplois matériels, nombreux dans une Communauté qui cherche à se suffire, est encore consacré au Saint-Sacrement, soit par la lecture pour le mieux connaître, soit par des travaux d'ornements sacrés ou autres objets du culte, pour le mieux honorer.

Et que l'on remarque bien que pour la première fois nous voyons revivre dans une même pensée Notre-Seigneur dans son Sacrement et la Très Sainte Vierge, qui en réalité fut la première, la plus constante et la plus parfaite des adoratrices. L'idéal de ces religieuses est de reproduire la vie de la Très Sainte Vierge au Cénacle, non pas seulement sa vie de retraite et de silence, mais sa vie d'adoration. Et de même que Marie n'eut pas de titre qui lui fut plus cher que celui de Servante du Seigneur, que durant toute sa vie en effet elle a toujours servi, elles aussi se proclameront : les Servantes du Saint-Sacrement. Nous voilà enfin en possession du véritable esprit d'adoration, unissant à la fois l'humilité et la ferveur, la solitude et le dévouement.

Leur méthode d'adoration, du reste, réalise à merveille cet esprit. De même que les devoirs de la créature envers le Créateur se ramènent à quatre points : l'adoration, l'action de grâces, la réparation et la prière, ainsi les Servantes du Saint-Sacrement rempliront tous ces devoirs.

Il y a des Congrégations qui s'adonneront à l'adoration, d'autres à la réparation, d'autres à l'action de grâces, d'autres à la supplication. Le P. Eymard a entendu donner à ses filles la charge de remplir envers l'Eucharistie tous ces devoirs; et la forme ordinaire de leurs oraisons devant le Saint-Sacrement sera de parcourir successivement ces quatre actes, tout en laissant à la piété personnelle, heureusement et suavement dirigée par l'Esprit-Saint, la latitude de faire dominer tel ou tel acte, qui cadrera mieux avec les aptitudes ou les dispositions personnelles.

Leur influence, d'ailleurs, ne se limite pas à l'espace restreint d'une chapelle, aussi splendide soit-elle.

Par cela seul qu'elles élèvent à Notre-Seigneur des trônes et qu'elles l'y maintiennent exposé en restant en adoration à ses pieds, elles procurent à Dieu une gloire immense et ouvrent au monde une source de grâces. « Quand je serai élevé de terre, a dit Notre-Seigneur, j'attirerai tout à moi. » Aussi le vénérable P. Eymard disait-il : « Inutile que nos maisons soient nombreuses en religieux; une fois que Notre-Seigneur est sur un trône, cela suffit. » Heureuses donc les villes qui possèdent ces sanctuaires! Heureux les fidèles qui peuvent les fréquenter!

Les chapelles des Servantes du Très Saint-Sacrement ont toujours des adorateurs, les communions y sont nombreuses. Les fidèles s'y font agréger à la Congrégation du Saint-Sacrement pour participer à ses indulgences, ils en prennent surtout l'esprit, qu'ils puisent dans les écrits de son fondateur; et ainsi les chapelles de la Congrégation du vénérable Père Eymard deviennent des foyers d'où l'amour eucharistique rayonne. De là le feu se répand dans les prêtres par l'Œuvre

des Prêtres Adorateurs, dans les fidèles très fervents par la Fraternité eucharistique qui demande à ses membres une heure par jour d'adoration, dans les autres par l'Agrégation qui ne demande qu'une heure par mois. Voilà les foyers que le Vénérable voulait allumer partout afin d'entourer la terre d'un réseau de feu. Que ses mailles se rapprocheraient davantage si les vocations étaient plus nombreuses ! On désire de nouvelles fondations ; ce qui les arrête, c'est le défaut de sujets. Demandons donc à Dieu, pour son Fils, de nombreux adorateurs et adoratrices : « Personne ne vient à moi, dit Jésus, si mon Père ne l'attire. »

CHAPITRE XVI

La Réparation

Les siècles qui s'avancent ne rendent, hélas! ni plus prudente ni plus reconnaissante la pauvre humanité. Vers Dieu elle fait monter sans cesse les cris de haine ou les paroles de mépris ou les gestes d'indépendance coupable.

Le XIXe siècle, en particulier, si grand par tant de côtés, est d'une extraordinaire inconséquence au point de vue religieux. La marée de l'immoralité et du crime monte inlassablement. Le sociologue, l'économiste, l'homme d'État, n'envisagent ce phénomène contemporain qu'au point de vue politique et social. Leurs conclusions sont déjà terrifiantes. Le chrétien, lui, voit plus haut et plus loin. Aux yeux de la foi, ces crimes dont s'encombre la chronique quotidienne des journaux ne sont pas seulement des atteintes à l'ordre public, à la famille, à la propriété, à l'État; ils sont surtout des péchés, c'est-à-dire des outrages à la souveraine bonté, des violations audacieuses de la souveraine justice : péchés énormes par leur malice, leur répétition, les degrés élevés d'où ils descendent, la multiplicité et l'universalité de ceux qui les commettent, la destruction systématique et prolongée de l'état de soumission qui doit se manifester dans l'humanité à l'égard de Dieu.

L'immoralité croissante surtout multiplie presque à l'infini les péchés de luxure. Comme au temps du déluge, « la terre s'est corrompue et remplie d'iniquité (1) », et d'une iniquité qui tue la race en ses possibilités de naître ou dans ses premières éclosions.

Joignez à cela les péchés d'impiété, les blasphèmes vomis quotidiennement par des milliers de bouches humaines ou coulant à flots, prémédités et réfléchis, de la plume des écrivains, pour se reproduire ensuite à des millions d'exemplaires par la presse, vraie machine infernale.

Passez aux vols officiels des biens sacrés, qui ont dépouillé l'Église de ses propriétés et jusqu'aux morts de leurs fondations ; aux violences contre les personnes consacrées à Dieu ; aux discussions parlementaires qui les ont froidement décidées, aux circonstances criminelles qui ont accompagné leur exécution, aux innombrables complices qui y ont participé.

Et les vols sacrilèges par les malfaiteurs de plus en plus nombreux qui, à la cupidité qui leur fait dérober un peu d'or et d'argent dont sont faits les vases eucharistiques, joignent souvent la profanation, en jetant n'importe où les Saintes Espèces qu'ils ont souillées.

Et les crimes horribles de Judas, les communions sacrilèges, qu'en dira-t-on? Et l'immense foule des baptisés qui portent dans leur cœur et dans leur vie l'insensibilité écœurante à l'égard des mystères chrétiens ou des pratiques imposées par l'Église, qui en énumérera la suite et l'ingratitude?

Le monde affecte de ne point voir. Les injustices les plus criantes commises contre l'Église, ses ministres

(1) Gen., VI, 11.

ou ses biens, propriété immédiate de Dieu, passent ou inaperçues ou facilement excusées. Le temps, qui emporte tout, couvre rapidement du voile de l'oubli les crimes les plus monstrueux. Malheureusement le temps ne rétablit pas la justice divine violée. Elle exige une réparation. Ou bien cette justice la prendra d'elle-même ; ou bien d'autres âmes, ferventes, généreuses, uniront leurs sacrifices personnels au grand sacrifice de Jésus, médiateur universel par la rédemption.

Mais ces âmes où les trouver ?

Dieu y pourvut. Au début du XIXe siècle, le 2 mai 1809, naissait, à Montauban, Théodelinde Dubouché, qui était destinée à inaugurer cette forme d'adoration. Tout de suite Dieu marqua de son emprise cette âme qu'il s'était choisie. Il suppléa même par ses interventions spirituelles aux négligences de piété volontaires ou inconscientes dont accompagnait son éducation le milieu indifférent où elle était née. Ame d'artiste, d'une délicatesse incroyable, esprit distingué et d'une intelligence remarquable, musicienne et peintre d'avenir, mais puisant dans son talent le secret de découvrir, derrière les spectacles qu'elle peignait ou les harmonies qu'elle entendait, le Créateur qui les lui avait inspirés, elle était surtout sensible aux ingratitudes qui blessent le Cœur sacré de l'Hôte divin des tabernacles. Et après de multiples révélations, de multiples épreuves (1), le projet qu'elle nourrissait depuis longtemps d'être Réparatrice, et de grouper près d'elle d'autres Réparatrices, prit corps et se réalisa.

On était en 1848. Théodelinde Dubouché, qui se

(1) *Vie de la Vénérable Mère Marie-Thérèse* par Mgr d'Hulst; de Gigord, 1923, 6e édition.

trouvait à cette époque habiter les dépendances extérieures du couvent des Carmélites de la rue d'Enfer, où elle espérait bien quelque jour faire profession, réunissait dans son habitation quelques personnes qui, comme elle, songeaient, soit à se préserver du monde, soit positivement à se préparer à la vie religieuse. Les troubles de février de cette année avaient montré à beaucoup d'âmes la nécessité d'apaiser la justice divine outragée par les crimes des hommes. A la rue d'Enfer, on s'efforçait de réparer en priant en face d'une image de la Sainte Face couronnée d'épines, que Théodelinde avait peinte à genoux et ne prenant modèle que sur le type intérieur que Dieu lui avait montré. Aux sept personnes qui vivaient avec elle s'en étaient ajoutées de 250 à 300 autres. Chaque jour on communiait, on prolongeait les prières en réparation de tous les crimes qui se commettaient. En réalité ces âmes d'élite n'avaient été réunies que pour une « quarantaine » de prières. Mais le succès inspira à Mademoiselle Dubouché de les grouper en association réparatrice. De sorte qu'en juin, pendant la lugubre série des quatre journées tristement célèbres, qui commençaient avec l'octave de la Fête-Dieu (1), les Français s'égorgeaient dans les rues, les associées de la Réparation priaient devant la Sainte Face, au-dessus de laquelle maintenant, en raison de la période liturgique, trônait l'ostensoir.

L'exposition ne devait durer que pendant les heures du jour. Téodelinde obtint du supérieur l'autorisation de la prolonger jusqu'à onze heures du soir, chaque

(1) La Fête-Dieu tombait, cette année 1848, le jeudi 22 juin; le lendemain 23 fut la première des journées de Juin.

jour de l'octave et même par deux fois, durant la nuit entière. Elle obtint même une nouvelle nuit d'exposition le lendemain de l'octave. C'est cette nuit-là, d'après ses propres révélations, qu'elle comprit que Notre-Seigneur lui disait : « Je veux des adorations et des réparations pour apaiser la justice de mon Père » ; mais que toutes ces associations étaient insuffisantes, qu'il lui fallait une consécration religieuse.

Elle crut que la fondation d'un Tiers-Ordre régulier répondait au désir que lui exprimait Notre-Seigneur. Comme elle était l'hôte habituelle du Carmel, elle pria la Prieure d'accepter comme une branche séculière de son Ordre une association qui garderait assez d'indépendance pour pratiquer et répandre librement la dévotion réparatrice. Le 6 août 1848, ce Tiers-Ordre était fondé et l'adoration se faisait perpétuelle de jour et de nuit. Au bout d'un an on s'aperçut des difficultés que présentait cette vie mixte. Et en 1851, le Tiers-Ordre se fransformait en congrégation indépendante.

Ce qui anime son esprit, c'est une conception qui *a priori* paraît étonnante : la pensée de reproduire la vie de Nazareth. On aurait cru qu'une nouvelle famille religieuse, spécialement vouée à la réparation du péché, eût emprunté aux ordres anciens ce que leur extérieur a de plus austère, ce que leur esprit a de plus rigide, ce que leurs pratiques ont de plus pénible.

Ce n'est point du tout ainsi que le comprit Téodelinde Dubouché, devenue la Mère Marie-Thérèse. Voulant unir sa réparation et la réparation de ses filles à la seule réparation qui puisse s'appeler de ce nom : celle de Notre-Seigneur, elle remarqua que, à Nazareth, le Verbe divin semble plus anéanti et de façon plus

prolongée que dans tous ses autres mystères; et cela, surtout à cause du genre de vie qu'il embrasse, à la fois modeste et laborieuse : la vie de l'ouvrier. Le travail, c'est le précepte divin, la première réparation demandée par Dieu à l'homme pécheur. Aussi ajoutait-elle : « J'aime bien mieux voir mes sœurs laver le linge sale et essuyer la boue des pieds de ceux qui passent, que de les voir prendre des sœurs converses pour les servir, afin de pouvoir vaquer à la pénitence. »

Nazareth lui paraissait le type idéal de la réparation sur cette terre : « La réparation la plus excellente, disait-elle, est l'amour de Dieu et du prochain, parce que ce sont les révoltes des créatures contre ces deux commandements qui sont la cause de tous les péchés sans exception. Or Jésus pratiquait divinement la charité à Nazareth; il aimait tous les hommes en Marie et en Joseph, et en les aimant il les réparait. Marie et Joseph par leur charité envers Jésus réparaient l'indifférence de toutes les créatures pour leur Dieu, et en s'unissant aux adorations que le Sauveur rendait à son Père, ils glorifiaient le Créateur d'une manière parfaite et suppliante. »

Ainsi reproduire Nazareth, la réparation de Nazareth, ce sera désormais la pensée qui guidera et la Mère Marie-Thérèse et les filles qui se mettront sous sa direction. La pensée est assez neuve pour que nous la soulignions, elle est assez féconde pour produire les fruits de sanctification qu'elle connut depuis.

D'autre part, le Saint-Sacrement prolonge réellement la présence du Christ sous les Saintes Espèces; et l'humilité de la vie qu'il y mène ressemble à l'humilité de sa vie de Nazareth. C'est donc auprès du Saint-Sacrement exposé perpétuellement qu'elle placera le

centre de ses réparations. En effet, exposer le Saint-Sacrement c'est produire aux regards la vie cachée de Jésus-Christ, car on a beau exposer l'Eucharistie, on ne lui ôte pas ses voiles. Le pain vivant, quoi qu'on fasse, restera toujours un mystère. Mais s'approcher du Dieu caché, unir ses prières aux siennes, ses expiations aux siennes, son amour au sien, c'est leur donner une valeur sans égale : c'est le contempler de plus près pour se mieux conformer à sa divine ressemblance. Aussi la divine Hostie devient pour Marie-Thérèse le modèle de la vie de Nazareth. Vivre près d'elle, c'est s'unir à la fois aux honneurs que Jésus rendait à son Père, et aux bienfaits qui en découlaient sur ses frères.

De plus, comme le pain eucharistique est laissé, abandonné, méprisé; que le tabernacle où il repose devient trop souvent une prison où on l'enferme; que les hommes ne le reçoivent pas, et que les prêtres eux-mêmes n'ont pas pour lui tout l'amour qui lui est dû, qu'il n'a pas de garde, tout roi qu'il est; qu'il n'a pas d'adorateurs, bien qu'il soit Dieu, pourquoi ne pas lui assurer des âmes qui soient à la fois adoratrices pour reconnaître sa Majesté et réparatrices pour protester par leur amour contre l'ingratitude de leurs frères ?

La pensée était belle, mais celle qui l'avait eue ne se reconnaissait pas plus novatrice qu'elle n'était ambitieuse. Si elle voyait clairement l'opportunité d'organiser une adoration réparatrice, elle sentait plus vivement encore la nécessité de rattacher l'institut nouveau à une tige antique, vigoureuse et possédant à fond la sève du Christ. Naturellement elle pensait au Carmel, qu'elle connaissait, où elle se trouvait, vers

qui d'abord elle s'était sentie attirée. Dieu ne voulait point cela. Il prétendait avoir son Ordre à Lui, d'adoration réparatrice. Aussi, tout en gardant l'esprit de sainte Thérèse, la doctrine du Carmel, la branche de l'Adoration Réparatrice vit de sa vie propre. Modelée sur Nazareth, consacrée à l'Eucharistie, vivifiée par l'esprit du Carmel, elle continue dans le silence et la prière l'œuvre merveilleuse aperçue et voulue par la fondatrice.

« Enrichi des grâces du Cloître, sans en avoir les infranchissables barrières, le nouveau sanctuaire devait avoir une porte ouverte sur le monde pour appeler les adorateurs, leur permettre de joindre leurs hommages à ceux des épouses de Jésus-Christ et former en quelque sorte l'école de l'Adoration perpétuelle. Cette création devenait ainsi tout ensemble une œuvre de religion et une œuvre de zèle, unissant aux mérites de la retraite l'apostolat de l'exemple et de la prière (1). »

*
* *

La Très Sainte Vierge avait tenu une trop grande place dans l'œuvre de la réparation du monde, pour que son nom ne fût pas quelque jour associé aux œuvres de réparation instituées auprès de l'Hostie Sainte. De fait, le XIXe siècle vit la fondation de cet Ordre qui porte le nom très significatif de Marie-Réparatrice.

La fondatrice, Émilie d'Oultremont, se rattachait par sa famille à de bien touchants souvenirs. Elle était l'arrière-petite-fille de Sophie Mastaï Ferretti,

(1) *Vie de la Vénérable Marie-Thérèse*, Avant-propos, p. IX.

sœur de l'aïeul de Pie IX qui fut, chacun le sait, le pape de l'Immaculée-Conception. De plus, elle prit naissance à Liège, et était de ce fait la compatriote de sainte Julienne du Mont Cornillon, à qui le monde catholique doit l'institution de la fête du *Corpus Christi*. Et, détail qui n'est pas à dédaigner, la ville de Liège, qui, après Rome, fut la première à adopter l'adoration perpétuelle où elle fut érigée en 1756, obtint cette érection par un bref de Clément XIII, en 1764, à la prière de Monseigneur d'Oultremont, évêque de cette ville, et arrière-grand-oncle d'Émilie (1).

Née le 11 octobre 1818, elle unit très rapidement dans son âme les trois grandes dévotions qui occupèrent sa vie : le Sacré-cœur, le Saint-Sacrement, la Très Sainte Vierge.

Mariée, en 1837, au baron d'Hooghvort, elle passa ses dix années de vie conjugale dans la pratique la plus édifiante de l'amour de Dieu et de la communion quotidienne, et quand son mari mourut en 1847, elle fit vœu d'appartenir tout entière et uniquement au Maître éternel.

Or, le 8 décembre 1854, le jour même de la proclamation du Dogme de l'Immaculée Conception, la baronne d'Hooghvort comprit, d'après ce que lui inspirait la Très Sainte Vierge, que Jésus en remontant au ciel n'avait pas quitté la terre ; qu'il n'en était pas de même pour elle, Marie, et que son cœur de mère souffrait de ne plus être là pour l'entourer d'adoration, de respect, de tendresse et d'amour ; que ce qui l'affligeait profondément c'étaient les outrages, les sacrilèges, les profanations et les insultes de tout

(1) Bertholet, p. 120.

genre dont Jésus était comblé, sans qu'elle pût le consoler, l'entourer de son amour et de ses soins, pour guérir les blessures qui lui sont faites (1).

La Société de Marie-Réparatrice prit naissance ce jour-là, du moins dans la pensée de celle qui devait en être la fondatrice. Celle-ci lui assigna comme but : la Réparation envers Jésus, avec Marie, à l'exemple et avec l'aide de Marie.

Elle fut fondée en fait le 11 octobre 1855, avec quatre personnes; le 8 novembre, elle en comptait huit, le 13 elle s'installait dans la rue Monsieur, et le 21 novembre, jour de la Présentation de Marie au Temple, commençait le postulat, la récitation en commun de l'Office de la Sainte Vierge.

Ce ne fut qu'aux derniers jours de janvier 1857, dans le diocèse de Strasbourg, où Monseigneur Roess avait prié les nouvelles Religieuses de s'établir, que leur fut permise l'adoration du Saint-Sacrement. Elles l'ont assurée depuis dans toutes leurs maisons.

Le but en est clair, et éclate, rien qu'en prononçant le nom de la Société. Il s'agit de réparer par Marie, avec Marie, auprès de Jésus.

Évidemment la Réparation s'impose à toute âme aimante, et des Congrégations religieuses l'avaient déjà compris. Mais l'union à Marie pour honorer Jésus est une pensée originale et qu'il est important de signaler.

D'autre part, s'il s'est formé à travers les âges des œuvres de réparation, privées ou publiques, adorations réparatrices, messes, communions réparatrices, prières et pénitences réparatrices ; si même le besoin de répa-

(1) *La Société de Marie-Réparatrice*, par le P. Delaporte, p. 32.

rer surtout les outrages commis envers la Sainte Eucharistie a suscité dans les œuvres catholiques des dévoûments innombrables, toutes ces satisfactions, ces expiations, ces réparations, ou bien ne sont que d'un jour, ou bien n'ont en vue qu'une sorte d'outrages.

La Société de Marie-Réparatrice s'engagera par vœu à la Réparation permanente et incessante de tous les outrages commis sans cesse, nuit et jour. Elle continuera ainsi auprès de Jésus, toujours présent et délaissé parmi nous, la vie aimante, vigilante, priante et agissante de Marie.

Pour que la Réparation soit efficace et complète, elle exige contemplation et action. Contemplation pour compenser, dans la mesure du possible, les oublis et les outrages, en demeurant comme Madeleine aux pieds du Maître oublié et outragé; pour lui rendre respect et honneur, pour se pénétrer de sa vie, pour se retremper par la méditation de ses grandeurs et de ses abaissements dans le zèle et l'esprit du sacrifice. Action pour se dépenser comme Marthe au service, aux intérêts, à la gloire du Maître.

La réparation envers Dieu offensé surtout dans le mystère de l'Eucharistie s'accomplit d'abord par l'adoration du Saint-Sacrement. Ainsi chaque jour il reste exposé de 7 heures à la fin du jour, et les adoratrices se succèdent à ses pieds de demi-heure en demi-heure, vêtues de la robe blanche et du scapulaire bleu, et portant sur la poitrine l'image d'un Cœur orné d'un double emblème. A l'extérieur, c'est le Cœur de Jésus, avec cette devise : « *Ignem veni mittere in terram, et qüid volo nisi ut accendatur?* » Au revers, c'est le Cœur de Marie avec cette parole du Cantique : « *Dilectus meus mihi et ego illi, qui pascitur inter lilia.* »

De plus, toutes les nuits, de minuit à une heure, deux religieuses adorent devant le Tabernacle, et le jeudi de chaque semaine, en mémoire de l'institution de l'Eucharistie et de la Passion, ainsi que les trois nuits qui précèdent le mercredi des Cendres, le Saint-Sacrement reste exposé sans discontinuer de jour et de nuit.

Pour exercer auprès des âmes leur œuvre d'apostolat, elles prient d'abord et elles réparent pour elles aux pieds de l'Hostie Sainte, ce qui n'est pas la moindre ni la moins efficace façon de leur faire du bien. Elles ouvrent aussi leurs maisons à celles qui désirent se recueillir sous la protection de Marie Immaculée et aux pieds de Notre-Seigneur, dans le silence, la solitude et la prière. De là l'œuvre féconde des retraites.

Elles y ajoutent encore les catéchismes préparatoires à la première Communion ou la persévérance, et, partout où la chose est possible, des congrégations et des patronages de jeunes filles.

*
* *

Nous avons parlé, plus haut, des Servantes du Saint-Sacrement, adoratrices perpétuelles en face de l'Hostie Sainte, qui concentre tous leurs efforts et occupe exclusivement toute leur vie.

Le P. Eymard, qui est leur fondateur, n'avait pas limité à cet Ordre contemplatif l'ardeur de son zèle. Il voulait non seulement que le Saint-Sacrement fût adoré, mais qu'il fût connu. C'est de cette double pensée que procède la fondation des Pères du Saint-Sacrement : « Tous les mystères de Jésus et de Marie ont un corps religieux qui les honore, les perpétue, en

continue l'esprit, les influences, la vie : seule l'Eucharistie n'en a pas », avait-il coutume de dire. De là son idée toute surnaturelle et tout apostolique : établir des Religieux qui soient pour Lui d'abord, pour attirer à Lui ensuite. Lui, c'est-à-dire le Dieu de l'Eucharistie.

L'Ordre sera donc d'abord contemplatif.

Devant le Saint-Sacrement perpétuellement exposé, les Religieux, Prêtres et Frères se succéderont à des intervalles de huit heures, pour faire chacun trois adorations d'une heure, deux le jour et une la nuit, adoration qui se fera à genoux, en silence, aidée par une ferveur que la vie d'union avec Jésus-Hostie, étudié, contemplé, devra développer ; adoration en face du Saint-Sacrement exposé sur un trône de fleurs et de lumières et qui constitue ainsi, par l'éclat dont il est entouré, une sorte de Fête-Dieu perpétuelle.

Il est facile de se rendre compte de l'importance et de l'opportunité de cette œuvre. Fondée en 1855, louée par Pie IX en 1859, reconnue en 1863, approuvée enfin en 1875, elle arrivait au moment où le naturalisme s'installait dans les âmes et passait par elles dans la société. Il était donc nécessaire de rétablir dans les esprits des pensées saines et de surnaturelles réalités.

C'était en effet l'époque où A. Comte, mort en 1857, fondait cette doctrine à courte vue : le Positivisme, qui confine la connaissance humaine dans l'unique domaine de l'observation des forces de la matière et l'étude des lois mathématiques qui régissent ces forces. Littré, en 1845, en avait donné un résumé qui avait jeté quelque lumière sur cette doctrine nouvelle, et Taine, dans son livre *L'Intelligence*, publié à la même époque, l'avait revêtue de son style, qui l'avait imposée.

En 1858, Proudhon écrivait son ouvrage : *De la justice dans l'Église et la Révolution*, où une poésie détrempée de mysticisme affecte la négation la plus blasphématoire, que Saint-Beuve défendait avec impiété à la même époque. Havet écrivait en tête de son *Christianisme et ses Origines* : « Le fondement de toute critique est d'écarter de la vie de Jésus le surnaturel. Cela emporte du même coup dans les Évangiles ce qu'on appelle des miracles. »

Ce cynisme et cette partialité, un homme s'apprêtait à en tirer les conclusions pratiques. Il s'appelait Renan et écrivait, en 1863, la *Vie de Jésus*. C'est du Strauss démarqué, avec des prétentions critiques qui sont des malhonnêtetés historiques, avec un respect simulé qui est pire que le blasphème, des conclusions qui, enveloppées dans un style prenant en des « peut-être » ou des « probablement », trompent sciemment le lecteur. Ouvrage sans valeur qui n'a cessé malheureusement, en raison du bruit intéressé que l'impiété fit autour de lui, de propager un mal immense.

La politique, du reste, suivait le mouvement d'hostilité religieuse. Cavour, ministre de Victor-Emmanuel, alors roi de Piémont, posait au Congrès de Paris, en 1856, la question italienne, qui n'était autre chose que la question romaine, tranchée, comme on le sait, en 1868, par l'invasion des États pontificaux, par les troupes de Garibaldi. Il commençait ainsi cette campagne de pamphlets, de calomnies, d'outrages, de persécutions que l'impiété a étendue depuis à tout ce qui touche de près ou de loin, en Italie et ailleurs, la religion, ses ministres, ses cérémonies, ses libertés. Or, il n'en est pas de plus impressionnante que l'affirmation solennelle de la foi à la présence

réelle, l'exaltation publique de la personne adorable de Jésus-Christ renfermé et bien vivant dans l'Hostie Sainte.

Lui assurer alors des religieux et des prêtres qui s'assignent comme tâche d'affirmer cette présence par le culte qu'ils lui rendent, et qui se donnent ainsi la mission de faire comprendre que cette présence est réelle, c'est travailler à rétablir ses droits méconnus, à reconstruire l'ordre des choses que le naturalisme prétend supprimer. Alors que la société ne fait de fonds, dans toutes ses entreprises, que sur les ressources humaines, les forces naturelles de la science, de l'expérience et du nombre, que les chrétiens eux-mêmes se sont laissé pénétrer plus ou moins consciemment de ce naturalisme pratique, n'est-il pas salutaire qu'un groupe de prêtres se donne à la vie de prière, à cette vie contemplative, toute surnaturelle dans ses moyens comme dans sa fin et qui fait large place à Dieu et à son action?

Mais parce que le cœur de ces fervents adorateurs ne peut se contenter des honneurs particuliers qu'ils rendent au Saint-Sacrement, n'est-il pas juste qu'ils éprouvent le besoin d'en propager la dévotion? Ils seront donc aussi les Prédicateurs du Saint-Sacrement. Tous les ministères qui ont l'Eucharistie pour objet direct ou indirect leur seront chers. La prédication de l'adoration perpétuelle et des Quarante Heures, les retraites de première Communion dans les paroisses, les collèges et les pensionnats, le souci d'amener à la Table Sainte les adultes qui auraient négligé le grand bienfait de la Première Communion, n'auront pas de plus ardents apôtres qu'eux. Et comme le prêtre est le serviteur-né de l'Eucharistie qu'il consacre, ils lui

rappelleront, dans ses retraites pastorales ou dans les retraites particulières, qu'ils lui offriront perpétuellement dans leurs maisons, que le foyer de son zèle, la fécondité de son ministère, le moyen efficace par excellence de la sainteté sont au Tabernacle.

*
* *

Pourquoi ne pas noter aussi — ne serait-ce que pour provoquer, même dans le monde, des imitatrices — la Congrégation de l'Adoration Perpétuelle et des églises pauvres? Fondée à Bruxelles en 1852, par Madame Anna de Meeuns, cette association est également contemplative, avec cette différence pourtant que l'Exposition du Saint-Sacrement ne se fait que deux ou trois jours par semaine. Mais elle ajoute, comme les Pères du Saint-Sacrement, le souci d'étendre pratiquement le culte de l'Eucharistie. Elles y emploient alors la forme de dévouement que leur sexe leur indique; elles travaillent des mains à confectionner pour les églises pauvres des ornements qui embellissent un peu les « Bethléem » que sont souvent les églises dépourvues de ressources. La règle leur fait un devoir de vaquer plusieurs heures chaque jour à ces pieuses occupations.

Oserions-nous ajouter que d'autres Congrégations procurent, par les retraites auxquelles elles convient les âmes qui répondent à leur appel, le bienfait de méditer aux pieds du Saint-Sacrement?

Les Dames du Cénacle, de la Retraite, groupent ainsi, auprès de l'Hostie Sainte exposée et bénissante, des élites chaque semaine renouvelées et qui propagent ensuite les lumières et l'amour qu'elles ont

puisés là. Ainsi se réalise pour elles et pour d'autres la parole sacrée : « *Accedite ad eum et illuminamini.* »

Du reste, le zèle de toutes les Congrégation eucharistiques aspirait depuis longtemps à se répandre au dehors. La vie religieuse en communauté avec ses règles, ses sacrifices, ses mérites de tout instant, suppose des conditions spéciales, un appel de la grâce, des aptitudes de la nature, la générosité d'une volonté qui consent à renoncer volontairement à des satisfactions légitimes pour s'immoler dans la mortification. Ceci n'est point le lot de toutes les âmes. Mais à côté de celles qui peuvent et qui veulent s'immoler, pourquoi d'autres, par une association qui serait d'ailleurs toute à leur avantage, ne bénéficieraient-elles pas des pratiques de piété qui leur sont possibles, et de leur union morale avec celles qui du fond du cloître font mieux qu'elles ?

De là est venue la pensée de ces Agrégations pieuses aux Congrégations canoniquement reconnues.

La plupart des Congrégations dont nous venons de parler ont autour d'elles, groupées par la prière, des multitudes d'âmes qui, dans le monde, se pénètrent de l'esprit et adoptent, dans la mesure où elles le peuvent, les pratiques de piété qui ont trait à des manifestations eucharistiques.

Il serait superflu de reprendre chacune des Congrégations dont nous venons de parler, pour donner le programme des associations qu'elles se sont adjointes. Elles se ressemblent tellement, le programme est tellement identique, qu'il suffit d'en indiquer les grandes lignes. Celui de l'Adoration Réparatrice de la rue d'Ulm, à Paris, nous servira de modèle.

Les associés s'engagent à avoir la bonne volonté

d'empêcher, chacun autant qu'il le peut, selon les circonstances et la position qu'il occupe, les blasphèmes contre la Majesté divine, les outrages à la religion et la profanation du dimanche; — et de les réparer quand ils n'auront pu les empêcher. « Ils feront inscrire leurs noms sur le registre des associés; prendront, pour chaque mois, au moins une heure fixe, à jour déterminé, et feront l'adoration réparatrice devant le Saint-Sacrement exposé dans la chapelle de l'Institut ou de toute autre église ou même dans leurs propres maisons. — Ils réciteront chaque jour quelques prières spéciales en union avec les membres de la Congrégation à laquelle ils sont associés. »

Ainsi la famille s'étend. Par cet appel aux bonnes volontés, et par les exigences faciles qu'il suppose, il y a là toute une série de mérites qui s'accumulent, et l'adoration comme la réparation augmentent leur valeur du nombre même des adorateurs. Inutile d'ajouter que l'Église a enrichi de nombreuses et importantes faveurs spirituelles les pratiques de ces Associations.

*
* *

Il est impossible de ne pas ajouter, à cette lignée d'âmes adoratrices et évangélisatrices, cette famille qui a su, à notre époque, joindre l'adoration à l'action et s'intituler en toute vérité : Adoratrice-Apôtre. Se servir de l'adoration pour déverser, par la prière sur les âmes, le fruit de son oraison, mieux que cela : puiser dans une adoration perpétuelle la force et la lumière à répandre ensuite autour de soi; cultiver du même cœur Jésus exposé de jour et de nuit, et les âmes qui doivent vivre de sa vie; c'est là une idée

neuve, qu'il n'est pas possible de ne pas souligner. C'est l'idée qui domine l'œuvre de Marie-Auxiliatrice.

Fondée à Toulouse, en 1864, par Sophie de Soubiran, en religion Mère Marie-Thérèse, cette œuvre s'abrite sous le nom de la Vierge Marie. Chacune des Sœurs doit de toute nécessité faire précéder de ce nom béni le nom qui lui est assigné : la fondatrice s'y était engagée par vœu le 8 septembre 1862. De plus, en y ajoutant le nom d'Auxiliatrice, elle en fixait le sens apostolique. Elle se vouait donc à la fois à la contemplation eucharistique et à l'action.

Marie : c'est bien la plénitude de vie surnaturelle coulant à flots pressés de la divine Eucharistie dans l'âme des religieuses, comme elle s'écoulait jadis abondante et ardemment recueillie de Jésus dans l'âme de sa Sainte Mère. Mais c'est aussi une plénitude soigneusement dérobée aux regards des hommes, et seulement visible aux yeux de Celui qui actuellement encore, comme il le faisait jadis pour sa Mère, réclame pour Lui l'effort et jouit du succès. C'est auprès du Tabernacle, dans l'Hostie Sainte exposée jour et nuit, que les religieuse puisent la force de grandir et le secret de déverser sur autrui les grâces qu'elles ont accumulées. Aussi, dit le Directoire, elles doivent être convaincues que, pour l'âme vraiment apostolique, le temps passé aux pieds de Jésus-Hostie est un secours nécessaire qui attire des grâces sur les œuvres qu'elle est appelée à remplir. Tout converge, pour ainsi dire, vers un surnaturelle utilisation de cette heure bénie. Aussi ce même Directoire entre dans des détails minutieux sur la façon de remplir cet exercice et de multiplier durant la journée les visites au Saint-Sacrement perpétuellement exposé.

N'avions-nous pas raison de dire que c'est vraiment une congrégation eucharistique ?

Comme Marie veillait sur Jésus à Nazareth, l'association dont nous parlons veille sur Jésus au Tabernacle. Et comme Marie aussi, elle prête aux œuvres une activité toujours en éveil. De là le nom de Marie-Auxiliatrice. La devise habituelle avec laquelle chacune des religieuses commence sa journée et salue ses compagnes rappelle la parole prononcée par Marie à l'ange Gabriel : « *Ecce ancilla Domini.* » Et dans toute leur vie, les religieuses de Marie-Auxiliatrice s'efforcent de la réaliser. Elles ne veulent être que des Auxiliaires. Se dévouer au bien du prochain, se plier à tous ses besoins, se prêter à tous les temps, à tous les lieux, se charger de ce que les autres ne peuvent faire, sans exclure par parti pris aucune des œuvres, ni aucun des moyens approuvés par l'autorité ecclésiastique, vouloir être en un mot, entre les mains de ceux qui les guident, les dociles instruments du bien dont ceux-ci reconnaissent la nécessité : voilà ce qu'est l'esprit de charité puisé auprès du Tabernacle et qui guide les filles spirituelles de la Mère Marie-Thérèse.

L'idée est neuve ; c'est pourquoi nous la signalons. Carmélite apôtre, contemplative soldat, ayant au cœur les ardeurs de sainte Thérèse, mais aussi pour le combat les énergies et le zèle de saint Ignace de Loyola ; tour à tour à genoux devant le Dieu de l'Eucharistie qui ne reste jamais seul exposé sur l'autel ; puis debout sans trêve pour l'action, toujours prête à porter aux âmes ce que pour elles elle a reçu de Dieu, voilà en raccourci la pensée dominante d'une religieuse de Marie-Auxiliatrice.

Dans l'espèce, ces religieuses se sont vouées à l'œu-

vre d'une opportunité et d'une importance qui ne peut échapper à personne : le soin vigilant accordé aux ouvrières des ateliers ou des bureaux et aux demoiselles de magasin, si nombreuses dans nos grandes villes et si exposées, puisque leur constitution n'est point faite pour les rudes labeurs des ateliers, ni leur vertu pour l'éclat du grand jour. Ce sont ces âmes perpétuellement en péril, ces corps incessamment surmenés qui bénéficient de l'ardeur tout apostolique renouvelée sans cesse au foyer de la Charité infinie. Laissons à celle-ci le soin de récompenser un tel dévoûment, et félicitons les jeunes filles laborieuses qui, dans les maisons de la Société de Marie-Auxiliatrice, peuvent trouver le soutien d'une vie destinée souvent sans elle à être si malheureuse et si compromise.

*
* *

Le 6 janvier 1877, Pie IX, à la demande de Hélène-Marie de Chappotin, décidait la fondation d'un nouvel Institut, sous le nom de Missionnaires de Marie, et autorisait la postulante à ouvrir des maisons. Le 12 août 1885, Léon XIII donnait à l'Institut le décret laudatif, premier pas vers l'approbation définitive, et lui accordait, avec le titre de Franciscaines, le privilège désiré de dépendre du Ministre Général de tout l'Ordre des Frères Mineurs.

Le décret d'approbation leur fut donné le 11 mai 1896.

Ce titre de Franciscaines était, dans la pensée de la fondatrice, un complément de dévotion à la Très Sainte Vierge. L'Ordre de Saint-François avait — durant de longs siècles — victorieusement défendu la croyance à l'Immaculée Conception, croyance alors discutée

dans les écoles. Le XIXe siècle avait vu le triomphe éclatant de ce privilège de Marie : Pie IX, en 1854, en faisant un article de foi, et Marie venant elle-même en 1858, à Lourdes, comme confirmer la parole du Pontife suprême. Ordre de missionnaires, la famille de saint François avait eu, pour l'aider, les prières et les sacrifices des filles de Sainte Claire qui, du fond de leurs austères solitudes, prient et s'immolent en faveur des ouvriers apostoliques. Il était bon que d'autres ouvrières apportent aux missionnaires dans les pays lointains, au milieu de nations encore païennes, un concours effectif et réel. Les Franciscaines missionnaires de Marie seraient ainsi comme un merci de la Reine du Ciel à ceux qui s'étaient faits le champion de sa gloire.

Pourtant — et c'est en cela que cet institut rentre dans le cadre de notre ouvrage —, tout missionnaire qu'il est, il garde à l'égard de la Sainte Eucharistie des sentiments et des pratiques de véritables adoratrices.

La Mère fondatrice s'en expliquait ainsi dans une lettre du 5 janvier 1901 : « Dieu a ses heures et il fait paraître les Instituts au moment où ils sont nécessaires... Aujourd'hui il faut payer la rançon des âmes, la rançon des peuples catholiques, et la Sainte Vierge a voulu des Religieuses à la fois Victimes, Adoratrices et Missionnaires. A nous seules, nous n'aurions pas été de force à accomplir notre vocation. C'est pourquoi la Sainte Eucharistie exposée est devenue notre arme, notre bannière, notre puissance souveraine pour combattre les combats du Seigneur. »

Et dans le Coutumier elle écrit : « Qu'on ne se figure pas que notre vie missionnaire rende moins utile l'esprit contemplatif. C'est sur nos rapports avec Dieu,

au contraire, que se base tout le bien que les Franciscaines missionnaires de Marie feront en mission. »

De fait, l'adoration du Saint-Sacrement tient une grande place dans la vie de l'Institut. Tous les jours il est exposé depuis la première messe du matin jusqu'à 5 heures du soir. Les Sœurs se succèdent de demi-heure en demi-heure au prie-Dieu de l'adoration. Si par hasard le nombre des Religieuses dans une maison rend impossible une adoration qui va du matin jusqu'au soir, on restreindra le nombre d'heures où Notre-Seigneur sera exposé, mais on ne supprimera jamais l'adoration. Aussitôt qu'une maison se fonde, l'adoration commence. Élever ainsi aux extrémités de la terre, dans les milieux les plus païens, des autels où Jésus apparaît glorieux dans son ostensoir ; c'est là pour les Sœurs franciscaines Missionnaires de Marie un devoir sacré et un des buts les plus profonds de leur Institut.

Nouvelles « Esther », humbles avocates du peuple de Dieu, elles implorent miséricorde pour les païens, les hérétiques, les pécheurs.

Elles prennent là, dans leur moment d'adoration, les lumières et la force qui leur sont nécessaires, et elles attribuent, non sans raison, à la supplication qui se prolonge auprès de Notre-Seigneur offert à leurs adorations, le meilleur de leur succès.

*
* *

A côté de ces Associations qui se rattachent immédiatement à quelque Congrégation religieuse, d'autres œuvres sont venues réclamer une place de choix. Désireuses de contribuer à augmenter le culte dû au

Saint-Sacrement, elles ont uni la piété à l'action et se présentent comme des auxiliaires précieux à ceux dont la vie gravite autour du Tabernacle.

Les unes ont pour but d'honorer pendant une durée prolongée le Très Saint-Sacrement et lui consacrent un mois entier dans lequel elles multiplient par une méditation quotidienne, par un salut accompagné d'une prédication, leurs hommages à l'égard du Tabernacle. Elles font véritablement le « mois du Saint-Sacrement ». Arrivant en juin, après le mois de Marie, qui a pris, si légitimement du reste, une telle place dans la piété chrétienne, ce mois du Saint-Sacrement se confond un peu avec celui du Sacré-Cœur. L'objet d'ailleurs est peu différent. Le Sacré-Cœur et le Saint-Sacrement ne sont-ils pas, l'un produisant l'autre, et celui-ci étant la manifestation la plus touchante de celui-là, le centre même de notre foi chrétienne ?

Mais voici quelque chose de plus vivant. Depuis longtemps, les âmes délicates, qui souffrent de voir la pauvreté à laquelle sont souvent réduites les églises de campagne ou de certaines grandes villes, s'étaient ingéniées à atténuer, par leurs initiatives, la pénurie où vit le Dieu du Tabernacle. C'est ainsi qu'au XVIIe siècle déjà le baron de Renty avait de ses propres deniers pourvu de ciboires en argent beaucoup d'églises pauvres de son diocèse, en l'espèce : le diocèse de Bayeux. Et comme il était doué d'une réelle habileté dans l'art de la sculpture, il fabriquait de ses mains et dorait lui-même des tabernacles dont il faisait don ensuite à des églises de son choix. L'histoire nous a appris que Marie Leczinska consacrait tous ses loisirs à broder des ornements pour les églises pauvres. Que d'autres aussi dont le nom est connu du

Dieu à qui rien n'échappe, et qui ont multiplié dans le silence de leurs foyers leurs heures de travail pour le Dieu du Tabernacle! Mais il était réservé au XIXe siècle, si fécond en activité de toute sorte, de grouper les bonnes volontés éparses en une œuvre qui prit en 1846 le nom d'« Œuvre des Tabernacles et des églises pauvres ». L'abbé de la Bouillerie, si fervent à l'égard de l'Eucharistie, eut l'initiative de ce groupement et obtint, dix ans après, que son œuvre fût érigée en archiconfrérie. Son but est facile à comprendre. Il s'agit de fournir gratuitement aux églises de France dénuées de ressources, des vases sacrés, des linges d'autel, des vêtements sacerdotaux, en un mot tous les objets liturgiques dont elles ont besoin pour la célébration du culte. Œuvre admirable d'opportunité, admirable aussi de sens pratique, car elle groupe d'abord de l'extérieur toutes celles qui peuvent fournir une souscription de trois francs par an, et elle sollicite de toutes les générosités, d'où qu'elles viennent, des dons en nature, tels qu'étoffes anciennes, robes de soie, fleurs artificielles, et cette multitude d'objets auxquels la vanité féminine attache parfois une valeur mondaine exagérée, et à qui la piété et l'art chrétien savent donner une destination qui rachète souvent celle, plus profane, qui avait souligné le premier usage.

Car les dames associées et laborieuses transforment ces dons en nature, achetant, avec les cotisations ou leurs offrandes personnelles, d'autres objets utiles, et confectionnent des vêtements sacerdotaux, des nappes d'autel, des voiles de calice, pour les églises pauvres.

D'habitude elles se réunissent, ou chez l'une d'entre elles, ou dans un couvent, ou dans une salle mise à

leur disposition par le clergé de leur paroisse, et là elles travaillent, mêlant agréablement la causerie à la lecture pieuse que l'une d'entre elles fait pour l'édification de toutes. Une prière commence et une autre termine ces séances de travail, qui se complètent parfois par une visite au Saint-Sacrement et la bénédiction qu'elles en reçoivent. Tous les ans dans le courant de l'hiver, se fait une exposition des objets achetés ou confectionnés par l'association dans le courant de l'année.

C'est après cette exposition que les ornements prennent le chemin des églises pauvres qui les ont sollicités.

Après la guerre de 1914-1918, l'Œuvre des églises pauvres a ajouté à sa sollicitude une catégorie d'églises pour le moins aussi intéressantes que les premières, celles qui avaient subi les dégâts de l'invasion et qui étaient devenues des « églises dévastées ». Les ouvrières se sont faites nombreuses et actives, et par elles beaucoup d'églises, réduites à une pauvreté dont on ne se fait pas facilement l'idée, ont été pourvues d'objets de première nécessité.

A cette œuvre, et d'un but absolument similaire, s'est adjointe dans quelques diocèses l'œuvre de Sainte-Élisabeth.

Voilà, pour la France, un appoint très sérieux. Mais les missions, où le dénûment du Saint-Sacrement est encore plus impressionnant, n'auront-elles pas, elles aussi, leur œuvre? Mademoiselle Zoé Duchesne y a répondu au milieu du XIXe siècle en fondant à Orléans « l'œuvre apostolique », qui fut transportée à Paris en 1856. C'est des Missions étrangères qu'elle s'occupe. Elle leur fournit, chaque année, un nombre

considérable de vêtements sacerdotaux, de linges d'autel, de calices, de ciboires, d'ostensoirs, de custodes.

Tous les dons sont centralisés à Paris, où une exposition se fait chaque année à l'automne, et où sont indiqués soigneusement les noms de toutes les villes qui ont contribué à ces générosités. C'est de Paris que partent les envois pour les diverses parties du monde.

CHAPITRE XVII

Les Confréries du Saint-Sacrement

A côté des Congrégations religieuses, avant elles, même, puisque la première fut canoniquement approuvée par le pape Paul III, en 1539, des associations pieuses voulurent contribuer, au milieu du monde, à augmenter l'honneur dû au Saint-Sacrement, et se constituèrent en Confréries.

La première fut établie dans l'église Sainte-Marie-sur-la-Minerve à Rome. Elle avait surtout pour but de contribuer à l'ornementation des églises pauvres et au luminaire qu'exige un culte décent. Paul III concéda à cette confrérie de nombreuses indulgences, que son successeur Grégoire XIII confirma et développa. Tous les confrères s'engageaient à veiller à ce qu'une lampe fût toujours allumée devant le Saint-Sacrement, dans chaque église paroissiale ; à accompagner le Saint Viatique, portant chacun un flambeau, lorsqu'ils y seraient conviés par un coup de cloche ; à assister à la messe, dans l'église de la Minerve, le troisième dimanche de chaque mois ; à suivre la procession solennelle qui se faisait autour de son église, le vendredi dans l'octave de la Fête-Dieu ; à visiter les confrères malades pour les préparer à une bonne mort et à réciter, chaque semaine, quinze *Pater* et quinze *Ave* en l'honneur du Saint-Sacrement.

Lorsqu'on apprit, à Liège, la fondation de cette Confrérie et les nombreux avantages spirituels dont elle se trouvait enrichie, le Chapitre de Saint-Martin sollicita de Rome la permission d'établir en cette église une confrérie du Saint-Sacrement et de l'agréger à celle de Sainte-Marie-sur-la-Minerve. « Il était naturel, disaient les Chanoines, que, la Fête-Dieu ayant pris naissance chez eux, ils participassent aux faveurs spirituelles que les Souverains Pontifes accordaient à ceux qui développent le culte de la Sainte Eucharistie. »

Immédiatement, on fit droit à leur requête. On leur expédia l'acte en forme d'agrégation, d'après lequel se forma l'illustre et pieuse Confrérie du Saint-Sacrement. Cette Confrérie a passé de siècle en siècle et subsiste encore aujourd'hui, telle qu'elle a été constituée en 1575.

Nous donnons ici le texte des règlements de cette Confrérie. Ils renferment un parfum d'antiquité et de piété qui n'échappera à personne. De plus, ils ont été dressés, arrêtés et approuvés par les doyen et chanoines de Saint-Martin en leur assemblée capitulaire le 9 septembre 1575, et nous serions mal venus à ne pas donner à ces assemblées capitulaires tout le relief dont nous disposons, montrant ainsi à ceux qui liront ces lignes les préoccupations surnaturelles qui présidaient alors, et qui président encore, nous le savons, à toutes les assemblées de ce genre :

« 1° Les chanoines de Saint-Martin auront inspection et droit sur les maîtres et receveurs de la confrérie, qui seront tenus de rendre tous les ans leurs comptes au chapitre avant la Fête-Dieu. — 2° Les maîtres auront le pouvoir de statuer des choses bonnes et hon-

nêtes, licites et raisonnables, touchant les règlements, la prospérité et l'heureux succès des affaires spirituelles et temporelles de la confrérie, de même que de les maintenir, changer ou modérer. Si cependant il survenait quelque changement notable, sérieux et d'importance à faire, ils devront prendre préalablement l'avis et le conseil du chapitre. — 3° Les chanoines et autres suppôts de la collégiale de Saint-Martin paieront, en entrant dans la confrérie, les droits ordinaires, de même que le relief d'année en année. Il leur sera néanmoins libre de se racheter du relief au denier vingt, qui sera appliqué par les maîtres au plus grand profit de la confrérie. — 4° Les étrangers ne seront taxés à aucune somme fixe au jour de leur entrée, mais ils pourront user de telle générosité et libéralité qu'ils trouveront convenir, selon leurs moyens et facultés. Il en sera de même de la contribution annuelle, et ce produit servira à entretenir les ornements, à payer la musique et à subvenir aux autres frais de la confrérie et de la chapelle. — 5° Le troisième dimanche de chaque mois est spécialement déterminé pour s'y faire enrôler, quoique tout autre jour puisse également y servir. — 6° Ceux qui s'y feront recevoir devront faire serment de tenir et croire tout ce que la Sainte Église catholique et romaine tient et croit du Saint-Sacrement de l'autel. — 7° Il est recommandé aux confrères et aux consœurs d'assister aux processions qui se feront avec des flambeaux ou torches ardentes. — 8° Leurs noms seront écrits en un livre enchâssé d'argent, mais chaque sexe séparément, afin d'en voir le nombre, surtout depuis qu'on a relevé de terre le corps d'Ève la recluse. — 9° Chacun tâchera d'assister aux sermons de l'octave du Saint-Sacrement,

et à ceux des troisièmes dimanches de chaque mois; le samedi précédent on sonnera la cloche, pour les en avertir. On pourra aussi se confesser et communier tous les troisièmes dimanches. — 10° Chaque membre sera tenu de dire cinq *Pater* et cinq *Ave*, à tel jour de chaque semaine qu'il voudra, en l'honneur de la Très Sainte Eucharistie. — 11° Tout membre engagera, autant qu'il sera en son pouvoir, ses proches, amis, parents, à se faire enrôler dans la dite confrérie, afin de les rendre participants des grâces qui lui sont octroyées. — 12° On fera tous les ans un anniversaire pour les confrères et consœurs trépassés, et l'office en sera chanté par les chanoines de Saint-Martin, ainsi qu'il est de coutume. — 13° Et parce que la Sainte Eucharistie est un vrai bien d'union, de charité et de concorde, s'il s'élevait quelque contention ou dispute entre les membres de la confrérie, les maîtres et confrères s'efforceront de les terminer à l'amiable, ou, s'ils ne peuvent en venir à bout, on en laissera la décision au chapitre. Que si quelques esprits rebelles refusaient d'obéir, on les privera de tous les privilèges, grâces et indulgences accordés à la confrérie. »

Ces statuts furent revus plus tard par Mgr Clément, archevêque de Cologne et prince de Liège. La forme en fut quelque peu modifiée, mais le fond resta le même. Il y a pourtant dans le règlement de Mgr Clément un détail que nous nous permettons de faire remarquer. Il y était dit que les membres de l'administration devaient se réunir à la maison décanale de Saint-Martin trois fois par an, et en particulier « le jour de Pâque close », qui correspondait au dimanche de Quasimodo. L'habitude que nous avons gardée de réunir jadis les Conseils de Fabrique, et aujourd'hui

les Conseils paroissiaux, ce jour-là, pour la grande assemblée annuelle, ne remonterait-elle pas à cette année 1575 et, sans que nous nous en doutions, à cette Confrérie du Saint-Sacrement de Liège?

Très rapidement ces confréries se répandirent à travers toute la catholicité. Saint François de Sales, le P. Augez, saint François Régis, en furent les plus ardents propagateurs. Ce dernier, dans toutes les paroisses où il prêchait une mission, ne croyait pas pouvoir mieux en perpétuer les fruits, qu'en y établissant une Confrérie du Saint-Sacrement. Toutes les confréries accomplissaient en tout ou partie les œuvres qui incombent à l'Archiconfrérie romaine.

Notons qu'aux processions un des confrères élus portait une torchère enjolivée avec beaucoup de recherche ou bien un bâton de confrérie. Ce bâton, en bois ou en métal, était surmonté d'une petite niche de forme carrée ou triangulaire, dont le plafond était supporté par trois ou quatre colonnettes, unies ou torses, souvent avec de petits chapiteaux sculptés. Aujourd'hui ces bâtons sont généralement remplacés par des bannières. Mais nous connaissons encore quelques Confréries dont le chef conserve et porte majestueusement le bâton, symbole de la dignité.

Pendant le XVIe siècle, les Confrères du Saint-Sacrement se métamorphosèrent fréquemment en acteurs pour représenter des Mystères aux jours de grandes fêtes.

Les mystères de la Passion, celui de saint Firmin, ceux de saint Nicolas et des dix mille martyrs, et quelques autres encore sans doute, furent alimentés par le talent de ces hommes qui croyaient ne pas sortir de leur rôle de piété en édifiant par des représentations

dont la forme pouvait être grotesque, mais dont le fond était une légende pieuse. Les spectateurs ne réclamaient pas encore, du reste, pour se distraire, les émotions malsaines qu'on a connues depuis.

*
* *

Nous ne pouvons oublier la célèbre « Compagnie du Saint-Sacrement », qui au XVIIe siècle fit tant parler d'elle et provoqua autour de son nom et de ses œuvres une des plus ardentes batailles d'opposition ou de faveur que Congrégation eût jamais connue.

Fondée en 1627 par Henri de Lévis, duc de Ventadour, lieutenant général du roi en Languedoc, elle avait immédiatement rallié à sa conception primitive le Père de Condren, de l'Oratoire, le Père Suffren, de la Compagnie de Jésus, et le Père Philippe d'Angoumois, capucin. Monsieur Olier, saint Vincent de Paul et le Père Eudes s'y agrégèrent en 1635. C'est dire tout de suite la solidité de pensée qui présidait à sa formation et le succès auquel elle semblait destinée. De fait, les premiers règlements de la Compagnie reflétèrent admirablement dans leur simplicité l'esprit de piété et le zèle des fondateurs. « La principale fin de la Compagnie, disait-on, sera le renouvellement de l'esprit des premiers chrétiens, pour professer, être à Jésus-Christ par parole et sainteté de vie opérant toutes bonnes œuvres pour la gloire de Dieu et le salut du prochain. »

C'était donc plus une œuvre de zèle que de contemplation. Pourtant les fondateurs avaient bien compris que ce qui fait la force des associations chrétiennes, c'est le développement qu'elles établissent en

elles de l'esprit généreux de l'Église. Or l'âme qui vit de l'Église n'a qu'un centre : Jésus-Christ vivant, intercédant, s'immolant et se donnant au Saint-Sacrement de l'autel. Ainsi le culte du Saint-Sacrement entrait dans la pensée des membres comme une nécessité de durée et une sauvegarde. Ils le développèrent, du reste, de leur mieux, soutinrent les églises pauvres et dévastées, munirent les desservants d'ornements et de vases sacrés, réparèrent par des prières et des pénitences collectives les attentats commis contre la Sainte Eucharistie, insistèrent pour obtenir des fidèles le respect dû aux églises que Dieu habite, veillèrent au bon ordre des processions, à l'observation des règles liturgiques dans les expositions du Saint-Sacrement et la célébration des Saints Mystères.

Les écrits de sainte Thérèse et de saint François de Sales avaient ravi quelques fervents catholiques, et les œuvres charitables de saint Vincent de Paul en avaient ému d'autres. Il n'est donc pas étonnant que plusieurs se soient demandé si l'heure n'était pas venue pour les chrétiens vivant dans le monde de réagir contre l'esprit du siècle et de s'unir pour organiser, sous la direction et avec la collaboration du clergé, une œuvre d'apostolat.

Dans cet ordre d'idées, cette Congrégation appartient au livre que nous écrivons. Le titre qu'elle portait nous donne le droit de la considérer comme nôtre. Mais le culte qu'elle apportait pour sa part au Saint-Sacrement, de la bonté de qui elle se couvrait, était plus que sommaire. Le seul point du règlement qui légitimait son titre était : « que la Compagnie devait s'assembler une fois par semaine, le jeudi, jour consacré à honorer le Saint-Sacrement ». C'est peu. Et

encore on s'assemblait pour que chacun pût parler de ce qu'il avait fait « pour la gloire de Dieu et du prochain ». Il est vrai que dans cette générosité d'apostolat le champ était vaste et embrassait dans ses prétentions toutes les misères humaines, physiques et morales. Il est vrai aussi que le moment était admirablement opportun. La misère générale était grande; de plus, la peste sévissait en cette année 1627 et dura jusqu'en 1632. Elle cessa pour faire place à la guerre et à l'invasion, puisque nous sommes à l'époque de la guerre de Trente ans, et qu'en 1636 les Espagnols avaient envahi le Nord de la France et pris Corbie. Pour payer tous ces frais de guerre, il faut, de 1642 à 1653, augmenter les impôts, ce qui provoqua de la part du parlement contre Mazarin une opposition qui dégénéra en une guerre civile connue sous le nom de « Fronde ». En 1659, 1660 et 1662, la famine vint compléter ce que les embarras précédents avaient accumulé de ruines.

L'heure était donc bien choisie; la charité du Christ pouvait légitimement s'exercer.

Elle le fit dans cette Congrégation du Saint-Sacrement avec un zèle incontestable. Ce qui la perdit, ce fut justement ce qui aurait dû en sauvegarder l'esprit et en féconder les efforts.

Un article spécial déterminait en effet que « la Société se tiendra fort secrète, ne devant avoir fondement qu'en une profonde humilité et charité imitant le plus qu'il lui sera possible Jésus-Christ au Saint-Sacrement qui y est caché ».

C'était parfait. Le Saint-Sacrement est, en effet, un modèle de générosité discrète qui peut servir de règle à toutes les âmes chrétiennes. Malheureusement le

monde n'en jugea pas ainsi. Les débuts avaient reçu du Cardinal de Richelieu, de Louis XIII, de l'archevêque de Paris, J.-François de Gondi, et même du Pape Urbain VIII (1623-1644), de sympathiques et pressantes approbations. Le P. Rapin dans ses *Mémoires* déclare que « tout ce qu'il y avait presque à Paris et dans le reste du royaume de personnes qui se distinguaient par leur rang et par leur piété tout ensemble, voulurent être dans cette assemblée dès qu'ils commencèrent à en connaître l'esprit (1) ».

De fait, sous l'impulsion profonde de son fondateur et des saints prêtres qui la patronnaient, la charitable Société se mit à l'œuvre avec une activité merveilleuse. Mais la discrétion leur servit mal. On crut voir dans l'article que nous avons cité plus haut le dessein prémidité d'une « cabale ». Et comme plusieurs des membres de la nouvelle Compagnie appartenaient à ce groupe de catholiques zélés qu'à ce moment déjà on nommait « les Dévots » et qui, sous l'inspiration de Pierre de Bérulle et de Michel de Marillac, combattaient la politique religieuse de Richelieu, on ne voulut voir dans cette institution qu'une « Cabale de Dévots ». Les choses marchèrent à peu près jusqu'à la mort de Richelieu, arrivée la même année que celle de Louis XIII, en 1643. Les difficultés que rencontra Mazarin augmentèrent sa susceptibilité. De plus, le parti janséniste voyait de mauvais œil cette Congrégation puissante ; la noblesse frivole qui vivait à la cour fit grief aux membres de la Congrégation de l'engagement qu'ils avaient pris de ne plus accepter de duel.

(1) Cité par Mourret, *Histoire Générale de l'Église*, t. VI, pp. 156 et suiv.

Cette série de contradictions amenèrent ceux-ci à rendre plus stricte encore leur loi du secret, à cacher les œuvres de la Compagnie même à des évêques, à se contenter d'une approbation du Pape et à se méfier surtout de l'intervention de Mazarin. Ce fut sa perte.

Les protestants, qui s'obstinaient à nier le mystère eucharistique que la Compagnie se donnait la tâche de glorifier, les Jansénistes, qui, sous prétexte de respect, éloignaient les âmes du Saint-Sacrement, n'eurent pas d'adversaires plus déterminés que les membres de cette Compagnie. Les masses ouvrières des « compagnons du devoir », sorte de syndicalisme révolutionnaire avant la lettre, qu'elle avait dénoncés et fait condamner; les libertins, que sa régularité de vie gênait; les hommes d'État, jaloux de voir l'initiative privée se substituer à eux, et effrayés de sentir des hommes de première importance, tels que le prince de Conti, le marquis de Fénelon, les Lamoignon, les d'Ormesson et les Séguier, les prélats en vue et les prêtres influents, comme l'étaient l'évêque Godeau, le D. Grandin, le Curé de Saint-Sulpice, Jean-Jacques Olier, et Vincent de Paul, se concerter pour une action commune et prendre parti dans les luttes de la politique d'une façon qui n'était pas conforme à leurs visées : de toutes ces influences diverses résulta contre la Compagnie une hostilité qui était, du reste, tout à son honneur. Des libelles calomniateurs furent publiés contre elle, notamment par le janséniste Nicole. On la dénonçait comme une société secrète, agissant à l'encontre du Roi, des évêques et des magistrats. La justice fut saisie et, le 13 décembre 1660, un arrêt de la Cour interdisait les assemblées de la Compagnie. A vrai dire, elle eut encore quelques réunions,

mais les assemblées plénières de chaque jeudi furent rares, les relations de Paris avec les Compagnies de province cessèrent peu à peu, et vers la fin de 1665, ou au commencement de 1666, les derniers éléments de la Société disparurent tout à fait (1).

Les sociétés de ce genre furent depuis lors beaucoup plus pacifiques. Tout entières renfermées dans le rôle de piété qu'elles se sont assigné, elles sont répandues dans la plupart des paroisses importantes.

*
* *

Nous avons dit plus haut, en parlant de la Congrégation de Marie-Réparatrice, que Liège avait eu très tôt le privilège de posséder une Congrégation Eucharistique. Cette ville prédestinée ajouta, en 1761, une Association composée de laïques, hommes et femmes, dont les membres s'engageaient à consacrer, *tous les ans*, une heure à l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. C'était ainsi lui assurer des adorateurs et des hommages perpétuels. La pensée de son fondateur, M. Hubens, chanoine de la Collégiale Saint-Martin, était de garder le centre de cette association à Liège, mais de l'étendre par des affiliations jusqu'aux extrémités de la terre. Ainsi la prière eucharistique serait devenue vraiment perpétuelle et universelle. Le succès, un succès considérable, répondit à cette pieuse initiative. A Liège d'abord on se fit inscrire avec enthousiasme. On comprit que l'effort demandé — une heure d'adoration par an — était bien minime

(1) Voir le développement de toute cette histoire dans Mourret, *Histoire Générale de l'Église*, t. VI, pp. 152-176.

en comparaison des grâces que l'on acquérait du fait d'une association où chaque membre profitait des mérites de tous. Les ouvriers des houillères eux-mêmes voulurent faire l'essai de l'adoration perpétuelle. Ils demandèrent à être incrits au nombre des confrères, et en un seul jour il y en eut assez pour remplir toutes les heures, depuis le 24 juin jusqu'au 1er juillet, en mettant pour chaque heure, de jour et de nuit, deux adorateurs. Heureux temps où les chants eucharistiques remplaçaient sur les lèvres de ces ouvriers les appels à la grève ou les hymnes révolutionnaires !

Cette association fut unie en 1765 à l'Archiconfrérie du Saint-Sacrement établie à Liège en 1575. Clément XIII, sur la demande de Mgr d'Oultremont, grand-oncle de la futur fondatrice de la Société eucharistique de Marie-Réparatrice, multiplia les indulgences et confondit dans la même bénédiction, source d'union et de prospérité, les deux Associations, qui ne furent plus qu'une seule et même Confrérie.

De là l'Association se répandit en France, en Pays-Bas, en Italie, en Allemagne, en Hollande, et jusqu'en Amérique où elle continue à se développer dans l'adoration.

*
* *

N'avons-nous pas, du reste, en France une Association similaire ? La colline de Montmartre a vu s'élever sur son sommet un temple grandiose où la France repentante et dévouée monte en interminables théories pour offrir au Cœur de Jésus des hommages incessants de réparation. Sur un trône d'amour, embelli des merveilles de l'art, mais surtout réchauffé par l'ardeur

des âmes qui se succèdent à ses pieds, l'Hostie Sainte de jour et de nuit est exposée à l'adoration des foules. La piété n'a pas cru que cela pouvait suffire. Il lui faut étendre le règne du Sacré-Cœur dans le monde entier. En demandant à sainte Marguerite-Marie de le propager, Notre-Seigneur avait annoncé que ce règne serait contredit, mais qu'il triompherait, malgré Satan et ses suppôts.

Il triomphe en effet. Et pour hâter cette heure où le triomphe sera définitif, on a établi à Montmartre, sous le nom d'Adoration perpétuelle et universelle, une vaste union de prières entre les diocèses, les vicariats apostoliques, les principaux sanctuaires, les paroisses, les séminaires, les communautés religieuses, les écoles chrétiennes, et les œuvres ou institutions catholiques. Le but est clair. Il s'agit d'attirer, par une prière ininterrompue, la protection divine sur les grands intérêts de Jésus en ce monde, et d'obtenir son règne universel. Chaque diocèse ou chacune des œuvres qui veut y participer est invité à choisir, dans l'année, un ou plusieurs jours, où l'adoration se fera en union avec Montmartre devant le Saint-Sacrement exposé.

Après entente avec le Supérieur des Chapelains de Montmartre, le jour est fixé et le Saint-Sacrement reste exposé, depuis la veille, vers 6 heures du soir, jusqu'à la même heure du jour adopté. Afin de rendre l'union plus intime, un cérémonial uniforme est communiqué à toutes les œuvres affiliées. C'est ainsi, par exemple, que l'on recommande spécialement de réciter à chaque heure l'admirable prière que Notre-Seigneur Jésus-Christ a faite après la Cène pour les âmes qui doivent s'attacher à son service dans la suite des

siècles ; qu'à l'exercice de clôture de l'adoration, les églises, communautés ou œuvres renouvellent leur acte de consécration au Sacré-Cœur, acte qui doit être consigné dans le Livre d'or du sanctuaire.

Le jour de leur adoration, ces mêmes églises ou œuvres sont invitées à se faire représenter devant le Sacré-Cœur à Montmartre par l'offrande d'un cierge. Ce jours-là les noms des églises qui font l'adoration restent exposés devant le Très-Saint-Sacrement de Montmartre, et on prie pour elles à toutes les heures du jour et de la nuit.

Le XIXe siècle a d'ailleurs vu naître un grand nombre de Confréries, groupant beaucoup de laïcs, hommes et femmes, dont le grand désir est de propager ainsi le culte du Saint-Sacrement. Elles ont pris divers noms : Confréries du Précieux Sang, Agrégation du Très-Saint-Sacrement fondée par le P. Eymard, Confrérie de l'action de grâces, due à l'ardeur du P. Hermann et encouragée par Pie IX le 16 février 1859, celle de Notre-Dame de l'action de grâces, partie de Mauron en Morbihan et groupant au moins 5000 associés, la Grande Famille du Saint-Sacrement fondée à Bordeaux en 1867, l'œuvre de l'Adoration Réparatrice, affiliée à la Congrégation de ce nom dont nous avons parlé plus haut, la Garde d'Honneur, issue du monastère de la Visitation de Bourg (Ain) le 13 mars 1863, érigée en confrérie le 9 mars 1864, et groupant un nombre considérable de communautés ; d'autres sans aucun doute, qu'il serait impossible d'énumérer ; toutes poursuivent le même but. Offrir des actions de grâces au divin Sacrement ; suppléer à l'ingratitude du grand nombre, adorer le Saint-Sacrement, et pour cela se réserver une heure par semaine ou par mois,

suivre les processions, escorter le Saint Viatique, en un mot augmenter le culte extérieur de la Sainte Eucharistie, manifestation de celui, tout intérieur, qui doit régner au fond de ces âmes chrétiennes, il y a de quoi encourager, féliciter et surtout provoquer la joie.

Au milieu d'un monde oublieux et hostile, au moins il y a encore quelques âmes qui se souviennent et qui aiment. La justice divine n'est pas exigeante. L'amour de quelques-uns compense pour elle la tiédeur de beaucoup.

CHAPITRE XVIII

La Fréquente Communion

Par une contradiction — qu'il sera facile d'expliquer, du reste, si l'on se rappelle dans quels temps troublés passa la société —, quand le culte extérieur du Saint-Sacrement se développait, le culte intérieur était loin de suivre la même marche ascendante.

Nous avons vu que les fidèles avaient commencé par ne voir dans la Sainte Eucharistie que la matière sacrée de la Communion. C'était une exagération, ou plutôt un défaut. Plus tard, nous l'avons dit, les pratiques eucharistiques s'étaient successivement atténuées, avaient diminué de fréquence et de ferveur. C'est vraisemblablement vers le milieu du IXe siècle que se manifesta surtout le déclin de la communion fréquente, dont les premiers chrétiens étaient si friands.

Qu'on se rappelle l'incertitude de cette époque. L'empire de Charlemagne venait d'être démembré. Les rivages étaient ravagés par les Normands païens, et à l'intérieur pas une ville au bord des rivières n'était à l'abri de leurs incursions dévastatrices. Les Sarrazins étaient maîtres de la Méditerranée, et les hordes sauvages des Maygars envahissaient l'Italie septentrionale ainsi que la Germanie. Les souffrances

étaient grandes. Même dans les monastères où la vie restait calme et où se conservaient les traditions pieuses, une seule communion chaque dimanche, c'était là tout le bilan eucharistique. Et que d'ordres religieux n'allaient pas jusqu'à cette abondance! Rappelons-nous qu'au début du XIIIe siècle saint François d'Assise recommande bien la fréquente communion aux fidèles, et encore : fréquente, dans le sens de la pratique de son temps. Ce qui ne l'empêche pas, dans une lettre authentique, de n'accorder qu'à un seul prêtre par jour de dire la messe dans chaque couvent de son ordre.

Les filles de sainte Claire communiaient six fois l'an et se confessaient douze fois. Les Dominicaines cloîtrées n'étaient autorisées à communier que quinze fois l'an; pourvu qu'elles trouvent des confesseurs pour les entendre « *aussi souvent* ». Les Bénédictins eux-mêmes, qui avaient été fidèles à leur vieille règle de la communion de chaque dimanche, commençaient à se relâcher. On cite tel monastère cistercien où les novices communiaient trois fois par an!

Les tiers-ordres se composaient de l'élite de laïques. Vivant dans le monde, ils faisaient de leur mieux pour suivre Dieu dans une voie de perfection, et pourtant la plupart ne communaient que quatre fois par an. Lisez les Bollandistes (August., t. V, p. 581), vous verrez que saint Louis était à ce point de vue traité par son confesseur avec une telle avarice que le nombre ordinaire de ses communions était de six par an. Sur quoi les Bollandistes font cette remarque : « *Id pro tempore videbatur frequenter communicare* ». Cette mesure s'appelait la communion fréquente.

Ne voyons-nous pas encore dans les Bollandistes

que sainte Lidwine, qui avait déjà enduré des douleurs physiques et des peines morales qui auraient suffi à plus de cent martyres, ne pouvait recevoir Notre-Seigneur que deux fois l'an, quand elle pouvait se rendre à l'église; et que le prêtre se refusait à lui porter la Sainte Communion quand elle était clouée sur son lit de souffrances? Même parcimonie et même rigueur pour sainte Catherine de Gênes et sainte Colombe de Rieti.

Si la chose était telle dans les monastères et chez les personnes pieuses, on soupçonne facilement ce qui devait se passer dans le reste de la chrétienté. Là il y avait bien peu de loisirs, bien peu de liberté d'esprit, bien peu d'empressement pour la dévotion.

On a dit que le moyen-âge avait été la période glorieuse pour l'Église. C'est vrai.

Le moyen-âge fut son apogée, parce que la foi et la piété groupaient la grande majorité des chrétiens autour d'elle. Pourtant, chose étrange, la pratique de la Communion n'avait pas, tant s'en faut, repris sa vigueur, puisque, au moment que l'on pourrait appeler le point culminant de la splendeur médiévale, le IVe Concile de Latran (1215) édictait des peines contre ceux de ses enfants qui ne communiaient pas une fois l'année, et qu'elle était obligé de limiter ses préceptes à cette seule communion, n'osant pas exiger plus. Comme l'Église nous le fait dire dans l'oraison de saint François d'Assise, qui vivait à cette époque (1182-1226), le monde se refroidissait, « *frigescente mundo* ».

Quand saint Thomas eut écrit ses doctrines lumineuses concernant la Sainte Présence et que l'Institution de la Fête-Dieu eut répondu à cet appel de la foi,

on parut s'inquiéter surtout d'entourer d'hommages sensibles le Saint-Sacrement. C'était un autre défaut.

A ce défaut l'Église ne tarderait sûrement pas à porter remède.

Pendant le XIVe et le XVe siècle l'Église ne peut guère s'occuper de ces questions de piété. Au XIVe siècle, Rome est désolée, les Papes sont à Avignon et le grand schisme commence. Il continue dans la première partie du XVe. A cette époque la France souffre de l'interminable guerre de Cent ans et de l'oppression anglaise. Puis c'est le tour de l'Angleterre qui s'épuise dans la guerre des Deux-Roses. Et à la fin du siècle le trône pontifical était attristé par celui qui l'occupait, Alexandre VI, et par ceux qui l'entouraient : toute la famille des favoris et des intrigants, en particulier César et Lucrèce Borgia.

C'est seulement dans l'enseignement individuel et les encouragements des saints personnages de ces temps troublés, comme l'étaient Eckart (1260-1327), Tauler († 1361) et le Bienheureux H. Suso (1295-1366), que nous pouvons découvrir une tendance à s'approcher plus souvent de la Sainte Table.

*
* *

A partir du XVIe siècle surtout, la lutte s'engage entre les partisans de la Communion fréquente et ceux qui veulent en écarter les fidèles.

Parmi les premiers, il faut résolument ranger les Pères de la Compagnie de Jésus. Ils furent, dans leurs prédications et dans leurs écrits, les initiateurs d'un mouvement qui ne s'arrêtera plus jusqu'au jour où

Pie X donnera de son autorité suprême des règles qui semblent définitives sur la matière.

Quand ils parurent vers le milieu du XVIe siècle, puisque le premier serment qui liait les six compagnons d'Ignace de Loyola fut fait à Montmartre le 15 août 1534, et que la Compagnie fut approuvée par Paul III en 1540, la pratique de la Communion était généralement abandonnée ou fort négligée dans tout l'Occident. Ils commencèrent, étant encore laïques, par donner l'exemple des communions fréquentes. Une fois prêtres, ils ne cessèrent de prêcher cette pratique.

Les premiers essais ne furent pas positivement couronnés de succès. La corruption, l'indifférence, l'ignorance, et... il faut le dire aussi, l'apathie sacerdotale, opposaient des obstacles formidables à ces initiatives toutes de piété.

Pourtant les prédicateurs y mettaient toute l'insistance évidemment, mais aussi toute la prudence voulue. Comme règle générale, saint Ignace dans ses *Exercices spirituels* disait : « Louer la réception du Saint-Sacrement une fois l'an, et davantage chaque mois, et mieux encore tous les huit jours. » Ce n'était pas prétentieux.

Il est vrai que quand il rencontrait des âmes capables de le comprendre, il tenait un langage plus précis. A l'une de ses filles, Thérèse Rejadell, il écrivait : « Vous supposant exempte de péchés mortels, clairs, si vous jugez que la Communion quotidienne donne à votre âme plus de secours, plus d'ardeur dans l'amour de votre Créateur..., il vous sera meilleur de communier tous les jours. »

Cette ligne de conduite était parfaite.

Personne ne pouvait ni s'en étonner, ni la critiquer. Mais les choses les plus logiques prennent parfois l'aspect étrange de choses blâmables quand elles sont inouïes ou qu'elles contredisent les habitudes faciles. C'est ce qui arriva. Il fallut non seulement affirmer ces principes salutaires, mais les venger des attaques dont ils furent l'objet. Avant de quitter ce monde, saint Ignace pria Salmeron, le 24 juin 1554, de s'occuper de cette apologie. Il s'y mit, ainsi qu'un religieux du même ordre, Sanchez de Madrid, qui publia en 1557 un opuscule où il établit les principes qui doivent diriger la Communauté dans l'administration de l'auguste Sarcement.

A cette époque, le Concile de Trente n'était pas encore terminé. Commencé le 13 décembre 1545, il se prolongea jusqu'au 4 décembre 1563, mais les questions qui eurent pour objet le Sacrement de l'Eucharistie se traitèrent dans la XIIIe session, et le 11 octobre 1551 on avait lu le décret qui donnait la pensée du Concile sur cet auguste Sacrement. Cette pensée conjurait les fidèles, « par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu », de se mettre en état de recevoir *souvent* ce pain supersubstantiel, en sorte qu'il soit vraiment « la vie de leur âme et sa perpétuelle santé ». Il y avait là plus qu'une tendance : une réelle invitation.

Don Sanchez de Madrid ne faisait donc qu'entrer dans les vues du Concile, lorsque, précisant sa pensée, il disait que ce qu'il faut entendre par communion fréquente c'est *au moins* la communion hebdomadaire.

Cette formule était audacieuse.

A cette époque les plus exacts parmi les chrétiens se contentaient de faire leurs Pâques.

Communier tous les dimanches devait paraître une familiarité bien hardie avec les Saints Mystères. Mais Don Sanchez, pas plus du reste que ses confrères de la Compagnie de Jésus, n'avait cure des appréciations d'autrui lorsqu'il s'agissait d'un bien à produire, et leur expérience apostolique leur avait appris à tous que non seulement on pouvait ramener à la Table Sainte les plus déshabitués des autels, mais quel résultat immense s'obtenait pour la foi et la régularité de la vie de ces fréquentations eucharistiques.

Il ne s'arrête pas, du reste, à ces précisions.

Il entre dans le détail des conditions requises pour pouvoir communier. Cette constatation est intéressante parce qu'elle nous apparaît comme une réponse aux objections qui lui étaient faites. Elle nous montre aussi quel chemin il fallait parcourir pour en arriver à cette voie large ouverte maintenant et qui donne un accès facile à la communion.

Pour lui, donc, il n'est question ni d'affaires matérielles à traiter, ni de l'obligation où se trouveraient les communiants de ne pouvoir prolonger leur action de grâces, ni de situation sociale. Il ne s'inquiète pas plus s'ils sont jeunes ou d'âge mûr, mariés ou célibataires, rentiers ou artisans. C'est à tous, en tout temps, que Dieu aime à se donner. C'est donc à tous qu'il dit : Allez tous les huit jours au moins à la Sainte Table. Pas plus que le gouvernement des États, les affaires du négoce ou la conduite des armées, le souci de gagner durement le pain de chaque jour n'empêche ceux qui le veulent de s'approcher de la table sainte, car rien de tout cela ne les empêche de lever les yeux vers le ciel et de garder intacte leur conscience.

Que voilà donc une doctrine raisonnable et pacifiante!

Naturellement, il faut que l'âme soit exempte de tout péché mortel. Mais l'excellent théologien qu'est Sanchez de Madrid fait remarquer que si la réception de l'hostie sainte n'est pas une preuve que l'âme est confirmée en grâce, elle est un excellent antidote du péché, car elle enlève l'inclination au mal contractée par l'effet des fautes passées, qu'elle efface les péchés oubliés ou dont nous avons seulement l'attrition, et que, par la force dont elle nous remplit, elle nous préserve des chutes futures. Par conséquent pour la Communion la plus fréquente il s'en tient à exiger une conscience pure où la foi et la charité habitent.

C'est, dit-il, ce que les Saints Pères ont toujours réclamé pour manger le corps du Sauveur. Si, en quelques endroits de leurs écrits, ils semblent désirer dans le communiant des vertus exquises, ils parlent là non point de dispositions indispensables mais plus favorables.

Il ne s'agit encore, notons-le, que de communion hebdomadaire. L'auteur dont nous parlons est évidemment favorable à une communion plus fréquente. Mais il ne prononce pas encore le mot de communion quotidienne. Saint Ignace lui-même la désirait, et s'arrêtait au taux d'une communion chaque semaine. Les prédicateurs de la Compagnie de Jésus insistaient pour multiplier le nombre des communions et se heurtaient parfois à de véritables tempêtes, comme celle qui s'éleva à Valence en 1545, où les esprits s'échauffèrent à discuter cette question. Un dominicain déclara que la communion quotidienne était une faute mortelle, en raison du manque de respect qu'elle supposait à l'égard de la Sainte Eucharistie. Un religieux Hiéronymite lui répondit que de tels propos étaient

hérétiques ou à peu près. Il fallut que l'archevêque, qui était Thomas de Villeneuve, pour calmer les esprits, convoquât son peuple à la cathédrale et tranchât d'autorité le débat. Là, il donna à tous la permission de communier tous les dimanches : « que si, ajouta-t-il, il en est qui veuillent communier tous les jours, ils ne le feront pas sans me consulter, et moi, tout bien considéré, je ne leur refuserai pas la permission, quand elle sera utile à leurs âmes et devra glorifier Dieu (1). » De fait il l'accorda à plusieurs personnes, même mariées, qui lui en firent la demande.

En 1548, mêmes prédications à Barcelone, mêmes disputes et mêmes interventions de la part de l'évêque Jayme Cazador.

Après la clôture du concile de Trente et pendant tout le XVIe siècle un mouvement incontestable se dessine en faveur de la communion fréquente. Des prélats comme Thomas de Villeneuve, dont nous avons parlé, et saint Charles Borromée, des fondateurs d'ordre comme Antoine Zaccaria, Philippe de Néri et Ignace de Loyola, étaient des apôtres envoyés en leur temps par la Providence pour ramener le monde à la vraie piété : celle qui s'alimente à la source eucharistique. Disons, du reste, que le clergé séculier ne tarda pas à aider de son influence les efforts des réguliers, qui se dépensaient dans les missions.

Les divers pays de l'Europe catholique entendaient de toutes parts des appels chaleureux, pressants, à la communion hebdomadaire. On y voyait, dès lors, non plus une familiarité condamnable, mais un hommage

(1) Cité par Dudon, *La Communion fréquente*, p. 21.

de foi et d'amour à l'égard de Notre-Seigneur vivant dans le Tabernacle. On n'allait pas encore au delà, malgré que le Concile de Trente en 1562 eût exprimé le vœu que les chrétiens communient à chaque messe qu'ils entendent.

Mieux que cela. En 1586, une série de prédications avaient été donnée par les Pères Jésuites dans la ville de Brescia. Ils avaient, selon leur coutume, vivement insisté sur la communion fréquente, même quotidienne. Beaucoup s'y étaient mis, même les personnes mariées. Ce fut un scandale. L'évêque, alarmé par les réclamations qui lui parvenaient, crut de son devoir de consulter la Congrégation du Concile, ajoutant qu' « il a bonne envie de réduire à trois par semaine la communion des laïques.

La Congrégation lui répondit en 1587. Loin de partager les craintes de l'évêque, elle lui dit qu'il n'a qu'à s'applaudir du mouvement consolant qu'il constate ; qu'il est contraire à la pratique de l'Église, à l'esprit du Concile de Trente et à la nature même de l'acte eucharistique, de fixer par voie d'autorité, au for extérieur, le nombre des communions ; que son rôle enfin consiste à prendre des mesures surtout contre ceux qui voudraient empêcher les laïques d'ailleurs bien disposés de communier même tous les jours. Rome pour la première fois intervenait officiellement pour trancher dans le sens d'une communion quotidienne autorisée. Elle le fit d'autres fois, comme nous le dirons.

A cette époque, fin du XVIe siècle, saint François de Sales (1567-1622) écrivait son *Introduction à la vie dévote* ; que pensa-t-il de la communion fréquente ?

Dans la deuxième partie, chapitre xx, il reprend la

thèse de saint Augustin, qu'il fait revivre : « Communier tous les jours, c'est un usage que je ne loue ni ne blâme, mais communier tous les dimanches c'est une pratique que je conseille à tous les fidèles, et je les y exhorte pourvu qu'ils ne conservent en eux aucune volonté de pécher. »

Ces paroles, saint François de Sales les trouve excellentes ; mais on sent, à le lire, qu'il serait porté, pour ce qui le concerne, à encourager la communion quotidienne. Il est vrai que très prudemment il dit : « qu'elle demande de si excellentes dispositions que l'on ne peut pas la conseiller généralement à tous ; mais aussi, parce que ces excellentes dispositions peuvent se trouver en plusieurs bonnes âmes, on ne peut pas non plus la défendre généralement à tous ; c'est une question que le confesseur doit décider d'après l'état habituel et actuel du pénitent ». Cette dernière phrase ouvrait déjà la voie à ce qui devient un appel au confesseur d'examiner avec bienfaisance cet état du pénitent, et à celui-ci de mériter par ses efforts une solution conforme à ses désirs.

Voilà pour ce qui regarde la communion quotidienne. Quant à la communion fréquente, celle qui n'est pas précisée quant au jour, mais qui se rapproche singulièrement de la communion quotidienne, saint François de Sales y est nettement favorable. Tout le passage est à citer (ch. XXI) :

« Si le monde vous demande pourquoi vous communiez si souvent, dites au monde que c'est pour apprendre à aimer Dieu, pour vous purifier de vos imperfections, pour vous délivrer de vos misères, pour trouver de la consolation à vos peines, et pour vous soutenir dans vos faiblesses.

« Dites au monde que deux sortes de gens doivent communier souvent : les parfaits, parce qu'étant bien disposés, ils auraient grand tort de ne pas s'approcher de la source de la perfection ; et les imparfaits, afin d'aspirer à la perfection ; les forts, de peur de s'affaiblir, et les faibles, afin de se fortifier ; les sains, pour se préserver de toute maladie, et les malades, pour chercher leur guérison. Mais ajoutez que pour vous, étant du nombre des âmes imparfaites, faibles et malades, vous avez besoin de recevoir souvent l'auteur de la perfection, le Dieu de la force, le médecin de votre âme. Dites au monde que ceux qui ne sont pas bien occupés de leurs affaires doivent communier souvent parce qu'ils en ont le temps ; et ceux qui en sont fort occupés, parce qu'étant chargés de beaucoup de travail et de peines, ils ont souvent besoin d'une solide nourriture. Dites enfin que vous communiez fréquemment pour apprendre à bien communier, parce que l'on ne fait guère bien une action à laquelle on ne s'exerce que rarement. »

La tendance était manifeste. De toute évidence, le bon Saint était pour la communion fréquente. Combien il aurait été heureux des dispositions prises par Pie X dans son décret !

Pourtant il faut reconnaître que saint François de Sales ne va pas jusqu'au bout de son désir. Par respect sans doute pour les opinions qui ont cours, il laisse entrevoir, plus qu'il n'affirme, l'enseignement de la Communion quotidienne.

Un incident, qui est dans toutes les mémoires, vint en 1643 donner une acuïté nouvelle à cette question.

Deux amies de Port-Royal, la marquise de Sablé et la princesse de Rohan-Guémené, en furent l'occasion.

Ces deux dames, ayant été invitées à aller au bal un jour où elles devaient communier, furent prises de crainte et, pour apaiser leurs doutes, consultèrent leurs confesseurs. La première s'adressait à un Jésuite, le P. de Sesmaisons ; la seconde, précédemment dirigée aussi par les Jésuites, se confiait alors à M. de Saint-Cyran.

Celle-ci, alléguant le règlement de vie qu'elle tenait de son directeur janséniste, s'excusa de ne point accepter l'invitation à danser. Madame de Sablé, elle, se conformant à la direction du Père Jésuite, se rendit au bal et rendit compte le lendemain au P. de Sesmaisons de la façon dont elle avait agi. Le Père Jésuite l'approuva. Il voulut faire plus, et comme cette question était de celles qui, déjà, offraient une certaine actualité, il voulut, en la traitant, étendre le sujet et il composa, avec l'aide de deux de ses confrères, le P. Bauni et le P. Rabardeau, un opuscule à qui il donna pour titre : *Question s'il est meilleur de communier souvent que rarement.* C'était aussi, on s'en doute, une réfutation de la doctrine janséniste sur ce sujet.

Antoine Arnauld eut connaissance de l'écrit avant même qu'il ne fût imprimé. Indigné de voir que l'auteur admettait à la communion ceux-là mêmes « qui sont remplis de l'amour d'eux-mêmes et attachés au monde », et se basant sur ce que les Pères, prétendait-il, avaient enseigné, il se proposa de ruiner la thèse de ses adversaires. Ce fut le livre qui fit tant de bruit et qu'il intitula *De la fréquente communion.*

Il y avait trois parties dans ce livre : la première était un traité de théologie positive ; les textes des Pères énuméraient les dispositions nécessaires à la

communion. La seconde était un traité de morale ; on y disait notamment que la pénitence, et quelle pénitence, doit précéder la communion. La troisième était un traité d'ascétique et indiquait les moyens à prendre pour communier dignement.

L'ouvrage eut un succès considérable. Depuis l'*Introduction à la vie dévote* aucun livre n'avait fait, comme celui-là, entrer dans le public des questions qui jusque-là n'avaient occupé que les théologiens, ni provoqué des discussions aussi passionnées. Il s'agissait, on le sentait, de la pratique primordiale de la vie chrétienne.

Notons que la Compagnie de Jésus, Saint-Lazare et Saint-Sulpice furent des premiers et des plus ardents à découvrir et à signaler les dangers contenus dans le livre que tous appelaient, dans une abréviation toute de familiarité : « le livre de la Fréquente ». On se comprenait à demi mot.

La lutte fut chaude. Port-Royal groupait près de lui, par l'ascendant qu'il exerçait sur les âmes, par les Petites Écoles, où l'on se disputait les places, les plus grandes familles d'alors. Les Jésuites, eux aussi, étaient puissants. Leurs prédications, leurs vertus, la force conquérante de leurs doctrines, empreintes de vérité, le désintéressement de leurs théories, tout cela les entourait d'un prestige considérable. Ils ne redoutèrent pas de le mettre une fois de plus au service de la vérité. Et le P. Nouet, en particulier, compara le livre « de la Fréquente » aux ouvrages de Calvin, dont il égalait, disait-il, les erreurs. Il y avait un certain mérite dans cette affirmation, car le livre d'Arnauld venait de paraître revêtu des approbations de quinze évêques et de vingt docteurs.

Le prédicateur ne désarma pas pour si peu.

Les jansénistes ripostèrent que de pareilles paroles, en chaire, étaient un outrage public à l'épiscopat et à la Sorbonne. Sollicitude touchante. Mazarin, qui, sans cesse combattait des Cabales, n'avait pas le loisir de s'occuper de celle-là. L'archevêque de Paris, François de Gondi, pressé par son neveu Paul de Gondi, le futur cardinal de Retz, et ami des jansénistes, d'intervenir en leur faveur, défendit aux Jésuites de parler en chaire du livre d'Arnauld et obligea le P. Nouet à désavouer les attaques qu'on lui reprochait. Les Jésuites se soumirent et portèrent la discussion sur le terrain du livre. L'un d'eux, le P. Denis Petau, réputé comme le plus savant de ce moment parmi les Jésuites, se chargea de la réfutation d'Arnauld et n'eut pas de peine à prouver que l'auteur de la « Fréquente », avec un parti pris qui frisait la mauvaise foi, interprétait mal certains textes et en omettait d'autres qui auraient corrigé la rigueur de sa doctrine. Il ajoutait ensuite, parmi les excellentes choses qu'il disait, que le Christ, qui se donne à nous au Très-Saint-Sacrement, n'est pas autre, les jours ordinaires ou le dimanche, qu'à la fête de Pâques, que nous ne sommes point par nous-mêmes plus dignes de le recevoir en cette fête qu'aux autres époques de l'année, que sa divinité n'est pas davantage plus redoutable ni sa bienveillance plus marchandeuse ; qu'à toutes les dates du calendrier le Pain vivant descendu du ciel est l'aliment de notre faiblesse, le remède de nos maladies, l'antidote du péché, le calmant de nos passions, et que jamais l'Église ne l'a considéré comme la récompense de nos vertus. Il ajoutait, avec un grand sens de vérité, qu'une âme vivante de la grâce est capable de s'assimiler profitablement la divine hostie;

quiconque l'en prive lui fait tort, sans compter qu'il méconnaît les claires intentions de Jésus-Christ.

C'était bien l'expression de la vraie doctrine. Malheureusement le livre de Petau, intitulé *De la Pénitence publique*, était écrit dans un style lourd qui se ressentait trop de la multiplicité de langues que possédait l'auteur. Ceci lui valut, du janséniste Hermant, cette boutade, qui évidemment n'est pas une réponse, mais qui éteignit dans le rire la force des arguments : « Le P. Petau, disait Hermant, sait les langues; mais il ne s'est jamais servi de celle de sa nourrice dans les livres qu'il publie. »

L'ouvrage n'eut donc ni la diffusion ni l'influence qu'il aurait méritées. Et Racine rapporte, peut-être non sans une joie secrète, qu' « il demeura chez le libraire ».

Pourtant quelques découvertes assez amusantes firent changer le vent de la faveur. On apprit, par exemple, que plusieurs évêques qui avaient approuvé le livre de *la Fréquente Communion* ne l'avaient jamais lu; qu'ils avaient cédé aux sollicitations d'un certain curé de la banlieue de Paris, nommé M. Floriot. Celui-ci s'était constitué le commis-voyageur de Port-Royal pour quêter en province des approbations. Un revirement se produisit. Arnauld dut se soumettre et, le 14 mars 1644, il signait une déclaration par laquelle il soumettait son ouvrage au jugement de l'Église Romaine et du Pape.

C'est Innocent X, élu pape le 15 septembre 1644, qui s'occupa du livre incriminé. Il commença par détacher quelques erreurs grossières, comme par exemple celle dans laquelle l'auteur mettait saint Pierre et saint Paul sur le même pied d'une égalité

parfaite. Il suspendit son jugement sur le fond de l'ouvrage et en ce qui concernait la Sainte Eucharistie. Il voulait se donner le temps de l'étudier à loisir et aussi, pour ne point scandaliser les faibles, laisser à l'opinion qui se ressaisissait le soin de faire justice des billevesées d'Arnauld et de ses confrères.

Il n'eut point tort de procéder avec tant de prudence. Les Jansénistes profitèrent de cette réserve et chantèrent victoire. C'était prématuré. L'opinion, en effet, se détachait d'eux. Le sens catholique pressentait une hérésie dans l'attitude de ces hommes mystérieux qui parlaient trop de la corruption originelle, de l'impuissance de l'homme, de la grandeur inaccessible de Dieu, pour ne point en ressentir une joie malsaine. On commençait à douter de leur sincérité. On avait peur de leur duplicité, de leurs audaces inavouées. Les gens d'esprit clair et même ceux de piété profonde, qui avaient été dès le début quelque peu séduits par ce qu'ils pensaient être de l'amour de Dieu plus pur, plus ardent, s'écartaient d'eux maintenant. Saint Vincent de Paul et Monsieur Olier, qui avaient été jadis les amis de l'abbé de Saint-Cyran, sans en partager jamais les doctrines, mais que la secte abusivement prétendait être des leurs, protestaient publiquement contre les scandales des erreurs et l'immoralité de certains procédés, comme l'étaient les « heures de larmes » et les « heures de flagellation » exécutées en 1649, en l'église de Saint-Merry.

La secte se doublait, de plus, d'une coterie politique ; les restes de la Fronde se raccrochaient désespérément au Jansénisme. Quatre-vingt-huit évêques, cette année 1646, signèrent une supplique, demandant au pape Innocent X de se prononcer. Celui-ci con-

damna la doctrine janséniste, d'abord par la bulle *Cum occasione*, du 31 mai 1653, et Alexandre VII réduisit à néant les subtilités des distinctions inventées par les Jansénistes, dans la bulle *Cum ad sanctam Petri Sedem* du 16 octobre 1656.

*
* *

Le mouvement vers la Communion fréquente avait pu être ralenti par toutes ces discussions, puisque saint Vincent de Paul constatait dans une lettre à M. d'Orgni, datée du 25 juin 1648, « que Saint-Sulpice a trois mille communions de moins que les années passées ».

Mais il n'était pas pour cela arrêté.

Les prédicateurs ne laissaient pas leur zèle se refroidir. Et maintenant c'était de « Communion quotidienne » qu'il était question. Ce qui était arrivé à Brescia en 1587, se reproduisit en Espagne. Sur l'invitation des PP. de Marcilla, bénédictin, Falconi, religieux de la Merci, et Pinto, clerc régulier mineur, les gens de toute condition se multipliaient à la Table Sainte chaque jour.

La Congrégation du Concile fut avertie et sollicitée de se prononcer sur ces pratiques. On lui dénonçait surtout avec indignation la doctrine des prêtres qui allaient partout répétant que l'exemption de faute mortelle suffit pour communier avec fruit. Que fallait-il penser ?

En 1679, le 12 février, la Congrégation répondit : elle reprit la décision rendue, en 1587, dans la cause de Brescia. Elle ne permettait ni de blâmer la com-

munion quotidienne des laïques, ni de dire qu'une âme en état de grâce ne peut communier fructueusement. Elle ajoutait également la défense de dire que la communion quotidienne était prescrite de droit divin.

Ainsi la doctrine se précisait. Loin d'interdire de communier tous les jours, Rome défend qu'on l'interdise.

Il s'en faut de beaucoup, pourtant, que le Jansénisme condamné ait perdu du coup toute son influence. Les théories malfaisantes avaient trop pénétré les âmes pour disparaître en une fois, et longtemps elles firent sentir leurs effets. C'était comme une déviation profonde produite par ceux qui continuaient, tout en protestant de la droiture de leurs intentions, l'œuvre néfaste de Port-Royal.

Ils ne manquaient aucune occasion d'abriter sous le voile du respect dû à l'Eucharistie les procédés de terreur et les pratiques d'éloignement qu'ils revendiquaient. Un livre du P. Pichon paru au début du XVIIIe siècle, et intitulé *L'Esprit de Jésus-Christ et de la Sainte Église sur la fréquente Communion*, semblait dire que la communion quotidienne était de droit divin. Présentée ainsi, cette assertion était fausse. L'Église la condamna. D'où des cris de victoire au camp des Jansénistes, cependant que Benoît XIV, qui avait condamné l'exagération, écrivait à l'archevêque de Lyon qu'il ne comprenait rien au tapage fait autour d'un livre estimable, et que Mgr de la Mothe, évêque d'Amiens, répondait aux triomphateurs que la rareté de communion était un mal beaucoup plus à appréhender que celui des communions fréquentes auxquelles poussait le P. Pichon.

C'était le bon sens même.

Avec saint Alphonse de Liguori († 1787) la question se précise.

C'est dans son ouvrage : *Praxis confessarii*, paru en 1760 et écrit en latin, qu'il exprime sa doctrine. Pour lui d'abord il n'y a pas lieu de s'inquiéter de la situation extérieure de la personne qui prétend communier. Aucune restriction ne doit être faite pour aucune catégorie de personnes, ni pour aucune condition ou profession, dès lors que sont réalisées les dispositions spirituelles toujours requises.

Et ces dispositions, que sont-elles? Saint Alphonse, avec raison, distingue : la communion hebdomadaire, la communion fréquente, la communion quotidienne.

Pour la première, elle est permise et même conseillée à ceux qui ne commettent point habituellement le péché mortel, qui le commettent rarement, plutôt par fragilité, et qui sont du reste résolus à lutter et à se corriger. Même si, avec pleine conscience de leur tiédeur, ils se bornent à déserter le péché mortel, sans se mettre en peine d'éviter le péché véniel, leur état paraît suffisant à saint Alphonse pour que non seulement il leur permette, mais qu'il leur conseille la communion hebdomadaire.

Pour la communion fréquente, c'est-à-dire qui a lieu une ou plusieurs fois par semaine, outre le dimanche, il exige que l'on n'ait point l'habitude ni l'affection des péchés véniels délibérés, que l'on fasse des efforts sérieux pour mortifier ses mauvais penchants et progresser dans la vertu. Il n'est point nécessaire, par suite, que les défauts soient déracinés ; la lutte contre eux peut même être assez vive : dès lors qu'elle existe, cela suffit.

Pour la communion quotidienne, il exige les mêmes

dispositions, mais plus parfaites, soit pour se préserver d'une certaine négligence qui pourrait aller jusqu'à la familiarité avec les Saints Mystères, soit parce que les grâces plus abondantes que l'on reçoit, en raison de la fréquence plus grande des communions, exigent une préparation plus soigneuse et une correspondance plus généreuse.

Un peu plus tard, dans un autre ouvrage intitulé : *Pratique de l'amour de Jésus-Christ* et paru en 1768, saint Alphonse ajoute à ces dispositions d'âme la pratique de quelques exercices de piété : comme, par exemple, l'oraison et la pénitence corporelle. Mais, d'après le contexte même, il paraît évident que l'auteur n'impose pas ces conditions supplémentaires, il se contente de les conseiller.

En 1725, un synode tenu à Rome avait répété les assertions traditionnelles citées plus haut. Mais on était encore, à cette époque, peu empressé en France d'accepter ce qui venait de Rome. Encore moins s'inquiéta-t-on d'une instruction adressée le 1er avril 1784 au Vicaire Apostolique du Sutchuen où la Congrégation de la Propagande rappelait qu'il n'était point nécessaire pour communier d'être exempt de fautes légères. Mais le Sutchuen c'était si loin !

Et quand le Concordat eut rouvert, après la grande Révolution, les églises dévastées et restauré la religion proscrite, beaucoup de prêtres et d'évêques reprirent pour l'administration des sacrements les erreurs anciennes et les exigences exagérées. Beaucoup, parmi les moyens de restaurer la vie chrétienne, ne signalent point la communion fréquente, ou s'expriment là-dessus assez vaguement; le grand nombre regarde la participation au banquet divin comme une faveur

privilégiée qui doit être réservée aux chrétiens remplissant parfaitement tous leurs devoirs; quelques-uns flétrissaient ce qu'ils appelaient les directeurs faciles. Le Jansénisme avait la vie dure.

Le XIXe siècle était destiné providentiellement à voir s'épanouir, en se précisant d'une façon à la fois rationnelle et théologique, ce culte d'amour à l'égard de la Sainte Eucharistie.

Reçue dans une communion quotidienne, elle produira, dans l'âme qui l'accueillera, des merveilles de ferveur, et dans les âmes qui seront les témoins de ces communions quotidiennes, une édification incontestable.

Saint Thomas avait dit (3^a P., q. 12, a. 2) : « Celui qui verrait par l'expérience que la communion quotidienne augmente en lui la ferveur de la dévotion sans diminuer le respect, devrait communier tous les jours. »

Le Concile de Trente avait exprimé un désir : « *optaret quidem sancta synodus* »; et que contenait ce désir? que, à chacune des messes où ils assistent, les fidèles ne se contentent pas d'une communion spirituelle, mais reçoivent réellement la Sainte Eucharistie, afin que parviennent jusqu'à eux plus abondants les fruits de ce sacrifice très saint.

Remarquons la forme qu'emploie le Concile : « *optaret* ». C'est un souhait qu'il exprime.

Dans sa réponse, pas plus que dans tous les textes cités plus haut, on ne peut encore trouver une direction nette. La Communion est permise à tout âme en état de grâce; elle est utile à toutes les âmes suffisamment disposées. Mais est-il expédient que tous les fidèles en état de grâce communient tous les jours? Voilà

la question qui se pose encore et qu'il faudra trancher!

La lutte avait été longue, les âmes avaient été trop ballottées pour que l'autorité de l'Église ne terminât pas d'un geste suprême et définitif la bataille engagée autour de ce culte particulier adressé à la Sainte Eucharistie : la communion fréquente.

Pie X était prédestiné à donner au Saint-Sacrement ce témoignage de piété. Dans les Congrès Eucharistiques dont nous parlerons plus loin, les orateurs avaient sans cesse agité la question de la communion fréquente. Dans la presse et dans la chaire une campagne se menait depuis un demi-siècle plus ardente et plus instante, excitant les âmes pieuses à multiplier leurs communions. Monseigneur de Ségur, le P. Montrouzier, S. J., le P. Cros, S. J., l'abbé Jules Didiot, professeur aux Facultés catholiques de Lille, le P. Ramière, directeur du *Messager du Cœur de Jésus,* l'abbé Fabre, le P. Dalgaims, oratorien, le P. Eymard, fondateur des Pères du Saint-Sacrement, avaient pris la tête de ce mouvement et le soutenaient avec persévérance. Dans la pratique courante, des initiatives nombreuses orientaient les âmes, et en particulier les âmes d'enfants, vers la communion quotidienne. Cottolengo à Turin et surtout dom Bosco obtenaient par ce moyen des résultats merveilleux.

D'autres, évidemment, avaient protesté. S'abritant sous la force des habitudes anciennes, invoquant à leur avantage le decret de 1679, qui laisse en principe le règlement de la fréquence de la communion à la seule appréciation du confesseur, s'autorisant du prestige de saint Alphonse de Liguori et même de saint François de Sales, qui réclament, disaient-ils, des efforts

positifs, en vue de mortifier ses mauvais penchants et de progresser sérieusement dans la vertu, ils réclamaient le *statu quo*.

Les partisans de la communion fréquente répliquèrent aux arguments de leurs adversaires et rétablirent l'esprit qui anime les pages des auteurs précités, esprit qui est nettement favorable à la communion quotidienne et dont l'expression est conforme aux temps où vivaient ces auteurs et aux nécessités qui les remplissaient.

Au surplus, le mouvement pratique vers la Communion quotidienne se généralise. Rome le voit avec faveur. Les évêques se prononcent, et parmi ceux-là, non des moindres, notons : le Cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, Mgr Desprez, archevêque de Toulouse, Mgr de la Bouillerie, coadjuteur de Bordeaux, Mgr Billard, évêque de Carcassonne, Mgr Pie, évêque de Poitiers. On sent que l'heure est proche où l'Église parlera. Léon XIII, dans un des derniers actes de son pontificat, l'encyclique *Mirae caritatis*, du 28 mai 1902, avait exhorté fortement le peuple chrétien à reprendre l'habitude de la communion fréquente. C'était, disait-il, réaliser un désir cher au Cœur de Jésus-Christ.

Pie X, qui lui succéda le 2 août 1903, était trop favorable aux démarches qui étaient faites près de lui dans ce sens, aux efforts qu'il voyait se multiplier partout, pour ne point saisir la première occasion de se prononcer solennellement. Il le fit dans le décret *Sacra Tridentina Synodus*, qui parut le 15 décembre 1905.

Ce décret met fin aux disputes et oriente nettement les âmes vers la communion quotidienne. Voici en

résumé quelles sont ses prescriptions et ses décisions :

1. — Il n'y a qu'une théologie exacte des dispositions requises pour la bonne communion; la fréquence n'y change rien, non plus que l'état ou la condition des communiants.

2. — Quiconque est en état de grâce et s'approche de la Table Sainte pour le bien de son âme ne doit pas en être écarté.

3. — L'exemption de tout péché véniel n'est pas indispensable pour que la communion soit fructueuse.

4. — Les actes de dévotion du fidèle pour se présenter à la communion sont dignes de louange, et tous y doivent vaquer selon leurs possibilités, mais c'est de l'*opus operatum* du sacrement que dérive son efficacité souveraine.

5. — Cet *opus operatum* consiste particulièrement à réprimer la concupiscence, à purifier des fautes légères journellement commises et à prévenir les péchés plus graves.

6. — Telle est la doctrine qui doit guider les confesseurs dans leurs décisions et que les curés doivent inculquer à leurs paroissiens. Et il n'est loisible à aucun écrivain catholique d'élever là contre le moindre doute.

7. — Quant à la pratique, s'il est des lieux où doive fleurir la communion quotidienne, ce sont les maisons religieuses. Il est bien entendu qu'aucun point de leurs Constitutions n'y saurait faire obstacle. Les clercs des séminaires et la jeunesse des écoles catholiques, pour le plus grand bien de leurs âmes, sont aussi spécialement invités à s'approcher tous les jours de la Table Sainte. L'état du mariage n'empêche personne d'en faire autant.

Même après l'apparition du décret *Sacra Tridentina Synodus*, quelques esprits chagrins et oublieux de l'Évangile essayèrent d'insinuer que la communion des enfants devait continuer à se régler d'après un code spécial. Leur âge, disaient-ils, le demandait, non moins que les bonnes traditions et les bons principes. Le Saint-Siège fut consulté. On se rappelle sa réponse ; pour la communion quotidienne de qui que ce soit, les règles sont les mêmes.

*
* *

Qu'allait devenir alors, devant ces dispositions nouvelles, la cérémonie de la Première Communion ?

Tout le monde sait avec quelles précautions, j'allais dire : avec quelle exagération de solennité et avec quelles exigences d'âge et de préparation, on avait arrêté jusqu'à 11, 12, 13 et parfois 14 ans, la marche des enfants vers la Communion.

Ces exigences avaient leurs avantages. Celui de permettre aux enfants d'apporter à ce grand acte une connaissance plus approfondie du mystère eucharistique et des dispositions plus dignes de lui n'était, en somme, qu'une illusion. Car le mystère eucharistique pouvant s'approfondir toute la vie et, nos dispositions d'âme restant, perpétuellement, notablement en-dessous de ce qu'elles devraient être pour apporter au Sacrement le respect qui lui est dû, on ne voit pas pourquoi on avait fixé 12 ans, et non pas 18 ou 25.

La préoccupation de garder les enfants pendant plusieurs années d'instruction religieuse, et de faire de la Sainte Communion comme la consécration d'un enseignement qui est, hélas! trop souvent le seul bagage

de connaissances religieuses que les enfants emportent avec eux, était plus réelle et plus sérieuse.

La pensée enfin d'entourer cette cérémonie d'un éclat tout particulier, afin qu'elle reste dans l'esprit des enfants comme une date inoubliable, capable, bien longtemps après, de ranimer par sa simple évocation les sentiments de foi qui l'avaient accompagnée, partait d'un excellent sentiment, mais d'un sentiment qui pouvait ne pas être empreint totalement d'esprit surnaturel. Tant de préoccupations d'ordre humain, matériel, troublaient si souvent la limpidité de ce jour du Ciel!

Le décret de Pie X para à ces inconvénients et en garda tous les avantages. Il ne supprime nullement la cérémonie de la première communion en tant qu'elle est la solennelle rencontre de l'âme avec son Dieu. Il voudrait, au contraire, que l'enfant sache bien ce qu'est Jésus qui vient, et qu'il se dispose, de son mieux, à le recevoir. Mais ce qu'il ne veut pas, c'est qu'une limite absolue d'âge arrête jusqu'à une époque, la même pour tous indistinctement, ceux qui pourraient recevoir plus tôt, en raison de leur instruction et de leur piété, leur Dieu, et que précisément ceux qui bénéficieraient le plus de cette première visite anticipée souffrent, de par l'incapacité des autres, du retard qui leur serait imposé.

Ce que Pie X rappelait, c'est que Notre-Seigneur ne réclame pas des enfants une préparation qui dépasse leur âge; qu'il se contente, pour chacun de nous, de ce que nous pouvons lui apporter, et que c'est cruauté d'exiger des enfants une préparation que nous-mêmes, plus âgés, ne lui apportons pas toujours.

Ce qu'il rappelait encore, c'est que la réception du

sacrement, et l'accomplissement du devoir pascal, s'impose à tous les chrétiens à l'âge de raison et que les enfants bien avant 12 ans sont soumis à cette loi universelle.

Ce qu'il voulait enfin, c'était assurer, à cette première rencontre de Jésus avec l'âme des enfants, un côté plus de piété que d'éclat, plus d'intimité que de bruit.

Qu'après cela, à un âge que chacun pourra fixer, au mieux des circonstances, une cérémonie solennelle eucharistique, à laquelle ils seront invités à participer, leur laisse dans l'esprit, par la rénovation de leurs vœux de baptême, un souvenir inoubliable de douceur et de majesté, rien de mieux : Pie X n'y était nullement hostile.

On mit quelque temps à comprendre le décret, quelque temps à l'admettre. Les habitudes étaient telles, les intérêts étaient tellement en éveil, la routine enfin s'en mêlait au point que des discussions passionnées s'organisèrent. Elles ont pris fin aujourd'hui. Dans le calme d'une foi plus éclairée, les passions se sont assagies, l'horizon est devenu singulièrement plus serein. Et la Sainte Communion privée à un âge variable, qui dépend des dispositions de l'enfant et de la sage direction de son confesseur, n'enlève rien, tant s'en faut, à la piété qui se manifeste le jour de la Sainte Communion solennelle.

D'ailleurs il reste encore bien des enfants qui n'ont pas la joie de devancer les 12 ans toujours requis pour la Première Communion solennelle. Éducation incomplète, familles peu croyantes, insouciance ou paresse d'esprit, tout cela fait d'eux des candidats désignés à la première communion à l'âge où les autres, plus

favorisés, ont déjà l'habitude de communier. Tout cela nécessite quelque prudence, un peu de doigté, de l'esprit de foi. Mais qui oserait, maintenant que l'expérience est faite, soutenir que les enfants soigneusement préparés ne bénéficient pas de la visite de leur Dieu, à l'âge tendre où ils peuvent en recevoir plus facilement l'impression?

Les règlements rigides ne sont pas souvent ceux qui sont les plus fructueux. Ce qui caractérise la réforme de Pie X, c'est que, après avoir rappelé et maintenu, comme il savait le faire, les principes, il laisse à la pratique une certaine latitude, basée sur d'autres principes de prudence et de charité. Pourquoi tous ne le comprennent-ils pas, et, s'il le faut, ne s'y résignent-ils pas?

Ce qui caractérise encore et surtout la réforme de Pie X, c'est la profondeur de pensée et la lumineuse direction théologique qu'il donne à la réception de la Sainte Eucharistie. Au-dessus et bien au-delà de la première communion, ses regards se portent sur la façon dont on finissait par comprendre la Sainte Communion, et il porte remède aux diminutions d'intelligence et aux pratiques insuffisantes.

Quand on a parcouru en effet, comme nous venons de le faire, les discussions successives qui se sont engagées autour du Sacrement de l'autel, on s'aperçoit que les hommes voyaient surtout dans la communion une sorte de visite royale : le Christ faisant à l'homme l'honneur de sa présence.

Comme une visite princière exige de laborieux préparatifs, on se préoccupait surtout de savoir si le fidèle était bien digne de recevoir ce Roi éternel ; l'on ne s'apercevait pas qu'en mettant la question sur ce

terrain, on allait tout droit au découragement, qui éloigne, ou à l'observation de la lettre, qui anémie, personne ne pouvant songer à offrir au Dieu de l'Eucharistie une demeure digne de Lui. Les questions de tenue, de décence, de propreté, passèrent alors au premier plan. La demeure devait être être entièrement nettoyée, ornée, parfumée, avant que n'y descende Notre-Seigneur. Et des catégories entières de chrétiens, jugés incapables ou insuffisamment préparés, s'éloignaient de l'autel.

On fit plus, partant toujours du même principe. Comme une visite renouvelée tous les jours perd de son relief et même de sa valeur, on estimait que les communions devaient être distantes et rares, pour que l'accoutumance ou la vulgarité des choses quotidiennes n'en vinssent pas ternir l'éclat.

Enfin, comme une visite royale est surtout une faveur, une bonne occasion par suite d'en obtenir quelques autres, on se disait que, conformément au protocole des cours, il fallait profiter de ces instants rapides et décisifs pour présenter, après les compliments d'usage, la feuille des requêtes que l'on prierait l'auguste visiteur de parapher et de sanctionner de sa haute autorité.

Tout cela, évidemment, ne manquait ni d'esprit de foi ni de bonne intention. Mais l'esprit humain s'y mêlait terriblement, et risquait de faire perdre à la Communion sa valeur et ses fruits.

C'est qu'en effet elle est avant tout le sacrement de l'opération du Christ en nous. S'il descend dans nos âmes, c'est pour y travailler. On oubliait trop que les sacrements opèrent invisiblement, et que l'Eucharistie n'est pas seulement le symbole d'une présence,

aussi précieuse soit-elle, comme le serait une fleur, une relique, une pierre rare, laissée en témoignage d'amitié ou de condescendance; elle est surtout un signe nourrissant, purifiant, un aliment spirituel : *panis vivus*. On oubliait aussi qu'à la différences des nourritures humaines qui se transforment en celui qui la prend, cette nourriture divine doit transformer en sa substance le communiant fidèle.

Par conséquent, la communion peut sans inconvénient devenir fréquente. La nourriture ne perd pas de sa valeur, aussi longtemps qu'elle correspond à un besoin, et personne ne songera à raréfier les repas pour le simple bénéfice de n'en point faire un événement banal.

Puisque l'Eucharistie est nourriture, la première considération pour le communiant n'est point de savoir où il en est au point de vue dignité, mais au point de vue indigence. La nourriture n'est point une récompense; elle est le remède à cet envahissement mortel qui ronge l'organisme; remède nécessaire si nous voulons opposer à cet envahissement une influence opposée et victorieuse. L'âme en état de grâce peut donc communier, parce qu'elle est susceptible de ressentir les effets de cet aliment divin; les âmes souillées de péché mortel ne communieront pas : on ne donne pas de nourriture à un mort.

Enfin, puisque la communion n'est pas une visite d'apparat, mais l'entrée en nous du Christ vivant et agissant, la bonne manière de communier est de recevoir Notre-Seigneur, non pour lui présenter beaucoup de requêtes, mais pour offrir à son activité surnaturelle un vaste chantier où il puisse travailler à l'aise.

Il n'est pas indispensable de multiplier, pour le recevoir, les compliments de bienvenue : il vaut mieux lui offrir une humilité qui convient de l'imperfection, et surtout une docilité complète qui lui permette de provoquer les transformations qu'il se propose. La disposition d'âme et la prière qui la manifeste pourraient donc tenir tout entières en ces mots de saint Thomas d'Aquin : « *Praesta meae menti de te vivere.* »

Nous voilà loin des aperçus anciens. Recevoir Notre-Seigneur comme un hôte et ne lui laisser d'autre initiative que celle de contresigner nos requêtes, c'est évidemment à la fois plus facile et humainement plus avantageux. Mais des discours hyperboliques, des élans enflammés, du mouvement, du bruit, des supplications terrestres, valent infiniment moins que la docilité simple et généreuse qui vient pour entendre le Christ, lui demander de descendre et qui, une fois perçue la voix qui appelle aux saintes transformations, se lève et sans souci de fatigue, ni de peine, va, obéissante et mortifiée, dans des sentiers même ardus, où elle sent que le Christ l'accompagne et la soutient. Collaborer avec le Christ, au moins se laisser façonner par Lui, en lui donnant la soumission qu'il réclame, ce sera alors le fruit désirable que chaque communion contribuera à faire mûrir. Certes, l'heure de la récolte ne sonnera pas tout de suite. Rien ne se fait rapidement ici-bas des œuvres de Dieu. C'est lentement, progressivement, que nous devons mettre notre âme en état de ressentir les effets de ce Soleil de justice qui vient faire éclore et mûrir les germes de vie déposés en nous. Mais nous n'avons pas à précéder l'action de sa grâce; il nous suffit de la suivre. Son esprit nous

transformera de la façon qu'il choisira, pourvu que nous travaillions avec lui à nous dépouiller de ces penchants, de ces habitudes, de ces convoitises qui dressent à son envahissement un obstacle odieux mais qui nous reste malheureusement trop cher.

CHAPITRE XIX

Les Visites au Saint-Sacrement

Une autre forme plus simple, plus personnelle, plus facile d'honorer Notre-Seigneur vivant dans le Saint-Sacrement consiste à le visiter dans son Eucharistie. Même à travers la porte close de son tabernacle, dans les églises les plus désertes et les plus pauvres, Notre-Seigneur nous attend. Il est toujours disposé à nous donner audience. Pourquoi ne nous servirions-nous pas de ces dispositions bienveillantes et ne le traiterions-nous pas comme ces amis de la terre à qui nous allons périodiquement rendre visite ?

L'amour nous le commande, l'intérêt nous y pousse, notre situation nous en fait un devoir.

Sans doute. Mais les choses les plus simples mettent parfois des siècles à s'imposer. Ce fut le cas ici. Il fallut attendre le XVIIIe siècle et saint Alphonse de Liguori pour que cette pratique entre résolument dans la piété catholique.

Un opuscule sorti de sa plume en 1744 et publié en 1747 avait pour titre : *Visites au Saint-Sacrement et à la Sainte Vierge*, et obtint un succès considérable. En réalité ce fut le premier ouvrage qu'il écrivit.

L'auteur le composa à Iliceto, dans une maison de son ordre, et l'écrivit en italien. Mais, du vivant même de l'auteur, l'ouvrage fut reproduit dans presque tou-

tes les langues, traduit de nouveau et réimprimé dans la plupart des pays, on ne saurait dire combien de fois. La vogue dont il jouit ne s'est pas ralentie, et il y a bien peu d'âmes vraiment pieuses qui ne se soient servies, pour alimenter leur piété, de ces *Visites au Saint-Sacrement et à la Sainte Vierge.*

L'ouvrage débute par une dédicace « A Marie toujours vierge et immaculée, mère de Dieu ». Avant même la définition de 1854, saint Alphonse prononce le mot avec une conviction résolue et un amour profond. Il dit : « Devant mettre au monde ce petit livre qui traite de l'amour envers votre divin Fils, je ne sais à qui je le pourrais mieux dédier qu'à vous, ma Mère bien-aimée, vous qui entre toutes les créatures, avez le plus d'amour pour notre bon Seigneur... c'est donc à vous que je le consacre tel qui est, agréez-le, et protégez-le en faisant, non pas qu'il m'en revienne des louanges de la part des hommes, mais que ceux qui le liront correspondent ensuite, par plus de dévoûment et d'affection, au tendre et excessif amour que notre doux Sauveur a bien voulu nous témoigner dans sa Passion et dans l'institution du Très-Saint-Sacrement. »

Le ton général du livre répond admirablement aux sentiments de piété et d'humilité renfermés dans cette préface. Après avoir rappelé dans son Introduction et la condescendance du Christ habitant parmi nous, et l'abandon auquel les hommes le condamnent, et les plaintes par lesquelles il a près de Marguerite-Marie réclamé des hommages et de l'amour, saint Alphonse nous rappelle « combien sont agréables au Cœur de Jésus ceux qui le visitent souvent et qui aiment à lui tenir compagnie dans les églises où il réside en son

sacrement ». Des exemples corroborent cette affirmation. Sous nos yeux défilent les grands saints, fervents de l'Eucharistie : Marie-Madeleine de Pazzi, qui la visitait 30 fois le jour, — saint Louis de Gonzague, à qui défense avait été faite de rester devant le Saint-Sacrement au-delà du temps prescrit et qui, lorsqu'il passait non loin du Tabernacle et se sentant attiré par les charmes du Sauveur, lui disait, avec une touchante tendresse : « *Recede a me, Domine, recede* », — saint François-Xavier, qui se délassait de ses grands travaux par des nuits passées en oraison devant le Saint-Sacrement, — saint François Régis, qui avait la même habitude et qui, lorsque par hasard il trouvait l'église fermée, restait à genoux devant la porte, exposé à la pluie et au froid, — saint François d'Assise, qui allait, aussitôt qu'il éprouvait quelque peine, en faire part à Jésus-Christ dans son Sacrement d'amour, — saint Venceslas, qui durant la nuit, même en hiver, visitait les églises, où reposait le Saint-Sacrement, et obtenait parfois que ses visites pénétrassent tellement sa belle âme de flammes d'amour que son corps même en ressentait les ardeurs, au point qu'en touchant la neige il lui ôtait la rigueur du froid.

Ce que l'auteur ne disait pas, c'est que lui-même accomplissait avec une incomparable perfection ce dont il parlait aux autres. Pendant sa vie laborieuse d'apôtre et de fondateur d'ordre, il ne passait jamais une journée sans aller longuement se prosterner au pied du Tabernacle. Et quand plus tard, arrivé au seuil de la vieillesse, il ne fut plus absorbé par les devoirs de l'épiscopat, il passait jusqu'à huit heures par jour auprès de Notre-Seigneur. Il fallait en quelque sorte lui faire violence pour l'arracher à ses pieu-

ses méditations et l'obliger à faire la promenade quotidienne qui lui était prescrite.

Ce sont les pratiques des Saints. Saint Alphonse rêve de les généraliser, de les étendre à toutes les âmes, même dans le monde, capable de comprendre l'amour de Notre-Seigneur pour nous.

Aussi des appels directs sortent alors de son cœur vers les âmes pieuses : « Détachez-vous de la compagnie des hommes, et ne laissez désormais passer aucun jour sans venir dans une église vous entretenir pendant quelque temps, ne fût-ce qu'une demi-heure ou un quart d'heure, au pied du Très-Saint-Sacrement. *Gustate et videte quoniam suavis est Dominus.* Faites-en l'expérience, et vous verrez le grand profit que vous en retirerez. »

Le conseil étant nettement donné, l'auteur s'attache à débusquer toutes les objections qui se peuvent faire à l'élan qu'il imprime : temps que l'on perd — possibilité de prier Dieu chez soi — inutilité d'une démarche gênante — et tant d'autres que la négligence ou la lâcheté provoquent dans les âmes même les meilleures.

Mais comme la pratique est neuve, qu'elle pourrait par conséquent provoquer quelque embarras, l'auteur décrit avec de multiples développements « la manière de faire les visites », et son opuscule tout entier n'est, en somme, qu'une série de 31 façons, une pour chaque jour du mois, de se comporter à l'égard du Saint-Sacrement et de la Sainte Vierge, que le pieux auteur unit inséparablement, pendant le quart d'heure ou la demi-heure de visite.

Il engage vivement à terminer chacune des visites par une communion spirituelle. Et cela aussi nous

semble une nouveauté. Jusqu'alors on avait bien parlé de recevoir réellement Notre-Seigneur dans une Communion sacramentelle ; mais l'attirer dans son cœur par le désir qu'on lui exprime de le recevoir, par les actes d'amour que l'on multiplie, et par l'état où l'on veut se mettre qui ressemble à celui de la Communion véritable, qui donc jusqu'alors en avait eu l'idée? Saint Thomas en avait expliqué, si j'ose dire, le mécanisme dans sa *Somme* (1).

Il avait fait remarquer que l'on peut communier spirituellement de deux façons : 1° en s'unissant au Christ en personne naturelle; c'est ainsi que communient les anges en tant qu'ils sont unis au Christ par la charité et la vision face à face; c'est là le pain que nous mangerons un jour dans la patrie; — 2° en s'unissant à lui, en tant qu'il est présent sous les Saintes Espèces, c'est-à-dire par la foi au Christ, jointe au désir de recevoir le Sacrement où il est présent; c'est, à proprement parler, un mode de communion réservé à la terre.

Trois actes constituent la Communion spirituelle : 1° l'acte de foi à la présence réelle de Jésus-Christ au Sacrement de l'autel; 2° l'acte de désir, dont une forme très recommandable consiste à s'imaginer que l'on s'approche de la Sainte Table et que l'on reçoit l'hostie de la main du prêtre ; 3° l'acte d'action de grâce, le même que si l'on avait réellement communié.

A tous les moments de la journée, ces actes sont possibles. Autant de fois que l'on veut, et en n'importe quel lieu, on peut donc communier spirituellement.

Les effets de la communion spirituelle sont de même

(1) IIIe P., q. 80, a. 1.

ordre que ceux de la Communion sacramentelle, sauf leur intensité, qui est moindre.

Le Concile de Trente avait approuvé l'usage de cette pratique, en soi des plus sanctifiantes. Mais tout cela était resté dans le domaine de la théorie. Saint Alphonse, par son opuscule, orienta nettement la piété catholique vers cette délicatesse à l'égard de Notre-Seigneur. Et, comme il arrive toujours, Dieu visité a fait tomber, sur les multitudes d'âmes qui depuis ont pris l'habitude de se rendre près de Lui, une abondance extraordinaire de grâces. Que de lumières se sont puisées là! que de peines s'y sont consolées! que de généreuses résolutions s'y sont puisées! que de remords y sont nés et que de vocations religieuses doivent leur origine à ces instants de recueillement pieux!

Que de noms à ajouter à ceux, pourtant nombreux, que saint Alphonse cite dans les diverses méditations de son opuscule!

On peut dire que, depuis le jour où il ouvrait cette voie facile vers le Tabernacle, les âmes s'y sont précipitées. On peut dire que, depuis les instantes sollicitations de saint Alphonse, non seulement les saints, mais les âmes ferventes ont développé leur dévotion à ces visites quotidiennes, comme pour dédommager Notre-Seigneur des hérésies, des incrédulités ou des abandons dont il continue à être la victime.

Le XIXe siècle n'a pas été, tant s'en faut, inférieur à ce point de vue à ceux qui l'ont précédé. A Rome, le pèlerin d'Amette, Benoît-Joseph Labre, était surnommé le Pauvre des Quarante-Heures, parce qu'il passait la plus grande partie de ses journées dans les églises où le Saint-Sacrement était exposé; l'angélique Marie-

Eustelle était, à bon droit, appelée l'ange de l'Eucharistie, tellement elle multipliait auprès du Tabernacle ses gardes vigilantes; et notre saint Curé d'Ars entretenait auprès de son Dieu la flamme de sa charité, et ranimait ses forces que les fatigues d'un ministère incessant et les obsessions perpétuelles du démon auraient, sans miracle, détruites avant l'heure.

CHAPITRE XX

Les Congrès Eucharistiques

Jusqu'ici nous avons vu les fidèles entourer le Tabernacle ou l'hostie sainte d'un culte plus pieux que solennel, plus privé que grandiose. Les processions, les saluts, les expositions, les adorations, les visites au Saint-Sacrement, sont des actes assurément très méritoires, mais qui ne groupent que les fidèles d'une paroisse, d'une cité. L'Église les consacre, Dieu évidemment en tire sa gloire ; car il accepte bien volontiers l'hommage des âmes qui comprennent son abandon et essaient de le réparer.

Mais il est aussi le Dieu des nations. Les hommages individuels, aussi multipliés qu'ils soient, ne lui donneront jamais la gloire légitime qu'il est en droit de réclamer des peuples qui dans un mouvement de spontanéité généreuse se grouperaient autour de lui, le porteraient en triomphe et lui feraient, par leur nombre, leur éclat, leurs protestations, un cortège aussi noble que peut lui assurer une humanité imparfaite à tant de titres.

C'est de cette pensée que procédèrent les Congrès Eucharistiques.

De 1881, époque où ils commencèrent à proprement parler à s'établir, jusqu'à nos jours où ils se perpétuent, s'organisant mieux, s'embellissant davantage à

mesure que le temps permet de parer aux imperfections du début, c'est comme une vaste traînée de foi et d'amour qui va vers l'Hostie sainte et revient jusqu'à nous pour nous consumer de ses feux.

Les Congrès furent une lumière pour notre foi eucharistique par les questions qui s'y traitèrent, la façon dont elles furent résolues dans les rapports, les discours, les communications, les études des commissions qui s'en occupèrent.

Ils furent une consolation et un réconfort pour les cœurs qui auraient pu légitimement être troublés par les persécutions légales dont l'ère s'ouvrait presque en même temps que commençaient les Congrès Eucharistiques.

Ils furent aussi, disons-le, un acte solennel de réparation envers la Justice divine outragée.

Pendant que débutaient, en 1880, ces séries inexplicables de mesures oppressives prises contre le Catholicisme, mesures qui sans relâche s'abattirent durant 30 ans sur l'Église de France, jusqu'au jour où la terrible guerre vint forcément les suspendre et, on voudrait l'espérer, les clore définitivement, périodiquement aussi les Catholiques français — disons même : les Catholiqnes des deux mondes — se réunissaient en des assises solennelles. Ils donnaient à leur foi en l'Eucharistie l'aspect d'une protestation contre tous les crimes commis. Ainsi la balance de la justice éternelle reprenait son équilibre, Dieu pouvait au moins patienter et permettre au monde de se ressaisir.

N'anticipons point. Entrons dans le détail de ces manifestations qui ont vraiment fait, du XIXe siècle, un siècle eucharistique. Il y a deux phases bien distinctes : la première depuis leurs origines en 1874,

jusqu'à 1881, où les manifestations se bornent à des pèlerinages eucharistiques. A partir de 1881, avec le Congrès de Lille, elles deviennent vraiment Congrès avec tout ce que ce mot comprend de manifestations et d'études.

Leurs origines sont modestes, et laborieuses comme tout ce que Dieu bénit. Une jeune fille, Mlle Marie-Marthe-Emilia Tamisier, fut l'organe providentiel qui mit en branle tout ce vaste mouvement.

Née à Tours le 1er novembre 1834, élevée par une mère de foi robuste et de tendre piété, elle fut en propres termes embaumée de l'Eucharistie depuis son enfance. Une chose la frappait surtout : l'anéantissement du Verbe incarné dans le Divin Sacrement et son délaissement sur nos autels. Réparer, elle sentait que c'était là sa vocation, mais réparer seule lui semblait insuffisant. D'autre part, réparer et provoquer des réparations solennelles, elle ne voyait pas bien comment elle pourrait s'y prendre. Le Père Eymard, d'abord, fut interrogé par elle; puis le Père Chevrier, le fondateur à Lyon de la Providence du Prado, l'apôtre des vagabonds, qui semblait le moins destiné par sa clientèle habituelle et l'austérité de sa vie à lui servir de soutien, la dirigea dans la voie où elle voulait s'avancer. « Votre vocation, lui dit-il, est de courir les chemins, vous n'êtes qu'une mendiante, la mendiante du Saint-Sacrement. »

Ceci était encore bien vague.

Le 29 juin 1873, une plus grande précision se fit dans son esprit. Ce jour-là, dans la chapelle de la Visitation à Paray-le-Monial, au pied du Saint-Sacrement exposé, 60 députés français, qui en représentaient 200, et étaient entourés de milliers de fidèles, se con-

sacrèrent et consacrèrent le Parlement et la France au Sacré-Cœur par la voix de M. de Belcastel. C'était un acte officiel et national, qui fut pour Mlle Tamisier une lumière.

Elle eut comme la vision que Dieu l'appelait à se vouer au salut social par l'Eucharistie.

Sous quelles formes et dans quelles conditions?

Elle ne le voyait pas encore, mais elle sentait qu'elle devait conduire à l'Hostie, non seulement l'individu, mais la famille, les corps de métier, la paroisse, le diocèse, la nation tout entière.

Comme le 22 août 1872, donc l'année précédente, avait été institué à la Salette un comité destiné à promouvoir les pèlerinages, sous la direction du Père Picard et la présidence du vicomte de Damas, ces deux faits se confondent dans son esprit. Elle parla au Père Chevrier de pèlerinages au Saint-Sacrement à promouvoir dans les sanctuaires rendus célèbres par des miracles eucharistiques. Tout de suite elle pensa à Avignon où depuis plusieurs siècles, dans la chapelle des Pénitents gris, le Saint-Sacrement restait exposé jour et nuit, et où aussi, en 1433, le Saint-Sacrement avait miraculeusement échappé à une inondation, qui avait dévasté le pays et noyé l'église. De là où elle s'installe pour l'hiver 1873, elle s'efforce de gagner à sa cause des âmes comme celles de Mgr de Ségur, du P. Pélix, de Mgr de la Bouillerie, du P. de Foresta, de M. de Pellerin, du P. Tesnière, de Mgr Richard, alors évêque de Belley et plus tard archevêque de Paris, de M. de Benque, sous-gouverneur de la Banque de France. Toutes ces âmes accueillent avec joie ce projet de « pèlerinages eucharistiques ». Il ne s'agit encore que de cela.

Ces pèlerinages commencèrent à Avignon aussitôt après Pâques 1874. Les différentes paroisses de la ville firent d'abord leur pèlerinage en la chapelle miraculeuse. On en profita pour réorganiser les œuvres d'adoration. Le 30 juillet, 500 pèlerins vinrent de Marseille et, pour la première fois, on acclama le Saint-Sacrement. Ce fut une fête inoubliable, après laquelle Mgr Richard écrivit à Mlle Tamisier : « Vous devez être très consolée du mouvement eucharistique qui se produit autour de vous à Avignon. » C'est alors que Mgr de Ségur rédigea un opuscule qui eut son grand retentissement. Il était intitulé : « La France au pied du Saint-Sacrement », et constituait un appel vibrant aux âmes pour crier à Dieu : Miséricorde !

Le 4 août 1874, Mgr Richard avait convoqué son diocèse au tombeau du saint Curé d'Ars, en l'anniversaire de sa mort. Le groupe, constitué désormais, des amis de l'Eucharistie, y accourut. Dans une réunion intime, on émit des idées sur plusieurs dévotions envers le Très Saint-Sacrement. Mlle Tamisier y soutint la cause des pèlerinages et ajouta que, pour faciliter leur organisation, il serait bon de constituer des Comités diocésains d'abord, puis un Comité central et permanent. L'idée peu à peu se précisait. Quelque temps après, Mgr Mermillod, au château de Cibens, près d'Ars, disait à la première initiatrice : « Il faudra songer, pour l'étude de ces idées et le développement de ces œuvres, à un Congrès eucharistique. »

Le mot était dit. Il va se réaliser peu à peu pourtant, car les pèlerinages eucharistiques comme tels durèrent encore quelques années.

Le suivant eut lieu le 17 mai 1875. On se rendit à Douai, à l'église Saint-Jacques, où depuis la Révolu-

tion se conserve le souvenir de la Chapelle du miracle qui vit l'apparition du Christ dans l'Hostie. La fête fut superbe, la procession de l'après-midi grandiose. M. Philibert Vrau était l'âme de ces manifestations.

Notons pourtant que, le matin de ce 17 mai, les confréries du Saint-Sacrement avaient eu leur réunion spéciale à Notre-Dame, et que M. Gustave Champeaux, secrétaire et ami de M. Vrau, y lut un rapport sur les œuvres eucharistiques dans le diocèse de Cambrai, destinées « à travailler efficacement à restaurer le règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ ». On résolut aussi de promouvoir pendant l'année 1875 des pèlerinages nationaux vers tous les sanctuaires illustrés par des manifestations de la présence réelle.

C'est déjà plus qu'une procession.

Mais on en est encore aux pèlerinages eucharistiques. On y restera toutes les années suivantes, où, en effet, les pèlerinages se multiplèrent.

C'est ainsi qu'en cette même année 1875, le deuxième dimanche du Carême, Paris avait eu son premier pèlerinage eucharistique à Saint-Jean-Saint-François, où se conservent les traditions du miracle des Billettes : l'hostie frappée par un Juif, devenue rouge comme du sang, et jetée dans une chaudière d'eau bouillante, d'où elle sort intacte. — L'année suivante, à la même date, le pèlerinage est renouvelé sous la présidence de Mgr Richard, devenu archevêque de Paris ; puis, le 26 novembre, 400 membres de l'adoration nocturne vont à la chapelle du Vœu National, au Sacré-Cœur de Montmartre.

Cette même année 1876, le 6 juillet, un pèlerinage angevin a lieu avec succès à la chapelle des Ulmes, près de Saumur, où Notre-Seigneur était jadis apparu dans l'hostie.

Mgr de Ségur lui-même, en 1878, malgré les instances de Mlle Tamisier, insistait encore sur la fusion des pèlerinages eucharistiques dans le Conseil général des Pèlerinages confiés aux Pères de l'Assomption.

Pourtant au nouveau pèlerinage d'Avignon en 1875, le 10 juillet, une réunion intime à l'archevêché avait été comme une sorte de Congrès, avec lecture des rapports adressés au Pape.

Parmi les vœux qui furent émis, on trouve celui-ci du P. Leroyer : Que chaque année sur un point ou sur un autre de la France, l'on organisât un grand pèlerinage eucharistique, lequel serait suivi d'un Congrès « où l'on traiterait de toutes les œuvres de prière et de zèle, qui ont rapport au royal service de Jésus-Christ ».

On était en bonne voie. Mais les choses de cette importance n'ont point l'habitude de marcher avec rapidité. Léon XIII, sollicité le 27 avril 1878 d'accorder sa bénédiction à ce projet, répond : « Pour les œuvres eucharistiques j'accorderai tout. » C'était bien encourageant. Aussi Mlle Tamisier songe à constituer un Comité central. Elle demande à Mgr de Ségur de réaliser cette pensée et d'accepter la présidence du Comité. Celui-ci ne se croit pas suffisamment désigné. Et Mgr Mermillod lui-même conseille de confier l'affaire à une Communauté religieuse : Pères du Saint-Sacrement ou Pères Assomptionnistes. Ces deux communautés déclinèrent l'offre qui leur fut faite.

En 1878, ce fut à Favernay qu'eut lieu le pèlerinage eucharistique annuel. Pèlerinage qui fut un véritable triomphe, au milieu d'une foule immense venue de tous les points de la France, manifestation grandiose, qui, après la procession du soir, nécessitait vraiment le lendemain, dans l'église même où il eut

lieu, un véritable Congrès où se réunirent les 200 prêtres et les fidèles qui y prirent part.

Pour la première fois on étudia franchement les questions eucharistiques d'après un programme tracé par le P. Tesnière. On entendit des rapports, on constitua le Bureau du Congrès, et avant de se séparer, l'évêque de Nîmes donna rendez-vous pour un nouveau Congrès, dans trois ans, en sa cathédrale.

*
* *

Trois ans après en effet, le Congrès est tenu, mais ce fut à Lille.

Nous en sommes enfin aux Congrès eucharistiques. Et, comme le zèle ne connaît pas de limites, ce ne sera plus seulement de Congrès nationaux qu'il s'agira, mais de Congrès internationaux.

Dans l'intervalle Mlle Tamisier, qui demeurait l'âme du mouvement eucharistique, s'étant mise en rapport avec M. de Pellerin, aux eaux de Néris, avait sollicité en vain la Belgique et la Hollande de réunir le premier Congrès ; et alors qu'elle croyait tout perdu ou du moins tout renvoyé à une date illimitée, elle obtint, par M. de Nicolay, que M. de Benque rencontra par hasard rue du Bac, que Lille s'occupât de réunir le premier Congrès. Il y avait là M. Philibert Vrau et son secrétaire M. Gustave Champeaux, qui avaient été déjà mêlés aux pèlerinages eucharistiques et qui, le 8 avril 1881, mettaient toute leur bonne volonté à la disposition des organisateurs des Congrès Eucharistiques. C'était le salut, et c'était vraiment l'ère des Congrès Internationaux qui allait s'ouvrir.

On prit date pour le 28 juin 1881.

Philibert Vrau obtint dans un voyage à Rome la bénédiction et un bref de Léon XIII. Celui-ci délégua même un prêtre de Rome, le chanoine Ruggieri, pour transmettre au Congrès ses félicitations et ses encouragements.

Il ne peut entrer dans notre pensée de suivre chacun des 25 Congrès dans les détails de leur organisation. C'est du développement de l'idée qui présida à leur fondation que nous voulions entretenir nos lecteurs. Ils trouveront dans un livre intitulé *Les Congrès eucharistiques internationaux* (1) tout ce qu'ils voudront, en fait de précision. Leur histoire y est racontée jour par jour.

Du reste, il y eut depuis 1881, jusqu'en 1914, et en 1922 où l'on reprit à Rome la série interrompue par la guerre, une partie commune se composant d'abord de manifestations extérieures grandioses et d'études approfondies des doctrines eucharistiques.

Disons seulement que, d'une façon générale, chaque Congrès devrait durer trois jours. L'ouverture solennelle se fait dans la cathédrale ou l'église principale de la ville, où se tiennent ses assises eucharistiques.

Chaque matin se dit la messe du Congrès par un des évêques ou des personnages ecclésiastiques présents. L'exposition et l'adoration diurne et nocturne est assurée par les congressistes. Un salut solennel et une procession soit dans l'église, soit dans la ville, pour les pays où la liberté de conscience ne se croit pas compromise par cette manifestation, tous ces exercices furent remplis chaque jour avec une régularité, un ensemble, une piété au-dessus de tout éloge.

(1) Paris, Bonne Presse.

Les séances d'études absorbèrent le cycle de toutes les matières qui ont trait au Divin Sacrement de l'Eucharistie.

Rappelons seulement pour mémoire, et parce qu'il fut le premier, le programme du Congrès de Lille en 1881.

Les associations : Confréries du Saint-Sacrement, retraites eucharistiques, Adoration perpétuelle, diurne et nocturne ; Heure sainte, Adoration des enfants, par groupes de familles, par groupes professionnels. — Le culte : églises pauvres, chants eucharistiques, processions, Basilique votive de Montmartre. — Les œuvres sacerdotales : Prêtres Adorateurs, Messes réparatrices. — La Messe et les sacrements : Messes d'hommes, Communion fréquente et réparatrice, Viatique et préparation des malades, première Communion, catéchisme des enfants. — La propagande eucharistique : revues, brochures, images.

Disons aussi, et cela nous donnera une idée de la façon magistrale dont les sujets furent traités, que la plupart des professeurs de l'Université catholique se chargeaient des rapports, et que parmi eux nous relevons les noms NN. SS. Baunard, Delassus, Lasne, de M. Cavrois, Vrau et Féron-Vrau, Grousseau, Desplats et Farochon, et celui que les archives d'alors nommaient M. l'abbé Quilliet, aujourd'hui évêque de Lille, et que nous ne voulons pas laisser passer sans le souligner d'un geste respectueux et tout amical.

Énumérons simplement, pour montrer combien en réalité les Congrès furent internationaux, les noms des villes qui eurent depuis 1881 l'honneur et la joie de préparer le triomphe de Dieu dans l'Eucharistie :

1. Congrès de Lille, les 28, 29 et 30 juin 1881.
2. Congrès d'Avignon, du 13 au 17 septembre 1882.
3. Congrès de Liège, du 5 au 10 juin 1883.
4. Congrès de Fribourg, du 9 au 13 septembre 1885.
5. Congrès de Toulouse, du 20 au 25 juin 1886.
6. Congrès de Paris, du 2 au 7 juillet 1888.
7. Congrès d'Anvers, du 16 au 21 août 1890.
8. Congrès de Jérusalem, du 14 au 21 mai 1893.
9. Congrès de Reims, du 25 au 29 juillet 1894.
10. Congrès de Paray-le-Monial, du 20 au 24 septembre 1897.
11. Congrès de Bruxelles, du 13 au 17 juillet 1898.
12. Congrès de Lourdes, du 7 au 11 août 1899.
13. Congrès d'Angers, du 4 au 9 septembre 1901.
14. Congrès de Namur, du 3 au 7 septembre 1902.
15. Congrès d'Angoulême, du 20 au 24 juillet 1904.
16. Congrès de Rome, du 1er au 4 juin 1905.
17. Congrès de Tournai du 15 au 19 août 1906.
18. Congrès de Metz, du 6 au 11 août 1907.
19. Congrès de Londres, du 9 au 13 septembre 1908.
20. Congrès de Cologne, du 4 au 11 août 1909.
21. Congrès de Montréal, du 7 au 11 septembre 1910.
22. Congrès de Madrid, du 23 juin au 1er juillet 1911.
23. Congrès de Vienne, du 11 au 15 septembre 1912.
24. Congrès de Malte, du 23 au 27 avril 1913.
25. Congrès de Lourdes, du 22 au 26 juillet 1914.

Interrompus pendant la guerre, ils reprirent en 1921 à Paray-le-Monial, en 1922 à Rome.

D'autres Congrès, nationaux ou même diocésains, se calquèrent sur ces manifestations mondiales. Dans un cadre plus restreint évidemment, mais avec une ferveur que chacun développe de son mieux, et avec

un élan parfois admirable, on proclame que le Christ est Roi, et que l'on veut qu'il règne.

*
* *

Et quels furent maintenant les résultats?

Ils ont été de tous points consolants.

Il y a les résultats extérieurs d'abord, ceux qui éclatent aux yeux, que personne ne peut s'empêcher de voir. Le premier de ceux-là est l'affirmation éclatante non seulement de la foi en la présence réelle, mais des hommages que mérite Notre-Seigneur dans le divin Sacrement. Quelle leçon à ce point de vue que ces foules innombrables qui depuis 1881 ont acclamé l'hostie, chanté leur amour et multiplié leurs protestations de respect!

Quelle leçon pour les peuples catholiques, et quelle leçon aussi pour ceux qui, en se séparant de l'Église, ont perdu le bienfait et les joies de la présence réelle!

M. le Chanoine Didiot disait au Congrès d'Anvers en 1890 : « Nous ferons davantage encore. Nous persuaderons par nos prières et par nos exemples les nations qui ont perdu l'Eucharistie de la regretter, de la rechercher, de la recouvrer. Elles en sentent déjà la privation, elles en éprouvent une faim et une soif qui deviendront insatiables. Nous persuaderons aux nations qui la possèdent encore, mais qui ne l'honorent pas comme il faut et qui n'en retirent plus le profit de vie et de sainteté surnaturelles qu'elles en recevaient autrefois, de revenir à son adoration et à son amour, selon les traditions de l'Église mère et maîtresse, en qui la loi de la supplication est toujours identique à la loi de la sainte croyance. Nous persua-

derons aux nations encore étrangères à la foi chrétienne que le besoin de l'infini et du divin dont toute âme humaine, si sceptique ou si matérialisée qu'elle soit, connaît encore parfois le pressant aiguillon, ne peut absolument se contenter et s'apaiser que dans l'Eucharistie. Et lorsque nos Congrès, multipliés et répandus sur tous les continents, auront produit cette conviction de laquelle ils sont nés, le jour sera proche de la réconciliation entre des peuples qui ne sont ennemis que parce que la Table Eucharistique du divin Père de famille a été abandonnée ou renversée par eux avec ses dons d'unité et de paix : *Unitatis et pacis dona.* »

C'était bien cela : la perspective d'une réconciliation des enfants sous le regard du Père!

Déjà ces assises, tenues en des pays si divers de mentalité, de croyances et de législation, étaient une affirmation du besoin que nous avons tous de n'être pas perpétuellement et en tout des ennemis.

Et comme le Souverain Pontife envoie de façon générale des légats pour le représenter à ces Congrès internationaux, c'est aussi le Père vénéré de la grande famille humaine dont la présence s'affirme, dont l'autorité, dont le prestige grandit. Vers son règne les peuples tournent de nouveau les yeux avec une attitude plus que sympathique; les gouvernements sentent la nécessité de s'appuyer sur cette immense force morale qui dépasse toutes les autres, et les Églises séparées se prennent parfois à regretter de ne pouvoir s'incliner sous la bénédiction de Celui qui sur la terre, comme son Divin Maître, aspire à confondre tous ses enfants dans un même geste d'amour.

D'autres résultats sont moins manifestes, moins

généreux peut-être, mais non moins réels, ni moins satisfaisants.

Le premier de ceux-là est incontestablement la victoire importante remportée sur le respect humain. Il reste toujours, malgré nos prétentions et nos bravades, le grand mal de notre siècle.

Cette peur déraisonnable, cette honte d'affirmer sa foi tient beaucoup d'âmes éloignées du saint Autel. Comment n'auraient-elles pas compris, celles-là, devant l'enthousiasme des foules, que leurs craintes sont bien chimériques? et si, pour d'autres raisons qui leur sont personnelles, elles ne font pas le dernier geste qui les mène au pied de l'Eucharistie, au moins elles peuvent se dire qu'il n'y a pas de honte à croire ce que tant d'autres acclament. Du reste plus d'une parmi ces hésitantes ont compris, ont été jusqu'au bout, et ont laissé leurs froideurs anciennes se transformer sous le souffle ardent des manifestations eucharistiques. Le nombre des conversions que celles-ci ont provoquées est incalculable.

Les autres, ceux qui étaient déjà des croyants, ont éprouvé, des études approfondies sur le dogme qui faisaient l'objet des rapports ou le thème habituellement traité dans les discours, une augmentation de leur foi. Elle est devenue plus raisonnée, plus sérieuse, mieux éclairée, et du coup leur amour s'en est accru pour le Tabernacle, le saint Autel et la sainte Table.

Enfin ces Congrès ont ranimé de façon bien consolante les efforts déjà tentés et peut-être un peu paralysés par la routine, le découragement ou la force de l'habitude. Comme le faisait remarquer la *Revue de l'Adoration réparatrice* dans son numéro de novembre 1905, après le Congrès de Rome : « Les bénédictions

du ciel n'ont jamais manqué à cette œuvre. Partout les Congrès ont créé un véritable courant eucharistique; ici, l'ancienne confrérie du Très-Saint-Sacrement a repris ses exercices depuis longtemps tombés en oubli; l'adoration nocturne s'est comme d'elle-même jointe à l'adoration diurne; l'adoration par les hommes, réputée impossible, est devenue l'œuvre la plus florissante; là le nombre des communions a doublé, la Messe de Communion mensuelle des hommes a été fondée, l'adoration par catégories sociales a obtenu plein succès; dans telle ville, les processions publiques du Très-Saint-Sacrement ont été inaugurées; dans telle autre, elles ont été rétablies; dans tel diocèse, l'adoration a été fondée; dans tel autre, de temporaire elle est devenue perpétuelle; on ne saurait dire dans combien de diocèses se sont levées et organisées de véritables légions de Prêtres Adorateurs : ici, les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul ont officiellement inscrit Notre-Seigneur au Tabernacle comme le premier des pauvres à visiter chaque semaine; là, des malades ne meurent plus sans sacrements, et le saint Viatique qu'on leur porte est toujours pieusement escorté; l'œuvre des Catéchismes préparatoires à la première communion s'est développée et a donné les meilleurs fruits; les retraites annuelles et les récollections mensuelles pour les ouvriers, les jeunes gens, les gens du monde, ont réussi au-delà de toute espérance; les pèlerinages eucharistiques ont donné lieu aux manifestations les plus touchantes; à Lourdes, les miracles se sont multipliés sur le passage du Très-Saint-Sacrement : « *Virtus de illo exibat et sanabat omnes* »; ailleurs enfin, le courant s'est de lui-même transformé en fleuve, et c'est ainsi qu'en France, en

Belgique, en Italie, en Amérique, en Espagne, ont été tenus des Congrès eucharistiques nationaux, vrais foyers de rayonnement et d'amour pour Jésus Hostie et centres privilégiés de diffusion et de propagande de toutes les œuvres eucharistiques. »

CHAPITRE XXI

Le Cœur Eucharistique

Le XIXe siècle, si fécond en manifestations religieuses, était destiné dans la pensée de Dieu à inaugurer une dévotion, qui nous semble être jusqu'ici le dernier mot des hommages rendus au Saint-Sacrement.

Le 22 janvier 1854, dans une chapelle où le Saint-Sacrement était exposé, une personne de grande vertu et de haute piété, dont le nom n'a pas été livré au grand public, se trouvait en adoration. Elle ressentit profondément dans son âme la tristesse du Divin Cœur navré de douleur pour le peu d'amour vrai que lui portent les âmes même les plus favorisées. Elle entendit nettement entre autres paroles se formuler cette plainte de Notre-Seigneur : « Mon Cœur eucharistique », et son attention, sous l'inspiration de Notre-Seigneur, se porta sur les outrages dont il est abreuvé dans son Sacrement d'amour.

Elle recueillit l'écho de ses plaintes, s'en laissa pénétrer, et avec la générosité qui la caractérisait, elle demanda à Notre-Seigneur ce qu'elle pouvait faire pour le comprendre et le consoler.

Une seule chose pourtant l'étonnait et la contrariait, c'est qu'il fût question du « Cœur Eucharistique ». — Pourquoi pas : « le Sacré Cœur » tout court? De nouveaux appels à la dévotion au Sacré Cœur, de nouveaux

hommages rendus par l'Église et les fidèles, elle aurait compris cela. Mais pourquoi cette nouvelle précision? N'était-ce pas une singularité? une illusion de sa part? Comme sainte Julienne et plus tard sainte Marguerite-Marie, les confidentes de Dieu, elle hésitait à confier même à son directeur ce qu'elle croyait avoir entendu.

Pourtant elle s'y décida, lui avouant qu'elle ne comprenait pas le sens de ce mot particulier : « Ce que nous ne comprenons pas dans un moment, lui répondit celui-ci avec grande sagesse, s'explique dans un autre. »

Elle attendit donc cet autre moment. Quelques mois après, une nouvelle grâce lui était accordée. Elle se sentit soudain saisie de la même impression que le 22 janvier précédent, et fut frappée de cette parole intérieure : « C'est mon Cœur Eucharistique, fais-le connaître, fais-le aimer. Répands cette dévotion ».

Il n'y avait plus à hésiter, d'autant que tout ce qu'elle avait compris dans la première révélation se résumait dans son esprit par une série d'invocations qui composent maintenant la « Prière au Cœur Eucharistique ».

Cette prière fut immédiatement enrichie d'indulgences par divers évêques à qui elle fut présentée en 1855 et les années suivantes.

En 1868, Pie IX, à la demande de Mgr Mermillod, évêque de Genève, de Mgr de la Bouillerie, évêque de Carcassonne, de Mgr Amanton, archevêque de Théodosiopolis, lui donnait pour la première fois une indulgence pontificale.

En 1879, Mgr Guibert, qui dès 1871 avait approuvé la dévotion dans son diocèse de Tours, devenu archevêque de Paris et cardinal, jugea opportun d'ériger la

première confrérie diocésaine du Cœur Eucharistique, en approuva les statuts, et accorda une indulgence de 100 jours à une invocation en l'honneur de ce divin Cœur.

Cette même année, sur les instances de LL. ÉÉ. les cardinaux Guibert, archevêque de Paris, Desprez, archevêque de Toulouse, Lavigerie, archevêque d'Alger, Léon XIII consacra par un bref solennel cette dévotion.

Des confréries nouvelles s'érigèrent partout; et en décembre 1900, on comptait quatorze documents pontificaux, et 128 approbations épiscopales revêtant de tout le prestige désirable ce culte adressé au Sacré-Cœur envisagé spécialement sous le titre eucharistique.

C'est en 1903 qu'il obtint la sanction de l'autorité pontificale par l'organe de Léon XIII. Devant le progrès incessant de cette dévotion et la multiplication des confréries, celui-ci assignait un centre unique à toutes les confréries existantes et les groupait sous le vocable d'une Archiconfrérie dont il plaçait le siège dans son église pontificale de Saint-Joachim, à Rome. En même temps il confiait cette Archiconfrérie aux Religieux Rédemptoristes, fils de saint Alphonse de Liguori, le grand docteur choisi par Dieu pour combattre le jansénisme d'une façon pratique en ranimant dans les âmes le culte eucharistique.

Le saint pontife Pie X favorisa grandement cette dévotion et accorda ce privilège si remarquable d'« une indulgence plénière chaque jour aux associés qui font une demi-heure de prière en présence du Saint-Sacrement dans n'importe quelle église ou chapelle du monde entier, même s'ils accomplissent alors un

exercice de piété, par ailleurs obligatoire ». Il approuva aussi, le 25 mai 1911, l'Association des Prêtres du Cœur Eucharistique de Jésus et voulut s'inscrire en tête de ses membres, puis le 26 janvier 1913 il louait grandement « l'Association des Ames Hosties » formée par l'élite des membres de l'Archiconfrérie du Cœur Eucharistique.

Son successeur, Benoît XV, animé personnellement d'une grande piété envers le Cœur Eucharistique de Jésus, en loua souvent la dévotion et couronna son court pontificat par le décret du 9 novembre 1921 qui introduisait dans la liturgie la messe et l'office du Cœur Eucharistique. Et le 10 mai 1922 Pie XI, l'apôtre de la paix dans le Christ, approuvant tout ce qu'avaient fait dans ce sens ses augustes prédécesseurs, engageait le monde à s'adresser au Cœur Eucharistique de Jésus pour obtenir la paix. C'est pour cela qu'il enrichissait d'une indulgence de 300 jours la simple invocation : « Cœur Eucharistique de Jésus, foyer de la divine charité, donnez la paix au monde. »

*
* *

Quel est donc, à la fin de cette étude, l'objet précis de ce culte ? Remarquons d'abord que dans la dévotion au Sacré Cœur, comme dans toutes les dévotions aux différents mystères de la vie et de la Passion du Sauveur, notre culte s'adresse toujours, en définitive, à la personne du Verbe incarné, à l'Homme-Dieu tout entier. Et le motif suprême du culte de latrie que nous rendons à Jésus-Christ, c'est la divine excellence du Verbe ou la dignité infinie du Verbe incarné.

A côté de cet objet final, commun à toutes les dévo-

tions qui s'adressent à Notre-Seigneur, chacune peut avoir un objet prochain, immédiat, qui lui donne son caractère spécial, et la distingue des autres. C'est ainsi que la dévotion au Précieux Sang diffère de la dévotion aux Cinq Plaies; c'est ainsi que l'Église a approuvé des offices différents pour chacun des instruments de la Passion.

Dans la dévotion au Sacré-Cœur, c'est au Cœur de Jésus, à son cœur de chair qui est une partie nécessaire de sa sainte humanité, que vont nos hommages, et à l'amour incomparable dont ce Cœur est le symbole. Précisons bien : ce que nous vénérons, ce n'est pas le cœur pris en lui-même; ce n'est pas l'amour en soi, aussi noble soit-il de dévoûment et de sacrifice; mais c'est tel cœur et tel amour; et dans la circonstance, le cœur du Rédempteur, l'amour du Rédempteur. Les deux sont inséparables. Aussi ceux qui refusent d'honorer le divin Cœur, pour ne pas matérialiser la religion, ou ceux qui ne voient dans le Sacré-Cœur qu'un symbole, mutilent cette dévotion et ne la comprennent pas dans le sens indiqué par l'Église.

Aussi les statuts de l'Archiconfrérie ont-ils soin de faire remarquer : « La dévotion au Cœur Eucharistique de Jésus s'adresse à notre adorable Sauveur Jésus. » Et c'est seulement ensuite qu'ils ajoutent : « Elle a spécialement en vue son Cœur sacré pour y reconnaître l'acte d'amour merveilleusement grand... par lequel il institua l'adorable sacrement de l'Eucharistie. »

Ainsi nous arriverons à une nouvelle précision. Le Sacré-Cœur est la source et le symbole de toutes les manifestations d'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ. L'Incarnation, la Rédemption, l'Évangélisation du monde, la Puissance affirmée dans les miracles :

autant de manifestations d'amour sorties de ce Cœur divin. Mais parmi toutes ces manifestations d'amour, l'Eucharistie n'est-elle pas incomparablement la plus touchante : par l'heure de son institution, par sa durée, son universalité, son abandon?

De sorte que reconnaître, honorer le Cœur Eucharistique, c'est, comme par la dévotion au Sacré-Cœur, honorer le Cœur de Jésus, mais en considérant spécialement l'amour qui a porté Notre-Seigneur à se laisser à nous dans la Sainte Eucharistie. La dévotion au Saint-Sacrement adore, glorifie le corps, le sang, l'âme, la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ sous les espèces du pain et du vin. La dévotion au Cœur Eucharistique remonte jusqu'au principe, à la source de cette divine présence, jusqu'à cet acte d'amour incompréhensible du Cœur de Jésus, auquel nous sommes redevables de la Sainte Eucharistie.

Qu'a donc voulu Notre-Seigneur en demandant que l'on adressât à son Cœur Eucharistique les hommages auxquels il a droit?

D'abord réitérer les supplications qu'il faisait entendre à Paray-le-Monial et dont l'écho tendrait à s'affaiblir au milieu du siècle embarrassé et besogneux que nous traversons. Là-bas il se plaignait des outrages et des ingratitudes auxquelles il est en butte dans le sacrement de son amour. Le Cœur Eucharistique honoré, ce sera l'amour divin reconnu. Là-bas, c'était dans la Sainte Communion qu'il révélait à sa pieuse confidente ses divins secrets ; ici le Cœur Eucharistique, en invitant à la Sainte Table tous ceux qui l'implorent, s'apprêtera à les combler de ses faveurs. Là-bas il indiquait des pratiques eucharistiques qui n'étaient pas des pratiques d'amour réparateur ; ici ce

Cœur toujours blessé sera l'objet direct de nos hommages et de notre amour.

Quoi encore ? Honorer le Cœur Eucharistique c'est se sentir spontanément porté à lui assurer une cour, des visites, des prières, Peut-on rester indifférent à la solitude où reste Notre-Seigneur dans son tabernacle, quand on sait ce qu'il est et comment son Cœur le fait demeurer parmi nous ?

Peut-on même ne pas essayer de lui gagner des cœurs, quand la flamme de la divine charité, se répandant de son Cœur dans le nôtre, transformera nos âmes, comme l'Esprit-Saint au jour de la Pentecôte, et fera de nous aussi des Apôtres ?

De tout cela, nous pouvons espérer légitimement de grands biens. L'office du Cœur Eucharistique, au 3e nocturne de Matines, nous rappellera ces paroles de Jérémie (XXXI, 14) qu'il met sur les lèvres du Christ : « *Inebriabo animam sacerdotum pinguedine, et populus meus bonis meis adimplebitur.* »

A cette promesse nous n'avons qu'à croire, car il est fidèle, le Dieu qui s'adresse à nous. Quelle joie donc et quelle consolation si la dévotion au Cœur Eucharistique, développée, soutenue, déversait vers nous les bienfaits divins dont la prophétie nous fait entrevoir le merveilleux achèvement ! Et parmi ceux-là, quel rêve... si nous pouvions entrevoir la paix !

La guerre a couvert l'Europe de ruines, elle a laissé surtout dans les cœurs des ferments de discorde et de haine, et dans les âmes des ruines morales, conséquences inévitables des grands bouleversements comme celui que nous avons connu. Les efforts humains pour essayer d'arrêter ces dégâts sont incontestables et méritoires... mais bien vains encore.

Pourquoi ne pas puiser auprès de Celui qui avait constamment sur les lèvres et dans le cœur le mot de *paix* le moyen surnaturel de la réaliser enfin ? Si nous étudiions mieux la charité du Cœur de Jésus dans l'Eucharistie, si nous lui demandions de nous communiquer un peu de sa flamme, si nous nous nourrissions plus souvent du pain qu'il nous a préparé, à cette table commune, nous apprendrions le secret de nous aimer en nous pacifiant, et pour nous se réaliserait la parole que l'Église nous rappelle encore dans son office du Cœur Eucharistique : « *Unus panis, unum corpus, multi sumus, omnes qui de uno pane participamus.* »

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE IX

CHAPITRE I. Les premiers temps. Les Agapes 1

— II. Premières prescriptions 16

— III. La messe et la communion, seul culte rendu pendant les premiers siècles au Saint-Sacrement 28

— IV. L'Église règlemente l'usage de la Communion 48

— V. Le langage eucharistique des premiers siècles 73

— VI. La Grande Transformation du XIIIe siècle 88

— VII. Institution de la fête du Saint-Sacrement 94

— VIII. L'office divin pour la fête du Saint-Sacrement 112

— IX. L'art et le Saint-Sacrement 121

— X. La Sainte Réserve 133

— XI. La Sainte Réserve exposée 140

— XII. L'adoration du Saint-Sacrement ... 149

— XIII. Les témoignages extérieurs de respect 158

— XIV. Les Processions 165

— XV. Les Adorateurs officiels du Saint-Sacrement 177

— XVI. La Réparation 199
— XVII. Les Confréries du Saint-Sacrement. 223
— XVIII. La Fréquente Communion 238
— XIX. Les Visites au Saint-Sacrement 271
— XX. Les Congrès Eucharistiques 278
— XXI. Le Cœur Eucharistique..... 294

Imprimerie E. Aubin. — Ligugé (Vienne).

LA DIVINE EUCHARISTIE

Théologie spéculative et ascétique

à l'usage des religieuses, des prêtres, leurs directeurs et des personnes du monde désireuses d'approfondir le dogme eucharistique

par le chanoine **A. MILET**
du chapitre de Laval, supérieur des Bénédictines de Craon

Un fort volume in-8 écu de XXIX-460 pages.

Cet important ouvrage, en vue duquel l'auteur a pris des notes pendant plus de trente années, est destiné à devenir un ouvrage classique sur le sujet; un grand nombre d'exemplaires ont été souscrits avant la parution, soit par des communautés religieuses, soit par des prêtres.

Principales divisions de l'ouvrage : I. Le mystère eucharistique; II. Le Sacrifice de la Messe; III. La Communion; IV. La Sainte Réserve.

RETRAITE

par **Mgr HEDLEY**, évêque de Newport
Traduit de l'anglais par J. BRUNEAU, P. S. S.

Un volume in-16, de 456 pages.

L'auteur s'est proposé, dans ce livre, d'offrir des sujets d'oraison pour une retraite de 8 ou 10 jours. Chacun d'eux se compose de considérations pieuses et d'un sommaire pour la méditation. Cette retraite s'adresse aux prêtres, aux religieux, aux personnes du monde; çà et là, on trouvera des détails qui visent spécialement l'une de ces catégories de personnes, mais le point de vue auquel s'est placé l'auteur convient à tous, il envisage l'âme humaine dans ses relations avec son Créateur et son Rédempteur. Même dans des Méditations, comme l'état religieux, l'obéissance, la pauvreté, on expose des principes qui se trouvent à la base de toute vie chrétienne.

LA TRÈS SAINTE EUCHARISTIE

Exposition de la Foi des XII premiers siècles de l'Église sur la présence réelle d'après les écrits des Pères

par **Mgr BÉGUINOT**, évêque de Nîmes

2 volumes in-8 carré avec planches hors texte

ENSEIGNEMENT DOCTRINAL COMPLET
d'après le

CATÉCHISME DU CONCILE DE TRENTE

par l'abbé **PLAT**,
Curé-doyen de Saint-Aignan-sur-Cher

Quatre volumes in-8 écu de 500 pages minimum, soigneusement imprimées sur papier satiné, se vendant chacun séparément.

I. **52 Prônes sur le Symbole.** — II. **52 Prônes sur le Décalogue.** III. **52 Prônes sur les Sacrements.** — IV. **52 Prônes sur la Prière.**

Lettre du T. R. P. Monsabré à l'auteur :

Mon cher ami,

Vous avez eu la bonté de m'envoyer, par l'intermédiaire du cher curé de Bourré, vos volumes de Prônes. Je les ai reçus avec le plus grand plaisir. En les lisant, je me suis reporté, par le souvenir, aux jours déjà lointains où, assis l'un près de l'autre sur les bancs du séminaire, nous entendions expliquer la doctrine des sacrements. Nous avons pieusement recueilli les leçons de nos maîtres. J'en ai fait des Conférences et vous en avez fait des Prônes, et quels Prônes !

... Je voudrais, cher ami, voir votre livre entre les mains de tous les curés, vicaires et catéchistes. Ce serait encore une excellente lecture pour tous les chrétiens, qui ont besoin d'une doctrine parfaitement exposée, sur les points si importants de la foi et de la vie chrétienne que vous avez traités. Dieu, qui a déjà béni votre travail, ne vous refusera pas cette récompense. Je la lui demande pour vous, et vous envoie l'expression de mes sentiments les plus affectueux.

J.-M.-L. Monsabré, des Frères Prêcheurs.

Cet important ouvrage, qui se trouve aujourd'hui dans un si grand nombre de mains, se trouve heureusement complété par :

LA LITURGIE & LA VIE CHÉTIENNE

de **A. VIGOUREL**
Ancien professeur au séminaire Saint-Sulpice, à Paris.

Un volume in-8 écu.

Première Partie : **Préliminaires.** — *Deuxième Partie* : **La Messe.** — *Troisième Partie* : **Les Sacrements et les Bénédictions.** — *Quatrième Partie* : **Les Saints Offices.**

En une soixantaine d'instructions, l'auteur a réussi à remplir le cadre d'un cours complet de liturgie à l'usage des fidèles, et, tout en suivant l'ordre des sujets amenés par les fêtes et les périodes de l'année ecclésiastiques, à donner un renseignement complet sur la nature, les principes et les progrès de la vie chrétienne.

P. LETHIELLEUX, Éditeur, 10, rue Cassette, PARIS (6e)

LES SEPT SACREMENTS DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

par l'abbé H.-D. SERTILLANGES

In-12. . . . . 2 »

Les Sacrements de l'Eglise Catholique

par le Docteur Nicolas GIHR

traduits de l'allemand par M. l'abbé Th. MOCCAND

I. *Les Sacrements en général. — Le Baptême. — La Confirmation.* 1 vol. in-8 carré . . . . . 10 »

II. *L'Eucharistie.* 1 vol. in-8 carré . . . . . 10 »

III. *La Pénitence.* 1 vol. in-8 carré . . . . . 10 »

IV. *L'Extrême-Onction. — L'Ordre et le Mariage.* 1 vol. in-8 carré. 10 »

LA SAINTE EUCHARISTIE

Somme de Théologie et de Prédicat on eucharistique

par l'abbé L.-C. JOURDAIN

1re partie. — *Théologie eucharistique ou de l'Eucharistie comme sacrement et comme sacrifice.* 2 vol. in-8 raisin . . . . . 40 »

2e partie. — *Culte public et culte privé ou Dévotion à l'Eucharistie.* 2 vol. in-8 raisin . . . . . 40 »

LA SAINTE EUCHARISTIE

par S. Alphonse de LIGUORI

Visites. Messe et Communion. Opuscules eucharistiques. Amour divin.

In-12 . . . . . 6 »

BX
2215
.C8

Cordonnier, C.C.
Le Culte du Saint-Sacrement.
751308

AUG 24 '62
NOV 17 '63
JUN 18 '37
JUN 19 '37

William Roach
Fellow

Sep 12 1958
Aug 28 '61
JAN 9 - 1968

Dennis Devlin
5110 Kenwood

JAN 30 '68 RENEWED
FEB 21 '68 RENEWED
MAR 11 '68 RENEWED
MAY 15 '68 RENEWED
JUN 5 '68 RENEWED
JUN 25 '68 RENEWED
JUL 11 '68 RENEWED
AUG 1 '68 RENEWED

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

12 205 359

BX
2215
.C8

751308
SWIFT LIBRARY

12 205 359